Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

LES SEPT LIVRES DE SENEQVE, TRAITANT des bienfaits. Auec la vie dudit Seneque.

Le tout traduit de Latin en François, par Sauueur Accaurrat natif d'Vzés en Languedoc: Et dedié à treſſilluſtre & puiſſante Dame, ma Dame Ieanne Galliote de Genolliac, Comteſſe du Rhin & Quercy, Dame d'Aſsie, Cadenac, Lunegarde, & Lonzac.

A PARIS,
Pour Guillame Cauellat, à l'enſeigne de la Poulle Graſſe, deuant le college de Cambray.
1561.
AVEC PRIVILEGE.

EXTRAIT DES REGIstres de Parlement.

LA Chambre ordonnée au tẽps des vacations, ayant egard à la requeſte à icelle preſentée de la part de Guillaume Cauellat, libraire iuré en l'vniuerſité de Paris, & au conſentement du procureur general du Roy, ouy ſur ladicte requeſte: a permis & permet audit Cauellat imprimer & vendre ou faire imprimer & vendre par qui bon luy ſemblera, vn liure intitulé, Seneque des bienfaits, traduit de Latin en François: & a inhibé & defendu à touts Imprimeurs Libraires & autres à qui il apartiendra, d'imprimer ou vendre ne faire imprimer ou vendre iceluy liure, pendant quatre ans, à compter du iour qu'il ſera acheué d'imprimer ſans le congé & aueu dudit Cauellat, ſur peine de confiſcation des liures qui ſe trouueront imprimez par autre que dudit Cauellat, & d'amende arbitraire. Fait en ladite Chambre le xx. iour de Septembre, 1560.

Ainſi ſigné, de Sainct Germain.

A TRESILLVSTRE ET TRES PVISSANTE DAME, MA Dame Ieanne Galliote de Genolliac, Comteſſe du Rhin & Quercy, Dame d'Aſsie, Cadenac, Lunegarde, & Lõzac, ſa treshonorée & ſouueraine Dame,

Sauueur Accaurrat, ſon humble ſeruiteur, deſire ſalut.

LYCVRGE, Legiſlateur des Lacedemoniens, voulant remõſtrer qu'il n'y a choſe entre les humains, tant belle, illuſtre, & excellente ſoit elle, dõt la memoire puiſſe longuement demeurer entiere & ſtable entre les hommes, ſi elle n'eſt ornée, & rẽdue plus commendable par les eſcrits des lettrez: ne permettoit iamais ſes ſol-

dats prendre les armes contre leurs ennemys, qu'ils n'euſſent premierement ſacrifié aux Muſes. Choſe, que pareillement a voulu confermer Caton le Cenſorin, quand il a dit, que les haults faits, prouëſſes, & actes vertueux des perſonnes heroïques, auoiẽt affaire d'eloquentes oraiſons. Voulants ces ſages par cela ſignifier, qu'il falloit que les vertueuſes & loüables actions des grands & genereux perſonnages, & qui ont beaucoup merité pour le bien public, feuſſent illuſtrées, & (entant que faire ſe peut) immortaliſées par les ornements & viues couleurs de l'eloquence & ſçauoir des gents lettrez: à fin que ceux, qui les ont executées, ne feuſſent fruſtrez du los & gloire, qui prouient de leur vertu, & que pour ceſte cauſe ils meritent. Non, qu'ils entendiſſent de celle, que pluſieurs ſattribuent ſous vne vaine couleur & tiltre de nobleſſe de race, à l'occaſion de laquelle à touts propos ils ſe glorifient & vantent, non de leurs propres faits, ains de ceux de leurs anceſtres & predeceſſeurs. Encor moins de l'vmbrageuſe, freſle, & caduque renommée, qui depẽd d'vne populace, loüant autant, & plus approuuant ſouuẽtesfois le vice, que la vertu.

Mais

Mais la gloire, dont ils entendoiẽt parler, eſt vne ſolide & ferme reputation, que le prince d'eloquence Ciceron (en l'oraiſon qu'il eut pour Marc Marcel) appelle bruit & renom, reſortant de l'excellente vertu, & de pluſieurs grands biens, que les genereuſes & vertueuſes perſonnes ont fait ou à leurs citoyẽs, ou à leur patrie, ou meſmes à tout le genre humain. C'eſt (dit il) la treſplaiſante & aggreable loüãge deuë à ceux, qui ont touſiours veſcu en reputation d'hõneur, & actes vertueux. Or voyant, ma treſ-honorée Dame, ces choſes non moins ſainctement que doctement eſtre traitées en ces diuins liures de Seneque, qu'il a laiſſez par eſcrit, & intitulez des bienfaits & dons gratuits: & en vous autant auoir lieu & abonder, qu'en vertueuſe dame, que ie cognoiſſe pour le iourd'huy: apres auoir quelque temps veu & diſcouru beaucoup de païs, tant ſur mer, que par terre (comme font ordinairement ieunes gents cupides de veoir & apprendre, & qui ne veulent en repos manger le pain de leurs parents en leur maiſon) & m'eſtant en fin, apres pluſieurs naufrages, retiré au port, ou toutes perſonnes, qui aſpirent à bien & hon-

neur, ſont couſtumieres d'aborder, qui eſt l'exercice & eſtude des bonnes lettres, & y ayant quelque temps verſé : me ſuis ces iours eſſayé de faire quelque hõneſte preuue du profit, qu'ay peu faire en icelles : de ſorte que, touſiours continuant mes eſtudes plus graues & de plus d'importance, qui eſt la Medicine, i'ay bien voulu en faire quelque petite intermiſsion pour quelques heures de ſoir, pour les employer, cõme à la deſrobée, à traduire en noſtre langue Françoiſe les liures deſſus dits, ſelon qu'il ſeroit à moy poſsible, pour puis apres vous en faire preſent, comme à celle, qui pour ſes vertuz merite beaucoup mieux: & les mettre en lumiere ſous la guyde & faueur de noſtre nom. Lequel œuure bien que ie ſceuſſe autant difficile, & de haulte intelligence, que liure qui ſe trouue, de ſorte qu'à ceſte occaſion il ſurpaſſoit les forces de mõ eſprit, encores (pour mõ peu d'aage) foible & peu experimenté es haultes ſciences de philoſophie, en iceluy non moins grauement & diſertemẽt traitées, que ſon autheur eſt entre touts les anciens philoſophes graue, & diſert : ſi n'ay ie neantmoins differé de l'entreprẽdre, pourſuiure, & paracheuer

cheuer au mieux qu'il m'a eſté poſsible, & le mettre en lumiere, ſous le ſupport de voſtre nom, pour trois cauſes: L'vne, à fin de n'eſtre veu ſeul oyſeux entre ceux, qui pour le iourd'huy ſ'efforcẽt à leur poſsible de faire paroir à leurs patrons & Mecenes, le bien & profit, qu'ils ont fait enuers eux, de leur auoir eſté moyen de faire choſe, qui ſoit à l'illuſtratiõ & hõneur de touts deux. Suyuant l'exemple de Diogenes le Cynique, lequel voyant vn iour ceux de ſa ville de Corinthe, pour la guerre prochaine, que *Philippes* Roy de Macedoine leur auoit ſignifiée, eſtre fort empeſchez: les vns, à faire prouiſion d'armes: les autres, à remparer & fortifier les murailles: les autres, à donner ordre aux defenſes, baſtions, bouleuers, & plates formes de la ville: & les autres, à faire autres choſes pour la tuition de tout le pays Corinthien: & qu'il n'eſtoit en rien employé (car auſsi nul, pour la profeſsion d'iceluy, ne l'eſtimoit capable d'aucune adminiſtration politique) ceignit incontinant ſa mante philoſophale, & ſes mãches recourſées iuſques aux couttes, print le tonneau fictil, qui luy ſeruoit de maiſonnette, à l'encontre des iniures du ciel, &

l'ayãt roullé iuſques au deſſus d'vne colline & promontoire, prochain de la ville, tãt le tourna, & remua de coſté & d'autre, tantoſt le precipitant de mont à val, tantoſt le remontant de val en mont, que peu ſ'en fallut qu'il ne le defonçaſt. Quoy voyant & admirant l'vn de ſes amis, luy demanda la cauſe, qui le mouuoit à tant tormenter & tracaſſer ſon tonneau. Auquel reſpondit le philoſophe, qu'à autre office n'eſtant employé, pour la republique, en ceſte façon le tempeſtoit, pour, entre ce peuple tant occupé, n'eſtre veu ſeul ſe repoſer, cõme vne perſonne inutile. Au cas pareil, ma Dame, eſtimant, pour mon deu, & pour n'encourir le deteſtable vice d'ingratitude, n'eſtre en moy choſe plus ſeante, que de recognoiſtre la ſource & origine de mes eſtudes, & l'aduancement & progrés des miens, au degré d'honneur, ou ils ſont, & ont eſté, prouenir de voſtre benignité, grace, & faueur : i'ay bien voulu employer toutes les forces de mon eſprit à tãt tourner & retourner ceſt œuure de coſté & d'autre, à la façon que Diogenes manya ſon tõneau, que ie le peuſſe traduire de Latin en noſtre langage François : tant pour

faire

faire paroiſtre aucunement le profit, que i'ay perceu de meſdites eſtudes, à celle, à qui ie le dois de droit de proprieté, que à ſinque ie ne feuſſe de vous, ma Dame, & de touts autres, à qui i'appartiens, & qui me cognoiſſent, eſtimé en icelles eſtudes auoir perdu temps & labeur, & m'eſtre repoſé & dõné du bon temps, lors que pluſieurs autres miens compagnons y eſtoient du tout entẽtifs. Ioint que ie me ſuis de tout temps propoſé, & mis deuant les yeux, que, tout ainſi qu'il n'y a choſe en toutes celles de nature, que Dieu tienne plus chere, & qu'il ait en plus de recommãdation, que l'homme, de ſorte que tout ceſt vniuers, & le ciel meſme auec les diuines intelligẽces, ont eſté pour luy faites & créées: auſsi fault il de neceſsité, que celuy, qui met peine à meliorer l'homme, & à l'accõmoder & duire aux vſages de la republique, ſoit cõme vn Dieu à l'homme & à la republique. Deſquelles choſes l'argument & ſubiect eſt amplemẽt & à la verité traité en ce preſent œuure. De maniere, que i'oſeray dire & aſſeurer, que entre touts ceux, qui de toute antiquité ont fait profeſsion de la philoſophie morale, & d'icelle delaiſſé à la poſterité quel-

que choſe par eſcrit, ne ſ'en trouue aucun, qui ſoit plein de plus beaux & ſubtils arguments, de plus graues, plus vtiles, & plus morales ſentences, & de plus ſainctz propos, bref, qui plus approche de noſtre religion Chreſtienne, & ſe conforme plus à noſtre foy, ny qui mieux, & auec plus d'efficace, enſeigne à bien & honneſtement viure, que fait Seneque. Tellement que quiconque deſire ſçauoir & apprendre, que c'eſt que bonté, vertu, & doctrine, ne doit moins auoir ceſt autheur entre mains & en recommandation, que Alexandre ſouloit auoir ſon Homere, duquel il vſoit, comme d'vn aureillier & coiſſin, quand il vouloit repoſer. Ce que l'excellent poëte & orateur Petrarque a ſi biẽ ſceu prattiquer, qu'en toutes ſes œuures, Latines, ou Tuſcanes, il a touſiours ſuyuy & imité ceſt autheur, pour les bons enſeignements, propos, & mœurs, auſquelles il approprie l'homme, qui ſ'y veult acheminer. Qui fait, que non ſans cauſe ſainct Hieroſme (homme de non moindre authorité en l'Egliſe Chreſtienne, que de doctrine & ſainctеté) l'a mis & colloqué, non ſeulement au nombre des Chreſtiens,

ſtiens, mais auſsi au roolle des ſainctſ & eleuz de Dieu. Entre pluſieurs doctes & excellents œuures, qui ſont en lumiere de ſa façon (car il en a fait pluſieurs autres, qui iamais ne vindrẽt en noſtre cognoiſſance) ie croy qu'il ne ſen trouue de plus Chreſtien, ny de plus grande ſainctеté, que ceſtuy cy. Qui m'a donné argument, pour la premiere cauſe, de le traduire en noſtre lãgue Françoyſe. La ſeconde raiſon de mon entrepriſe, a eſté, comme i'ay deſia touché au deſſus, à fin de ne me mõſtrer ingrat enuers vous, des biens & honneurs, qu'auez faits, tant à moy & aux miens, qu'à tout le pays de Languedoc, non moins en quantité, qu'en qualité, grandeur, & abondance: à fin que, par ce gage de ſummiſsion, & teſmoignage perpetuel de l'obeïſſance, reuerence, & honneur, que ie vous dois, ie repreſentaſſe à mon poſsible & deuoir, quelque mutuelle reflexion & reciproque inclination de ceſte mienne obeïſſance, à vous faire treshumble ſeruice en l'endroit ou il vous plaira me commãder. Et de fait, par quel meilleur moyen & plus euident argument euſſe-ie peu ce faire, ſinon qu'en vous faiſant preſent de celuy, qui traite

la maniere, comment les bienfaits, dons gratuits, plaiſirs, & liberalitez ſe doiuent faire, receuoir, & rendre? Sinon en vous offrant l'exemple & patron, d'ou ſe tirent ces choſes? Sinon vous donnant la reigle (qui toutesfois vous eſt aſſez cogneuë) à laquelle toutes les lignes du deuoir d'honneſteté, & recognoiſſance d'iceluy ſont rapportées? Il n'y a choſe (comme fort bien dit le docte & ſage Philon) qui plus gagne & face conqueſte du cueur, bien-vueillance, & amitié des hommes, qu'vn gracieux ſouuenir & commemoration du bien & plaiſir, qu'on a receu d'vn autre. Et Demoſthene, eſtant vne fois interrogué qu'auoient les hommes de conformité & reſſemblance à Dieu, reſpondit que c'eſtoit, quād ils ottroyoient leurs biens gracieuſement, & qu'ils aimoient verité. A quoy ſaccorde le philoſophe Democrite, quand il dit, qu'il n'y a choſe, qui plus nous rēde ſemblables à Dieu, que de biē faire les vns aux autres, & honorer verité. Doncques reuerer & aimer verité enuers moy, eſt enuers vous vne recognoiſſance, & (entant que, par ſi peu de lettres que i'ay, quelque ſuffiſance ſ'y preſente) vn refreſchiſſement accompagné

gné d'vne congratulation, de tant de memorables biens, dont moy, & tout le pays de Languedoc vous reſtons obligez. Moy premierement & les miens, en ce qu'auez touſiours non ſeulement tenu cher & fort fauoriſé mon pere tant qu'il a veſcu, & mis au rang de voz plus familiers ſeruiteurs: mais auſsi apres ſon treſpas auez continué ce bon vouloir enuers ma mere, & moy, & touts ceux de noſtre maiſon, auſquels auez fait tant de biens, qu'impoſsible eſt de plus. Le pays vniuerſel ſecondement, pour les continuëls biens, protections, ſupports, & faueurs, que ſes habitants (tout le temps, que vous y auez fait reſidence) ont eu & receu de voſtre magnificence & liberalité: cõme à marier pauures filles, à aller veoir & viſiter en propre perſonne les pauures malades & affligez, & les conſoler tant de parolles que de biens: & finablement à entretenir pauures enfants, les vns à meſtier, les autres aux eſtudes: au nombre deſquels a eſté feu monſieur Arambure n'agueres decedé, qui tant par voſtre moyen, que pour ſon grand ſçauoir & merite a obtenu le degré de profeſſeur du Roy à Paris es ſciences Mathematiques. Deſquelles vo-

ſtres liberalitez & munificences eſtoit le peuple tant conſolé, tant eſpris d'amour & bienvueillance enuers vous, que, quand les nouuelles vindrent, & qu'on ſceut au vray que vous eſtiez pourueuë de mary en ſecondes nopces, on portoit tel dueil (diſant vn chacun auec proteſtation, qu'ils auoient perdu le ſupport & refuge de tout le pays) qu'il n'y eut celuy, qui ne vous regretaſt tendrement, & ne plouraſt à chaudes larmes, non moins que ſi ia (ce que Dieu ne vueille ſi toſt) fuſsiez allée de vie à treſpas. Tant eſt grande la conſolation, faueur, & ſupport des perſonnes de vertu: & lamentable le departement, & ſeparation! I'euſſe donc bien eſté ingrat, ma Dame, & mal recognoiſſant tant de biens, que nous a touſiours faits voſtre humanité, ſi pour quelque partie de la ſatisfaction d'iceux (l'opportunité ſy offrant) par ce petit don, que ie vous preſente, ne vous euſſe fait paroir pour le moins d'humaine grace, & ample mercy, l'obligation, que moy & tout le pays vous deuons, pour auoir eſté le ſupport & appuy de toute vertu affligée. C'eſt icy la ſeconde cauſe, qui m'a emeu à traduire ceſt œuure, & le vous dedier.

dedier. La tierce (qui m'a principalement incité à le vous presenter) est, à fin qu'aiant osé soumettre mon honneur, & auanturé le sort de ma renommée à la mercy des hommes, par le moyen de ceſt œuure: il euſt support contre leurs calomnies & mesdisances sous la guide de vostre adueu: & que venãt en public, & saduoüant d'vn personage de vertu, & de renom tel qu'est le vostre, à qui il fust dedié, la bouche fust par cela fermée aux detracteurs & ignorants, qui (comme ennemys des lettres) ne cessent de retarder l'honneste entreprise & essay de plusieurs bons esprits. Vous le prendrez donc, ma Dame, en vostre protection & sauuegarde, s'il vous plaist, & le receurez en aussi bonne part, que de bonne volonté vous est adressé & presenté par celuy, qui à iamais demeurera

Vostre tresobligé, treshumble, & tresobeïssant seruiteur, Sauueur Accaurrat.

Circa labores & pericula fortitudine opus est & patientia.

IE NE veux auoir autre excuſe enuers toy, amy lecteur, pour le ſupplemẽt des faultes, que i'ay peu commettre en la traduction de ceſt œuure tant difficile, que la lecture, que tu as peu, ou pourras faire de ſon autheur en ſa langue primitiue. Laquelle ſi bien & diligemment tu lis, tu en trouueras à la verité la phraſe & liayſon fort elongnée de ceux, qui ont fait iuſques à ce iourd'huy profeſſion d'eloquence: car la lecture en eſt non ſeulement dure & ſcabreuſe, ains grandement difficile, & en pluſieurs endroicts depraué, peruertie, interrompue, imparfaite, mutilée, tronquée, tranſmuée, manque, & mal ſonãte: de ſorte que toy meſme (quiconque es homme de iugement) proteſteras eſtre mal aiſé, & preſques du tout impoſſible d'en pouuoir tirer le vray ſens en pluſieurs lieux: comme meſme le teſtifie Eraſme, homme de ſçauoir non pareil, qui, non contant d'vne, par deux ou trois diuerſes fois l'a corrigé & amendé: ou il a trouué tant de corruption & faultes, qu'il proteſte n'en auoir oncques, en autheur qu'il euſt iamais veu ny leu, autant noté, qu'il en a fait en ceſtuy cy. Et meſmement qu'en la pluſpart de ſes eſcrits, ſont

ſouuen-

souuentesfois plusieurs choses requises, & qui manquent tant en l'ordre, qu'en la composition, suyte, & fin. Car en premier lieu on a coustume de traiter de la substance de la chose, & que c'est. Ce que lon fait entendre par la diuision, que lon en fait, en digerant ses parties en bon ordre, & à vne chacune d'icelles en faisant autant: à sçauoir, quand il est premierement traité de ce, qui appartient à la substance de la chose proposée: secondement, de ses accidents: & finablement, de ce, ou qui en approche, ou qui en est reculé, & y contrarie, & mesme du profit & dommage, qui de là prouient. Et quand aussi il est apertement deduyt par quel moyen ces choses s'acquierent, se conseruent, & s'augmentent: ou au contraire, cõme elles se doiuent euiter, reietter, ou diminuer: à ce que tout le liure soit ainsi qu'vn corps consistant de ses mẽbres, deuëment & conuenablemẽt colloquez: choses, que tu admireras (si bien les cõsideres) en Aristote, & les desireras en Seneque. Car aussi il ne propose, ny ne diuise pas tousiours son subiect: & s'il aduient, qu'il le face, il ne suyt pas ce, qu'il a proposé, ains à toutes occasions qui se presentent fait des discours outre l'argument principal, & recommence incontinant comme de nouueau ce qu'il a premis. Il n'vse gueres souuent de transitions: ce que toutesfois sert beaucoup à la doctrine de l'enseignant, & luy apporte grande lueur & clarté. Souuentesfois aussi

vers la fin de son œuure, il le commence à diuiser: ce qu'il fait, quand, s'estant oublié, il repete le mesme qu'il a dit au dessus. Chose, qui monstre euidemment, qu'il a ce vice, ou de ses exercitations declamatoires, ou (qui plus approche de la verité) par faulte de meure & diligente premeditation, quand il venoit à escrire: ou mesme à cause qu'il n'a pas tousiours tant suyuy le iugement & la raison des choses, que la vehemence & precipitation de son esprit. De maniere qu'en plusieurs endroits tu trouueras son parler non tant marcher, qu'estre porté à la volée: plustost sauteler, qu'aller moderement & le petit pas, & mesmement en la pluspart de ses sentences. Quant à la liayson & composition de ses mots, il vse peu de conionctions copulatiues, ou disiunctiues: ce que toutesfois sert comme de nerfs à toute l'oraison. Il se delecte aussi par fois d'vne façon de parler, ou sont plusieurs coniunctions omises, & necessairement entendues: ce que quelque fois sert plus à la vehemence, ou (pour myeux dire) à la viuacité & industrie du parler. Et est souuent telle l'entresuyte & lyaison de sa forme d'escrire, que lon feroit grand doute, si le membre de son oraison doit estre rapporté, ou à ce qui a precedé, ou à ce qui s'ensuyt. C'est la raison pourquoy Quintilian (autheur de non mediocre estime & iugement) ne veult, que les ieunes enfants, des le commencemẽt de leurs estudes, s'estudient à le lire & imiter. Car

quant

quant à ce, qui concerne le los & gloire, que merite ce personnage, il luy attribue (au dixiesme liure de ses institutions rhetoriques) tel vsage de stile, qu'il dit, qu'il n'y a genre d'escrire, auquel il n'ayt versé: il luy attribue vn entendement facile & copieux: il luy attribue l'estude & la cognoissance de plusieurs arts, & sciences: il le confesse abonder en plusieurs belles sentences: il approuue grandement la liberté, dont il vse, à reprendre les vices des hommes: adiouslant au demeurant, ses liures estre tres vtiles & profitables, à instruire & former les mœurs. Et pour le faire bref, il confesse qu'il y a plusieurs choses en ses œuures, qui non seulement sont dignes d'approbation, mais aussi meritent grande admiration. Ie ne veux toutesfois, que ces choses soient de nous ainsi dites, que par cela nous entendions destourner l'hõme studieux de la lecture de cest autheur: qui, au contraire, l'auõs auec les grands tant estimé pour les causes deuant alleguées, que, le prepossants à touts autres, en auons traduit ces liures, pour à touts les publier, faire veoir & lire: bien asseurez de quel fruict & eruditiõ, & de combien excellente & recommandable doctrine & vertu il est farcy. Mais i'ay dit ce, que dessus, à fin de te monstrer, amy lecteur, la peine & trauail, que i'ay eu à le traduire, pour sa difficulté & mutilation. Lequel vice neantmoins ne luy doit estre imputé, ains plus tost au tẽps, durant lequel il a vescu,

ou ia pour la pluſpart eſtoit changé, & preſques du tout aboly & abaſtardy le diuin parler, & l'eſcrire Latinement, de la diuine eloquence de Ciceron, & phraſe de Virgile. Tant y a, que i'oſeray aſſeuremẽt dire & affermer ſans arrogance, que le langage de ceſte mienne traduction ne ſera trouué de ceux de bonne volonté & iugement eſtre moins bon François, que celuy de Seneque eſt bõ Latin. Car outre ce, que ie me ſuis pour la plus part reculé de l'vſage quaſi cõmun à touts traducteurs modernes, qui ſemblẽt (contre les preceptes & exemple de touts les anciens) tenir plus de compte des termes, que du ſens des autheurs qu'ils traduiſent: iay touſiours taſché (entant qu'il m'a eſté loyſible par la relaſche & intermiſsion de mes plus graues eſtudes, & le peu de ſçauoir & iugement que i'ay des haultes ſciences de philoſophie) d'exprimer le ſens de l'autheur le plus fidelement, & auec les plus communs & familiers termes François, qu'il m'a eſté poſsible. Et aux lieux, ou le texte eſtoit ou tant obſcur, ou tant manque & peruerty, ou tant douteux & incertain, qu'il eſtoit plus beſoing de quelque diuin, que d'vn interprete: iay aucunefois adiouſté quelque choſe du myen pour plus grande declaration de l'autheur: autrefois, i'en ay oſté & diminué: ſuyuant touſiours neantmoins le ſens, qui m'a ſemblé plus conforme au iugement & opinion, & plus apte au ſens moral d'iceluy. Car

mon

mon aduis a touſiours eſté tel, qu'il eſt non ſeulement plus certain & expediant, mais auſsi plus raiſonnable de prendre tout ce, qu'eſcriuent les autheurs en la meilleure & plus ſaine partie, qu'autrement. Ce que bien qu'en tout & par tout ne ſe puiſſe faire, ſi doit on nonobſtant, en quelque lieu que ce ſoit, plus tenir compte de l'honneſteté, qui fait les eſprits bons, que de la iouyſſance, qui les rend allegres. Au contraire de ceux, qui plus font eſtime de la beauté, polliſſure, & ornement du langage, que du vray ſens & intẽtion de l'autheur: comme ſi le langage eſtoit neceſſaire, ou fuſt trouué à autre fin, que pour repreſenter les choſes inuentées par l'eſprit: ou comme ſ'ils ignoroient, que, tout ainſi que les conceptions ſont communes à toutes langues, auſsi vne chacune d'elles a ſes termes & figures particulieres, pour exprimer ce, qu'on veult dire. Or ayant trouué, comme i'ay dit, telle difficulté & corruption en ceſt œuure, ie te ſupplie prendre en bonne partie ce mien trauail, lequel combien qu'en pluſieurs endroits n'ait peu atteindre la perfection de ſon deſſein, ſi n'en eſt il en cela, comme ie penſe, du tout à blaſmer.

A Dieu, amy Lecteur.

A SAVVEVR ACCAVRRAT,

SONET.

Sauueur, qui t'es ſauué en tout mauuais paſſage,
Quand ſur terre & ſur mer te guidoit ton bon heur:
Sauueur, qui as en fin ſurmarché tout malheur
Pillant la patience, encores en bas aage:
Ce ne t'eſtoit aſſez, te ſauuer de l'orage
Du malheureux deſtin contraire à vn bon cueur,
Duquel accortement es demeuré vainqueur:
Si Seneque par toy ne changeoit de viſage.
Seneque à ſes Latins a voulu enſeigner
Comme il fault recognoiſtre vn bien, & le donner,
Or' le fais tu parler le langage de France.
Ainſi ſauueras tu de l'autheur le renom:
Ainſi ſauueras tu es bienfaits l'ignorance:
Ainſi ſeras (Sauueur) le ſauueur de ton nom.

PAR IEAN VEZOV.

LA VIE DE LVCE ANNEE SENEQVE, EXTRAITE DE *Tacite & Suetone, & traduite de Latin en Frãçois, par Sauueur Accaurrat.*

COMBIEN que pluſieurs treſdoctes & treſſages perſõnages ayẽt mis par eſcrit, & enſeigné de viue voix, vne infinité de preceptes, touchant les bonnes mœurs & inſtitutiõ de la vie humaine, par leſquels nous deürions eſtre eſguillonnez, & enflammez à bien viure, comme eſtants à ce faire conduits, tant par l'authorité de grands perſonnages, que par autres exemples de renom : ie ne ſçay toutesfois commẽt nous ſommes deuenuz ſourds, & dormons en noſtre pareſſe, ſans faire aucunement noſtre profit de ſi grand nombre d'enſeignements, & de ſcience tant profita-

ble & vtile: n'ayants aucun egard à l'honneur, auquel ont flory, & à la renommée perpetuelle, qu'ōt acquiſe ceux, qui du tout ſe ſont addonnez à tel eſtude & ſçauoir, lequel apporte ornement en temps d'aduerſité, & donne cōſolation & patience, quād les affaires ne ſuccedent ſelon noſtre ſouhait. Tels ont eſté ceux, qui, non moins abondāment, qu'auec grauité, nous ont laiſſé par eſcrit pluſieurs preceptes, par leſquels noſtre vie peut eſtre rendue, ſi non heureuſe, à tout le moins meilleure & plus vertueuſe. Telles gēts, apres auoir du tout appliqué leur eſprit aux plus haultes contemplations & recherches des choſes, ſ'apperceuāts biē, que pluſieurs autres, qui par ce moyen ſ'eſtoient acquis le nom de ſages, auoient ſouuent parauāt fait le pareil: eſtimerent, que neceſſairement ils deuoiēt duire & dreſſer les mœurs des hommes & couſtumes des villes, auant toutes autres choſes. En quoy ayants trauaillé de ſorte, que par leur labeur les republiques en general, & en particulier chacunes perſonnes, de leurs temps, ont eſté meliorées: ſi maintenant ils ont quelque ſentiment au lieu ou leurs ames (apres leur ſeparation d'a-

d'auecques les corps) ſont arreſtées, à la verité ils ont occaſion d'eſtre grandemẽt faſchez & triſtes, de n'auoir ſceu tant pratiquer par leurs labeurs, vigilances, & cogitations, que ce, qu'ils ont enſeigné tant de bouche, que par la plume, ſeruiſt & profitaſt à l'inſtitution, diſcipline, & reglement de la vie de ceux, qui viuent pour le iourd'huy. Tant ſont ignares les eſprits des hõmes, & leurs penſées ne tendent qu'à vanité! Car nous n'eſtimons rien n'eſtre bon, ſinon ce, que l'opinion d'vne ignorante populace iuge eſtre tel: qui n'eſt autre choſe, que ce, qui eſt ſous la temerité & changement d'vne muable & inconſtante fortune. Et au contraire, les choſes, par leſquelles, quaſi comme par quelques degrez, les hommes ſont dits pouuoir monter au ciel, & acquerir la vraye felicité, ſont par nous eſtimées vaines & de nulle importance. Par ainſi eſt aduenu que, ceſte mauuaiſe opinion & penſée ayant touſiours de plus en plus iuſques à preſent gagné place en noz eſprits, toutes noz affaires ſont venuës de mal en pis: par ce que l'appetit deſordonné de paillardiſe eſt accreu, l'auarice ſeſt fait grande, la volupté (ennemie capi-

tale de la raiſon) commande & domine par tout, & (ſ'il fault ainſi dire) esblouyt en telle ſorte les yeux de l'entendement, qu'il ne peut entrecognoiſtre ce, qui eſt vrayement bon, ny mettre difference entre le pur & entier, & entre ce qui eſt deſguiſé & fardé. Puis doncques qu'ainſi eſt, ie ſerois de ceſt aduis, & iugerois eſtre fort biẽ fait à nous, & ſur toutes choſes louërois grandement, que nous obeïſsions aux preceptes & enſeignements de gents tant doctes & ſages: à fin de donner ordre par ce moyen, que leurs eſcrits ne ſoient ſans fruict, ny ne deuiennent à rien quant & & quant leurs autheurs: leſquels, non ſans grande peine & diligence, ont laiſſé à leurs ſucceſſeurs, & mis en lumiere choſes tant bonnes & loüables, que, ſi nous les voulons obſeruer, enſuyure, & garder, il n'y a point de doute, que par elles n'acquerions loüange, & renommée perpetuelle.

Entre les anciens, qui pour leur grande ſageſſe ne mourront iamais, les premiers, plus nobles, & renõmez philoſophes ſont Solon, Socrates, & Platon. Apres eux il en y a eu pluſieurs autres, à la verité, grands perſonnages, & non ſans cauſe appellez

ſages:

ſages : au nombre deſquels celuy, duquel ie veux tenir propos, doit eſtre mis à bon droit : qui eſt, Luce Année Seneque.

Il eſt bien vray que, comme ainſi ſoit que toute la philoſophie ayt eſté par les anciens diuiſée en trois parties (ſçauoir eſt, en philoſophie naturelle ou Phiſique, en philoſophie morale, & en ceſte philoſophie, nommée Dialectique, qui giſt en diſputes) il n'y a point de philoſophe, qui ayt mieux parlé de toutes, qu'Ariſtote: lequel meſmemẽt a deduit celle, qui traite des bõnes mœurs, ſi diligẽmẽt & auec tel artifice, qu'il n'a omis aucune de ſes parties, de laquelle il n'ayt eſcrit parfaitement au poſsible. Car ayant comprins entieremẽt en ſes dix liures des Ethiques la partie de philoſophie morale, appellée monaſtique ou ſolitaire, parce qu'elle appartient aux mœurs de chacune perſonne prinſe à part: il a auſſi traité & redigé par eſcrit ce, qui concerne le gouuernemẽt & conduite d'vne maiſon ou famille, & ce, en quoy giſt le regime & police des republiques, auec telle diligẽce, qu'il n'eſt pas poſsible de pouuoir donner preceptes plus conuenables & ſainctz, ny touchant vn meſnage, ny quãt à regir vne cité. Quant à moy, ie diray ce qui m'en

ſemble: c'eſt, que des trois parties de philoſophie il n'y en a pas vne, que i'eſtime plus admirable, que celle, qui traite des mœurs: parce qu'elle giſt plus en action ou effet, que non pas en ſimple ſçauoir & cognoiſſance ſans operation. Car touſiours mon opinion a eſté, laquelle i'ay ſouuent cogneuë eſtre conforme auec celle des plus doctes, qu'entre toutes les ſciẽces & diſciplines il n'y en a aucune plus neceſſaire à la ſocieté des hommes pour leur enſeigner à bien & deuëment viure, que ceſte cy, laquelle ſeule traite des mœurs, & ordonne quelle doit eſtre noſtre vie. Doncques cõbiẽ qu'entre ceux, qui ſont mis au premier rang de ſçauoir & ſageſſe, Ariſtote à bon droit eſt le prince & plus grand: toutesfois nous n'en auons aucun, ny des Latins, ny des Grecs, que ie puiſſe ou auſe comparer à Année Seneque, touchant la tradition & enſeignement des bonnes parts, que nous deſirons eſtre en vn homme de bien. Car comme ainſi ſoit qu'Ariſtote, le plus excellent perſonnage de toute la Grece, ayt cõſtitué & mis le ſouuerain bien en la ſeule vertu: noſtre Seneque a enſeigné les hommes Latins par exhortations merueilleuſes

ſes & bõnes raiſons, leur monſtrant quelles operations & actions doiuent proceder d'elle. Parquoy non ſans cauſe touts ceux de ce temps, qui ont ſeulement gouſté du bout des leures que c'eſt que de ſcie ce, le nomment maiſtre de la vie humaine: parce qu'il donne à cognoiſtre que tout le fruict de la philoſophie conſiſte & giſt au faire, & non, ſeulemẽt au dire: de ſorte que i'eſtime eſtre fort difficile, qu'vne perſonne puiſſe bien & honneſtemẽt viure ſelon raiſon, ſi premierement il n'a leu, mis en memoire, & gardé diligẽmẽt ſes enſeignements & remonſtrances: deſquelles touts ſes liures ſont tant bien ornez & rempliz, qu'il n'y a aucun philoſophe, tant bien eſtimé ſoit il, que celuy, qui ſe met à les lire & obſeruer ſoigneuſemẽt, n'eſtime bien peu, au regard de ceſtuy cy. Or parce qu'il ne ſeroit pas poſsible de ſçauoir aſſez louër la continence, integrité, & ſageſſe de ceſt hõme: ie ſuis d'aduis de faire vn petit diſcours touchant ſa nation, ſon lignage, & ſa vie.

Luce Année Seneque a eſté Eſpagnol, de nation: quant à la parenté, de Cordoube: Stoïcien, de profeſsion: homme non moins admirable en bonne vie, qu'excel-

lent en ſçauoir. Lequel, ayant eſté prins priſonnier, auec deux de ſes freres, par Cnée Domitie Enobarbe (qui auoit eſté enuoyé auec groſſe gendarmerie Romaine, à l'encontre de Cordoube, cité treſpuiſſante d'Eſpagne, pour la forcer & mettre à la raiſon, à cauſe qu'elle ſ'eſtoit reuoltée contre l'Empire des Romains) fut mis en liberté auec Iune Année Gallion, & Lucc Année Mele, qui fut pere du poëte Lucain. Or eſtant libre, il ſe retira principalement à Rome en la compagnie de ſes freres & neueu, par la ſuaſion de Domitie: auquel lieu il fut tãt eſtimé & honoré d'vn chacun, que quelques vns ont voulu croire, que ce grand honneur, qu'on luy portoit, a eſté la ſeule cauſe du courroux & haine, q̃ l'Empereur Claude cõceut à l'encõtre de luy, de ſorte qu'il l'enuoya en exil: induit à ce faire, ou par la ſuaſion de gents enuieux, ou bien par vn vice naturel, qui eſtoit en luy: & pour le lieu de ſon ban & proſcriptiõ, luy aſsigna l'iſle de Corſe. Dequoy luy meſmes fait mention en la Tragedie, nommée Octauie, quãd il dit:

Mais pourquoy fortune puiſſante
M'a elle eſté tant blandiſſante

Par

Par vn visage deceptif,
Qu'aux grands biens m'a ouuert la porte
(Bien qu'estois content de ma sorte)
Et a esté le seul motif
De m'eleuer, à fin que, trop hault monté, i'eusse
Tant de peur, que soudain plus grenement ie cheusse?
La chance me feust bien meilleure,
Si i'eusse esté iusqu'à ceste heure
Caché, loing de touts enuieux,
Entre les haults rochers de Corse.
Lá mon libre esprit (sans entorse,
Qui me gardast d'estre ioyeux)
Estoit du tout à soy, & n'auoit autre affaire
Qu'à vaquer à l'estude, & à moy seul complaire.

Mais apres que Claude eut fait mourir sa femme Messaline, à cause de la paillardise & vie meschante d'elle, il print à femme Agrippine, fille de Germanique, mere de Neron, qui autrefois auoit esté mariée à Cnée Domitie: laquelle feit tant enuers l'Empereur son mary, que Seneque fut reuoqué de son exil : & mesmes luy fut donnée la charge d'instruire & endoctriner Nerõ, par Claude l'Empereur & par sa femme Agrippine. Or apres la mort dudit Claude, la puissance & richesse de Seneque vindrẽt à croistre tellemẽt, que cela

emeut l'enuye de beaucoup de gẽts à l'encõtre de luy. Car luy eſtant Senateur, il fut eleué à la dignité de Conſul: & ayant la charge d'inſtruire le ieune Empereur Neron, il eut ſi grande authorité enuers luy, que (tant de temps que ce ieune prince cõtrefeit l'homme de bien, diſsimulant vne faulſe pieté de ſorte, qu'on l'eſtimoit faire deuoir de tresbon Empereur) rien ne ſe paſſoit des affaires de l'Empire, ſans le conſeil de Seneque. Mais apres que Neron eut laiſſé & repudié ſa femme Octauie, ſous couleur qu'elle eſtoit ſterile, & ne portoit point d'enfants: & que, le douzieſme iour d'apres tel diuorce, il eut prins à femme Pompée Sabine, fille d'vn Threſorier ou Queſteur (ayãt fait tué ſon mary, qui eſtoit cheualier de Rome) le bruit commun fut que ceſte nouuelle Emperiere conſpira la mort de Seneque: ou parce que par pluſieurs fois il auoit taſché à diſtraire Neron de l'amour d'elle, quand, encor eſtant auec ſa premiere femme Octauie, ceſte Pompée eſtoit ſa concubine: ou bien parce qu'elle ſçauoit aſſez, que ce, qu'elle diſoit & faiſoit auec l'Empereur, n'eſtoit point au gré de Seneque. Lequel, ſapperceuant de telle

menée,

menée, comme hõme treſſage qu'il eſtoit, delibera de faire tant enuers Neron, qu'il luy permettroit de viure en repos & hors de toutes affaires, luy quittant toute charge, qu'il auoit en l'Empire: de ſorte, qu'apres auoir de luy impetré telle choſe, il n'auroit plus que faire de hanter la Cour, mais paſſeroit le reſte de ſa vieilleſſe en plus grand repos, ioye, & ſeureté. Parquoy il le pria, que ſon plaiſir fuſt le laiſſer iouyr de ſes poſſeſsions & richeſſes: & quant à ſes eſtats, qu'il les donnaſt à qui il luy plairoit: ſ'excuſant ſur ſa maladie, & vieilleſſe, qui de iour en iour ne faiſoit que ſ'appeſantir. Ayant impetré ce congé, il alloit de coſté & d'autre es meſtairies & lieux de plaiſance de la Champagne, & en autres places proches de la ville de Rome: & en ceſte peregrination il eſcriuit la meilleure & plus grãde partie des epiſtres, qu'il a enuoyées à Lucilie. Or eſtant de retour de ſon voyage de Champagne, comme il ſ'eſtoit retiré en ſa meſtairie Nomentane, l'Empereur Neron luy enuoya Syllan, qui eſtoit Tribun de la bande du Preuoſt de l'hoſtel: lequel, eſtant arriué ſur le ſoir pres le logis de Seneque, & ayant enuironnée la maiſon de

gents de guerre, entra dedans, & le trouua comme il ſouppoit auec ſa femme Pauline & deux de ſes amis, en la preſence deſquels il luy declara ſa charge & le mandement de l'Empereur, qui eſtoit tel, ou que de ſon gré il ſe feiſt mourir, ou qu'il enduraſt la mort telle qu'il plairoit à ſa maieſté luy ordõner. Quant à la cauſe de ſa mort, on luy impoſoit, que par haine, qu'il auoit à l'encontre de Neron, il ſ'eſtoit abſenté de la ville, & qu'il ne ſuruenoit pas à ſes amis à leur beſoing. Auquel Seneque, auec vne conſtance & aſſeurance incroyable, reſpondit en telle ſorte: Quant à moy, ie veux biẽ que lon ſçache, que ie ne me ſuis abſenté de mes amis, ny n'en ay laiſſé aucun au beſoing, ou par negligence & pareſſe, ou par faulte de bon vouloir enuers eux: mais mon repos m'eſt plus cher, & ayme mieux la ſanté de ma perſonne, que ie ne priſe l'amitié de quelque homme, quel qu'il ſoit. Il eſt bien vray, qu'autrefois i'ay prins plaiſir à les auoir en recommandation & prendre ſoing d'eux: mais pour le preſent, ie m'addonne du tout à la contemplation des choſes naturelles, & à ſoigner de moy ſeul. De dire que i'aye Neron en haine, c'eſt abuz: ie

m'aſſeure

m'asseure que luy mesmes n'en croit rien. Il est en luy toutesfois d'ordonner, ainsi que bon luy semblera, & de ma vie & de ma mort: laquelle combien que ie n'aye point de cause de desirer, si est ce que ie ne cognois aucun mal en elle, qui m'induise à souhaitter la vie: de sorte q̄ ie suis ia venu iusques à lá, que, ny pour viure, ny pour mourir, ie ne feray aucune supplication ny requeste ny à Dieu, ny à homme quelconque.

Syllan, voyant Seneque si resolu, & oyant sa response tant asseurée, ne voulut passer outre à executer sa commission, que premierement il n'eust parlé à l'Empereur: parquoy ayant laissé garnison en la mestairie & maison de Seneque, pour la garder, il retourna à Rome, & en la presence de l'Empereriere Pompée, racompta de mot à mot à Neron ce, qui auoit este fait touchant sa charge. Lequel, apres auoir ouy le tout, interrogea Syllain, auec quel visage Seneque auoit escouté son mandement. Syllan luy ayant fait response, qu'il n'auoit cogneu en Seneque aucun signe de peur, mais bien toute asseurance, & visage d'vn homme constant: Neron le renuoya la part ou il

eſtoit, auec ordonnance de mettre à execution incontinant & ſans aucun delay ce, dont il auoit eſté chargé quelque peu de temps au parauãt. Le Tribun, craignant de ſe trouuer deuant Seneque, enuoya vn de ſes centeniers, pour luy ſignifier le vouloir de l'Empereur & l'arreſt de ſa mort. Ce qu'oyant ceſt homme treſſage ſans aucune emotion en ſon cueur, & ſans apparence de troublement au viſage, commanda luy eſtre apporté papier & ancre à fin de faire ſon teſtament. Mais voyant que touts ſes amis & familiers portoient tant impatiemment ſa mort, qu'ils en auoient les cueurs failliz, il ſe tourna deurs eux, & tenant en ſa main les tablettes, auſquelles eſtoit eſcrit ſon teſtament, feit vne fort belle remonſtrance à touts en general, & ſarreſta principalement en ſon propos ſur les points de vertu & ſageſſe, les remerciant touts affectueuſement & auec pluſieurs parolles, diſant que puis qu'il ne leur auoit peu encores aſſez recognoiſtre la bonne affection & amitié qu'ils luy portoiẽt, & qu'il n'auoit eu le moyen de les recompenſer comme meritoit la grandeur de leur bon vouloir, il leur laiſſoit par teſtament, ce qu'il tenoit pour

Tacite, liure 15, dit que le centenier empeſcha, cecy eſtre fait.

Tout ce lieu de la mort de Seneque, eſt confus, & aucunement eloigné de la verité.

pour le plus cher, honneſte, & beau, qu'il euſt en ſa puiſſance: ce que s'ils enracinoiẽt en leur memoire, ils pourroient acquerir, auoir & retenir par ce moyen l'honneur & renõmée non ſeulement des ſciences louables, mais auſsi de toutes autres choſes. Et diſt quant & quant que ce, qu'il leur leguoit, eſtoit l'image & repreſentation de ſa vie: par laquelle il ſembloit ne vouloir autre choſe entendre, ſinon qu'il les admonneſtoit d'enſuyure dé pres les traces & veſtiges de ſa maniere de viure. Apres auoir tenu ces propos à ſes amis, il ſe tourna deuers ſa femme Pauline, laquelle, entre touts ceux qui eſtoient preſents, ſentoit plus de douleur, & faiſoit le plus grand dueil, n'ayãt en elle ny corps ny eſprit, dont elle ſe peuſt bonnement ayder, & qui ne feuſt ſi tranſporté & hors de ſoy, qu'elle n'en pouuoit plus. L'ayant dõc embraſſée fort amyablement, il luy feit pluſieurs belles remonſtrãces tendãtes à ce, qu'auec grande cõſtance & patiẽment elle portaſt le tort, qu'on luy faiſoit de luy auãcer la fin de ſa vie. Le tẽps eſt maintenant venu, m'amye (diſoit il) auquel il me conuient faire preuue des enſeignemẽts de la treſſaincte philoſophie mo-

rale(à laquelle i'ay touſiours prins plaiſir,& leſquels i'ay donnez) non pas par diſputes, comme ay fait iuſques à preſent,mais bien par vne aſſeurée conſtance, laquelle me pouſſe à faire & endurer de bon courage tout ce, dõt mõ deſaſtre me menace.Ioint qu'il n'y a point de meilleur moyen pour acquerir immortalité, que, quand il eſt neceſſaire de mourir, receuoir la mort non ſeulement d'vn cueur aſſeuré & conſtant, mais encores auec vn deſir ardẽt de la vouloir endurer.Parquoy, Pauline m'amye,dõnez vous bien garde de ne lamenter cy apres,ny plorer ma mort prochaine,comme m'eſtant iniurieuſe &donnée à grand tort: à fin qu'il ne ſemble, ou q̃ m'ayez par trop aimé, ou bien que ſoyez enuieuſe de ma gloire & renom.

L'aage de Seneque.

Apres auoir ainſi parlé,ce bon perſonnage,ayãt attaint enuirõ la cẽt quatorzieſme année,ou plus,de ſon aage,ſe feit inciſer & ouurir les veines des bras & des iãbes,à fin que,ſon ſang ſe perdant auec plus grande abõdãce,il treſpaſſaſt plus ſubitemẽt: mais à cauſe de ſa vieilleſſe le ſang gelé & caillé dãs ſes veines ne pouuoit pas ſortir. Seneque voyãt que ſa mort eſtoit plus retardée qu'il

qu'il n'euſt voulu, pria Stace ſon medicin & amy, de luy dõner la poiſon, qui eſtoit pour ce fait preparée: laquelle apres auoir beuë, il ne ſe ſentit de rien auancé, par ce que le venin, pour la debilité & foibleſſe de ſes mẽbres, ne peut penetrer iuſques au cueur. Parquoy de l'ordonnance du medicin, luy fut fait vn bain d'eau, aſſez bonnement chaulde, & plus que tiedde: auquel eſtãt entré, il diſt quelques propos treſdignes de ſon immortalité: cõbien qu'ils furẽt brefs, à cauſe que ſa parolle commençoit à faillir, comme fort attenuée qu'elle eſtoit. Or quand il vint à ſentir, que ſa mort approchoit, à fin de monſtrer de plus en plus, combien elle luy ſembloit legiere, & que l'homme ne la deuoit aucunement craindre: il regarda premierement toute la cõpagnie auec vn viſage riant: puis prenant de l'eau de ſon baing meſlée auec ſang, il la verſa deſſus ſoy, & diſt: Ie conſacre & vouë au grand Dieu Iuppiter liberateur, ceſte liqueur meſlée de ſang & d'eau. Par lequel Dieu Iuppiter liberateur, ie ne puis autrement eſtimer, qu'il ne vouluſt entendre le ſeu & vray Dieu. Peu apres ce myſtere, il alla de vie à treſpas. Quant à ſes fu-

nerailles, elles furent faites & celebrées par ſes parents & amis, auec tel honneur, pompe & appareil, que meritoit le perſonnage. Or eſtant dedans le baing ou il mourut, lon dit que luy meſmes compoſa vn epitaphe, pour mettre à ſon ſepulchre : lequel puis apres fut engraué en marbre. Le contenu en eſt tel.

Soucy, labeur, merite, honneurs, par moy receuz,
Pour auoir bien verſé es eſtats, que i'ay euz,
Allez ſolliciter, ſi voulez, quelque autre ame
Aymant le bruit & fame.

Loing de voz vanitez, pres de luy le bon Dieu,
Me rappellant à ſoy, veult que ie prenne lieu,
Apres auoir iouy de l'humaine richeſſe.
Terre, à-Dieu, mon hoſteſſe.

Toutesfois il te reſte vn corps, qui pourrira,
Qu'vn cercueil ſolennel de marbre couurira.
Car de moy tu ne peux rien autre choſe prendre.
L'ame au ciel il fault rendre.

Quant à l'aage de Seneque, il y a coniecture grande, qu'il a veſcu cent quatorze ans, & plus toſt d'auãtage, que moins. Car il dit en quelque paſſage, qu'il a bien peu ouyr la viue voix de Ciceron. Or eſt il vray ſemblable, que, pour lors qu'il le pouuoit ouyr, il eſtoit capable de raiſon & doctrine.

Au prologue du premier liure des Declamations.

ne. Auſsi, qui vouldra diligemment ſupputer les temps, qui ont eſté depuis la mort de Ciceron iuſques au treſpas de Seneque, il trouuera (choſe indubitable, & cogneuë de touts) que Ciceron fut tué par le commandement de Marc Antoine, enuiron le commencement de l'Empire & principauté des trois perſonnages, ſçauoir eſt d'Octauie Auguſte, Marc Antoine, & Lepide. Or eſt ce choſe vraye, qu'Octauie tint le gouuernement de l'Empire Romain auec Antoine (eſtant toutesfois diuiſé entre eux) par l'eſpace de douze ans. Apres qu'Antoine fut vaincu, le meſme Octauie Auguſte demeura ſeul Monarque de tout le mõde, par le temps de quarãte quatre ans, ou enuiron. Auquel ſucceda Tybere, qui regna vingt & trois ans. Ceſte cruelle beſte ſauuage & farouche, C. Caligule vint apres: le temps du gouuernement duquel fut trois années, dix moys, & huict iours. Claude, ſon ſucceſſeur fut Empereur, par l'eſpace de quatorze ans, ſept moys, & vingthuict iours. Neron, fils adoptif de Claude, luy ſucceda: lequel, plus enragé & inhumain, que la plus cruelle beſte, tint en ſubiection tout le monde, en exerçant ſes cruautez,

par treize ans, ſept moys, & vingtneuf iours. Tout lequel temps ſi lon ramaſſe enſemble, on trouuera qu'il y a cent vnze ans, deux moys, & enuiron quatre iours, ou à peu pres. Or Seneque mourut l'vnzieſme année de l'Empire de Neron, enuiron deux ans au parauant que ſainct Pierre & ſainct Paul enduraſſent martyre. Il y a dõcques eu, entre la mort de Ciceron & celle de Seneque, de cent huict à cent neuf ans, ou à peu pres. Voyons maintenant de quel aage eſtoit Seneque, lors qu'il pouuoit auoir ouy Ciceron, peu au parauant qu'il mouruſt. Puis que luy meſmes eſcrit qu'il eſtoit ſuffiſant, & pouuoit aſsiſter à ouyr l'eloquence de Ciceron, on peut bien eſtimer, que pour lors il n'auoit pas moins de douze ans. Parquoy c'eſt choſe aſſeurée, que Seneque a paſſé l'aage de ſix vingts ans: qui fait, que ie ne ſuis menteur de ce qu'ay dit au parauant, qu'au temps de ſa mort il pouuoit auoir cent quatorze ans, & plus.

Quant au reſte, quelques vns ſouſtiennent que Seneque le philoſophe moral, eſt celuy, qui a eſcrit les Tragedies, miſes en lumiere, ſous le nom de Seneque: entre leſquels

lesquels est François Petrarque, qui, en l'vne de ses epistres, afferme apertement que les Tragedies sont de la façon de celuy, duquel nous parlons. Combien que toutesfois Bocace le nye: auec lequel s'accorde Colluce, homme fort eloquent, qui les attribue au frere du philosophe Seneque. Quoy qu'il en soit (combien que par cy deuant i'aye allegué vn passage de la Tragedie intitulée Octauie, sous le nom du mesme philosophe Seneque) si est-ce que ie ne me veux pas ingerer de donner iugement d'vne chose, qui est encores indecise, & pendante par deuant le iuge.

FIN.

IAN BROE DE TOVRNON.

SONET.

Mon Dieu, que les humains penſent diuerſement,
Et ſont en touts leurs faits d'opinion contraire!
Ce qui complait à l'vn, ſemble à l'autre deſplaire:
Et ſ'en trouue bien peu d'vn meſme iugement.
L'vn n'ayme en ſes eſcrits que l'amour ſeulemẽt:
L'autre le Courtiſan par les ſiens veult attraire:
L'autre ayme mieux chez ſoy doucemẽt ſe cõplaire,
Qu'enſuyure & imiter ce monſtreux changement.
Mais toy (mon Accaurrat) tu te plais à deſcrire
Le bien, qui peut à toy & au public ſuffire,
En ouurant ces threſors que t'ont donné les cieux.
Et ainſi par tes mœurs, qui conduiſent ta plume,
Tu nous fais bien ſentir, que vertu tard allume
L'homme par trop plongé dans les lacs vicieux.

excellẽtes, contenuës es ſept liures des biẽfaits: redigé par ordre alphabetique: auquel la lettre (a) ſignifie la premiere page du fueillet, & la lettre (b) la ſeconde.

A

Accouſtrement exceſſif. 15.b

Accuſations fauſes en regne du tẽps de Tybere Ceſar. 79.b

Achetter par prieres. 24.b

Acte d'vn Pythagorien. 227.b

Acte magnanime de Mãlie. 91.b

Acte pitoyable d'Enée. 90.b

Acte vertueux de la ieuneſſe de Sicile. 91.a

Action contre les ingrats. 62.b. 71.a

Admonition bonne enuers les bons. 229.b

Admonition combien vtile. 161.b

Aduertiſſement d'vn bienfait engendre ennuy. 33.a

Adultere. 14.a

Aeſchine. 13.a

Affection depraüée. 187.a

Aglie. 6.a

Agrippe. 196.a.b

Alcibiades. 13.a

Alexandre. 20.a.b. 37.a 138.b. 209.a

Allegreſſe à receuoir vn bien. 46.b

Amateur de vertu ne deuient iamais meſchant. 225.b

Ambition, cauſe d'ingratitude. 49.a

Ame. 51.a

Amis plus neceſſaires d'autãt qu'on eſt plus riche. 191.b

Amitié vraye entre les ſages. 218.a

Amour folle preſque ſemblable à haine. 187.b

Amy bõ, choſe rare. 197.b

Amy doit estre cherché au cueur. 198.*b*
Amplification de l'Empire Romain par Scipion. 87.*b*
Antigone. 38.*a*.91.*b*
Antoine ingrat. 153.*b*
Apollodore. 225.*a*
Apophtegme de Caton. 141.*b*
Apophtegme de Crispe Passiene. 22.*b*
Apophtegme d'vn Empereur Romain. 214.*a*
Apophtegmes du Roy Philippe. 129.*b*
Arcesilas. 30.*a*
Archelas. 44.*b*.139.*a*.*b*
Aristide. 118.*a*
Aristippe. 230.*a*
Aristogitone. 221.*a*
Ariston. 86.*a*
Asseurance certaine plus plaisante, que la fin du danger. 191.*a*
Atteine. 78.*a*
Auarice trompe. 216.*b*
Auguste Cesar. 47.*a*
Auguste banist sa fille. 195.*b*

B

Bien commun doit estre recommandé. 222.*a*
Bien doit il estre fait à l'ingrat. 117.*a*
Bien fait à gẽs indignes en l'honneur de leurs ancestres. 121.*b*
Bien generalemẽt fait. 21.*a*
Biẽ prouenãt du biẽfait. 65.*a*
Bienfait. 120.*b*
Bienfait à qui bien colloqué. 22.*b*
Bienfait à qui se peut rendre, & à qui non. 146.*b*
Biẽfait à tous generalemẽt, n'est fait à chacun en particulier. 181.*b*
Biẽfait auec espoir de profit. 53.*a*
Bienfait chose incorporelle. 165.*b*
Bienfait, chose louable & honneste. 147.*b*
Bienfait comment se doit faire. 23.*b*

Bienfait commẽt ſe doit receuoir. 40.*a.& de qui. b*
Bienfait demeure. 10.*b*
Biẽfait depẽd de la volonté de celuy, qui le fait. 183.*a*
Biẽfait donné par vn meſchant. 44.*a*
Bienfait du maiſtre enuers ſon ſeruiteur. 76.*a*
Biẽfait en quoy cõſiſte. 10.*a*
Bienfait en quoy differant de ce qui eſt donné. 11.*b*
Bienfait eſt quelquefois ce, qui ne nuyt ny ne profite. 158.*b*
Bienfait eſt touſiours bien employé. 234.*a*
Bienfait eſt vn lien. 203.*b*
Biẽfait ioyeuſemẽt receu. 45.*a*
Biẽfait ne doit eſtre ramenteu. 5.*a*
Biẽfait ne doit eſtre regetté. 132.*b*
Biẽfait ne peut eſtre tel eſtimé, ſ'il ne viẽt du cueur. 174.*a*
Bienfait n'eſt aſſubietty à aucune loy. 170.*a*
Bienfait n'eſt deu, ſ'il n'eſt fait volontairement. 157.*a*
Biẽfait n'eſt iamais pdu. 5.*a*
Bienfait, non pour recompenſe, ou gloire. 102.*a*
Bienfait peut eſtre plus grãd que l'autre. 89.*a*
Bienfait, pour gaing & profit, eſt vſure, ou exaction. 105.*b.*106.*a*
Biẽfait pour l'amour du dõneur, oblige il. 175.*b.*176.*a*
Bienfait pourquoy ſe fait. 146.*b*
Bienfait preiudiciable au donneur. 44.*a.b*
Biẽfait, qu'eſt ce. 11.*a.*171.*a*
Bienfait ſtable. 166.*a*
Bienfaiteur. 220.*a*
Bienfaiteur rude. 13.*b*
Bienfaits. 73.*a*
Bienfaits aggreables quels. 24.*a.*25.*a*
Bienfaits à qui ſe doiuent donner. 102.*a*
Bienfaits à quoy ſe doiuent rapporter. 155.*b*

Bienfaits comment doiuent eſtre faits. 16.*b*
Bienfaits comment ſe doiuent interpreter. 49.*b*
Bienfaits contraires. 77.*a*
Bienfaits de deux manieres. 223.*a*
Bienfaits de Dieu infinimẽt plus grãs que des hõmes. 97.*a*
Bienfaits des parents enuers leurs enfants. 186.*b*
Bienfaits des parẽts, les plus grands, quels. 187.*a*
Bienfaits des parents priuilegez. 67.*a*
Bienfaits du premier degré, & ſecõd. 17.*a.* *& du tiers.b*
Bienfaits ne ſont pareils. 64.*b*
Bienfaits quand ſe rendent. 66.*b*
Bienfaits ſe doiuẽt ils touts receuoir. 41.*b*
Bien. 213 *a*
Biens comment communs entre amis. 218.*a*
Biens de trois ſortes. 148.*b*
Bonté cruelle. 35.*b*
Bonté de Dieu. 236.*a*

C

CAligule, conuoiteux de ſang humain. 122.*b*
Calliſtrate. 200.*b*
Camille. 154.*a*
Catiline. 154.*a*
Caton. 154.*a*
Cauſes, qui gardẽt quelquefois de rendre le plaiſir. 167.*b*
Celeurs du plaiſir receu. 45.*b*
Ceſar. 43.*a.* 217.*b*
Ceſar taxé. 33.*b.* 34.*a*
Changer conſeil. 130.*b*
Charites. 6.*a.* 9.*a. quelles elles ſont.b. leur genealogie.* 7.*b*
Chemin de vertu à nul clos. 73.*b*
Chois de celuy, à qui doit eſtre fait le plaiſir. 41.*a*
Choſe plus admirable en vn bienfait. 146.*b*
Choſe pourquoy dite deſirable de ſoymeſme. 111.*b*
Choſe, qui nous oblige, fait pour nous. 182.*b*

Choſes communes aux bons & mauuais. 119.*b*.120.*a*
Choſes neceſſaires à celuy, qui fait profeſsion de vertu. 207.*a*.
Choſes qui n'obligent. 42.*b*
Choſes, qu'il fault conioindre, à faire plaiſir. 121.*a*
Choſes requiſes en vn preſent, combien. 175.*a*
Chryſippe. 7.*b*.8.*b*.214.*b*
Ciceron. 154.*a*
Ciel & ſon cours, pour noſtre bien & profit. 104.*b*
Circonſtances à faire plaiſir. 101.*a*
Circonſtances à rendre vn bienfait. 59.*b*
Circonſtances en matiere de liberalité. 37.*b*
Claude Quadrigaire. 77.*a*
Cleanthes. 174.*b*
Cognoiſſance des choſes ſuperflues, profitable. 165.*b*
Cognoiſtre Dieu eſt permis à l'eſprit de l'hõme ſeul. 185.*b*
Cognoiſtre le vouloir d'autruy, choſe difficile. 125.*a*
Commencemẽts ſurpaſſez. 83.*a*
Comment ſ'entend, Il ne ſe fault ſouuenir du bien qu'on a fait. 228.*b*
Cõpagnie, don de Dieu. 110.*a*
Comparaiſon des ſciẽces & bienfaits. 61.*b*
Complainte contre fortune. 49.*b*
Complainte des maux de ce monde. 150.*b*
Complainte des philoſophes contre nature. 50.*b*
Conditions, à ce que quelcun nous ſoit obligé. 175.*a*
Conſcience bonne. 113.*b*
Conſeil de Demarate à Xerxe. 194.*a*
Contemplation Chreſtienne des biens de Dieu. 50.*b*
Contrats. 70.*a*.*b*
Courtiſan. 13.*b*.26.*a*
Courtoiſie d'vn Macedonien à l'endroit d'vn ſoldat du roy Philippe. 129.*a*

Courtoisie soudaine. 28.*a*
Coustume seule en plusieurs choses. 160.*a*
Couuoitise cause d'ingratitude. 60.*a*
Couuoitise des Courtisans. 27.*a*
Crainte fait trouuer le plaisir grand. 17.*a*
Craintif, qui. 118.*a*
Creance, qu'est ce. 104.*a*
Crispe Pasiene. 22.*b*
Cruauté & guerres ciuiles. 15.*b*
Cupidité, cause d'ingratitude. 48.*b*

D

DEbt au genre humain plus à estimer, que ce qui est deu à vn seul hõme. 226.*b*
Deciens. 200.*a*
Demade condamne à Athenes vn vendeur de poison. 201.*a*
Demande ne doit tousiours estre ottroyée. 35.*a*
Demarate Lacedemonien. 194.*a*
Demetrie le Cynique. 206.*a*. 214.*b*. 215.*a*
Denier. 38.*a*. 131.*a*
Depost comment doit estre rendu. 101.*a*
Desdaigneux. 46.*b*
Deshonneur ce n'est d'estre vaincu au combat des choses honnestes. 135.*a*
Desir vray de faire plaisir. 106.*b*
Destinée fatale. 99.*b*
Deuoir auant que rendre, chose naturelle. 142.*a*
Deuoir le bienfait, doit estre apprins. 203.*a*
Deuoirs. 73.*a*
Dieu a eu soing de l'homme & des animaux, des la constitution du monde. 185.*a*
Dieu bon & liberal. 236.*a*
Dieu combien a aymé l'hõme. 51.*b*
Dieu comment appellé. 99.*a*
Dieu doit estre par nous imité. 116.*b*

Dieu doit estre imité en la tolerance des ingrats. 235.*b*

Dieu & nature, vn mesme. 99.*a*

Dieu fait bien aux bõs & mauuais egalement. 119.*a*

Dieu n'a que faire de noz biens. 100.*b*

Dieu ne peut estre cõtraint. 184.*a*

Dieu n'est sãs nature. 100.*a*

Difference de celuy, qui souhaitte mal à vn autre, à fin de luy ayder, & de l'ingrat. 199.*b*

Differẽce des biẽfaits. 68.*a*

Difference entre bienfaits, deuoirs, & seruices. 73.*a*

Differẽce entre l'ingrat & recognoissant. 72.*b*

Dilation à faire plaisir, vicieuse. 57.*b*

Dilation cause la perte. 25.*b*

Dilation ennuyeuse. 27.*a.* 28.*a*

Diogenes. 38.*a.* 137.*a*

Dire commun de ceux, qui desirẽt la mort d'autruy pour enrichir. 202.*a*

Dire de l'Epicurien. 110.*b*

Discretion à departir les bienfaits. 22.*a*

Discretion, requise à faire plaisir. 69.*b*

Dissolution des femmes Romaines. 14.*a*

Distinction du vice & de vertu. 208.*a*

Diuision des plaisirs. 17.*a*

Domicie. 78.*a*

Don de nature excellent. 109.*b*

Don peut il estre fait au Roy. 210.*b*

Donation quelle deshonneste. 101.*b*

Donner à qui ne s'en peut seruir, est folie. 223.*b*

Donner au sage, ou à l'amy. 210.*a.b*

Donner comment, & à qui. 120.*a*

Donner est vne separation. 145.*a*

Dons de Dieu. 50.*b*
Douceur enuers ceux à qui auons fait plaisir. 32.*b*

E

Eclypse du soleil comment se fait. 139.*b*
Egard à qui lon donne. 36.*a*.37.*a*.103.*a*
Egard d'vn biẽfaiteur. 38.*b*
Election de celuy que voulons rendre nostre tenu. 41.*b*
Eloquẽce de Demetrie. 214.*b*
Enée. 90.*b*.199.*b*
Enfants sont ils plus de plaisir aux peres & meres qu'ils n'ẽ ont receu deux. 82.*b*.88.*a*
Engendrer vn enfant, est peu, qui ne l'auance. 85.*a*
Ennemy ayde quelque fois. 172.*b*
Enseignemẽts aux enfants. 92.*b*
Entretien des choses humaines vient des astres & corps celestes. 114.*b*.115.*a*
Enuye, cause d'ingratitude. 49.*a*
Enuye ne nuyt à la louange des anciens. 214.*b*
Epicure. 61.*a*
Epicure blaspheme contre la prouidence de Dieu. 95.*b*
Epicure despouille Dieu de ses forces. 111.*a*
Epicuriens. 94.*a*
Epicuriens taxez. 105.*a*
Equité du Roy Philippé, à punir vn ingrat. 130.*a*
Erreur des Epicuriẽs. 94.*a*
Esparone, qu'est ce. 55.*b*
Especes des choses sont deceuables. 125.*b*
Estimateurs iniques des dõs de Dieu. 50.*a*
Estoilles erratiques plus de sept. 115.*b*
Euenement des choses incertain. 125.*a*
Euphrosine. 6.*a*
Eurynomé. 7.*b*
Excuses legitimes de ne tenir promesse. 127.*b*
Exhortation à recognoistre les biens receuz, & de Dieu & des

& des hommes. 155.*a*
Exhortatiõ aux seruiteurs. 81.*b*

F

Fabie Persique. 45.*a*
Fabiens. 136.*a*
Fabius Verucasus. 28.*b*
Faire plaisir, autre chose, que prester. 131.*a*
Faire plaisir, chose de soy desirable. 93.*a*.102.*b*. 109.*b*
Felicité humaine fondée sur paix. 233.*a*
Festins superfluz. 15.*a*
Fin du bienfait. 75.*a*
Flateur. 141.*b*
Folie, vice de l'esprit. 223.*a*
Force, qu'est ce. 55.*b*
Fortune prefere le mauuais au bon. 135.*a*
Foy doit estre tousiours gardée. 222.*b*
Foy louée & reuerée. 145.*b*
Foy malade a besoing d'admonition. 161.*b*
Foy quand faucée. 127.*b*
Furnie. 47.*a*

G

Gracche & Druse, premiers inuenteurs des separations d'amis. 198.*a*
Grace mauuaise à faire plaisir. 26.*a*
Grandeur de la chose, examinée, pour tenir promesse. 128.*a*
Grecin Iule. 44.*b*
Grille. 86.*a*

H

Hercules. 20.*a*.*b*. 99.*b*
Hermode. 221.*a*
Heures. 7.*b*
Histoire de deux esclaues. 77.*a*
Histoire d'vn seruiteur. 79.*a*
Homme n'a esté fait à la haste. 185.*b*
Honnesteté. 40.*a*
Honnesteté par soy desirable. 108.*a*
Hyperbole. 229.*a*

I

IMparfait. 41.a
Importunité ennuyeuſe. 29.b
Ingrat. 110.b.112.a
Ingrat doit eſtre enduré, & pourquoy. 134.b
Ingrat enuers Dieu, le ſera enuers les hommes. 52.a
Ingrat & oubliant, qui eſt le pire. 59.a
Ingrat plus malheureux que l'inſenſé. 72.a.b
Ingrat proprement qui. 58.b
Ingratitude cõbien grand crime. 71.b
Ingratitude de la ieuneſſe enuers leurs parents. 154.b
Ingratitude de la republique Romaine enuers pluſieurs grands perſonnages. 114.a
Ingratitude d'ou vient. 48.a.58.b
Ingratitude d'vn gendarme. 129.a
Ingratitude ne tombe en loy, & pourquoy. 63.a
Ingratitude ſepare la concorde des hommes. 109.b
Ingratitude ſource de touts vices. 15.b
Ingratitude vice frequent. 1.b
Ingratitude vient de nous meſmes. 39.a
Ingratitude vraye. 2.a
Ingrats. 18.b 47.a
Ingrats comment ſont à endurer. 231.a
Intention bonne. 159.b
Iniure du bienfaiteur. 68.b
Iniure ne peut eſtre faite au ſage. 56.b
Inuectiue contre ceux, qui meſpriſent les ſeruiteurs. 81.b
Ironie ſur les faits d'Alexandre. 210.a
Iules Ceſar. 43.a. 162.a

Iules Ceſar ingrat. 153.*a*
Iules Ceſar clement & debonnaire. 153.*a*
Iupiter. 99.*a*

L

Lac de Come. 97.*a*
Lac de la Garde. 97.*a*
Lacedemoniens, que defendoient ils. 135.*b*
Lacedemoniens vſoient de cuyr, pour leur monnoye. 150.*a*
Largeſſe trop grande, non louable. 4.*b*
Lentule patron de toutes richeſſes. 48.*a*
Liberal Ebuce, preud'hõme & liberal. 134.*a*
Liberalité de Dieu. 236.*a*
Liberalité quelle doit eſtre. 21.*a*
Liberalité ſoudaine. 28.*a*
Liberalitez, en combien de manieres. 30.*a*
Loy aucune ne peut mõſtrer l'ingrat. 64.*a*
Loy de donner. 204.*a*
Loy de vie. 8.*b*
Loy du plaiſir. 31.*a*
Loy naturelle, rendre ce qu'on doit. 69.*b*
Lune termine le moys. 115.*a*
Luxure. 15.*a*
Lyon recognoiſſant ſon gouuerneur. 42.*b*

M

Macedoniens. 62.*b*
Macquereau. 141.*b*
Magiſtrats domeſtiques. 67.*b*
Mamerque Scaure. 123.*a.*
Maniere d'exiger le plaiſir qu'on a fait. 160.*b*
Manlie. 91.*b*
Marc Agrippe. 86.*a*
Marc Antoine. 166.*b*
Marc Brute. 43.*a.b*
Maro. 79.*b*
Mauuais eſt auſſi ingrat. 118.*b*
Mecene. 196.*b*
Medicin pourquoy oblige. 180.*a*
Medicins doiuent eſtre te-

nuz chers. 177.b
Medicins obligent, encor ayants receu salaire. 179.b
Memoire fragile, excuse pour les ingrats. 233.b
Mercure. 99.b
Meschants appetent mesmes le bien. 109.a
Meschants & vertueux eleuez en dignité. 123.b
Mesdisants du bienfaiteur. 46.a
Moderation à repeter vn bienfait. 163.b
Mondanité des femmes Romaines taxée. 216.a
Monde, pere de touts. 81.a
Monnoye de cuyr. 150.a
Mort est le plus grand bien qui puisse aduenir à celuy, qui ne se veult chastier. 227.a
Moyen honneste de faire souuenir d'vn plaisir: à l'exemple d'vn soldat de Iules Cesar. 162.a
Muse. 8.a
Mutie. 221.a

N

Naistre, premier degré à toutes choses. 84.b
Nature de Dieu. 3.a
Nature & Dieu, vn mesme. 99.a
Nature incite à bien faire les vns aux autres. 108.b
Nature n'est sans Dieu. 100.a
Nature ne perd rien. 143.b
Negligents. 46.b
Nil. 97.a.171.b
Nom propre default à plusieurs choses. 55.b
Nul est à mespriser. 81.b

O

Obligation n'est qu'entre deux. 143.a
Occasion, pourquoy on n'est tenu rendre la pareille. 168.a
Octauie Cesar. 86.b
Office de vertu. 94.a
Onesicrite, Admiral d'Alexandre. 209.a
Orgueil à blasmer en toutes choses. 34.b

Orgueilleux marriz d'eſtre deſdaigné. 140.*b*
Ottroy des dons pour diuerſes cauſes. 21.*b*
Oubliance des plaiſirs, d'ou prouient. 61.*b*
Oubliant & ingrat, qui eſt le pire. 59.*a*

P

Paradoxe des Stoïques. 52.*a*
Parolle de l'ingrat. 48.*a*
Parolle du recognoiſſant. 57.*a*
Partie plus ſeure du bienfait, quelle. 166.*a*
Paſitoe. 7.*a*
Paul. 79.*b*
Pedagogues, magiſtrats domeſtiques. 67.*b*
Pere aiſe du bien, & marry du mal de ſon enfant. 156.*a*
Pere libre, nom de Dieu. 99.*b*
Pere, nourry de ſon fils. 85.*b*
Peres & meres meſchants, n'ont par cela oſté le biẽ, qu'ils ont fait à leurs enfans. 168.*a*
Perſeuerance de l'homme de bien. 135.*b*
Perſeuerance en bonté, ſurpaſſe les meſchants. 235.*a*
Petiteſſe de la choſe, examinée, pour tenir promeſſe. 128.*a*
Phalaris. 225.*a*
Phidie. 54.*b*
Philippe Roy des Macedoniens. 128.*b*
Plaiſir, cauſe de la cognoiſſance des vns auec les autres. 146.*b*
Plaiſir commẽt doit il eſtre fait. 3.*a*
Plaiſir des choſes, q̃ le peuple eſtime, eſt à meſpriſer. 215.*b*
Plaiſir doit il eſtre recogneu & l'iniure vẽgée, venãts de meſme perſonnage. 169.*b*
Plaiſir & tort contraires. 142.*a*
Plaiſir fait à autruy. 144.*a*
Plaiſir fait à regret n'oblige. 171.*a*
Plaiſir fait à ſoy meſmes. 143.*b*.144.*a*

Plaiſir fait à ſoy meſmes, eſt incontinant rendu en le faiſant. 142.*b*

Plaiſir fait doit il eſtre ignoré par le donneur. 30.*b*

Plaiſir fait en petites choſes. 12.*a*

Plaiſir ne doit eſtre rẽdu en tout temps. 203.*a*

Plaiſir ne doit eſtre rendu, pour acquerir bruit ſeulemẽt. 204.*a*

Plaiſir ne doit eſtre retardé pour les ingrats. 3.*a*

Plaiſir peut il eſtre fait par quelcun à ſoy meſme. 141.*a*

Plaiſir qu'on doit faire aux riches. 197.*a*

Plaiſir ſe face ſans parolles outrageuſes. 159.*b*

Plaiſir ſe peut faire & rendre, ſans eſtre riche. 191.*b*

Plaiſirs faits auec douleur. 158.*a*

Plaiſirs ne ſe rẽdẽt en pareil nõbre, qu'ils ſõt receuz. 221.*b*

Plaiſirs profitables. 18.*a*

Platon. 86.*a*.181.*a*

Poëtes menteurs. 8.*a*

Pollion Aſinie. 123.*a*

Pouuoir et vouloir eſtre admonneſté, eſt vertu. 164.*a*

Precepteur pourquoy oblige. 180.*a*

Precepteurs. 60.*b*.67.*b*

Precepteurs nous doiuent eſtre chers. 177.*b*

Precepteurs nous obligent, encor ayãts eu ſalaire. 179.*b*

Preſomptiõ meſpriſée. 232.*a*

Preſter argent à qui ne le merite, eſt ſigne d'vn mauuais meſnager. 131.*b*

Preſter eſt autre choſe, que faire plaiſir. 131.*a*

Preſtres introduits par Homere. 164.*a*

Pris des choſes, ſelon le tẽps. 178.*b*

Profit au dommage d'autruy, eſt deſiré. 201.*b*

Profits de trois ſortes, d'vn bienfait. 54.*b*

Promeſſe pourquoy ne doit eſtre

eſtre tenuë. 127.*a*
Promeſſe quand doit eſtre tenuë. 127.*b*
Propre de l'hõme de biẽ, touſiours vouloir biẽ faire. 183.*a*
Proprieté des choſes, à qui. 210.*b*
Prouidence de Dieu. 96.*a* 122.*b*
Puiſſance des choſes, à qui. 210.*b*
Puiſſance des Roys ſur quoy eſt fondée. 137.*a*

Q

Querimonie ſur la meſchanceté des Romains. 14.*b*
Qu'eſt ce q̃ lõ doit dõner. 19.*a*

R

Raiſon, dõ de Dieu. 110.*a*
Raiſon fait comparaiſon entre les bienfaits & iniures. 168.*b*
Rarité precieuſe. 19.*b*
Rebile. 45.*a*
Recompenſe des bienfaits quelle. 67.*a*
Recognoiſſance du bõ vouloir d'vn bienfaiteur. 26.*a*
Recognoiſſance pareille au vouloir de chacun. 137.*a*
Recognoiſsãt le plaiſir, qu'eſt ce qu'il gaigne. 111.*b*
Recognoiſſants. 18.*b*
Recognoiſſants de deux ſortes. 112.*b*
Regraciemẽt d'vn bienfait. 47.*a*
Regule. 136.*a*
Religiõ ennemie des armes. 232.*b*
Remercier en ſecret. 46.*a*
Remonſtrãce des peres aux enfants. 90.*b*
Rẽdant la pareille, eſt quelque fois ingrat, & au contraire. 113.*a*
Rẽdre ce qu'on doit, loy naturelle. 69.*b*
Rendre la pareille. 145.*b*
Rẽdre la pareille, eſt ce choſe deſirable. 93.*a*
Rendre la pareille, quand eſt beſoing. 132.*a*
Rendre, qu'eſt ce. 224.*a*
Rẽdre vn biẽfait cõmẽt. 53.*b*

Reproche bonne enuers les mauuais. 229.b
Resiouyssance d'auoir fait plaisir. 107.a
Response aux admonnesteurs. 32.b
Retardement fait la vie plus longue : non, plus heureuse. 155.a
Riches dequoy ont besoing. 192.b
Richesse proprement qu'est-ce. 216.b
Rien de certain es choses fortuites. 73.b
Rostra. 196.a
Rostres, quoy. 196.a
Royaume de sagesse, grand & asseuré. 217.a
Ruffus Senateur. 80.a
Rutilie. 154.a.201.b

S

Sacrilege. 213.a
Sacrilege ne fait iniure à Dieu. 213.b
Sage cõment possede il tout. 211.b
Sage ne peut receuoir iniure. 56.b
Sage pourquoy iamais ne se repent de son fait. 126.b
Sage vrayemẽt qui. 209.b
Scipion. 87.a.154.a.200.a
Semonneurs. 8.a
Serf, qu'est ce. 76.a
Seruice, qu'est ce. 10.b
Seruices. 73.a
Seruiteur cõment fait plaisir à son maistre. 74.a.b. 75. b. 76.a.81.a
Seruitude tõbe sur le corps, non en l'ame. 75.a
Siciliens. 91.a.200.a
Similitude du plaisir au ieu de la paume. 38.b.54.a
Societé. 110.a
Socrates. 13.a.86.a.214.b 226.b
Socrates facetieux. 140.a
Socrates refuse venir parler au Roy Archelas. 139.a
Soing à faire presents. 18.a
Soleil se leue sur bons & mauuais. 4.a

Soleil termine l'an. 115.*a*
Sophroniſque. 86.*a*
Sorites, maniere d'argument. 157.*b*
Souhait de quelque infortune, à celuy qui a fait plaiſir, à fin de luy pouuoir rendre. 187.*b*.188.*a.b*.189.*a. b.* 190.*a.b.* 192.*a*
Souhait du meſchant & ingrat. 202.*b*
Souhait pour amis, quel. 191.*a*
Stateur. 99.*a*
Superfluité des Romains taxée. 215.*b*

T

TAlent. 38.*a*
Temerité de Chryſippe. 8.*b*
Thalie. 6.*a*.8.*a*
Timide, qui. 118.*a*
Tort & plaiſir, contraires. 142.*a*
Tout bien vient de Dieu. 96.*b*.98.*a*
Tout deu aux peres & meres. 84.*a*
Tout eſt à Dieu. 211.*a*
Tybere Ceſar. 29.*a*
Tybere Ceſar ingrat. 163.*b*

V

VAillance du ieune Scipion à ſauuer ſon pere. 87.*a*
Vendition d'office. 14.*b*
Vendre, eſt vne ſeparation. 145.*a*
Verité cachée au plus profond. 207.*a.b*
Verité ne doit eſtre celée. 197.*a*
Verité, voye la plus aſſeurée. 125.*b*
Vertu. 94.*a*
Vertu appete exceller les maieurs. 90.*a*
Vertu doit eſtre ſuyuie. 93.*b*
Vertu du bienfait en quoy giſt. 4.*a*
Vertu en touts lieux honoreé & reuerée. 122.*a*
Vertu eſt elle cauſe du bien, ou le bien meſme. 74.*b*

Vertu ne reçoit vn amateur deshonneſte. 116.*a*
Vertueux & meſchants eleuez en dignitez. 123.*b*
Vertuz de l'ame. 51.*a*
Vetene. 78.*a*
Vie à quoy ſemblable. 232.*a*
Volonté bonne, pris du bienfait. 56.*b*
Volonté de l'homme, inuincible. 136.*a*
Volonté louable, qui va rondemẽt en beſongne. 135.*a*
Volõté reputée pour le fait. 52.*b*
Volonté ſeule fait ſeparation des bienfaits & iniures. 173.*a*
Volonté ſeule ne fait pas le bienfait. 174.*b*
Volupté. 94.*a*
Volupté hõneſte, qui eſt elle. 208.*b*
Volupté indigne de l'homme. 208.*a*
Vouloir bon. 113.*b*
Vouloir du bienfaiſant doit eſtre eſtimé. 157.*b*
Vouloir ſuffit en pluſieurs choſes. 219 *b*
Vſuriers. 39.*b*
Vtilité doit eſtre preferée à la volonté. 35.*a*
Vtilité du bienfait à qui ſe communique. 156.*b*

X

Enophon. 86.*a*
Xerxe. 193.*b*.195.*a*.*b*

Y

Vrongnerie, & excés. 15.*b*

Z

Enon. 131.*a*.214.*b*

Fin de la table.

FAVLTES TROVVEES apres l'impreſsion.

Fueillet	16. *page*	1. *ligne*	11.	*que tu ne l'ayes fait.*
67		2	23	*baillé des pedagogues, comme magiſtrats domeſtiques.*
77		1	7	*Mais qui eſt celuy.*
77		1	14	*& l'autre luy a dõné la mort.*
207		2	15	*ſoulagemẽts d'eſprit.*

LIVRE PREMIER DE SENEQVE, TRAITANT DES *bienfaits: dedié à son amy Ebuce Liberal: & traduit de Latin en François, par Sauueur Accaurrat, natif d'Vzés en Languedoc.*

CHAPITRE I.

ENTRE plusieurs & diuers erreurs, de ceux qui viuent temerairemẽt, & sans considératiõ, i'oserois dire (amy Liberal) celuy lá estre le plus pernicieux, que nous ne sçauons donner à autruy, ny d'vn autre receuoir, les biẽs & plaisirs que nous faisons, ou qui nous sont faits. Au moyen dequoy, il s'ensuit, qu'iceux mal assignez, soient aussi mal deuz, & dont à tard nous

nous plaignons, quand ils ne sont rendus. Car ausi sont ils perduz, quād ils sont ainsi colloquez. Et ne se fault esbahir, qu'entre touts les vices humains (qui sont grands & innumerables) ne s'en trouue aucun plus frequent & coustumier, que celuy d'ingratitude. Ce que certes ie voy aduenir pour plusieurs raisons. La premiere & principale est, pource que nous n'auons pas egard à qui nous faisons plaisir: mais quand nous voulons prester argent à quelqu'vn, nous cherchons premierement, & nous informons quel il est, & de quel estat. Nous ne espandons point noz semences en champ las, & sterile. Sans egard nous iettons plus tost çà & lá noz bienfaits, que nous ne les distribuons iustement, & à ceux qui le meritent. Et ne sçaurois dire aisément, lequel des deux est plus deshōneste & à blasmer, ou refuser vn bienfait, ou en demander recompense. Car telle maniere de credit est tel, que par iceluy on en espere autant receuoir, qu'on en apporte volontairement: dont se plaindre, quād nous n'en sommes recompensez, est (à la verité) chose tres-villaine & deshonneste: par ce que, pour la descharge de tel credit, il n'est besoing de

Ingratitude, vice le plus frequent de touts: & la raison.

biens

biens ny de facultez, ains seulement d'vn cueur memoratif & non ingrat. Car celuy là rend assez le bien qu'il a receu d'autruy, qui d'vn cueur volontaire s'en recognoist debteur. Mais cõme ainsi soit, qu'en ceux là est le crime, qui de parolle & de confession, sans vouloir rendre le plaisir receu, se monstrent ingrats, aussi est il en nous pareillement. Nous en experimentons plusieurs de leur nature ingrats, & en faisons plusieurs: pource qu'à quelque fois nous sommes reprocheurs, & exacteurs importuns: autrefois si legiers & inconstans, que bien tost apres nous nous repẽtons du biẽ & plaisir qu'auõs fait. Aucunefois nous cõplaignãts, & calumniãts mesmes les moindres momẽts & articles de temps qui puissent estre, corrompons toute la grace du bien, non seulement que nous auons fait, mais aussi de celuy à qui nous l'auons fait. Car qui est celuy d'entre nous, qui iamais fut content, ou d'estre prié legierement, ou seulement vne fois? Qui fut oncques celuy, qui, soupçonnant qu'on le voulsist requerir de quelque chose, ne ridast le front? ne tournast la face d'autre costé? ne feignist auoir mille empeschements, mille occupa-

Vraye ingratitude, qui de bouche & de faict se ppetre, & les causes pour quoy.

Vraye description de celuy, qui ne fait plaisir, qu'à force, & par importunité.

tions? qui par longs propos & tout exprés controuuez, ou il n'y a ny fond ny riue, ne retranchaſt l'occaſion de n'eſtre employé en ce, dont il craignoit eſtre requis? & qui par diuers moyens n'ayt taſché à deceuoir les neceſsitez preſſées? Ou qui, eſtant ſurprins, n'ayt delayé & cruellement denié la choſe? Ou s'il l'a promiſe, ne l'ayt fait auec vne difficulté, en haulçant & frongant les ſourcils, accompagnez de parolles ſi malicieuſes, qu'elles ne peuuent qu'à peine iſsir de l'eſtomach? Or n'y a il nul, qui volontiers ſe ſente redeuable de ce qu'il n'a receu, mais l'a arraché & tiré par importunité, & quaſi par force. Aucun peut il eſtre obligé à celuy, qui luy fait plaiſir ou par oſtentation, ou par deſpit, ou par ennuy, ou de crainte d'eſtre de luy moleſté & importuné? Si tel penſe qu'on luy ſoit redeuable de ce qu'il a laſſé par ſon delayement, ou tormenté par vne attente, celuy à qui il fait plaiſir, il ſe trompe. Le plaiſir eſt deu à la perſonne, par vn meſme vouloir qu'on le fait: & pourtant il ne le fault faire negligemment. Car à vn chacun eſt deu ce, qu'il a receu de celuy, qui l'a fait & donné à regret & par contrainte. Ny ne doit eſtre

fait

fait le plaisir laschemẽt,& par vne maniere d'acquit, & auec dilation. Car comme en tout deuoir, soit grandement prisée la volonté de celuy qui fait plaisir,il est à presupposer,que celuy, qui l'a fait lentement,& à regret,a longuement refusé de le faire. Ny moins se doit faire iniurieusement,& auec reproche. Car comme il soit ordonné de nature,que les iniures descendent de plus hault que les merites,& que ceux cy s'esuanouïssent plus legierement,& les autres se retiennẽt plus longuemẽt en la memoire: quelle recompense attend celuy, qui offense & fait desplaisir, lors qu'il oblige? Celuy lá est assez recognoissant enuers luy,le plaisir & bien qu'il luy a fait, qui le luy quitte. Et combiẽ que le nombre des ingrats soit grand,si ne fault il pas,ce nonobstant, que nous deuenions plus lents & tardifs à faire plaisir. Car premierement(comme i'ay dit) nous en accroissons & augmentons le nombre,par ce moyen:&d'auantage,nous sommes, en cela, imitateurs de Dieu immortel, qui ne peut estre destourné de sa largesse & abondante liberalité, par les sacrileges mesmes de ceux, qui le mesprisent & contemnent,qu'il ne leur en face. Et vse

Le plaisir ne doit estre fait laschemẽt, & à regret.

Vn auec iniure & reproche.

Il ne faut estre plus tard ſs à faire plaisir pour le nõbre des ingrats.

La nature de Dieu est de tousiours bien-faire à toutes choses.

par ce moyen, de ſa nature, en faiſant bien à toutes choſes, & entre icelles aide ceux, qui reçoiuent ſes dons malicieuſemẽt. Suiuons le donc & imitons, comme noſtre guide, en tant que l'humaine imbecillité peut ſupporter. Faiſons plaiſir à autruy, & ne le baillons point à vſure. Celuy merite eſtre trompé, qui, en faiſant plaiſir, penſe en receuoir autãt. Mais il m'en a mal prins: dira quelqu'vn. A quoy ie reſpons, que ores que noz enfants, & noz femmes ayent ſouuent fruſtré noſtre eſperance, ſi eſt-ce que pour cela nous ne laiſſons de les nourrir, & entretenir, & ne repudions noz femmes. Et ſi ainſi eſt, que nous nous opiniaſtrons tant à l'encõtre des experiences, que quelque perte qu'ayons faite en la guerre, ny pour aucuns naufrages qu'ayons ſouffert ſur la mer, ne delaiſſons à y retourner: combien à meilleure raiſon eſt il plus conuenable de perſiſter en noz bienfaits? Choſe, que ſi aucun ne fait, pour autant qu'il n'en a eſté recompenſé, il eſt à preſumer, qu'il ne l'a fait à autre intention, que pour en receuoir la pareille: & par cela il fait bõne la cauſe des ingrats, auſquels eſt reputé à villainie & deshonneſteté, de ne rẽdre le

Obiection.

plaiſir

plaisir qu'on leur a fait. Ne voyons nous pas, combien il y en a par le mõde, qui sont indignes de veoir la lumiere du soleil? Et toutesfois le iour se leue sur eux, aussi bien que sur les autres. Combien y en a il, qui se plaignent d'estre naiz au monde? toutesfois nature leur donne nouuelle lignée, souffre & endure ceux, qui point ne voudroient estre. Le propre d'vn hault & magnanime courage, & d'vn homme de bien, est, de ne suiure pas le fruict & recompense, qui prouiẽt des bienfaits & plaisirs, ains les bienfaits seulement: de sorte, qu'apres auoir trouué des personnes ingrates, il se puisse addresser à gẽts recognoissãts. Quel auãtage seroit ce, de profiter à plusieurs, si nul ne deceuoit & trõpoit l'autre? En cela gist & consiste la vertu du bienfait, quand on n'en attend aucune recompẽse: duquel le fruict en est incontinent recueilly de l'hõme de cueur & magnanime. Tant s'en fault, certes, que cecy nous doiue rebuter, & rendre plus lasches, & remis en chose si belle & plaisante, que, si l'espoir m'estoit vne fois osté de iamais ne trouuer homme qui recogneust le plaisir que ie luy eusse fait, i'aimerois mieux ne receuoir bien, que

Le soleil se leue sur les bõs & sur les mauuais.

En quoy gist la vertu du biẽfait.

de n'en faire point. Car celuy qui n'en fait, est pire que ingrat quelconque. En concluãt ie diray en cecy mon aduis: c'est, que celuy, qui ne recognoist & ne rend le bien & plaisir qu'õ luy fait, n'offense pas moins, que celuy, qui ne l'a fait en temps & saison qu'il en a esté requis.

CHAPITRE II.

QVi veult faire plaisir à plusieurs, pour vn coup, Qu'il addresserа biẽ, il en perdra beaucoup.

Trop grande largesse n'est en nulle chose louable.

Au premier vers, l'vn & l'autre est blasmé. Car enuers vne cõmune, ne fault estre par trop liberal & prodigue: ausi qu'ẽ nulle chose, & principalemẽt en plaisirs, dons gratuits, & bienfaits, n'est honneste la trop grande largesse. Desquels si tu en ostes le iugemẽt, ils cessent d'estre nommez bienfaits & liberalitez, & changent leur nom. Le second vers est merueilleux, en ce que, pour auoir bien addressé vn bienfait, il cõsole la personne sur les dommages & interests de plusieurs perduz. Ie te prie, de cõsiderer, cecy estre plus vray, & plus seant à la grandeur du bienfacteur, que nous luy mettions en teste de bien faire, & donner:

encores

encores qu'il n'addreſſe aucun de ſes bienfaits en bon endroit. Car i'eſtime ce qui eſt dict au ſecõd vers, Il en perdra beaucoup, eſtre faulx. Nul bienfait n'eſt perdu: car celuy qui le perd, auoit fait compte au parauant de iamais ne le recouurer. Le moyen de faire plaiſir eſt ſimple, il ſe diſtribue ſeulemẽt: ſi aucune recompenſe en prouient, c'eſt autant de gaing: ſ'il n'en reuient rien, le collateur n'en reçoit pour cela dommage aucun. Ie ne donne cela pour autre intention, ſinon que i'auois deliberé le donner: & non, pour en receuoir la pareille. Nul ne doit enregiſtrer en ſon papier iournal le bien & plaiſir, qu'il fait à autruy. Ny l'auare exacteur meſme, ne fait conuenir ſon creãcier à l'heure & iour, que le terme de ſa debte eſt eſcheu. L'homme de bien & liberal, ne penſe iamais aux plaiſirs qu'il a faits, ny ne ſ'en ſouuient, ſinon quand ils luy ſont renduz. Autrement, ne ſont pas plaiſirs, mais ſont creances. C'eſt vne villaine & deshõneſte vſure, que de tenir compte, & enregiſtrer au chapitre des dons & largeſſes, le plaiſir que lon fait. Soit bien, ou mal, qui te ſoit aduenu, pour les premiers plaiſirs, que tu auras faits, ne deſi-

Que nul bienfaict n'eſt perdu.

Le bẽ & plaiſir que lon fait à autruy, ne doit eſtre ramené en memoire, par le collateur.

ſte pour cela, d'en faire aux autres d'auantage. Ils ſeront mieux aſsignez & employez aux ingrats: leſquels à quelque fois ou la honte, ou l'occaſion, ou la crainte pourra faire recognoiſtre. Ne ceſſe pour cela de donner, fais ton deuoir, exerce l'office d'homme de bien. Aide ceſtuy cy de tes biens, l'autre de ton credit, l'autre de ta faueur, l'autre de ton cõſeil, & l'autre d'aduertiſſements & exhortations ſalutaires.

CHAPITRE III.

Il n'y a beſte, qui ne recognoiſſe le bien, qui luy eſt fait.

IL N'Y a pas meſmes les beſtes ſauuages, qui ne ſe reſentent du bien, qui leur eſt fait. Et n'y en a aucune, tant ſoit elle farouche, indomptable, & ſauuage, que le ſoing & diligẽce, qu'on a à elles, n'appriuoiſe, & qui n'aiment celuy, qui les gouuerne. Ceux qui gouuernẽt les lyons, les manient en ſi grande aſſeurãce, qu'ils mettẽt ſouuẽt les bras dans leurs gueules, ſans qu'ils leur facẽt mal. Les elephants, beſtes fort ſuperbes & fieres, ſe rendent obeïſſants à celuy, qui les alimente, & ſe ſoumettent au ſeruice le plus bas, que l'homme puiſſe requerir des beſtes. De ſorte, que la cõtinuation

tion de faire bien aux beſtes ſauuages, priuées de raiſon, & qui ne ſçauent que c'eſt de benefice, les appriuoiſe tellemẽt, qu'elles monſtrent auoir aucunement cognoiſſance du bien que lon leur fait. Tel ſera ingrat d'vn plaiſir qu'on luy aura fait, qui ne le ſera pas d'vn autre: & ſil les met tous deux en oubly, le troiſieſme luy remettra en memoire ceux, dont il ne ſe ſouuenoit plus. Celuy lá a perdu ce qu'il a fait à autruy, qui ſoudain a creu l'auoir perdu. Mais celuy, qui touſiours perſiſte, & qui outre les premiers biẽfaits en recharge d'autres nouueaux, arrache quaſi à toute force la grace & faueur, meſmes d'vn cueur endurcy, & non memoratif. Et d'auantage, celuy, qui eſt tel, n'oſera leuer les yeux à l'encõtre de tant de bienfaits. Quelque part ou il ſe trouuera, les voulant mettre en oubly, fais en ſorte que tu te repreſẽtes touſiours deuãt ſa face. Oblige le du tout à toy, par tes bienfaits: les vertus & proprietez deſquels ie diray cy apres, pourueu que premieremẽt me ſoit permis de dire quelque choſe, qui ne fait beaucoup au ſubiect de ceſte matiere: à ſçauoir, pourquoy il y a trois Graces, pourquoy elles ſont ſœurs, pour-

Les trois Charites, qui ſont, cõme feignẽt les poëtes, Aglie, Thalie, et Euphroſyne.

quoy elles se tiennent par les mains, pourquoy elles sont riantes, pourquoy ieunes, pourquoy vierges, & habillées d'vn vestement delié & transparãt. Il semble à quelques vns, qu'elles sont trois, dont l'vne fait le plaisir, l'autre le reçoit, & la tierce le rẽd. Les autres mettent trois manieres de plaisirs, de ceux qui les font, de ceux qui les rẽdent, & de ceux qui les reçoiuent & rendent ensemblément. Or que nous tenions l'vne ou l'autre de ces opinions: à quoy nous sert ceste sciẽce? Que veult dire que ces graces se regardent les vnes les autres, & qu'elles s'entretiennent toutes trois par les mains? Cela se fait à l'occasion, que ores que l'ordre du biẽfait passe d'vne main en vne autre, ce neantmoins il retourne à celuy qui l'a fait: de sorte, qu'il se priue de sa totale beauté, s'il est vne fois interrompu & discontinué: au cõtraire, est tresbeau, s'il se maintient en son integrité. Elles sont riantes, pour autãt que ceux, qui d'vn bon cueur font plaisir, & aident aux autres, ne portẽt pas moins face ioyeuse, q̃ ceux qui reçoiuẽt le biẽfait. Elles sont ieunes, à cause que la memoire des dons, plaisirs, & gratuitez, ne doit iamais enuieillir. Elles sont vier-

Pourquoy ces Deesses s'entretiennẽt par les mains.

Pourquoy elles rient.

Pourquoy elles sont ieunes, & vierges.

vierges, d'autant que les bienfaits doiuent estre sans corruption, entiers, saincts, & impolluts, & sans qu'en iceux il y ait riẽ de lié ou contrainct. Elles sont aussi à ceste cause ornées d'accoustremẽts, nõ ceincts, beaux, resplendissants, & si deliez, que lon peut veoir d'outre en outre: parce que les bienfaits & largesses appetent estre veuës, & non cachées. S'assubiettisse aucun tant aux Grecs, & soit tant affectionné & arresté à leur opinion, qu'il die ces choses estre necessaires: si pense-ie toutesfois, que nul ne se trouuera, qui iuge cela estre à propos, que Hesiode leur ait baillé des noms, & ait appellé la premiere Eglé, la seconde Euphrosine, & la tierce Thalie. Et bien que chacun tourne & face venir l'interpretation de ces noms, comme il luy semble mieux competer à chacune d'elles: si est-ce que Hesiode tasche d'amener ces choses à quelque raison, quand il impose à ces filles tel nom, qu'il luy plaist. Homere ce neantmoins change le nom de l'vne, & l'appelle Pasithoe, & l'introduit estre mariée, à fin que tu ne penses, que celles cy soient vierges Vestales. Il se trouuera vn autre poëte qui les dira estre ceinctes, & reuestues d'ha

Pourquoy elles sont ornées de beaux accoustremẽts

Pasithoe l'vne des Charites, ainsi appellée par Homere.

billemẽts eſpais. Auec elles eſt ſemblablement Mercure, non que la raiſon & parolle face les bienfaits plus recommandables, mais parce que le peinctre a eſté de ceſt aduis. Chryſippe ſemblablement (hõme fort eſtimé en ſubtilité d'eſprit, & ingenieux, & qui penetre iuſques au profond de verité, & les parolles duquel ne tendent qu'à l'execution & effect de la choſe qu'il traite, & deſquelles il n'vſe ſinon entant qu'il eſt beſoin pour l'intelligence d'icelle) remplit tout ſon liure de telles reſueries: de ſorte, qu'il traite bien peu de la maniere qu'il fault tenir à diſtribuer, receuoir, & rendre vn bienfait. Et n'y adiouſte pas ſeulement des fables, mais d'abondant il y entremeſle ces follies. Car (outre ce qu'il eſcrit de Hecateus) il dit que ces trois Graces ſont filles de Iuppiter & d'Eurynomé: & qu'elles ſont plus ieunes, & de meilleure face, & plus belles, que ne ſont les Heures (leſquelles demeurẽt à l'huys, & ſont les trois portieres du ciel) & que pour ceſte cauſe elles ont eſté baillées à Venus, pour cõpagnes. Il eſtime auſsi, que le nom de la mere ne luy eſt ainſi impoſé ſans raiſon, & dit, qu'elle eſt appellée Eurynomé, pource que, eſtãt riche

Chryſippe.

Genealogie des Charites, ſelon Chryſippe.

Heures.

Eurynomé

riche & opulente, c'eſt celle qui departit & diſtribue les bienfaits, dons gratuits, & largeſſes : comme ſi la couſtume eſtoit d'impoſer nom à la mere apres les filles: ou que les poëtes fuſſent veritables en l'impoſitiõ des noms qu'ils baillent aux choſes. Tout ainſi que celuy, qui ſçait nommer vn chacun par ſon nom, pour aduertir les pourſuiuants, lors qu'il les va ſolliciter à faire la brigue, au lieu de memoire vſe d'audace, & impoſe tel nom qu'il luy plaiſt à tous ceux qu'il ne peut nommer, contraint d'ainſi faire par neceſsité, & ne ſe ſouciant point de la verité: auſsi les poëtes eſtiment eſtrãge de dire la verité: mais contraints, ou par neceſsité, ou corrompuz par la beauté & elegance de la choſe, ils donnent tel nom qu'il leur plaiſt à ce, qui fait à la grace & bienſeance de leurs vers. Et n'eſtiment ſe tromper eux meſmes, quand ils apportent aux cẽſeurs autre choſe, qui n'eſt au denõbremẽt & declaration de leurs biens. Car le plus prochain poëte de leur race, cõmande à ces graces de porter leur nom. Et qu'il ſoit vray, voicy Thalie, de laquelle il eſt traité principalement: en Heſiode elle eſt nommée Charis, & en Homere Muſe.

Similitude des ſemonneurs.

Poëtes cõmunement menteurs.

Thalie, dite Charis, ou Muſe.

CHAPITRE IIII.

MAIS à fin qu'il ne semble que ie face cõte de ce que ie reprens, pour poursuyure mon dessein, ie me deporteray de toutes ces choses, qui sont tellement hors de propos, que mesmes elles n'en approchent en rien. Seulemẽt ie desire estre defendu, si quelqu'vn me reproche que i'aye rauallé Chrysippe, de sa trop eleuée presomption: qui à esté hõme certes de grande authorité, mais toutesfois Grec, & dont la subtilité est de si peu de valeur & fermeté, qu'elle se peut aisement rabbatre: de sorte qu'en elle mesme souuent se replie, & mesme quand il semble qu'il veult entreprendre quelque chose, il poingt seulement, & ne perse pas tout oultre. Mais en ce lieu quelle subtilité y a il? Or voicy l'endroit ou il fault parler des bienfaits, & ordonner ce que principalement lie, & conioinct la societé humaine. C'est icy l'endroit, ou la loy de vie doit estre baillée, de peur que sous l'ombre de douceur, ne plaise par trop l'imprudente & mal-auisée facilité. De crainte aussi que ceste obseruance, lors qu'elle veult attremper la libe-

Rabbais de la temerité de Chrysippe.

La loy de vie, c'est à dire, la maniere de viure, & cõuerser les vns auec les autres.

ralité,

ralité, laquelle ne doit ny defaillir, ny eſtre en aucun par trop ſuperflue & abondante, ne l'eſtaigne & amortiſſe du tout. Il fault monſtrer aux hommes à receuoir volontiers vn biẽfait, volontiers le recognoiſtre, leur propoſant vn grãd combat, qui eſt de rendre la pareille à ceux, auſquels non ſeulement par effect ſont obligez, mais de les vaincre, pour le moins, par vne bõne volõté. Car celuy, qui doit rendre le pareil, iamais ne ſuit, ſ'il n'a precedé. Ceux cy doiuẽt eſtre remonſtrez, de ne rien mettre en cõpte: & ceux lá, de deuoir d'auantage. Suyuant ce tant honneſte & loüable combat, lon doit vaincre les bienfacteurs par autres ſemblables bienfaits. C'eſt ce que nous enſeigne Chryſippe, quand il dit, qu'il fault craindre, que, pour autant que les Charites ſont filles de Iuppiter, nous ne penſions faire petit ſacrilege, ſi à filles tant belles lon fait aucun tort & iniure. Ie voudrois bien, que par cela tu me monſtraſſes le moyen commẽt ie dois eſtre plus liberal, & mieux recognoiſſant en temps & lieu: & commẽt ceux, qui font plaiſir, le mettront ſous le pied, de ſorte qu'ils n'en ayent aucune ſouuenance: & ceux, auſquels on fait bien,

Cõbat d'hõneſteté entre dõner, accepter, & rendre vn biẽfait, à ſçauoir cõme il conuient vſer.

Reſueries & blãdiſſemens des poetes.

opiniastreront leur memoire, à celle fin que tousiours elle leur en ramene le souuenir. Mais que toutes telles resueries soyent delaissées aux poëtes, desquels l'intention n'est autre, que de dõner plaisir aux aureille, & lier & conioindre par touts leurs propos vne doulce fable. Mais ceux, qui veulent guarir les esprits malades, garder la foy es choses humaines, & reduire es cueurs des hommes la memoire des plaisirs & seruices: qu'ils parlent à bon escient, & sans feinctise, & l'executent de toutes leurs puissances: si d'auanture tu n'estimes, que, par vn leger & fabuleux langage, & par argumẽts forgez de quelques vieilles, vne chose tres dõmageable & pernicieuse, ne puisse estre defendue: chose, qui seroit vne ruine entiere de tout le monde, à sçauoir que nul ne fust plus obligé à personne, pour les plaisirs qu'il auroit receuz: & semblcroit que fussent nouuelles loix ordonnées & enregistrées en tableaux, touchant les bienfaits.

CHAPITRE V.

OR TOVT ainsi que i'ay deliberé de passer legerement par dessus les choses

ſes ſuperflues, auſsi fault il de neceſsité, que ie declare la maniere, qu'il fault premierement apprendre, à cognoiſtre le bien & plaiſir, que nous auons receu d'vn autre. Car celuy qui d'vn autre a receu de l'argent, d'vn autre l'eſtat de conſulat, d'vn autre la charge de faire les ſacrifices, de l'autre le gouuernement d'vne prouince: tel eſt dit eſtre tenu & redeuable enuers celuy, qui luy a fait ce plaiſir. Et ſont ces choſes ſignes de merite, nõ pas le merite meſmes. Vn bienfait, plaiſir, ou ſeruice, ne peut eſtre touché de main: mais ſeulement ſe porte dans le cueur de la perſonne. Il y a grande difference entre la matiere d'vn bienfait, & le bienfait meſmes. Parquoy, ny l'or, ny l'argent, ny choſe quelconque de ce qui eſt receu de la part des prochains, n'eſt le bienfait ou plaiſir: ains la volonté ſeule de celuy, qui le fait. Mais vne populace ignorante, & peu experte, ne conſidere que ce, qui ſe preſente à la veuë, & ce, qui ſe donne, & que lon poſſede; au contraire, meſpriſe ce, qui eſt en ſoy le plus cher & precieux. Tout ce que nous tenons, que nous poſſedons, que nous regardons, en quoy eſt fichée & arreſtée noſtre couuoi-

Que c'eſt proprement, et en quoy conſiſte vn bienfait.

tise, est caduc. La volubilité de fortune, l'injure du temps, ou la force & violence des hommes nous les peut tollir. Mais le bienfait, ores que ce qui est donné, vienne à se perdre, si demeure il & demeurera tousiours. Car le bienfait est vne œuure si saincte, qu'il ne peut estre mis au neant, frustré, ny rendu inutile, par force ou violẽce quelconque. I'ay (par maniere d'exẽple) racheté vn amy d'entre les pyrates & escumeurs de mer, vn autre ennemy est suruenu, qui me l'a osté d'entre les mains, & l'a fait son prisonnier: si est-ce que, pour cela, il ne m'a pas tollu ny rauy mon bienfait, mais seulement m'a emblé la iouyssance d'iceluy. Au cas pareil, i'ay deliuré quelques autres, ou d'vn peril de mer, ou d'vn embrasemẽt de feu, lesquels puis apres se sont laissez mourir, par maladie, ou autre desastre & incõuenient. Ie dy que, pour cela, ie n'ay perdu le bienfait, dont i'ay vsé enuers luy, ains demeure encore. Toutes choses doncques, qui faulsement vsurpent le nom & tiltre d'vn bienfait, ne doiuent estre nommées que seruices, par lesquels s'explique & declare la fauorable, plaisante, & agreable volõté d'vne personne enuers l'autre. Ce qui aduient es

Le bienfait demeure touſiours, ores que la choſe donnée ſe perde.

Exemple familier.

Que c'eſt q̃ ſeruice.

autres

autres choſes pareillement: de façon qu'en aucuns lieux eſt ſeulement l'eſpace & appa rēce de la choſe, es autres la nature & pro-prieté d'icelle. Le chef d'vne armée, donne ſouuētesfois aux ſoldats, qui ſe monſtrent vaillants, preux, & hardiz, & font quelque acte d'excellence, le collier, aux autres la co ronne murale, ou ciuique. La coronne qu'a elle par ſoy d'excellent & precieux? Qu'a de grand & magnifique, la longue robbe pē dante iuſques aux talons, pourfillée & bro-chée de pourpre tout autour? Qu'ont les magiſtrats par les enſeignes de leurs digni-tez & honneurs, qui par le ſuffrage du peu-ple ſont cōferez à aucun? Qu'a le ſiege pre-ſidial, & le chariot branlant, ou la coche? L'honneur ne conſiſte point en ces choſes, qui ne ſont ſeulement qu'enſeigne & mar-que de l'honneur. Auſsi ce, qui ſe repreſen-te à noz yeux, n'eſt pas le bienfait, mais eſt ſeulement la trace & marque d'iceluy.

CHAPITRE VI.

QV'EST-CE doncques (pourras-tu di-re) qu'vn bienfait? Le bienfait n'eſt au-tre choſe, qu'vne courtoiſie & amoureuſe *Diffinitiō du bien-fait.*

action, laquelle donne, & prend plaisir en donnant, d'autant que celuy, qui le fait, le fait volontairemẽt. Parquoy ne sert à rien ce que lõ fait, ou que lon dõne: mais est seulement mis en compte le vouloir de celuy, qui le fait, & qui donne. Car le bienfait ne cõsiste pas en ce qui est fait, ou donné, mais au cueur de celuy qui le confere. Or il fault que tu entendes & retiennes, que la differẽce de ces choses gist en cela sur tout, que, ores que le bienfait soit de soy bon, si est-ce, que ce qui se fait, ou se donne, n'est ny bon, ny mauuais. Le cueur seul & bonne volonté est celle, qui agrandist, & eleue les choses basses, & de petite consequence: & au contraire, qui illustre & esclarcist les sordides, & abbaisse les grandes, & celles qui des autres sont en grãd pris & estime. Celles qui sont appetées, n'ont ny l'vne ny l'autre nature, ny de bien, ny de mal: leur difference ne gist qu'en la consideration de quelle part le cueur, qui en est gouuerneur, le tourne & flechist, par lequel est donnée la forme à toutes choses. Donc ce que lon consigne, n'est pas le bienfait: cõme es sacrifices mesmes, & oblations, que lon fait à Dieu, combien qu'elles soient fort grasses, & enrichies d'or,

La difference qu'il y a entre le biẽ fait, & ce qui est dõné.

Le cueur seul & bõ nevolonté, dõne la forme à toutes choses.

d'or, de toutes parts: si est-ce, qu'en elles, ne consiste pas l'honneur de Dieu, mais en la deuote & droite volonté de ceux qui les offrent. Parquoy les gents de bien, qui sacrifient, sont autant religieux & deuots, auec vne oblation de froment, ou vaisseau de terre qu'ils offrent, que ceux, qui offrent choses plus precieuses. Ny les meschants mesmes, ne laissent pour cela d'estre punyz de leurs meschancetez, ores qu'ils ensanglantent les autels par grande effusion de sang de leurs victimes.

CHAPITRE VII.

celuy, qui de bõne volonté fait vn plaisir en petites choses, est pl⁹ à louër que celuy, qui le fait en grandes à regret, ou p cõtrainte, ou par deffiance.

SI LES bienfaits consistent seulement es choses qui se donnent, & non en la volonté de celuy, qui les donne, ils seroient d'autant plus grands, que sont grandes les choses, que lon presente. Mais cela est faux. Car aucunefois plus nous oblige celuy, qui liberalement nous donne quelques petites choses: duquel la bonne volonté est aussi chere, & d'aussi grand pris, que les richesses des Roys: duquel le don est petit, & le cueur volontaire & grand: qui a oublié sa pauureté, pour auoir egard à la mienne: qui

non seulemẽt a eu la volonté de m'ayder, mais vne couuoitise & cupidité de ce faire: qui a pensé receuoir plaisir, en le me faisant: qui a donné comme n'en esperant auoir recompense: qui a receu autant, que s'il n'eust rien donné: & qui finalement a occupé & cherché l'occasion de profiter, & de bien faire à autruy. Au contraire (comme i'ay dit dessus) ne sont plaisantes les choses ny aggreables, qui, combien qu'elles semblent grandes d'elles mesmes, & par leur apparence, sont toutesfois ou par importunité arrachées du collateur, ou luy eschappent des mains. Et est la chose beaucoup plus aggreable, qui se donne d'vne volontaire facilité, que celle, qui se donne à pleine main. Vray est que ce, qu'il m'a donné, est petit, mais il ne pouuoit pas donner d'auantage. Au contraire, ce que cestuy cy m'a donné est grand: mais il s'est deffié de moy, il a differé, il a plouré quand il me l'a donné, & l'a fait auec vne arrogance, il a semé & publié çà & là: & dont l'intention n'a esté pour complaire à celuy, à qui il le donnoit: mais l'a fait, seulement par vne ambition & couuoitise d'honneur, & non pour l'amour de moy. Parquoy tel ne me-

rite

rite estre nommé liberal: mais plus tost vil-lain & illiberal.

CHAPITRE VIII.

Exemple fort notable d'Æschines, lequel n'ayant que dõner à Socrates, se dõna soy mesme à luy.

COMME plusieurs, chacun selon ses facultez & puissances, offrissent à Socrates plusieurs presens, Æschines son pauure auditeur luy dist: Ie ne puis trouuer chose (ô Socrates) pour te faire present, qui soit digne de toy, me resentãt par ce moyẽ fort pauure. Parquoy ie te presente, pour tout dõ, vne seule chose que i'ay, qui est ma personne. Ie te prie dõc receuoir l'offre que ie te fais, telle qu'elle est, d'autsi bõ cueur, que ie te la presente: & pense que les autres, outre ce qu'ils t'ont offert, s'en sont reserué beaucoup plus qu'ils ne t'en ont donné. Auquel respondit Socrates: Pourquoy ne m'aurois-tu fait vn grand present: si d'auanture tu ne t'estimes peu? Parquoy sois asseuré, que ie tascheray te rẽdre à toy meilleur, que ie ne t'ay receu. Par ce don, Æschines surpassa le cueur d'Alcibiades, estãt non moins courtois que riche, pareil & cõforme à ses richesses: & vainquit, par ce moyen, la largesse & munificence de touts les riches iuuenceaux ses compagnons.

CHAPITRE IX.

VOY tu comment l'esprit de l'homme trouue matiere de liberalité, mesmes entre les destresses de pauureté? Il me semble que par cela il a voulu dire: Tu n'as riẽ fait ny gagné, Fortune, en ce que tu m'as voulu faire pauure. Et ores que du tien ie ne puisse faire à ce personnage aucun present, ie luy donneray du mien. Et ne fault que tu penses, que pour cela il l'estimast vil, & de petit pris, qu'il a fait present & offre de sa personne mesme. L'ingenieux & subtil adolescent trouua le moyen, comm̃ẽt il obligeroit à soy Socrates, en se donnant à luy. En quoy pouuons cognoistre, qu'on ne doit regarder de quelle valeur & excellence sont les bienfaits, mais le cueur de celuy dont ils partent, & la façon de les donner. Le fin & rusé courtisan donne à sa personne mal aisemẽt accés, pour ceux qui luy demandent choses excessiues: lesquels il nourrist & entretient en grande esperãce par parolles, qui aux suppliants ne sçauroiẽt aider ny profiter en rien. Mais (à mon iugement) est encore pire celuy, lequel auecques villaines parolles & rudes, d'vn visage

Le courtisan.

Le bienfaicteur rude à ceux auſquels il dõ

ſage triſte & hagard, & auec vn deſpit, & mauuaiſe grace, deſploye ſes biens. Car il ſe fait communément, que les pauures l'ont (par apparence exterieure) en honneur & reuerence: mais deteſtent en leur cueur le riche, nõ pour ſes vertuz, mais pour ſa fortune: & pluſieurs haïſſent ceux, qui font choſes, leſquelles parauanture eux meſmes ils feroient, ſi elles eſtoient en leur puiſſance. Aucuns ayants apertemẽt abuſé les femmes d'autruy, ont à la fin abandonné les leurs meſmes aux autres: de ſorte que, pour le iourd'huy entre les Romains, celuy eſt reputé villain, de mauuaiſe nature, & tant odieux, que plus ne le ſçauroit eſtre, entre les nations de Rome, qui ne veult, que ſa femme ſoit abandonnée à touts venants, par tout trainée, chariée, & expoſée de toutes parts à la veuë d'vn chacun. Celuy, qui n'eſt publiquement amoureux de quelque fille, ou ne fait l'amour à quelque ieune mariée, eſt appellé des dames homme lourdault, mal apprins, abiect, & qui n'aime qu'en bas lieu, comme ſont chambrieres. Adultere eſt maintenant vne maniere de fianſailles, ou conuenance matrimoniale tres-mal conuenante: & quant à

ne, pire q̃ le diſſimulé courtiſan.

Il taxe en ce lieu la diſſolutiõ des fẽmes Romaines.

Abus d'adultere.

ceux, qui ne ſont mariez, ne ſen trouue guieres, qui prenne femme, qu'au parauãt ne l'ait par fineſſe diſtraitte & deſtournée de ſa pudicité, & puis enleuée par force. Il n'y a celuy, qui ne ſefforce á qui mieux mieux d'enſemencer ſes champs, & entretenir ſon auarice: ne ſe ſoucier de rien, contemner la pauureté d'autruy, & craindre la ſienne: ne craindre aucun autre deſaſtre ou mal qui puiſſe aduenir, ſinon que de deuenir pauure: de quoy ſeulement ils ont peur, touſiours faiſants faſcherie & greuance aux pauures, & leurs tenants le pied ſur la gorge: troublants les foibles & imbecilles, & tãt par force que par crainte, les opprimants. Car quant à piller les prouinces, à bailler au plus offrant & dernier encheriſſeur la iudicature, cela n'eſt de merueille, veu que la loy cõmune entre touts hommes, & qui procede de raiſon naturelle, permet de vendre ce que tu as achetté.

Querimonie des grãdes meſchancetez de pluſieurs Romains du temps de Seneque.

Vendition d'office.

CHAPITRE X.

MAIS la tourmente nous tranſporte plus loing que ne penſions, la matiere nous y attirant. Parquoy nous ferons

en

en ce lieu fin de la presente querimonie, de peur que la coulpe d'icelle ne semble sarrester du tout en nostre siecle. Noz ancestres & maieurs s'en sont plaints, nous nous en plaignõs de present, & s'en plaindront ceux, qui viendront apres nous: à ça noir, que les bonnes mœurs sont tellemẽt corrompues, que meschanceté regne en tours lieux, & que les choses humaines vont de mal en pis, auec tel comble de malheur, qu'il est impossible de plus. Or ont ces choses prins leur arrest en ceste endroit, & y demeureront à l'aduenir, seulement seront quelque peu agitées çà & là, à la façon des vagues marines, lesquelles ayãts quelque temps esté retenuës dedans l'emboucheure des riuages, suruenant vn estourbillon de vent, sont par iceluy gettées & poussées au loing. Dont s'ensuit que auec changement de temps, se changent pareillemẽt les mœurs. En vn temps vous verrez regner luxure plus desordonnéement, qu'en autre: & les hommes plus aspres à commettre adultere, qu'à faire autre chose, & rompra son frein toute impudicité. Tantost la superfluité & excés des festins & bãcquets (destruction tres-deshon

Coplaintte des anciẽs sur les vices des hõmes, & corruption des bõnes mœurs.

Luxure.

Superfluité des festins.

heſte de touts patrimoines) viendra en vigueur. Tantoſt l'exceſsif accouſtremẽt des corps, & l'effeminé ſoing du viſage demõſtrant la laidure & deformité de l'eſprit, ſera en bruit. Tantoſt, tant en priué, qu'en public, tout ſe tournera en cruauté, & en vne fureur de guerres ciuiles, par laquelle toute choſe ſaincte ſera prophanée. Yurongnerie ſera par fois en honneur, & imputé à vertu, à celuy qui ſe ſera enyuré. En quoy lon void que les vices n'ont pas touſiours vn meſme but & arreſt, mais eſtants mobiles & diſcordants entre eux, ſe tempeſtent & entrechaſſent ſouuentesfois, & donnẽt place l'vn à l'autre: de maniere que nous deuons touſiours dire cecy de nous, que nous ſommes mauuais, que l'auons eſté, & (choſe que i'adiouſteray à regret) que le ſerons à l'aduenir. Il y aura cy apres des homicides, des tyrans, des larrons, des adulteres, des rauiſſeurs du bien d'autruy, des ſacrileges, & des trahiſtres, auſsi biẽ qu'à preſent. L'ingratitude ne ſeroit moindre, que touts les vices que nous auons traitez au deſſus, n'eſtoit que toutes les choſes ſuſdites procedent d'elle, & ſans laquelle il eſt impoſsible, qu'aucune meſchãceté ſoit accreuë,

Accouſtremẽt exceſsif.

Cruauté, et guerres ciuiles.

Yurõgnerie, & excés.

Prediction de l'aduenir.

Ingratitude, ſource & origine de touts vices.

creuë, & maintenuë en ſon entier. Fuy la donc, & l'euite, comme le plus grand crime qui puiſſe eſcheoir à la perſonne, & te donne bien garde qu'elle ne trouue place en toy: & ſ'il aduient que quelqu'vn ſoit ingrat enuers toy, pardõne luy toutesfois, cõme le plus leger vice qui ſoit entre touts les autres. Pource que le pris, qui de ceſt endroit peut aduenir, eſt, de perdre le bien fait: pour le moins perſonne ne pourra iamais t'accuſer, que tu l'ayes fait. Ce qui eſt le meilleur & le plus loüable. Car tout ainſi qu'il fault auoir ſoing de biẽ faire, à ceux principalement, que nous penſons gracieuſement le deuoir recognoiſtre: auſsi le deuõs nous faire à ceux, leſquels, ores que lon ſoupçonnaſt mal d'eux, non ſeulemẽt les iugerions en deuoir eſtre ingrats, mais auſsi, que nous ſçaurions à la verité, & par manifeſte experience, qu'ils l'euſſent eſté au paſsé. Commẽ, ſuppoſé que ie peuſſe reſtituer à vn pere ſes enfants, leſquels i'euſſe reſcoux d'vn grand danger: ie ne douteray de le faire, ſans aucun mien dõmage ou detriment. Ie deffendray auſsi celuy que ie ſçauray en eſtre digne, & qui le merite, meſmes iuſques à eſpandre mon

Nul ne ſe doit laiſſer vaincre, p l'ingratitude d'autruy.

Exemple d'vncueur liberal.

sang,& exposer ma vie pour luy. Et quant à celuy qui en est indigne, si ie le puis deliurer par mon cry, d'entre les mains des larrons, ie ne plaindray ma peine de crier à haulte voix, pour le sauuer.

CHAPITRE XI.

Comment se doiuẽt faire les biẽfaits, dons gratuits, & plaisirs.

IL S'ENSVIT, que nous disions quels sons les biens & plaisirs que nous deuõs faire les vns aux autres,& cõment. En premier lieu les choses, que nous deuons donner, il fault qu'elles soient necessaires: secondement, vtiles; tiercement, ioyeuses: principalement celles de grande durée. Il conuient donc commencer aux necessaires: Car en vne sorte, vient en l'esprit ce, qui contient la vie: & en vn autre ce, qui l'instruit & la fait plus lõgue. Il se trouuera bien quelque difficile, & desdaigneux estimateur de ce, dont il se pourra facilement passer, & dont il est besoin de dire. Ie ne veux pas receuoir le bienfait d'vn autre, (dira il) ie me contente de ce, qui est mien. Ce pendant, tu ne veux pas rendre seulement ce, que tu as receu, mais aussi tu le veux reietter. Or fault-il entendre qu'entre les

tre les plaisirs & bienfaits necessaires, que les hommes se peuuent faire les vns aux autres, aucuns y en a, qui tiennent: le premier degré, sans lesquels nous ne pouuons viure: les autres, le second, sans lesquels nous ne deuons viure: les autres le tiers, sans lesquels nous ne voulons viure. Les premiers sont de ceste marque: comme, estre deliuré des mains des ennemis, de l'ire & courroux du tyran, de quelque bannissement & proscription, & d'autres semblables dangers, lesquels sont grands: de la diuersité & incertitude desquels la vie humaine est de toutes parts enuironnée: & sont tels, que tant plus l'vn d'iceux sera par nous mõstré auoir esté perilleux, & à craindre, tãt plus en sera il sceu de gré, par ceux à qui le plaisir aura esté fait: pour ce qu'ils commencent à penser, à part soy, les perils, desquels ils ont esté deliurez: tellement que la peur, qu'ils ont euë, leur fait apparoistre le bienfait plus grand. Si ne deuons nous pas ce nonobstant contregarder & defendre aucun plus à tard que ne pouuons, à ce que la crainte face trouuer meilleur le plaisir qu'aurons fait. Les seconds biens & plaisirs, que lon fait l'vn à

Diuision des plaisirs, que les hommes se font les vns aux autres.

Premier degré des bienfaits.

La crainte antecedẽte fait trouuer plus grãd le biẽ fait.

Secõd degré des biẽ faits.

l'autre, ſont ceux, ſans leſquels nous pouuons aucunement viure, mais en ſorte, que la mort nous ſoit meilleure & de plus d'auantage, que telle vie: comme eſt vne liberté, vne pudicité, & vn bon & ſain entendement, & autres choſes ſemblables. Nous aurons apres cela en recommandation les choſes, qui nous ſont cheres par vne conionction & conſanguinité, vſance, & longue couſtume: comme ſont noz amis, noz enfants, noz femmes, & autres choſes, ou l'eſprit ſ'eſt iuſques lá addonné, qu'il eſtime plus grief & moleſte d'en eſtre priué ou eloigné, que de la vie meſme. S'en ſuiuent les plaiſirs profitables, dont la matiere eſt fort ample & diuerſe: entre leſquels conſiſte la pecune non ſuperflue & par trop abondante, mais ſuffiſante à viure heureuſement. Entre leſquels conſiſtent encores les honneurs, & progrés de ceux qui aſpirent à plus hault degré. Car entre toutes les choſes profitables, il n'y en a point de meilleure pour la perſonne, que de profiter à ſoy meſme. [Quant à toutes les autres, leſquelles ne ſont ſi neceſſaires à la vie, que les premieres, ny ſi vtiles, que les ſecondes, elles ne prouiennent que de ſuper-

Troiſieſme degré des bienfaits.

perfluité, qui fait les hommes delicats, & effeminez.] Celles doncques, qu'entre ce-ſtes cy nous ſuiurons, conſiſtent en ce que, par la commodité des temps & du lieu, elles ſoyent plaiſantes & aggreables: qu'elles ne ſoyent à tous communes, & vulgaires: & que peu de perſonnes en ayent encores eu la communication: ou en la ſaiſon en laquelle nous ſommes, peu de gẽs les ayent: & ſi elles ne ſont precieuſes de leur nature, pour le moins qu'elles ſe facent en tẽps & lieu. Voyõs en tout ce qui ſoffre à nous, ou plus nous prenons de plaiſir, & qui plus ſouuent ſe preſente deuant les yeux d'vne perſonne de tout ce qu'il poſſede, à fin que nous l'ayons auſsi ſouuent en noſtre puiſſance, que luy en la ſienne. Par ce moyen nous nous garderons d'enuoyer à autruy choſe pour preſent, qui ſoit ou ſuperflue, ou *inutile*: comme à vne femme, ou à vn *vieil homme* l'equippage de la venerie: ou des liures à vn homme ruſtique, & qui iamais n'eſtudia: ou des rets à l'homme addonné aux eſtudes. Semblablement nous aduiſerons diligemment, que, quand nous voulons enuoyer choſe ou deſirons qu'on prenne plaiſir, ce ne ſoit choſe, qui touche

Qui ſont les plaiſirs plaiſables, & plus no⁹ deuons ſuiure.

Soigneuſe pourueyãce à faire preſents.

la maladie de quelqu'vn, & luy en face reproche: comme du vin à vn yurongne, & des medicaments au maladif. Car lors com mẽce ſe tourner en maledictiõ le preſent, que nous enuoyons, par lequel ſe cognoiſt le vice de celuy, qui reçoit noſtre don.

CHAPITRE XII.

SI DONCQ' l'appetit & volonté nous prend de donner quelque choſe, nous chercherons ſur tout pour ce faire, choſes de longue durée, à celle fin que noſtre don ſoit plus perpetuel. Car il y en a biẽ peu, qui de ſi bonne volonté recognoiſſent le bien & plaiſir qui leur aura eſté fait, qu'ils n'ayẽt autre penſement, qu'à ce qu'ils auront receu d'autruy, ores qu'ils ne le voyẽt point. Mais aux ingrats, la memoire leur vient du bien qui leur a eſté fait, quand le preſent eſt deuant leurs yeux, & non autrement, lequel ne ſouffre qu'ils le mettent en oubly, mais leur repreſente & met deuant les yeux ſon autheur. Et deuons par ainſi, plus toſt chercher les choſes de longue durée, pour faire noz bienfaits, à l'occaſion que iamais ne les deuõs reprocher, ny en

Recognoiſſans le biẽ qui leur eſt fait.

Ingrats.

ny en faire ſouuenir celuy, à qui nous les auons faits. Mais il ſuffit, que la choſe meſme [illegible] la memoire, quand elle vient à ſeuanouïr & perdre [illegible] ouverru. Quãt à moy, ie donneray plus volontiers argẽt non monnoyé, que mõnoyé. Ie feray preſent plus volontiers de ſtatuës & images de pierres & de bois, que ie ne feray d'vne robbe, & de ce qui ſoudain prend fin & ſaboliſt auec le temps. Car la grace de ces choſes n'en demeure puis apres qu'enuers peu de perſonnes. Il y a pluſieurs gents, en la memoire & ſouuenance deſquels ne ſe retiennent pas plus long temps les choſes données, qu'en dure l'vſage. Doncq' ſ'il ſe peut faire, ie ne veux pas que mon don & bienfait ſe paſſe de leger, & vienne à neãt. Ie veux qu'il demeure, qu'il ſoit fiché & enraciné au cueur de çeluy, à qui i'en fais preſent. Il n'y a homme (ce croy-ie) ſi deſpourueu de bon ſens, qu'il faille aduertir d'enuoyer, ou donner à aucun des gladiateurs, & beſtes farouches, la feſte eſtãt paſſée: ou donner en hyuer les robbes, qui ſont pour l'eſté: & en eſté, celles, qui ſont faites pour l'hyuer. Auſsi fault il pareillement en matiere de bienfaits & dons gratuits, que le

Que lon doit dõner choſe de lõgue durée, plus toſt q̃ ce, qui ſoudain paſſe.

ſens cõmun obſerue diligemment le tẽps, le lieu, & les qualitez des perſonnes, attendu qu'il y a quelques ſaiſons & artic[illegible] [illegible] choſes ſont plaiſan temps, eſquels [illegible] & aggreables: & aux autres, non. Combien penſes tu eſtre plus aggreable de donner ce, qu'vn chacun n'a pas, que ce, que touts ont en abondance? Et ce, que quelqu'vn cherche de long temps, & ne le peut trouuer: au pris de ce, qui à ſes yeux ſe preſente & ſ'offre en touts lieux? Il fault donc que les dons ne ſoient point tant chers & precieux, que rares & exquis: leſquels auſsi trouuent tel lieu enuers le riche, que font quelques pommes vulgaires, meures auãt les autres, leſquelles combien que peu de iours apres, pour l'affluẽce qu'on en pourroit auoir, doiuent eſtre en peu d'eſtime, ſi eſt-ce, que pour lors elles delectent & reſiouïſſent grandemẽt celuy, à qui elles ſont preſentées, pour la nouueauté du fruit. Les dons ſemblablemẽt ſeront puis apres ſans eſtime, & recognoiſſance aucune, deſquels perſonne au parauãt ne nous en a fait preſent, ny nous à eux.

Touteschoſes rares ſõt communémẽt precieuſes enuers les hõmes.

CHAPI-

CHAPITRE XIII.

Exẽple fort recommandable.

ALEXANDRE de Macedone, eſtant vne fois retourné victorieux de l'Orient, & par ce ſuccés ſ'eſtimant plus qu'hõme, comme il voulſiſt par ce moyen eſtre tenu pour Dieu, & que les Corinthiens, luy voulants monſtrer l'eſiouïſſance qu'ils auoient du bien & proſperité qui luy eſtoit aduenüe, euſſent enuoyé au deuant de luy leurs embaſſadeurs, pour luy preſenter la dignité de bourgeoiſie de leur ville, & il ſe mocquaſt de telle maniere de preſent: l'vn des embaſſadeurs luy reſpondit: Iamais ne fiſmes perſonne quelcõque noſtre citoyẽ, fors que toy, & Hercules. Quoy entẽdant Alexandre, receut volontiers l'honneur qu'on luy faiſoit. Et apres auoir fait à ces embaſſadeurs toutes les careſſes & humanitez à luy poſsibles, penſa, non à ceux qui le faiſoient citoyen de leur cité, mais à celuy, auquel ils auoient telle choſe preſenté, qui eſtoit Hercules. Auſsi ce perſonnage du tout addonné à vaine gloire & honneur (duquel toutesfois ne recognoiſſoit ny la nature, ny le moyen, ſuyuant les traces d'Hercules & de Bacchus) ne regarda à

Vaine eſtimatiõ, que Alexãdre auoit de ſoy.

ceux, qui luy faiſoient ceſt offre, ains au cõpagnon de ſon honneur: comme ſi deſ-ia, par ſa treſ-uaine penſée, il euſt tenu le ciel en ſa puiſſance, pour eſtre apparié à Hercules. Auquel qu'auoit de pareil ce forcené ieune homme, qui pour toute vertu n'auoit qu'vne heureuſe outrecuidance & temerité? Hercules ne conquiſt iamais rien, il a cheminé toute la terre, nõ par couuoitiſe, ou vouloir qu'il euſt de la ſubiuguer, mais pour vãger l'oppreſsion des affligez, & tyrannies des meſchants. Et qu'euſt auſſi acquis & conqueſté l'ennemy des meſchants, le defenſeur des bons, le pacificateur de la terre & de la mer? Mais ceſtuy cy fut des ſon enfance vn larron, vn ruineur de toutes gents, l'entiere perte & deſtruction tãt de ſes ennemis, que de ſes amis: ne ſe propoſant deuant les yeux autre ſouuerain bien, que de ſe faire craindre de touts hommes: ſeſtant oublié iuſques lá, de ne penſer, que non ſeulement les beſtes treſcruelles, mais auſsi les petites ſont craintes & redoutées par leur venin & cruauté.

Preud'hõmie d'Hercules.

Meſchanceté d'Alexandre.

CHAPITRE XIIII.

RETOVRNONS maintenant à noſtre propos. Le bien donc, & plaiſir qui ſe fait à

fait à touts generalemẽt, n'eſt à nul en particulier aggreable. Nul ne ne ſeſtime eſtre obligé au tauernier, ou cabaretier, pour auoir acheté du vin de luy: ny eſtre conuié de celuy, qui fait vn feſtin & banquet ſolennel, ou lon peut dire: Quel bien m'a-il fait? Il ne m'a fait autre auantage, qu'à celuy, qu'à peine cognoiſſoit il, & qu'il peut faire à celuy meſme, qui luy eſt ennemy, & au plus villain & deshonneſte homme du monde. Car penſez vous pour cela qu'il m'ait eſtimé digne à qui lõ deuſt faire plaiſir? Il a ſeulement ſatisfait à ſa maladie. Ce que tu vouldras dõc eſtre aggreable & biẽ receu, fais qu'il ſoit rare. Qui ſera celuy, qui endurera luy eſtre compté? Que nul prenne ainſi ces choſes, comme ſi ie voulois reſtraindre, & retirer la bride à liberalité. Car il fault qu'elle ſorte hors, ainſi qu'il luy plaiſt: mais qu'elle trouue le droit chemin, & qu'elle ne ſe fouruoye point. Il eſt licite de dõner, pourueu qu'vn chacun, encores qu'il ayt receu le don en la compagnie de pluſieurs, ne ſeſtime pour cela eſtre au nõbre du peuple. Il fault qu'vn chacũ ayt vne marque familiere, par laq̃lle il eſpere eſtre admis au plus pres. Qu'il diſe: I'ay receu le

Le biẽ, que generalemẽt ſe fait à touts, n'eſt à nul aggreable en particulier.

Quelle doit eſtre la liberalité d'vn chacun.

ſemblable, que ceſtuy lá: mais cela eſt venu de ſon propre motif, & ſans qu'il en fuſt requis. I'ay receu le pareil, que ceſtuy lá: mais moy dans peu d'heure, combien que ceſtuy lá l'euſt merité de lõg temps. Il y en a pluſieurs, qui touts obtiennent vne meſme choſe, mais nõ ottroyée de meſme langage & de meſme courtoiſie & douceur du donateur. Ceſtuy-lá l'a obtenuë apres l'auoir demandée: moy, apres en auoir eſté prié. Ceſtuy-lá l'a impetrée, mais en intention qu'il la rendra auſsi toſt qu'il en ſera requis: ou bien, à l'occaſion, ou que la vieilleſſe, ou faute d'enfants donnoient eſperãce au collateur de quelques grandes choſes. Et combien qu'à nous deux il ayt donné pareille choſe, ſi m'a-il plus donné, qu'à luy: car il n'auoit aucun eſpoir de receuoir de moy recõpenſe. Tout ainſi qu'vne paillarde, entre pluſieurs amoureux, tellemẽt ſe mypartit & maintient, qu'il n'y a celuy de touts ſes amants, auquel, en particulier, elle ne monſtre plus grand ſigne d'amitié, qu'à aucun des autres: auſsi celuy, qui veult que ſes bienfaits ſoient aggreables & bien receuz, doit trouuer le moyen comme pluſieurs par cela luy ſoient tenuz & obligez, & que

Ottroy des dons pour diuerſes cauſes.

Exẽple familier.

& que chacun d'eux, à part soy, ayt quelque chose, par laquelle il se pense estre à touts les autres preferé. Quant à moy, ie n'empescheray iamais les bienfaits & plaisirs, que lon peut faire à autruy, quels qu'ils soient. Tant plus il en sera fait, & plus grands ils seront: tant plus apporteront ils d'honneur à celuy, qui les fait. Si fault il neantmoins, pour les bien faire & departir, qu'il y ait discretion. Car ceux, qui casuellement & temerairement sont faits, ne peuuent à aucun estre plaisaints & aggreables. Parquoy quand nous commandons ces choses, si quelqu'vn estime que, pour cela, nous les voulions rapporter aux fins de courtoisie, & d'humanité, & que ne les estendons pas assez: certes il entend mal noz aduertissements. Car quelle vertu reuerons nous d'auantage, que ceste cy? A quelle vertu incitons nous plus la personne, & à qui plus appartient ceste exhortation & aduertissement, qu'à nous, qui establissons & confermons la societé du genre humain?

Discretion à departir les biẽfaits

CHAPITRE XV.

QVOY doncq? veu qu'il n'y a aucune honneſte vertu en l'ame (encores qu'elle ait ſon origine & commencement d'vne droite volonté) ſinon celle qui eſt reglée, & meſurée par la raiſon, ie ne veux, que, pour eſtre veu liberal, on ſoit par trop prodigue. Lors ſe plaiſt-on d'auoir receu vn bienfait, voire les mains eleuées au ciel quand celuy, qui l'a donné, l'a fait auec conſeil & iugement, à celuy qui le meritoit. [Nous n'acceptons volontiers les bienfaits d'vn chacun, ny ne ſçauõs gré de toutes les choſes, qui nous ſont dõnées.] Appelles-tu cela bienfaits, deſquels tu as honte d'en confeſſer l'autheur? O combien plus ſont aggreables, & combien plus auant deſcendent en la partie interieure de l'ame, pour iamais ne partir de lá, ceux, auſquels il y a plus grand plaiſir à penſer à celuy qui te les a dõnez, qu'en ce que tu les as receuz! Criſpe Paſsiene ſouloit dire, qu'il y en auoit aucuns, deſquels il aimoit mieux le iugement & raiſon, que les bienfaits: & autres, deſquels il aimoit mieux les bienfaits, que la raiſon: & en adiouſtoit les exẽples.

Qui ſont ceux, à qui vn biẽfait eſt biẽ collogué.

Apophthegme de Criſpe Paſsiene.

l'ayme

I'ayme mieux (diſoit-il) le iugement & diſcretion d'Auguſte, & mieux le bienfait de Claude. Mais, quant à moy, i'eſtime qu'on ne doit iamais ſouhaitter le bienfait de la perſonne, de laquelle le iugement eſt de peu de valeur. Quoy donc? Ne deuoit-on pas receuoir ce, que Claude donnoit? Si faiſoit-on, mais cõme d'vne fortune, laquelle tu ſçaurois incontinent pouuoir deuenir, de bonne, mauuaiſe. Que ſignifie donc cela, que nous diuiſons ces choſes entre elles, de ſorte, qu'elles ne ſe peuuent ſeparer l'vne de l'autre? Cela ne doit eſtre appellé vn bienfait, auquel default la meilleure partie: c'eſt, qu'il ſe doit faire auec iugement & diſcretion. Et de lá vient, que, ſi quelqu'vn t'a donné vne grande ſomme d'argent, & ne te l'a donnée auec raiſon & droite volonté, cela n'eſt point plus vn biẽfait, qu'vn threſor trouué par cas fortuit. Or y a-il maintes choſes, qu'il fault prendre, & toutesfois ne les fault pas deuoir.

Fin du premier liure.

LIVRE SECOND DE SENEQVE, TOVchant les bienfaits.

CHAPITRE I.

VOYONS (amy Liberal, entre les bons le meilleur) ce qui reſte encore de la premiere partie de ceſt œuure, à ſçauoir cõment ſe doit faire vn bienfait. Pour àquoy paruenir, il me ſemble que ie ne puis enſeigner plus court & aiſé chemin, que de dire, que nous le deuons faire à autruy en meſme ſorte, que ſi nous le voulions receuoir nous meſmes d'vn autre. Or le fault il en premier lieu faire volontiers, haſtiuement, & ſans y faire aulcun doute. Le bienfait & plaiſir n'eſt point aggreablé,

Comment ſe doit faire vn bienfait.

qui

qui long tẽps a eſté arreſté entre les mains du donateur, qui a ſemblé ſen deſſaiſir à regret, & l'a donné comme qui luy euſt rauy d'entre les mains? Par ainſi, ſ'il entreuient quelque peu de delayement, donnons à cognoiſtre par quelque moyen que ce ſoit, que ne l'auons fait de propos deliberé. Celuy auſsi, qui fait doute ſ'il doit faire vn biẽfait ou non, eſt prochain de celuy, qui le denie tout à plain, & ne merite qu'on luy en ſçache gré ne grace. Car comme ſoit qu'en tout biẽfait il n'y a choſe qui nous ſoit plus aggreable, que le bon vouloir de celuy, qui le donne: il fault dire que celuy, qui par ſa dilation a monſtré l'auoir donné à regret, ne l'a pas donné vrayement, mais qu'il ne l'a peu tenir contre celuy, qui le luy a arraché des mains. Or y en a-il pluſieurs, leſquels la vertu de l'eſprit ne fait pas liberaux, ains la debilité de leur cerueau. Les bienfaits donc ſont tres-aggreables, leſquels ſont preſts, qui facilement viennent au deuant, & preuiennẽt celuy à qui on les veult faire: & ou il n'y a point eu de dilation, fors qu'en la honte du receuant. Parquoy le meilleur & plus ſeãt en cecy, eſt de preuenir le deſir d'vn chacun: & puis, de le

Les bienfaits, qui preuiẽnẽt celuy, à qui ils ſont faits, ſont tres aggreables.

ſuyure. Le premier eſt le plus ſingulier, à ſçauoir, d'occuper & preuenir auant que lon nous prie: Car comme le viſage face auec l'homme de bien & d'hõneur meſme concurrence, quant à prier, & qu'vne rougeur ſeſpande parmy la face de honte qu'on a: celuy, qui adouciſt ce tormẽt, multiplie ſon don. Celuy ne l'a pour neant & gratuitement obtenu lequel l'a receu apres l'auoir demandé. Car (comme il a ſemblé à noz predeceſſeurs, hommes tres-graues & conſtãts) rien n'eſt plus cheremẽt achetté, que ce, qui eſt par priere ottroyé. Les hommes feroient leur prieres plus rarement, ſ'il les failloit faire en public & deuãt touts. Auſſi certes, aymons nous mieux ainſi tacitement & à part nous, prier Dieu, lequel doit eſtre ſupplié en tout honneur & reuerence, que de le faire en la compagnie & en preſence de touts.

Rien n'eſt plus cher, que ce, qui ſ'achette p prieres.

CHAPITRE II.

C'EST vne parolle faſcheuſe, & qui ne ſe peut pronõcer qu'auec vne face raualleé, de dire, Ie te prie. Cela doit eſtre pardonné à l'amy, & à celuy, que tu as vouloir

loir de faire ton amy par plaiſir. Or nul ne peut faire vn biẽfait ſi ſoudain, q̃ trop tard il ne l'ayt fait à celuy, qui l'en a requis. Parquoy fault diuiner le vouloir d'vn chacun: & lors qu'il eſt entendu, il le fault deliurer de ceſte tãt grieue & ennuieuſe neceſsité. Sçaches, que le biẽfait, qui precede, eſt plaiſant & aggreable, & viura en l'eſprit de la perſonne, à laquelle il aura eſté fait. Et ſ'il n'aduient qu'il ſoit preuenu, il fault pour le moins, retrancher tout le langage, dont euſt peu vſer enuers nous le ſuppliant, de peur qu'il ne ſemble qu'ayons eſte priez: en ayant eu certain aduertiſſement, conuient promettre incontinent, & faire paroiſtre par noſtre ſoudaineté, qu'auions deliberé de le faire, meſmes auãt que nous en fuſsions requis. Tout ainſi que la commodité des viandes eſt ſalutaire aux malades, & l'eau, donnée en temps opportun, a ſouuent enuers aucuns obtenu lieu de remede: auſsi, tant vulgaire & petit que puiſſe eſtre vn bienfait, ſ'il eſt fait preſentement & à l'heure meſme, il ſacquiert vn grãd auantage, & eſt plus aggreable qu'vn don plus precieux, qui euſt eſté fait lentement, & de long temps pourpenſé. Et ne

Le biẽfait le plus aggreable, eſt celuy, qui eſt fait auant qu'il ſoit demãdé.

Similitude fort cõmode.

fault douter, que celuy, qui le fait ainſi à propos, ne le face volontairement, & ne luy parte d'vn bon cueur. Le faiſant doncq ainſi ioyeuſement, il ſe reueſt d'vn viſage de bonne volonté.

CHAPITRE III.

Dilatim des bienfaits, en cauſe ſouuẽt la perte.

LE SILENCE, ou tardité de parler de pluſieurs, reſemblant à vne grauité, eſt ſouuẽt cauſe de la perte de pluſieurs grãds biẽfaits, que quelques vns leur euſſent peu faire. Puis apres, pour les auoir lors promis d'vne telle face, qu'il ſembloit qu'ils les leur vouloient denyer. Parquoy il eſt trop plus ſeant, d'vſer d'honneſtes parolles es bõnes choſes dont on eſt requis, & par vn langage doux & humain, rendre commen dable le plaiſir, que tu auras vouloir de faire. Tellement que, pour chaſtier celuy, qui par vne crainte a eſté par trop lent & tardif à demander ce qu'il veult obtenir de toy, tu le dois aduertir, & luy dreſſer vne familiere cõplainte, en ceſte façon: Ie ſuis marry contre toy, amy, de ce que, combien que tu euſſes deſir de m'employer, toutesfois tu n'as voulu le me faire entendre par le paſſé: & de ce que tant diligẽmment tu

Excuſe hõneſte de celuy, qui a eſté prié de faire plaiſir à vn qui de ce le requiert.

m'en

m'en as fait prier par autruy, & as employé autres que toy pour ce faire. Quant à moy, ie ſuis fort aiſe de ce, qu'il t'a pleu faire preuue de mon vouloir: d'oreſnauant tu pourras par toy meſme, ſans mettre aucun autre en peine, prendre de moy, auec puiſſance abſoluë, tout ce, que bon te ſemblera. Pour ceſte fois ta ſimplicité & crainte meritent pardon. Et par ce moyen tu feras, qu'il tiendra plus de compte de ta bonne volonté, que de tout ce, dont il t'eſtoit venu requerir. En cecy ſe monſtrera la ſouueraine vertu du donateur, & ſe cognoiſtra à la fin ſa courtoiſie & honneſteté, quand celuy, qui ſ'en ſera party d'auec luy, dira en ſoy meſme: I'ay ce iourd'huy fait vn grãd acqueſt. I'ayme mieux l'auoir trouué tel, que d'auoir obtenu au double ce, dont ie luy auois fait porter la parolle, ou qu'il euſt procedé en cecy par autre voye. Car ie ne pourrois iamais en toute ma vie aſſez remercier, ny rendre la pareille à vne telle volonté.

Recognoiſſance du bõ vouloir d'vn bienfaicteur.

CHAPITRE IIII.

LA PLVS grand part des hommes ſont de ſi mauuaiſe grace, que, par vne rudeſ-

Mauuaiſe grace de pluſieurs,

en faisant vn biẽfait.

se de parolles & seuerité, ils donnent occasion de hayr le bien & plaisir qu'ils font à autruy: vsants de tel langage & audace enuers eux, que souuent on se repent de l'auoir impetré. Puis apres autres dilatiõs ensuyuent la chose promise. Or n'y a-il rien plus fascheux, que quand il fault encores vn coup supplier, pour obtenir ce, que lon a ia impetré. Il fault donc mettre en euidẽce ses biẽfaits, & ne faire qu'il y ait plus de difficulté à les receuoir, qu'à les impetrer. Il fault prier cestuy cy, qu'il en aduertisse Monsieur: l'autre, qu'il paracheue ce, qui est commencé. Par ainsi vn plaisir passe par tant de mains, qu'à la fin la moindre partie est à celuy qui le demande. Car celuy, qu'il conuient prier, diminuë beaucoup de ce, qu'on doit à l'autheur. Si donc tu as vouloir, que le bien & plaisir, que tu fais, soit prisé, & receu auec gré, tu prendras soigneuse garde, à ce que tes biẽfaits paruiennent, nõ de main en main (comme lon dit) mais sains & entiers, à ceux, à qui ils sont promis. Nul ne peut, en ce que tu donnes, acquerir aucune grace, ou profit, qu'il n'en diminuë quelque chose du tien.

La façon de faire de meßieurs les courtisans.

CHAPI-

CHAPITRE V.

IL N'Y a rien plus amer, que d'estre long temps suspẽs, & n'auoir à la fin despesche de ce qu'on pretend. Aucuns disent, qu'ils aimeroient mieux, que l'esperãce, qu'ils ont à vne chose, fust du tout rompue, que de la faire longuement trainer. Mais il y en a plusieurs, qui ont ce vice, de tousiours delayer leurs promesses, emeuz par vne deprauée ambition, & couuoitise d'honneur qu'ils ont: de peur que le nombre de ceux, qui leur font la court, n'amoindrisse. Comme sont les courtisans & officiers des Roys, prenants plaisir, & comme se mirants en vn long spectacle de leur orgueil, pensants que leur puissance amoindriroit, s'ils ne monstroient par long temps à chacun le pouuoir qu'ils ont. Iamais ne font vne chose soudain, iamais vne foys. Leurs iniures sont soudaines, & precipitées: & leurs bienfaits, lents, & tardifs. Parquoy pense estre tres-veritable ce que dit le poëte Comique.

La longue dilatiõ de ce, qu'on pretẽd, ennuyeuse.

Couuoitise d'honneur des courtisans.

Cõment? n'entẽds-tu pas, que moindres sont les graces
Du bien, d'autant qu'es long, auant que tu le faces?

De lá prouiennent ces voix, qu'exprime

en ceſte ſorte vne libre & frãche douleur: Si tu as vouloir de faire pour moy quelque choſe, fais la. Veu encore, que la choſe n'eſt de ſi grande conſequence & difficulté, pourquoy tu la doiues tant differer. I'ayme trop mieux, que preſentement tu me refuſes & eſconduiſſes tout à plat, que tant delayer: meſmes que mon eſprit, du tout ennuyé de cecy, commence à auoir en deſdain le plaiſir, qu'il en euſt peu receuoir depuis le temps qu'il eſt attẽdant. Peux-tu eſtre ingrat pour cela? Tout ainſi que la cruauté eſt par trop grãde, laquelle prolonge la peine du patiẽt: & que c'eſt vne eſpece de miſericorde, de luy donner la mort incontinẽt, ſans le faire languir: par ce que le dernier ſupplice apporte ſa fin quant & ſoy: & le tẽps, qui eſt prolõgé, eſt vne grãd partie de la peine future: Auſsi eſt plus grãde la grace du bien & plaiſir que lon fait, d'autant que moins elle eſt tenuë en ſuſpens. Car de fait, l'attente des bonnes choſes eſt touſiours pleine de ſoucy. Et tout ainſi que beaucoup de bienfaits apportent remede à quelque certaine choſe: au cas pareil, celuy, ou qui endure, qu'vn autre ſoit long temps tourmenté, lequel il peut incon-

Elegãte ſimilitude.

incontinent deliurer, ou plus tard, qu'il ne fault, le fait iouïr du plaisir ou bienfait, qu'il pretend de luy, est cause de sa mort. Toute liberalité & courtoisie est communément saudaine: & est le propre d'vn, qui volontiers fait plaisir, de le faire soudainement. Celuy, qui donne lentement, & differe de iour en iour, quand il veult faire plaisir, ne le fait pas de bõ vouloir. Et par ainsi il perd deux choses, & le tẽps, & l'argument d'vne bõne volonté. Lentemẽt & à tard vouloir, est le fait d'vn homme, qui ne veult pas.

Toute courtoisie & liberalité, soudaine.

CHAPITRE VI.

EN TOVT affaire, amy Liberal, il n'y a pas peu de bienseance, comme toute chose, ou se die, ou s'execute. La soudaineté y fait beaucoup, & au contraire la dilation en diminuë la plus grand part: comme nous voyons des dards, esquels il y a bien mesme force & pesanteur de fer: mais toute la difference qu'il y a, ne gist qu'en celuy qui les brandist: à sçauoir, si cela se fait d'vn fort & roide bras, ou d'vne lasche & foible main. Le cousteau pareillement peut ou blesser, ou percer d'outre en outre, selon

La dilatiõ de faire plaisir, cõbiẽ est nuysible.

qu'il eſt preſſé en la main, & tenu ferme de celuy, qui le manie. Autant en eſt il de ce, que lon donne, mais la difference ne conſiſte qu'en la forme & maniere de le donner. Combien penſes tu, que la choſe donnée eſt precieuſe, quād le donateur n'a voulu endurer, qu'on luy en rendiſt graces? & quand, apres l'auoir donnée, ne ſ'en eſt ſouuenu? Car de reprendre celuy, à qui tu fais meſmement plaiſir, eſt vn acte d'homme inſenſé: & par cela à tes bienfaits tu entreſemes vn outrage, auec parolle de meſpris. Parquoy les plaiſirs, que lon fait, ne ſe doiuent rudoier, ny ne leur doit eſtre entremeſlée choſe, qui ſoit triſte: de ſorte que, ſil ſuruient quelque choſe, dont tu vueilles aduertir celuy, à qui tu fais plaiſir, il fault eſlire autre temps.

CHAPITRE VII.

Fabius Verucoſus. FABIVS Verucoſus appelloit le bienfait, qui eſtoit donné rigoreuſement, par homme cruel & maupiteux, vn pain pierreux: lequel il fault de neceſsité, que l'homme affamé reçoiue, & auquel il ſemble eſtre bon, pour aigre & difficile qu'il ſoit.

ſoit. Tybere Ceſar, eſtant vne fois prié, par ſon neueu Marc Elie (lequel auoit exercé l'eſtat de Preteur) qu'il luy pleuſt de ſuruenir à ſes debtes, luy commanda de luy donner par eſcrit les noms de touts ſes creanciers, & leurs parties. Cela n'eſt pas dõner, mais appeller les creanciers. Or ces noms luy ayants eſté baillez, il eſcriuit à ſon neueu, qu'il auoit commandé, que l'argent, qu'il deuoit, fuſt payé: mais ayant adiouſté au bout de ſa lettre vne iniurieuſe admonition, combien qu'il acquitta ſon neueu de ſes debtes, ſi eſt-ce que le plaiſir, qu'il luy feit, ne doit eſtre eſtimé plaiſir. Il le deſchargea bien de ſes creanciers, mais il ne l'obligea point à luy pour cela. Ce que toutesfois ie penſe que Tybere ne feit pour autre raiſon, ſinon pour retrancher par ce moyen l'occaſion à pluſieurs, de luy faire ſemblable requeſte, que ſon neueu. Peut eſtre, que ceſte raiſon eſtoit peremptoire, & expediente: à fin de reprimer par telle honte, les meſchantes couuoitiſes des hõmes. Mais à celuy, qui veult faire vn plaiſir, conuient entierement ſuyure autre voye. *Tybere Ceſar.*

CHAPITRE VIII.

QVAND tu fais quelque plaisir, tu te dois efforcer en tout ce que pourras, de le faire trouuer bon à celuy, qui le reçoit. Car de faire autrement, cela ne seroit pas vn plaisir, ains plus tost vne reprehension, à fin qu'en passant ie die ce, qu'il m'en semble. Cela n'est pas honneste, à vn prince mesmemẽt, de donner, estant contraint de ce faire, par vne honte & ignominie. Combien que Tybere par le moyen mesme, qu'il pensoit le plus expedient, ne se peut oncques deliurer de ceste importunité. Car quelque temps apres se trouuerent aucuns, qui luy feirent semblables requestes, qu'auoit fait son neueu: ausquels il cõmanda, qu'ils eussent touts à rendre compte au Senat, des causes de leurs debtes: & leur feit deliurer, par ce moyen, certaines sommes de deniers. Cela n'est pas vne liberalité, mais plus tost est vne censure & reformation: c'est vn aide, c'est vn subside, que te donne le prince. Vn bienfait, n'est pas vne chose, de laquelle ie ne me peux souuenir, sans rougir de vergongne. Ie suis enuoyé deuant vn iuge, à fin d'impetrer

Importunité des hommes, cõbien est ennuyeuse.

ma

ma demande,& dire ma raiſon.

CHAPITRE IX.

PARQVOY touts les ſages diſent, qu'il y a quelques bienfaits & dons gratuits, que lon doit faire apertement, & deuant touts: quelques autres, ſecrettement & en cachette. Ceux que lon doit faire en la preſence de touts,& leſquels obtenir,eſt vn acte de loz & de renommée perpetuelle, ſont,dons militaires, & honneurs,& toute autre choſe, qui prẽd luſtre par la cognoiſſance qu'on en a. Mais ceux,qui ne ſeruent rien à la reputation & honneur de la perſonne,ny ne la font plus commẽdable,ains ſuruiennent ſeulement & aident à l'infirmité, indigence, & pauureté humaine, ſe doiuẽt faire en ſecret,à fin qu'ils ne ſoient cogneuz que de ceux, à qui ils ſeruent. Aucunesfois auſsi on doit tromper celuy, à qui on aide,à fin qu'il ayt,& qu'il ne ſçache de qui il a receu,& d'ou luy vient ce bien.

Doublement de faire noz liberalitez & largeſſes.

CHAPITRE X.

ARCESILAS (ainſi que lon dit) voyant vn iour vn ſien amy pauure, qui tou-

Acte de grãde libe ralité & prend'hõ mie d'Arcesilas.

tesfois dissimuloit au mieux qu'il pouuoit sa pauureté, & qui, estant vne fois tombé en maladie, la celoit tellement, que toutes choses requises & necessaires pour son traitement luy deffailloient, & ne sçauoit plus que faire: proposa de luy suruenir secrettement. Et pour ce faire, meit (au desceu du pauure homme) sous le cheuet de son lict, vn petit sac plein d'or & d'argent: à fin que luy, inutilemẽt honteux, trouuast plus toſt ce qu'il desiroit, que de le receuoir. Quoy donc? me dira quelqu'vn: Fault il que l'hõme ignore celuy, de qui il a receu plaisir? Premierement, si en cela gist vne partie du bienfait, il n'est ia besoing qu'il le sçache. En apres, ie feray beaucoup d'autres choses, i'en donneray d'autres, par lesquelles il pourra entendre qui en est l'autheur. Et encores qu'il ne sçache celuy, de qui il a receu tel bien, si ne puis-ie ignorer, que ce ne soit moy, qui le luy ay fait. Cela est peu: ce me diras tu. C'est peu certes, si tu as intention de bailler à vsure ce, que tu donnes, & que penses qu'il te soit rendu au double. Mais si tu as vouloir en telle sorte le donner, qu'il profite grandement à celuy, qui le reçoit, lors donnes-tu. Et te dois contenter du

S'il est besoing, que l'homme ignore le plaisir, qui luy est fait ou non.

ter du ſeul teſmoignage de toy meſmes. Autrement, ſeroit ſe delecter, non de faire plaiſir, mais de vouloir eſtre veu l'auoir fait. Ie veux (me diras tu) qu'il le ſçache. Tu cherches donc, par ce moyen vn, qui te ſoit obligé. Ie veux neantmoins, qu'il le ſçache. Que ſera-ce, ſ'il eſt plus ſeant, & de meilleure grace, qu'il ne le ſçache? Ne t'accorderas tu pas, par ce point, à l'autre partie? Ie veux qu'il le ſçache. Et ainſi ne tiendras-tu pas vn homme en tenebres? Ie ne nye pas, que, toutes & quantes fois que la choſe le peut ſouffrir, on ne doiue prendre recreation en la volonté de celuy, qui reçoit le plaiſir. Mais ſi quelqu'vn eſt en affaires, & a beſoing d'eſtre de nous aidé, & que le plaiſir, que nous faiſons, l'offenſe, ſ'il n'eſt fait ſecrettement: ie ne tiendray point de regiſtre de ce bienfait. Pourquoy ne luy bailleray-ie à cognoiſtre le plaiſir, que ie luy ay fait, veu qu'ẽtre les premiers & plus neceſſaires commandemẽts, qui touchent les bienfaits, eſt, que iamais ie ne reproche à autruy le bien & plaiſir, que ie luy ay fait, ny meſme, que ie luy reduiſe en memoire? Car c'eſt icy la loy du plaiſir, qui ſe fait entre deux perſonnes: L'vn doit mettre

La loy du biẽ & plaiſir, q̃ l'on fait à autruy.

incontinent en oubly le bien, qu'il a fait: l'autre ne doit iamais oublier celuy, qu'il a receu. Au demeurant, il n'y a rien, qui plus faſche & tourmente l'eſprit de la perſonne, que de ramenteuoir ſouuent le bien, qu'on luy a fait.

CHAPITRE XI.

Exẽple de ceux, qui reprochent le plaiſir, qu'ils font aux autres

IE VOVLDROIS volontiers à haulte voix m'eſcrier, ainſi que feit vn iour quelque perſonnage, qui, ayãt eſté gardé d'eſtre enuoyé en exil par vn des amis de Ceſar, & ne pouuant plus endurer ſon arrogãce, luy dit tout hault: Rens moy à Ceſar. Iuſques à quand me reprocheras-tu, Ie tay gardé, ie t'ay deliuré de mort? Si de moy vouloir il m'eſt ſouuenu du bien q̃ tu m'as fait, cela m'eſt vie: ſi par ton moyẽ, ce m'eſt vne mort. Ie ne te ſuys tenu ny obligé, ſi à ceſte occaſion tu m'as gardé, à fin qu'en moy tu euſſes argument de t'eſleuer en orgueil. Iuſques à quand ne ceſſeras-tu de me pourmener ça & lá, pour te monſtrer par vaine gloire & oſtentation? Iuſques à quãd ne me permettras-tu oublier ma fortune? Si i'euſſe eſté mené au triumphe, ce

n'euſt

n'euſt eſté que pour vne foys. Il ne fault donc, pour concluſion, dire ny repeter le bien, qu'auons fait à autruy: car celuy, qui le reduit en memoire, le reproche. Conſequemment il n'en fault faire aucun ſemblant, ny le ramenteuoir, ſinon que luy faiſant vn nouueau plaiſir, il ſoit aduerty du premier. Et d'auãtage ne le deuons cõpter à autruy. Qui à vn autre fait plaiſir, qu'il le taiſe. Celuy le recite, qui l'a receu. Car à celuy, qui ſe vanteroit d'auoir fait plaiſir, on pourroit dire ce qui fut dit vne fois à quelqu'vn, qui, en tout lieu ou il ſe trouuoit, ſe vãtoit d'vn bien qu'il auoit fait. Vouldrois tu nyer (luy diſt quelqu'vn) que tu n'en euſſes eu recompenſe? A quoy reſpondit l'autre, Et quand a ce eſté? Souuent (diſt il) & en pluſieurs lieux: c'eſt à dire, toutes & quantes fois, & quelque part que tu l'as recité. Quel beſoing eſt il de le publier? Quel beſoing eſt-il d'vſurper le deuoir d'autruy? Il y en a vn autre, qui peut faire cecy plus honneſtement, par le recit duquel ſera meſme loüé ce que tu me recites. Tu me iuges ingrat, ſi, m'ayant fait vn bien, tu penſes que nul ne le puiſſe ſçauoir, ſinon par ton moyen. Ce que tant ſ'en fault qu'il ne

Vn biẽfait ne dois eſtre ramené en memoire à celuy à qui il eſt fait.

La resp̃ose, q̃ deuõs faire, quand quelqu'vn nous recite le biẽ, que nous auõs fait à vn autre.

doiue estre commis, que mesme, si quelcun le recite en nostre presence, nous deuons vser de ce langage: Celuy, dont vous parlez, merite tãt qu'on luy face plaisir, que ie ne luy en ay tant fait, que ne voulsisse volontiers luy en faire d'auãtage, s'il estoit en ma puissance. Et se doiuent faire toutes ces choses, non pas venalement, & à la façon de ceux, qui feignent reietter ce, qu'ils pretendent plus tost attraper. D'auantage nous deuons vser de toute humanité, douceur, & bon entretien enuers ceux, à qui auons bien fait. Le laboureur est en danger de perdre ce, qu'il a espandu en la terre, s'il delaisse ses labourages auec la semẽce. Les biens viennent en maturité par le grand soing qu'on y met. Rien ne vient à fruit, qui des le commencement iusques à la fin n'est poursuyuy d'vne pareille sorte de labourage & cultiuement. La condition & nature des bienfaits est tout de mesme. Y en a-il de plus grãds, que ceux, que les peres font à leurs enfants? Et neantmoins ils ne peuuẽt estre seurs & asseurez, si des leur enfance ils sont delaissez: il fault que le lõg amour & affection, que les peres & meres doiuent à leurs enfants, nourrisse ce don.

Exẽple cõme no⁹ deuõs vser de douceur en nerseeux, à qui auons fait plaisir.

Telle

Telle eſt la condition de touts bienfaits, leſquels ſi tu n'entretiens, tu les perdras. C'eſt peu de choſe de les auoir faits, il les fault entretenir. Si tu veux, que ceux, que tu obliges, ne te ſoient ingrats, il ne fault pas ſeulement, que tu leur faces plaiſir, mais que tu les aimes auſsi. Sur tout (comme a eſté dit) ne diſons rien par reproche, dont les aureilles puiſſent eſtre offenſées. Car l'aduertiſſement & remonſtrance, que lon fait pour faire ſouuenir vn hõme de ſon deuoir, engendre ennuy: & le reproche, haine. Il n'y a rien, que plus il faille euiter, en faiſant vn biẽ & plaiſir à quelqu'vn, qu'orgueil, & elation. A quoy ſert vne fierté de viſage? ou vne arrogance de langage? La choſe meſme t'eſleue aſſez. Il fault oſter toute vaine iactance, & eleuation de cueur. La choſe parle, en nous taiſant. Le plaiſir, qui eſt auec orgueil, non ſeulement n'eſt aggreable, mais auſsi eſt hay, & mal voulu.

Aduertiſſement & remõſtrãce d'vn bienfait, engendre vn ennuy à celuy, à qui il eſt fait.

CHAPITRE XII.

CESAR donna la vie à Pompée Punicien (ſi celuy dõne, qui ne l'oſte) lequel

absouls, comme il remercioit Cesar, il luy presenta son pied gauche à baiser. Ceux, qui en cecy l'excusent, nyent qu'il feit cela par arrogãce ou fierté, qui fust en luy: mais dient, que son intention n'estoit, que de vouloir, par ce moyen, monstrer vn brodequin doré, ou plus tost d'or, semé & enrichy de fines perles, qu'il portoit. Et quãd tout est dit, quelle iniure y auoit il en cela, qu'vn homme, qui auoit esté Consul, baisast de l'or & des perles, & mesme qui ne pouuoit choisir autre partie en tout son corps, que plus purement & cõmodément il peust baiser, que celle là, homme vrayement né pour changer les mœurs & condi tions d'vne liberté Romaine en seruitute Persique? Il feit peu de compte qu'vn vieil Senateur, ayant ioüy des plus grands honneurs, s'abaissast deuant luy en la presence des princes, & le suppliast le genoil en terre, à la façon des ennemis, qui (estãs vaincuz) ont coustume de se prosterner deuant le vainqueur. Il trouua moyen d'abolir la liberté Romaine, plus que dessous les genoils: & pense que nul ne nyera, cela estre, fouler sous les pieds la liberté Romaine. Vray est que, quant au pied gauche (dira quel-

En ce fait est taxé Cesar: et tout ce, que s'en suit, se dit p vne mocquerie de luy.

quelqu'vn)cela ne peut en rien toucher la chose: Car il ne fut guieres villainement & furieusement insolent, pour ainsi brodequiné auoir osé donner sentence sur la vie d'vn homme, lequel auoit esté Consul, s'il ne luy eust fait baiser ses brodequins.

CHAPITRE XIII.

Inuectiue contre l'insolẽce de Cesar.

OFIERTE & arrogance des hommes fortunez! ô mal par trop fol & insensé! ô qu'il est bon & profitable, de ne receuoir rien de toy! ô que tu cõuertis soudain tout plaisir en iniure! ô combien te sont les superfluitez plaisantes & aggreables! ô que tout t'est mal conuenable! & tant plus que tu t'esleues, plus es tu deprimée! Tu monstres mescognoistre les biens, par lesquels tu es tant enflée. Tu corrõps & gastes tout ce, que tu donnes. Ie te vouldrois bien demãder, Cesar, que c'est, qui tant t'esleue en orgueil: que c'est, qui tant peruertit ton visage, tant tourné à rebours le maintien & port de ta face: que tu aimes mieux auoir vn masque, que ton visage propre. Les choses sont plaisantes & aggreables, lesquelles se donnent d'vn visage humain, doux, &

Tãt plus q̃ celuy, qui fait vn plaisir, est plus haut en degrié, et q̃ plus est bõ bie & gracieux, en le faisant, tãt est il plus louable.

paisible. Combien que celuy, qui me les a dõnées, soit plus grãd en dignité que moy, si ne sest il pour cela esleué par dessus moy, ains à son posible sest enuers moy mõstré doux & gracieux, sest condescẽdu à l'equité, & n'a voulu faire mõstre du plaisir, qu'il m'a fait: & pour ce faire a regardé le temps opportun, pour plustost auoir occasion de me secourir, que moy necessiteux d'estre secouru. Le seul moyẽ, que nous persuaderons à ceux, qui veulent faire plaisir, à ce qu'ils ne le perdẽt par arrogãce, est, de leur monstrer qu'il ne leur semble, qu'ils doiuẽt estre veuz & tenuz plus grands, pour estre fait auec plus de monstre & d'ostentation: de sorte, qu'ils ne doiuẽt sestimer d'auãtage pour cela, ny appeter d'estre veuz plus grands, & magnifiques: ains doiuent pẽser, que la grãdeur d'orgueil n'est que toute vanité: & qui mesmes fait hayr les choses, qui de leur nature sont aymables.

Orgueil, cõbiẽ en toutes choses est à blasmer.

CHAPITRE XIIII.

IL Y A des choses, qui de leur nature sont tãt dõmageables à ceux, qui les demandent, que de ne les ottroyer, mais du tout les

les refuſer, eſt ſouuent faire plaiſir. Et par ainſi nous deuons faire plus d'eſtime de l'vtilité, que de la volõté de ceux, qui nous requierent de quelque choſe. Car nous appetons ſouuẽt les choſes qui nous ſont dommageables, ny ne pouuõs conſiderer combiẽ elles nous ſont pernicieuſes, pour ce que l'affection tranſporte noſtre iugement. Mais apres que ceſte cupidité eſt raſſiſe & acoyée, apres que l'impetuoſité de l'eſprit bruſlant, enflammé, & eſloigné de tout conſeil, eſt amortié, lors nous deteſtons les pernicieux autheurs de ces meſchants ottroys. Et tout ainſi qu'aux malades nous refuſons de leur donner choſes froides, & le couſteau aux deſeſperez, & aux amoureux tout ce que leur cueur appete & demãde, & dont ils pourroiẽt eſtre offenſez: auſsi ne deuons nous ottroyer à ceux, qui affectueuſemẽt, humblement, & meſme par foys auec compaſsion & pitié, nous prient de quelque choſe. La raiſon veult que ſoigneuſement nous prenions garde tant aux cõmencements qu'aux fins des bienfaits, & de dõner choſes, dont on prenne plaiſir, non ſeulemẽt quand on les reçoit, mais auſsi puis apres. Il en y a plu-

L'vtilité doit eſtre pferée à la volonté de celuy, qui requiert vn autre de plaiſir: & la raiſon.

Exẽple familier du febricitãt, pour monſtrer q̃ tous les deman des ne doiuent eſtre ottroyées.

Occupatiõ

ſieurs qui diront: Ie ſuis ſeur & aſſeuré, que cela, qu'il demande, ne luy ſera pas profitable: mais que feray ie? Il m'en prie, ie ne puis cõtreuenir à ſes prieres: que ie le face, la douleur qui ſ'en enſuyura, viẽdra de ſon coſté: ce pendant il n'aura occaſion de ſe plaindre de moy. Cela eſt faux: mais, au cõtraire, ce ſera de toy, duquel il ſe plaindra, & à bon droit, quand il ſera retourné à ſon bon ſens, quand ceſt ardeur & accés de fieure, qui au parauant bruſloit ſon cueur, l'aura laſché. Pourquoy ne hayroit-il celuy, par lequel il a eſté aydé pour tomber en ce peril? C'eſt vne cruelle bonté, de faire plaiſir au deſauantage de ceux, qui l'ont requis de le leur faire. Tout ainſi que c'eſt vn œuure excellent, de ſauuer & garder, malgré qu'ils en ayent, ceux, qui meſmes refuſent ce bien: auſsi eſt ce vne douce malvueillãce, d'ottroyer choſe, qui porte preiudice à ceux, qui la demandent. Faiſons donc, que noſtre bienfait ſoit aux hommes par vſage de plus en plus aggreable & plaiſant, & que iamais ne puiſſe à autruy tourner en mal. Ie ne donneray point mon argent à celuy, que ie cognoiſtray le deuoir bailler à l'adultere, ou à la paillarde, de peur, que

Bonté cruelle.

Choſes notables.

ie ne

ie ne ſois conſentant à vn acte, ou conſeil, ſi villain & deshonneſte, que ceſtuy lá. S'il m'eſt poſsible, ie le reuoqueray: ou, pour le moins, ie ne ſeray point complice du meffait. Ou ſ'il eſt tranſporté de colere contre toute raiſon & equité, ou que le feu d'ambition le retire d'vn lieu ou il eſtoit en ſeureté: ie ne luy fauoriſeray en cela aucunement, de peur qu'il puiſſe dire de moy à quelque fois: Celuy lá, en m'aimãt, m'a tué.

CHAPITRE XV.

POVRCE qu'il aduient ſouuentesfois, que l'amy, en ayant bon vouloir de te bien faire (toutesfois hors de temps & ſaiſon) te conduit en vn tel danger, que te ſçauroient ſouhaitter tes ennemis: tout ce, que ceux lá ſouhaittent leur aduenir, l'abandon & indulgence indeuë & hors de ſaiſon de ceux cy, les y pouſſe & inſtruit. Y a il choſe plus mal-ſeante & deshõneſte, que d'eſtre contraint (ce qui aduient ſouuent) d'auoir en haine ce, qui t'a eſté donné pour bienfait? Parquoy, ſi nous voulons donner quelque choſe, donnons la telle, que iamais cela ne retourne à noſtre deſ-

Qu'il faut bien regarder à qui lon donne, & cõmẽt.

honneur. Et comme la ſouueraine amitié ſoit, de ſ'apparier celuy qu'on aime: il fault auoir egard à l'vne & à l'autre enſemblément. Ie donneray volontiers au pauure, pourueu que ie ne tombe pour cela en pauureté. Ie ſuruiendray à celuy, qui eſt en danger de perir, pourueu que ie ne periſſe: ſinon que ce fuſt pour eſtre le loyer de quelque grand perſonnage, ou de quelque grande choſe. Ie ne feray plaiſir à perſonne, que ie ne pourrois requerir, qu'auec mon deshonneur. Ie ne dilateray, ny feray grande par parolles vne petite choſe, plus qu'on ne la doit: ny n'endureray que les grandes ſoient en plus petite eſtime, qu'il ne fault. Car tout ainſi que celuy, qui reproche ce, qu'il donne, en aneantiſt la grace: auſsi celuy, qui par elation & iactance monſtre ce qu'il donne, ne rend point ſon don recommandable, ains plus toſt le reproche. Il fault donc que chacun ayt egard à ſa puiſſance, à fin que ne facions ou plus, ou moins, que noſtre pouuoir ne ſ'eſtend. Il fault auſsi auoir egard à la perſonne, à qui nous donnons. Car il y a des choſes, qui ſont moindres, qu'elles ne ſe doiuent preſenter aux grands perſonnages: & d'autres,

tres, au contraire, si grãdes, qu'elles surpassent la qualité de celuy, à qui on veult faire present. Parquoy il fault que tu consideres le degré & merite, autant de celuy qui prend, comme de celuy qui donne. Et au dõner cõsiderons, que le don, que nous faisons, ne surpasse nostre portée: ou bien, qu'il ne soit trop petit. Regardõs aussi diligemment, si celuy, à qui nous donnons, est plus grãd que nostre don, de sorte qu'il le despriſe: ou moindre, de sorte qu'il ne le vueille recognoistre.

Qu'il fault bien auoir egard aux personnes, à qui lon donne.

CHAPITRE XVI.

ALEXANDRE (hors du sens, & forcené, qui en son esprit ne conceuoit rien, qui ne fust grand) feit vne fois present à quelqu'vn d'vne ville: & comme celuy, à qui auoit esté fait ce don, apres s'estre mesuré, refusast ceſt offre, pour euiter la calomnie des enuieux, disant que cela n'appartenoit à sa fortune: Ie ne cherche pas (respondit lors Alexandre) ce qui t'appartient de receuoir, mais ce qui m'appartient de te donner. Il semble que ceſte voix soit pleine d'vn cueur magnani-

me : mais, attendu qu'elle part de la bouche d'vn Roy, elle eſt tres folle & temeraire. Car rien, de ſoy meſme, n'eſt à aucun bien ſeant. Le principal en cecy eſt, ſçauoir quoy, à qui, quād, pourquoy, & ou il fault donner, & ainſi des autres circonſtances : ſans leſquelles ne ſe peut iuger, ſi aulcune choſe eſt biē ou mal faite. Beſte ſuperbe, ne ſçais-tu pas bien que, ſ'il n'eſtoit à luy ſeant de le prendre, il n'eſtoit à toy conuenable de le luy dōner? A touts hommes, touts honneurs. Entre les perſonnes & les dignitez, il y doit auoir quelque proportion, cōme il fault que toutes les vertuz ayent leur meſure. Autant peche celuy, qui excede en trop, que celuy, qui default en peu. Ie t'accorde qu'il te ſoit licite, & que fortune t'ait ſi hautement eſleué, que les moindres preſents que tu veux faire, ſoient citez: mais di moy, eſt-ce le fait d'vn plus noble cueur, de ne les prendre, que de les eſpādre? Ouy (dis-ie) ſi eſt ce que aucuns ſe trouueroient, qui ne ſeroient ſuffiſants de gouuerner vne cité, ny dignes de l'auoir.

Circonſtances en matiere de liberalité.

CHAPI-

CHAPITRE XVII.

Cauillatiõ et risée du Roy Antigone.

DIOGENES le Cynique pria vne foys le Roy Antigone de luy donner vn talent, qui valoit six cents escus: auquel respõdit Antigone, que c'estoit trop demandé pour vn Cynique, qui faisoit profession de pauureté. Se voyant ainsi refusé, luy demãda puis apres vn denier, qui estoit vne somme d'argent, qui anciennement pouuoit valoir dix liures tournois. Auquel respõdit Antigone, que cela estoit moins, qu'il n'appartenoit à vn Roy de donner. Telle cauillation, & petite mocquerie est tres-villaine. Par ainsi il trouua le moyen de ne donner ny l'vn, ny l'autre. Quant au denier qu'il luy demandoit, il eut egard à la personne d'vn Roy: & quant au talent, à celle du Cynique: combien qu'il feust en sa puissance de luy donner vn denier, comme à vn Cynique: & vn talent, cõme don de Roy, tel qu'il estoit. Cõbien que quant à la demande, il y eust ie ne sçay quoy de plus grand, qu'il n'apartenoit de prendre à ce Cynique: si n'y a il toutesfois rien si petit, que l'humanité & courtoisie d'vn Roy ne puisse donner honnestement. Si tu me

Talent.

Denier.

dis, qu'vn Cynique ne deuoit demander telle ſõme, ie te l'accorde: pource que c'eſt choſe mal-aiſée à ſupporter, de demander deniers, & puis n'en faire compte. Tu t'es declaré ennemy de pecune, tu fais profeſſion de n'en vouloir point, tu prẽs le tiltre, & iouë le rolle des Cyniques. Il fault donc que tu les repreſentes au vif, & perſeueres en ceſte entreprinſe. Il n'y a choſe plus inique, que de taſcher à eſtre riche, ſous couleur de pauureté. Quand quelqu'vn a vouloir de faire vn bienfait, il ne doit auoir moins de regard à ſa perſonne, qu'à celle de celuy, à qui il le veult faire. Ie veux vſer d'vne ſimilitude de Chryſippe, tirée du ieu de la paume, laquelle ſans doute tombe en terre, ou par l'eſtude & pourſuyte de celuy, qui l'enuoye, ou par celle de celuy, qui la reçoit. Elle a lors ſon cours, quand, eſtant entre les mains ou de l'vn ou de l'autre, elle eſt iettée & ſouſtenue dextrement & comme il fault d'vne part & d'autre. Et la doit le bon iouëur autrement ietter à celuy, qui iouë de loing contre luy: autrement à celuy, qui iouë de prés. Telle eſt la condition d'vn bienfait: car ſi d'vne part & d'autre il n'eſt accommodé,

Quel egard doit auoir vn biẽfaicteur

Belle ſimilitude du ieu de la paume au bien que lon fait.

tant

tant pour le regard de celuy qui le donne, que de celuy qui le reçoit: ny il ne sortira de la part de l'vn, ainsi qu'il doit: ny ne viendra entre les mains de l'autre, ainsi que la chose le requiert. Si nous auons affaire à vn qui soit bien adroit & expert au ieu de la paume, nous luy tirerons vn coup hardiment: car en quelque sorte qu'il vienne, la main prompte & legiere, soustiendra l'esteuf, & le repoussera viuement, & auec telle dexterité qu'il appartient. Mais si c'est auec quelque nouueau, apprenty, & peu exercité au ieu, nous ne tirerons pas noz coups auec telle rudesse & violence, qu'auec l'autre: ains mettrons la raquette au deuant de l'esteuf plus laschement, & auec moins de vehemence, en luy tirant droit en la main. Le semblable se doit aussi pratiquer en noz bienfaits. Il nous y fault enseigner les vns: & assez, & non pas trop, prier les autres: & veoir diligẽment s'ils s'efforcent, s'ils s'auanturent, s'ils sont en bonne volonté de rendre le pareil. Mais le plus souuent nous mesmes sommes cause de rendre les hommes ingrats, leur aidants à estre tels, comme si noz bienfaits estoient si grands, que n'en peussions iamais estre

Que l'ingratitude vient souuẽt de nous mesmes.

assez remerciez: comme si entre deux iouëurs caults & malins est proposé d'attirer à soy & gaigner son compagnon auec perte du ieu, lequel ne peut estre entretenu, si l'vn ne s'accorde auec l'autre. Aucuns y en a (& en grand nombre) de si peruerse nature, q'uils ayment mieux auoir perdu tout le bien & plaisir qu'ils auroyent fait à vn autre, qu'estre veuz en auoir receu la recompense. Hommes vrayement superbes, & qui veulent auoir la puissance d'effacer les bienfaits. Combien seroit ce mieux fait & plus humainement, de faire en sorte que leurs parties s'accordassent ensemblemẽt? tellement les fauorisér, qu'on leur en peust sçauoir gré? interpreter toutes choses auec vne douceur & benignité? aussi tost ouïr ce luy qui remercie, que s'il rendoit la pareille de fait? & se mõstrer finablemẽt doux & courtois, à fin de vouloir par ce moyẽ, aussi bien deslier, comme il a peu lier? Les vsuriers sont cõmunement haïs, s'ls exigent auec rigueur & austerité ce qu'ils ont presté à ceux, qui n'ont moyen de payer. On leur sçait aussi mauuais gré, si (pour auoir plus grande vsure) ils sont tardifs, difficiles, ou cherchants des delaiz. Car vn bienfait doit

Exemple des vsuriers.

estre

eſtre plus toſt receu, qu'exigé. Celuy eſt reputé homme de bien, qui donne volontiers, & iamais n'exige les bienfaits. Vray eſt que, ſ'ils luy ſont renduz, il en prend plaiſir: & pource qu'il ne ſe ſouuient de les auoir faits, il les reçoit, non comme merites, mais comme bienfaits.

CHAPITRE XVIII.

IL Y en a aucuns, qui non ſeulement auec arrogance & fierté font plaiſir, mais auſsi le reçoiuent. choſe qui ne ſe doit faire aucunement. Mais puis que nous ſommes ſur ce propos, paſſons en l'autre partie pour traiter comment les hommes ſe doiuent gouuerner quant à bien & deuëment receuoir les plaiſirs, qui leur ſont faits. Il n'y a deuoir aucun ny office, ſ'il eſt en deux choſes, qui nen requiere autant de l'vne, que de l'autre. Quand tu auras bien & diligemment conſideré, quel doit eſtre le pere enuers ſon fils: tu trouueras, qu'il n'en reſte pas moins à conſiderer, quel doit eſtre le fils enuers ſon pere. Il y a des deuoirs, qui concernẽt le mary: mais ceux ne ſont moindres, qui concernẽt la femme. Autant que

Comment ſe doiuent receuoir les bienfaits.

ces choſes requierent les vnes des autres, autant auſsi ſe maintiennent elles ſoigneuſes les vnes enuers les autres, & ſont en pareille reigle, laquelle (comme dit Hecaton) eſt fort difficile. Car il n'y a choſe honneſte, qui de ſoy ne ſoit mal-aiſée à entendre: & meſmes ce, qui eſt proche d'honneſteté. Car elle ſe doit non ſeulement faire, mais auſsi la fault-il faire auec raiſon: par la conduite, de laquelle lon doit cheminer, & par ſon conſeil toutes choſes, tant petites que grandes, doiuent eſtre faites & executées: de ſorte qu'il conuient faire noz largeſſes & dons gratuits, ſelon les remonſtrances & ſuaſiõs d'icelle. Or nous induira elle premieremẽt (ſi nous la voulons ſuyure) de ne prẽdre & receuoir de touts indifferẽment. De qui donc (diras-tu) prendrons nous? De ceux (à fin qu'en brief ie te reſponde) auſquels il nous ſemble auoir autrefois donné. Car il nous fault chercher auec plus grãd election, ceux, à qui deuons faire plaiſir, que ceux, à qui nous voulons donner. Car à fin qu'aucun dommage ne ſen enſuyue, (or il ſen enſuyt aſſez ſouuent) enten que c'eſt vn grief torment, d'eſtre obligé à qui tu ne le veux eſtre. Au contraire, c'eſt vne treſioyeu-

Reigle du deuoir de hõneſteté, fort difficile à entendre.

Que ne deuõs prẽdre toutes choſes de touts indifferemment.

treſioyeuſe & plaiſante choſe, d'auoir receu plaiſir de celuy, que tu aymes, combien qu'il t'euſt fait tort autrefois. Mais cela eſt miſerable & faſcheux à vn homme de bien & d'honneur, eſtre contraint d'aymer celuy, qu'il hait. Il eſt neceſſaire que ſouuentesfois i'admõneſte, que ma parolle ne ſ'adreſſe point aux ſages, auſquels rien ne plaiſt, qui ne ſoit raiſonnable, & qui commandent à leur volonté ſelon la raiſon & equité, & luy impoſent telle loy qui leur plaiſt, & la gardent apres qu'ils ſe la ſont impoſée: mais ie parle des imparfaits, leſquels ores qu'ils ayent bon vouloir de ſuyure vne vie honneſte, ſi ſont-ils le plus ſouuent ſi fort tranſportez par leurs affectiõs (bien que, quaſi comme par contrainte, elles leur obeïſſent) qu'ils ont beſoing d'eſtre ſouuent admonneſtez. Parquoy ie dois choiſir celuy, duquel ie veux receuoir aucun plaiſir. Et de fait, auſsi doit eſtre plus diligemmẽt cherché le creancier d'vn plaiſir, que d'vn argent preſté. Car à ceſtuycy ie ne ſuis tenu, que de rendre autant que i'ay receu de luy: & luy ayant rendu ce, qu'il m'auoit preſté, i'en ſuis enuers luy quitte & deliuré. Mais il fault plus rendre à celuy, qui

Aduertiſſement.

Imparfaits à qui parure le Seneque

Choix de celuy, à qui nous deuons faire plaiſir.

m'a fait vn plaisir, que n'ay receu de luy: de sorte qu'estant mesme la pareille rendue, nous sommes tenuz de demeurer amis ensemblément. Car ie suis obligé, luy ayant mesme rendu le plaisir qu'il m'a fait, de recommencer de rechef à luy en faire: & la loy d'amitié nous admonneste, de ne receuoir celuy, qui en est indigne. Tel est le tressacré droict & priuilege des bienfaits, & dont sengendre l'amitié entre les personnes. Mais il n'est pas touſiours loysible (dira quelqu'vn) de refuser vn bienfait: de sorte q̃ ie suis aucunefois cõtraint malgré moy, de l'accepter. Comme par maniere d'exemple, si vn tyran cruel & colere me fait vn present, & ie ne le veux prendre, il pensera que ie le mespriſe par cela, & s'en tiendra pour outragé. Le dois ie donc prendre, ou non? D'auãtage, posons qu'vn brigand, ou vn pyrate me vueille faire le semblable, qu'vn Roy ayant mesme pensée, que le brigand & pyrate. Que me conseilles-tu de faire? Cestuy n'est digne, que ie luy sois obligé. Que feray-ie donc? Ie te respons, que tu dois faire election de celuy, à qui tu te veux rendre obligé: excepté toute violence & crainte, qui peuuent entreuenir: lesquelles

Obiection.

Si tous bĩfaits se doiuent receuoir, ou non.

Comme se doit faire l'election de celuy, que ne voulõs rendre nostre obligé.

quelles se mettants en place, se perd tout chois & election, qu'on sçauroit faire. S'il t'est libre, s'il est en ta puissance de vouloir l'vn ou l'autre, tu penseras cecy diligẽment en toy mesmes. Si la necessité te tollist le vouloir & arbitre, tu dois par cela cognoistre, que tu ne reçois point le bienfait par obligation, mais seulement par obeïssance. Nul ne s'oblige, receuant ce, qui ne luy a esté permis de refuser. Si donc tu veux sçauoir, si tel est mon vouloir, fais que ie puisse ne le vouloir point. Toutesfois il t'a sauué la vie. Quoy que lon donne, ou que lon face, cela n'importe rien, s'il n'est donné, ou fait par celuy, qui a vouloir de ce faire, à celuy, qui le veult accepter. Si tu m'as preserué de mort & conserué la vie, si n'en es tu toutesfois, pour cela, cõseruateur. Le venin a quelque fois seruy de remede à celuy qui l'a prins: si est-ce que, pour cela, il n'est mis au nombre des choses salutaires. Au cas pareil, plusieurs choses sont vtiles & profitables, qui toutesfois n'obligẽt point. *Obiection.*

CHAPITRE XIX.

Exẽple, cõme plusieurs choses

VN PERSONNAGE, estãt exprés venu pour occire vn tyran, le pẽsant tuer,

n'obligent point les personnes.

de fortune, d'vn coup d'espée luy couppa vne tumeur & bosse, qu'il auoit sur luy fort dangereuse, dont il fut guery. Dequoy le tyran ne luy en sceut puis apres ne gré ne grace, encores qu'il eust esté cause de la guerison de ce, ou les medecins craignoient grãdemẽt mettre la main. Par cela tu peux veoir & cognoistre, de combien peu d'estime & valeur est cela. Car celuy lá ne semble pas auoir fait plaisir à vn autre, qui le luy a fait d'vne mauuaise volonté: parce qu'vn plaisir casuel, est vne iniure faite à la personne. Nous auons autrefois veu vn lyon dans l'amphiteatre, lequel, ayant reconeu, l'vn de ceux, qui es spectacles publiques se battoient contre les bestes, auoit esté son maistre & gouuerneur, le contregarda de la fureur & dẽt des autres bestes. Ce n'est pas donc à ce conte vn bienfait & plaisir, que secourir vn autre? Non: car celuy lá ne l'a voulu faire, qui ne l'a fait de bõne volonté, & en intẽtion de luy faire plaisir. Au rang que i'ay mis la beste sauuage, mets aussi le tyran. Et la beste, & celuy qui donna le coup au tyran, a esté cause de la vie: si est-ce que, ny l'vn ny l'autre, n'ont fait plaisir. Car ce n'est faire vn plaisir, que d'estre

Exẽple d'ũ lyõ, qui au combat des bestes cruelles reconeut & defendit son gouuerneur.

d'eſtre contraint de le receuoir. Cela n'eſt deuoir vn plaiſir, à celuy, auquel tu n'as volonté d'eſtre tenu ny obligé. Il fault que tu me dõnes premieremẽt la puiſſance, & authorité ſur moy meſme: puis tu me preſenteras le benefice, qu'as vouloir de me faire.

CHAPITRE XX.

Si Marc Brute doit tenir ſa vie de Iules Ceſar, pour l'auoir gardé de mourir.

ON a couſtume de mettre en diſpute, ſi Marc Brute a deu receuoir ſa vie de Iules Ceſar, veu que par luy fut conclud à ſa mort. Quelle raiſon il ſuyuit pour l'adiuger à mourir, nous en traitterons en autre part. Car ores qu'en toutes autres choſes il fuſt hõme magnanime & vertueux, ſi ſemble-il qu'en ceſt endroit il faillit grandement, & ne ſuyuit pas la doctrine des Stoïques, en ce que, ou il redouta & craingnit le nom de Roy, veu que le meilleur eſtat d'vne cité, eſt d'eſtre ſous vn iuſte roy: ou qu'il eſpera que lá ſeroit vne fois la liberté, ou il y auoit ſi grand loyer de commander, & d'obeïr: ou biẽ qu'il eſtima, que la cité pouuoit eſtre reduite quelque fois en ſa premiere forme, apres auoir delaiſſé ſes anciẽnes mœurs & façons de viure, & que lá il

y auroit vne equalité & vnion de droit ciuil,& que les loix (ordonnées de pieça) seroient remises sus, au lieu ou il auoit veu tant de milliers d'hommes guerroyer les vns contre les autres,nõ pour n'estre point en seruitute, mais à fin de sçauoir à qui ils deüroient obeïr. Mais qui pourroit assez dire, combien ce personnage oublia ou les choses de nature, ou sa ville, de croire que, quand vn seroit mort, il ne sen trouueroit pas vn autre, qui voulsist le pareil quẽ luy: veu qu'vn Tarquin fut trouué, apres tant de Roys mis à mort,les vns par fer, les autres par fouldres? Ie dis dõc, que Brute deuoit receuoir sa vie de Cesar, non toutesfois l'estimer comme pere,veu que iniustement il auoit acquis la puissance de luy faire cest auantage. Car celuy n'a pas sauué vn autre, qui ne l'a fait mourir, ny ne luy a donné grace, mais seulement luy a donné vn renuoy ou respit.

Erreur & defaillãce de cueur de Brute.

CHAPITRE XXI.

Qu'vn biẽ fait ne doit estre receu de celuy,

CELA peut plus tost venir en dispute, à sçauoir,que doit faire vn prisonnier, qui se trouue en tel accessoire, qu'vn homme,

me, abandonné de corps & d'ame en toute sorte de paillardise, & infamie, luy promet de bouche, de rien ne luy demander pour sa rãçon. Endureray ie estre deliuré par vn hõme confit en toutes sortes de meschantetez & villainies? Estant finablement gardé de luy, quel gré luy en sçauray-ie? Viuray-ie auec ce villain? Non. Ne demeureray ie donc pas auec celuy, qui m'a racheté, & sauué la vie? Non. Que feray-ie donc? Ie te diray ce, qu'il m'en semble. Ie prendray argent mesme d'vn tel, que cestuy cy, que ie bailleray pour le sauuement de ma vie. Mais ie le prendray comme vne creance, non pas comme vne grace & plaisir, qu'il me face. Ie luy payeray son argẽt, & si l'occasiõ s'offre de le garder d'vn peril ou i'apperceusse qu'il deust tomber, ie l'en sauueray, si puis: mais pour cela ie ne descendray à amitié (par laquelle sont ioincts les semblables) auec luy: ny ne l'auouëray pour mon seruateur, mais pour vn vsurier, auquel suis tenu rendre ce, que i'ay emprunté de luy. S'il y a aucun, qui soit digne, & qui merite que ie reçoiue vn plaisir de luy, & qu'ie sçache qu'il soit preiudiciable à celuy, qui me le veult faire, & qu'il ne le

qui est mes chant.

No' ne deuons receuoir plaisir d'vn autre, si, en

no⁹ le faisant il luy peut estre preiudiciable.

peut faire sans sincommoder & tomber en inconuenient, ie ne le receüray pas. Il a bon vouloir de me defendre, moy, qui suis coulpable du fait, qui m'est imposé: mais il ne se peut faire que, par sa defense, il n'encoure l'inimitié & male-grace du Roy. Ie serois donc ennemy de celuy, qui se veut mettre en danger pour moy, si ie ne faisoi ce, qui est plus facile à faire, qui est, que sans le mettre en danger, i'y sois submis. Hecaton met vn exemple & friuole d'Archels,

Exẽple du Roy Archelas.

lequel il dit n'auoir voulu prendre l'argt, que luy offrit vne fois quelque fils de famille, de peur d'offenser son villain & auaricieux pere. En quoy, qu'a il fait digne de loz? Est-ce par ce qu'il a refusé vn lacin? Est-ce par ce qu'il a mieux aimé ne le rendre, que de le rẽdre puis apres? Quelle moderation & attrempance y a il en ce, de ne prendre point ce, qui est à autruy: il est besoing d'vser d'exemple d'vn cueur magnanime, vsons de celuy de Grec Iule,

Grec in Iule, homme magnanime, et d'excellẽte vertu.

homme d'excellente vertu, lequel Cesar tua, non pour autre cause, sinon pource qu'il estoit plus hõme de bien, qu'ne failloit se mõstrer enuers vn tyran. Cuy cy, comme vne fois il receuoit l'argt de ses

amis,

amis, qui ſeſtoient cottizez pour les frais des ieux & ſpectacles publics, feit refuz d'vne grãde ſomme, qu'à ceſte fin Fabie Perſique luy auoit enuoyée. Et comme ceux, qui n'auoyent egard à celuy qui enuoyoit l'argent, ains ſeulement faiſoient eſtime de ce, qui auoit eſté enuoyé, le reprinſſent du refuz, qu'il en faiſoit: Penſeriez vous, diſt-il, que ie voulſiſſe receuoir plaiſir de celuy, duquel ie ne voudrois prendre le verre, ſ'il auoit beu premier que moy? Et comme Rebile, qui auoit eſté en l'eſtat & dignité de Conſul, homme de meſme faction, & entaché de meſme vice, que le precedent, luy euſt enuoyé vne autre plus grãde ſomme de deniers, & le priaſt inſtammẽt de commander qu'on le receuſt: Ie te prie, diſt-il, de me pardonner: car meſme ie n'ay pris celle, que m'a enuoyée Perſique.

Fabie Perſique.

Rebile.

CHAPITRE XXII.

IE VOVLDROIS bien demander, ſi cela eſt receuoir vn preſent, ou plus toſt taxer les perſonnes des Senateurs. Quand donc nous aurons iugé eſtre bon de prendre, prenons ioyeuſement, en demonſtrãt

Qu'il faut receuoir ioieuſemẽt le plaiſir, qui nous eſt fait.

vne lyesse & gayeté de cueur : & le faisons entendre à celuy, qui nous en a fait participant, à fin que promptemẽt il en recueille le fruit. Car veoir son amy ioyeux, est vne iuste cause de ioye: & plus, d'auoir esté cause qu'il le fust. Monstrons donc d'vn cueur ioyeux, & d'vn affectionné desir, que le bienfait nous a esté tresaggreable, non seulement en la presence de celuy qui l'a fait, mais aussi en touts lieux ou nous serons. Celuy, qui gracieusement a receu le bien qu'on luy a fait, en a payé la premiere pension & payement.

CHAPITRE XXIII.

Contre ceux qui ne veulent point qu'on sçache qu'on leur ayt fait plaisir.

AVCVNS y en a, qui iamais ne veulent prendre, sinon secrettemẽt, & euitent tout tesmoing priué, & ne veulent qu'homme du monde en sçache rien: lesquels fault que tu sçaches auoir mauuais pensement des personnes. Tout ainsi que la notice d'vn don doit estre autant diuulguée & publiée, en faueur de celuy qui l'a fait, que plus par ce moyen celuy, à qui il a esté fait, en prendra de plaisir : aussi fault-il que celuy, qui le reçoit, le declare & denonce

nonce par tout. Ne reçoy iamais ce, que tu as honte de deuoir. Il y en a d'autres, qui remercient leurs bienfaiteurs en secret, & à l'aureille. Cela n'est pas vne honte, mais vne maniere de denyement. Celuy est ingrat, qui ne veult rendre graces, qu'en l'absence de tesmoings, & en secret. Aucuns ne veulent pas qu'on soblige à eux, ny que courtiers de deniers sen entremettent, ny que notaires y soient appellez, ny qu'on leur baille ny signature ny paraphe. Ceux, qui sestudient à ce que le plaisir, qu'on leur a fait, soit du tout incogneu, font le pareil. Ils craignent que le monde le sçache, à fin qu'on die qu'ils ont ce bien par leur vertu, & nõ par l'ayde d'autruy. Et par ce moyen ils sacquittent plus rarement de leur deuoir enuers ceux, ausquels dest-ia au parauant ils estoient obligez, auãt qu'auoir obtenu aucun degré de dignité : & lors qu'ils craignent auoir le nom d'estre en leur tutele & protection, ils encourent vne beaucoup plus griefue renommée, qui est d'estre ingrats.

Cõtre ceux qui remercient leurs bienfaiteurs en secret, & en l'aureille.

CHAPITRE XXIIII.

Contre les maldisans de leurs bienfaiteurs

IL Y en a aucuns, qui parlent mal de leurs bienfaiteurs: de sorte qu'il est souuentes-

fois plus seur de les offenser, que par plaisirs & seruices vouloir auoir leur bonne grace. Ils cherchent par vne hayne & inimitié, occasion & argument, de n'estre veuz ny estimez tenuz ny obligez. Or n'y a il chose ou la personne se doiue plus monstrer curieux & s'exerciter, qu'en cela, que la memoire des merites soit en luy arrestée, & de fois à autres refraichie: attendu qu'vn personnage ne peut rendre graces à vn autre, & le remercier de ses bienfaits, si premierement il ne s'en souuient. Il ne fault aussi receuoir vn plaisir auec vne delicatesse & mignardise, ny auec vn courage effeminé. Car celuy, qui, en le receuant, se monstre remis & negligent (consideré, que communément tout nouueau plaisir est à l'homme aggreable) que fera-il, s'il le reçoit apres que la premiere volupté est en luy refroidie? Vous en verrez vn autre, qui le receüra auec vn desdaing: ce qui est autant, comme s'il disoit: Ie n'en ay que faire: mais puis que m'en pressez tant, ie le vous accorde, ie vous donne pouuoir & puissance sus moy, ie vous laisseray faire. Vn autre le receüra negligemment, delaissant, par cela, le donateur en suspens, si celuy, à

Allegresse requise à receuoir vn biẽfait.

Desdaigneux.

Negligẽts.

luy, à qui il l'a donné, s'en est apperceu, ou non. Vn autre à peine ouurira la bouche pour en rẽdre graces: en quoy il se declare plus ingrat, que si du tout il s'en fust teu. De sorte que selon la grandeur de la chose lon doit auoir au bienfait long propos, & adiouster ces choses, & dire: Vous m'auez beaucoup plus obligé, que ne pensez (car de fait, il n'y a nul, qui ne prenne plaisir, en ce, que son bienfait soit par tout diuulgué) & vous asseure que le biẽ, que m'auez fait, est de plus grande importãce enuers moy, que n'estimez. Celuy recognoist incontinant le bien qu'on luy a fait, qui s'en dit estre chargé. Ie ne vous en pourray iamais assez remercier. Ce que certes ne cesseray de confesser en tout lieu, ou ie me trouueray: & qu'il n'est, ny iamais ne sera en ma puissance, de le pouuoir assez recognoistre, ny mesmes vo⁹ en remercier suffisammẽt.

Ingrat.

Regracie-ment d'vn bienfait.

CHAPITRE XXV.

FVRNIE iamais par autre plus grand seruice n'obtint la bõne grace d'Auguste Cesar, ny ne le rendit onques plus volõtaire, doux, & aisé à impetrer de luy tout

ce, dont il le requiſt, que par cela qu'il luy diſt apres auoir obtenu pardõ pour ſon pere, qui auoit ſuyuy le party d'Anthoine: Tu me tiens, ô Ceſar (diſt-il) ce ſeul tort en ce, que tu as fait que i'euſſe vie, & mouruſſe ingrat. Quelle choſe peut eſtre moins ingrate en vn cueur, que de ne pouuoir ſatisfaire aucunement à ſon bon vouloir, ny iamais n'eſperer de pouuoir faire vn plaiſir à celuy, auquel on eſt tenu? Vſons donc de tels ou ſemblables propos que ceſtuy cy, à fin que noſtre volõté ne ſoit cachée, mais ouuerte enuers noz bienfaiteurs. Encores que la langue ne parle, la conſcience neantmoins ſ'apperçoit & ſe monſtre aſſez en la face, ſi nous ſommes affectiõnez, ainſi que nous deuons. Celuy, qui ne ſe veult monſtrer ingrat du biẽ qu'il a receu d'vn autre, penſe incontinent à le luy rendre. Chryſippe dit, que celuy, qui eſt adextre & bien duict au combat de la courſe, eſtant enfermé dans les liſſes, doit attendre ſon temps, & ſe tenir preſt, pour, auſsi toſt que le ſigne du herault d'armes aura eſté donné, ſoudainement ſaillir en place. En quoy luy eſt requis grande celerité, efforcement, & trauail, pour atteindre celuy, qui le precede.

Dire notable de Fuime à Auguſte Ceſar.

Acte de homme nõ ingrat.

CHAP-

CHAPITRE XXVI

Ce qui fait les personnes ingrattes.

IL FAVLT veoir maintenant que c'eſt, qui principalement fait les gentsingrats. Ce que certes n'eſt autre choſe, qu'vne outrecuidance & eleuation de ſoy-meſme, accompagnée d'vne cupidité & enuie (vice de nature enraciné en l'hõme) & de par trop priſer ſoy & ſes biens. Commençons au premier. Il n'y a homme, qui de ſa perſonne ne ſoit vn iuge doux & bening. De lá vient, qu'il ſ'eſtime auoir merité tout ce qu'il a: & meſme que ce, qu'il reçoit, n'eſt point ſuffiſante recompẽſe ny ſatisfaction de ſes merites. Il m'a dõné cela (dit-il) mais bien à tard, mais apres combien de peines & trauaux? Combien plus en euſſe-ie peu auoir, ſi i'euſſe mieux aimé faire la court, & gouuerner ceſtuy cy, ou ceſtuy lá, ou me contenter de moy-meſme? Ie ne m'attendois pas à cecy. Ie me ſuis mis en vn grand trouble, il m'a tant peu eſtimé digne de quelque bien, qu'il m'euſt eſté plus honneſte de n'en tenir conte, que de m'eſtre attendu à ſi peu de choſe.

Parolle de l'ingrat.

CHAPITRE XXVII.

Lentule patron de toutes richeſſes.

CNÉE Lentule deuin & ſouuerain exemple, & patron des richeſſes, auant

que ceux, lesquels de seruage il auoit mis en liberté, le feissent pauure (cestuy a veu dix millions d'escuts siens: & siens proprement: car autre chose n'a il eu d'auantage, sinon qu'il les a veuz) a esté autãt despourueu d'entendement, que de cueur. Car biẽ qu'il fust hõme fort auaricieux, il mettoit plus tost hors de sa bourse des deniers, que de sa bouche des parolles, tant il auoit faute de langage. Cestuy cy, comme il deust à Auguste Cesar tout son auancement, auquel il auoit apporté vne pauureté trauaillante sous couleur de noblesse: estant ia deuenu prince de la cité de Rome, tant à force de pecune que par faueur: il auoit de coustume de se plaindre, par fois, à Auguste, disant que, pour la charge qu'il auoit, il estoit distrait de ses estudes: & que ce, qu'il luy auoit donné, n'estoit rien au regard de ce, qu'il auoit delaissé ses estudes d'eloquence. Or entre les autres biens, que luy auoit fait Auguste, il l'auoit deliuré de ceste fascherie vaine, en laquelle il estoit & seroit encores moqué, s'il ne l'en eust osté. La couuoitise ne souffre, que celuy, qui en est possedé, recognoisse le bien, qu'on luy a fait: Car à vn auaricieux on ne peut tant donner,

Vice de cupidité contraint les hõmes d'estre ingrats.

ner, qu'il luy ſuffiſe. Et tant plus couuoitõs nous choſes grandes, que plus grãdes nous les auons receuës. Car tout ainſi que la force de la flamme eſt tant plus vehemente & aſpre, d'autant que le feu, d'ou elle ſort, eſt plus grand : ainſi l'auarice eſt plus ardente aux auaricieux, tant plus qu'ils ſont riches. Semblablement l'ambition ne ſouffre aucun ſarreſter au degré d'honneur, auquel a eſté au paſſé ſon impudẽt & eshonté deſir. Nul ne rend graces d'auoir obtenu l'eſtat & office de Tribun, mais ſe cõplainct qu'il n'eſt paruenu iuſques à celuy de Preteur. Ny meſme ceſtuy-cy eſt aggreable, ſ'il ne vient iuſques à celuy de Conſul. Et cela encores ne l'aſſouuira pas, ſi vn ſeulemẽt eſt au deſſus de luy. La cupidité & ambition ſ'eſtend touſiours, & n'entend point ſa felicité, pour autant qu'elle ne regarde point d'ou elle eſt partie, mais ou elle tend. Sur toutes ces choſes le plus vehement & plus importun mal qui y ſoit, eſt enuie, qui nous inquiete & tormente, quand elle fait comparaiſon de l'vn à l'autre. Il m'a fait ce plaiſir, mais il en a fait à ceſtuy lá d'auantage, & à ceſtuy lá plus toſt qu'à moy. Et qui plus eſt, elle ne plaide la cauſe de perſon-

Ambitiõ, cauſe d'ingratitude.

Enuie cauſe de faire l'hõme ingrat.

ne : mais contre touts elle se fauorise soy-mesme.

CHAPITRE XXVIII.

Comme se doiuẽt interpreter les biẽs & plaisirs, q̃ lõ no⁹ fait.

COMBIEN est il plus simple, combien plus pur & hõneste, d'accroistre & augmenter le bien qu'on a receu? D'estre asseuré, que nul n'est tant prisé d'vn autre, qu'il est soymesme? I'eusse deu receuoir d'auantage, mais il ne luy a pas esté loisible d'en donner plus. Ceste liberalité deuoit estre diuisée en plusieurs. C'est lá le commencemẽt. Prenons le tout en bõne part, &, en le receuant gracieusement, attirons à nous le cueur du bienfaiteur. Il a peu fait, mais il en fera souuent autant. Il a preferé à moy celuy lá, & moy à plusieurs. Celuy lá n'est pas à moy pareil en vertuz, ny en estats; mais tel a esté son plaisir. Ie ne feray par ma complainte, que ie sois digne de mes maieurs, mais indigne du bien & plaisir, qu'il m'a fait. Plus de choses ont esté dõnées à ces villains lá, qu'à moy. A quel propos cecy? Combien raremẽt fortune auãce elle ceux, qui le meritent? Nous nous plaignons touts les iours, que les riches sont mauuais. Souuent de ce que la gresle n'a touché

C'plainte des hõmes contre fortune.

touché en passant les champs du plus meschãt, & a battu & fouldroyé le blé des plus gẽts de biẽ. Tout ainsi qu'en toutes autres choses, aussi es amitiez, vn chacun porte sa fortune. Il n'y a bienfait, tant parfait & accomply puisse-il estre, que malice ne puisse pinser & reprendre: au contraire, il n'y en a point, qui soit tant estroit & maigre, que le bon interprete n'eslargisse & estẽde d'auantage. Iamais les causes de te complaindre ne manqueront en toy, si tu regardes ainsi de pres, & prens les bienfaits en mauuaise part.

CHAPITRE XXIX.

Iniques estimateurs des dõs de Dieu.

VOY combien les hommes, non seulemẽt vulgaires, mais ceux aussi, qui font profession de philosophie, sont iniustes & iniques estimateurs des dons de Dieu. Ils se complaignent de ce, qu'en grandeur de corps nous n'egalons les elephants: en vistesse, les cerfs: en legereté, les oyseaux: en force & impetuosité, les taureaux: de ce que les grandes & horribles bestes ont la peau dure & solide, les daims plus belle, les ours plus espesse, les biesures plus molle & delicate, que nous: de ce que les chiẽs nous

surpassent & excellent en promptitude de sentir incontinent vne bonne ou mauuaise odeur, les aigles de veuë, les corbeaux de vie plus longue que nous, & plusieurs animaux de sçauoir bien nager. Et cõme ainsi soit que nature souffre, qu'il y ait quelques choses, qui ne s'accordent à ce, que nous ayons la vistesse des corps, & les forces pareilles aux autres animaux: ils disent estre fait tort à l'homme, par ce qu'il est ainsi cõposé de diuers & discordants biens, & font vne querimonie contre Dieu, le disants estre negligent & mal soigneux de nous, en ce qu'il ne nous a donné la santé perpetuelle, & la force inexpugnable, auec le sçauoir des choses futures. A peine se peuuẽt ils garder, qu'ils ne viennent iusques à ceste impudẽce, d'auoir nature à cõtrecueur, de ce que nostre condition est plus basse que celle de Dieu, & que nous ne sommes de mesme qualité, que luy. Combiẽ seroit il meilleur, de nous conuertir à la contemplation de tant & si grands biens, qui nous sont donnez par luy, & luy rendre graces de ce qu'il a voulu que nous viuions en ce tãt beau & plaisant domicile, & nous a preferé (apres luy) sur toutes choses humaines

Cõplainte des philosophes contre nature.

Belle & chrestiẽne cõtẽplatiõ sur les biẽs de Dieu.

&

& terriennes? Qui ſera celuy, qui egalera, ou fera comparaiſon auec nous de ces animaux, ſur leſquels auons totale puiſſance & commandemẽt? Or tout ce, qui nous eſt denyé, ne nous a peu eſtre donné. Parquoy quiconque eſt tant mauuais eſtimateur de la condition humaine, qu'il penſe quantes choſes nous ont eſté données par noſtre pere celeſte: cõbien plus fortes & puiſſantes beſtes, que nous ne ſommes, auons reduites ſous le ioug: & combien nous en gagnons touts les iours, qui ſont plus robuſtes & legeres que nous ne ſommes: qu'il cõſidere finablemẽt, qu'il n'y a choſe mortelle, qui ne ſoit aſſeruie à l'homme. Nous auons receu de Dieu tant de vertuz, tant d'arts & ſciences: bref, noſtre ame, à laquelle il n'y a rien, qui, au meſme momẽt qu'elle y veult entendre, ne luy ſoit ouuert & patent: & laquelle eſt trop plus legere que aucuns aſtres, en ce qu'elle precede leurs cours, qui par longues années en apres ſe doiuent faire. Auec ce, Dieu nous a donné ſi grande quantité & abondance de toute ſorte de fruicts, de blez, de richeſſes, & de tant d'autres choſes, qui ſ'amaſſent les vnes ſur les autres, que c'eſt vne nobleſſe. Or cir-

Vertuz de noſtre ame.

cuis & tournoyes, si tu veux, tout le mõde, & cõsideres de pres toutes choses: & par ce que tu ne trouueras en tout & par tout, riẽ, dõt tu aimes mieux l'estre, que de toy mesme, te soit aussi permis d'extraire & choisir de toutes, l'vne apres l'autre ce, que tu voudras qui te soit dõné. Ainsi apres auoir biẽ & diligemment aduisé à la debonnaireté & indulgẽce de nature, il fauldra de necessité que tu confesses, qu'elle s'est esbatuë & a prins plaisir en toy, comme t'aimãt sur toutes choses. Ainsi est il: car le Dieu immortel nous a aimez, & aime fort cherement: & le plus grand honneur qu'il nous ayt peu faire, c'est, de nous auoir faits les plus proches de luy. Nous auons receu de luy choses si excellentes, qu'il estoit impossible d'en pouuoir receuoir de plus grãdes.

Dieu a aimé l'hõme sur toutes choses qu'il a crées.

CHAPITRE XXX.

I'AY estimé estre bon & necessaire, amy Liberal, de dire cecy auant que passer outre, tãt pource qu'il falloit toucher en passant quelque chose des grands biẽs & plaisirs, que nous receuons les vns des autres, apres auoir parlé des moindres: que pour autant

autãt que de lá sourd (entre autres choses) & prouiẽt l'outrecuidãce de ce detestable vice d'ingratitude. Car celuy, qui mespriſe les plus haults & excellents biens, qui luy ſont conferez, à qui reſpondra-il gracieuſement? Ou quel don & plaiſir eſtimera-il ſi grand, qu'il doiue eſtre rendu? A qui deüra ſa ſanté, à qui ſon eſprit, celuy, qui nye auoir receu ſa vie de Dieu, laquelle il luy demande touts les iours? Celuy donc, qui enſeigne, qu'il fault eſtre recognoiſſant le bien que lon fait, defend la cauſe des hommes & de Dieu, lequel encores qu'il n'ayt beſoing ou neceſsité de choſe quelcõque, ny ne ſoit ſubiet à aucũs deſirs & affectiõs: ſi pouuons nous toutesfois luy rendre aucunement le bien, qu'il nous fait. Il ne fault qu'aucun excuſe ſon ingrate volonté ſur quelque infirmité ou default qu'il ayt, & qu'il die: Que feray-ie? & comment? quand pourray-ie rendre la pareille au ſuperieur & ſeigneur de toutes choſes? A quoy ie reſpons, que tu peux aiſément rendre le biẽ, qui t'eſt fait: ſi tu es auare, cela ſe fera ſans deſpenſe: ſi tu es pareſſeux, tu le pourras faire par trauail. Au meſme moment & article de temps, que lon t'a fait plaiſir, ſi tu

Celuy, que ne tiẽt cõte des grand biens de Dieu, à peine fera il eſtime de ceux des hõmes, qui ſont ſans comparaiſon, moindres.

Notez.

veux, tu as rendu la pareille à celuy, qui le t'a fait: pource que quiconques liberalement & volontiers a receu vn bienfait, il peut dire asseurément l'auoir rendu.

CHAPITRE XXXI.

Paradoxe des stoïques.

CE PARADOXE, que nous tenons des Stoïques, n'est (à mon aduis) digne d'admiration, ny incroyable: à sçauoir, que celuy, qui liberalement & volontiers a receu vn bienfait, l'a desia rendu. Car comme ainsi soit, que nous rapportons toutes choses à la volonté, celuy a fait vne chose, qui a eu vouloir de la faire. Et veu q̃ pieté, foy, iustice, & finablement toute vertu est est en soy parfaite: encores qu'à l'homme n'ait esté libre ny permis d'estẽdre sa main, si peut il estre recognoissant seulement de volonté. Toutes & quantes fois que quelqu'vn obtient ce qu'il a pourpensé, il reçoit le fruict & loyer de son œuure. Que pense celuy, qui fait vn plaisir? Profiter & aider à celuy, à qui il le fait de bon cueur. S'il a dõc fait ce qu'il a voulu faire, & que i'aye cogneu son bon vouloir, que i'en aye prins en eschange plaisir, il en a ce qu'il desiroit.

La seulevolonté reputée pour le fait.

Car

Car il ne vouloit qu'on luy rendiſt aucune choſe puis apres, pource que cela n'euſt eſté plaiſir, ains plus toſt vne negociation & marchandiſe. Celuy a bien & heureuſemẽt vogué, lequel eſt arriué au port, ou il pretẽdoit. Si vn archer a frappé le blanc, duquel il prenoit viſée, il a fait l'office d'vn bon archer. Celuy, qui fait plaiſir, ne deſire autre choſe, ſinon que ſon bienfait ſoit aggreable à celuy, qui le reçoit. Et toutes fois & quantes, que ſon bienfait aura eſté receu, il aura obtenu ce, qu'il demandoit. Mais ſi tu me diſois, qu'il eſperoit en tirer quelque profit: ie te reſponds, que cela n'eſt pas faire plaiſir. Car le propre d'vn bienfait, eſt, de penſer n'en auoir, ou n'en tirer iamais profit. Si i'ay receu quelque bienfait, de la meſme volonté qu'on le me dõnoit, ie l'ay rendu. Autrement ſenſuyuroit, que la condition d'vne bonne choſe, ſeroit mauuaiſe. Puis dõc que ie ne puis eſtre recognoiſſant, ſans la fortune, & ſi (malgré elle) ie ne puis ſatisfaire à mon deuoir & rendre la pareille à celuy, qui m'a bienfait, il ſuffit auoir bon vouloir, & ſemblable à celuy, qui me l'a fait. Que conclurons nous donc? Que toute choſe ſe doit faire & dire, & ne laiſſer

Celuy ne fait plaiſir, qui en penſe tirer profit.

occasion aucune en derriere, pour aucune chose, qui aduienne, de rendre mille fois le double, à ceux, qui nous ont bienfait. Mais ie dy bien, que les benefices seroient mal employez en nostre endroit, si nous ne les pouuions recognoistre, sans rien rendre, que la bonne volonté.

Obiection.

CHAPITRE XXXII.

CELVY, qui a receu le plaisir, que ie luy ay fait (dira quelqu'vn) bien qu'il le receust fort benignemẽt lors que ie luy fey, si n'a il point fait encores du tout son deuoir enuers moy. Car l'autre partie reste: à sçauoir, de le rendre. Comme au ieu de la paulme, c'est quelque chose de sçauoir bien & diligemment recueillir l'esteuf: mais celuy n'est point dit bon iouëur, qui ne le sçait dextrement & promptement renuoyer à celuy, qui l'a tiré. Cest exemple (me dira il) n'est pas à propos de ce, que nous traitons. Pourquoy? Pource que toute la louange de cecy consiste au mouuemẽt & en l'agilité du corps, non pas en l'esprit. Parquoy il fault que tout ce, dont on fait iugemẽt des yeux, soit mis en euidẽce & expliqué.

La forme & maniere, cõmẽt il fault rẽdre vn bienfait.

qué. Cela toutesfois ie ne laiſſeray à dire, qu'vn hõme ne ſoit bon iouëur, qui a ſouſtenu l'eſteuf comme il falloit, ſi ce n'a pas eſté ſa faulte, qu'il ne l'ait ſoudain rẽuoyé. Mais iaçoit (pourras tu dire) qu'encores qu'il ne manque rien à ceſtuicy en l'art de bien iouër, ſi eſt-ce que, pour autant qu'il a fait en partie ce qui appartient à vn bon iouëur, & encor peut faire ce qu'il n'a pas fait, le ieu eſt de ſoy imparfait, l'acompliſſement & perfection duquel conſiſte en vne entreſuyte d'enuoyer la paulme, & la renuoyer. Ie ne veux icy longuement m'arreſter à confuter ces choſes par raiſons. Mais poſons le cas qu'ainſi ſoit, que quelque choſe defaille en l'art, & non au iouëur. Auſsi pareillement en cecy, en quoy eſt fondeé noſtre diſpute, il y a quelque default de la choſe donneé, à laquelle eſt deuë vne autre partie: non, à la volonté. Celuy, qui a rencontré volonté pareille à la ſienne, entant qu'en luy eſt, a fait ce qu'il a voulu. *Occupatiõ.*

CHAPITRE XXXIII.

IL M'A fait vn plaiſir, ie l'ay receu, cõme il a voulu. Deſia il a ce qu'il demãde, & meſ-

mes ce qu'il requiert de moy singulierement. Parquoy ie peux dire, que ie suis recognoissant du bien, qu'il m'a fait. Il reste en apres, qu'il se puisse seruir de moy, & en tirer quelque profit. Car ceste partie n'est pas celle, qui reste d'vn deuoir imparfait: mais plus tost vn accroissement & augmẽtation d'vn parfait. Le peintre Phidie (par maniere d'exemple) feit vne statue. Autre est le fruict de son art: & autre, celuy de son artifice. Le fruict de l'art, est, d'auoir fait ce, qu'a voulu l'ouurier: celuy de lartifice, est, de l'auoir fait auec profit & vtilité. Il a acheué son ouurage, encores qu'il ne l'ayt point vendu. Le fruict de son œuure est triple. L'vn gist en la conscience, lequel il a receu, quãd il a paracheue son œuure: l'autre en la renommée: le tiers est, qu'il en deuoit auoir le profit, que doit apporter ou la grace & faueur, ou la vente, ou quelque autre commodité. Donc le premier fruict, qui prouient du bienfait, est celuy de la cõscience: lequel celuy a perceu, qui a fait plaisir à celuy, auquel il vouloit aider. Le second, est de la renõmee. Le tiers, est le profit que lon en peut esperer. Parquoy ie conclus le dõ, lors qu'il est volõtiers receu & accepté,

Exẽple de Phidie peĩtre fort excellent.

Trois profits, qui prouiennent d'vn bienfait.

cepté, pouuoir eſtre appellé bienfait. Car celuy, qui l'a fait, en a receu gré, & faueur de celuy à qui il l'a dõné: ce que premieremẽt on regarde: iaçoit qu'il n'en ayt receu aucũ loyer. Ie dois donc ce, qui eſt hors de la nature du bienfait, c'eſt à ſçauoir la recompenſe: mais i'ay recogneu aſſez le plaiſir, par ce ſeulement que ie l'ay bien receu.

CHAPITRE XXXIIII.

COMMENT? (diras tu) celuy lá m'a il rendu la pareille, qui ne me feit iamais plaiſir ny ſeruice? Ie te reſpons, que le premier plaiſir qu'il t'a fait, c'eſt, qu'il t'a offert ſon bon cueur. Secondement, il te l'a offert de bonne foy & equité, qui eſt ſigne de amitié. En aprés, autrement ſe paye vn bienfait, autrement vne creãce ou debte. En quoy il ne fault pas que tu pẽſes, que ie t'en dõne recõpenſe ny payemẽt. La choſe giſt au cueur & en la bonne volonté. Ce que ie dy, ne te ſemblera eſtrãge (combien que de prime face il ſoit veu repugner à ton opinion) ſi tu t'accommodes à moy, & que tu penſes, que plus toſt ce ſont faits, qui ſe pratiquent, que parolles. Il y a pluſieurs

Le premier biẽ prouiẽt d'vn bienfait.

Pluſieurs choſes, qui ſont ſans nom propre.

choſes, qui ſont ſans nom, & leſquelles nous donnons à cognoiſtre, non par leurs propres appellations, mais par mots emprũtez d'ailleurs : de ſorte que par ce nom, pied, nous ſignifions les noſtres, ceux d'vn lict, d'vn voile, & d'vn vers. Par ce nom, chien, nous entendons le chien de chaſſe, le chien de mer, & au ciel vne aſſemblée d'eſtoilles en vn ſigne. Et par ce que nous n'auõs pas tant de mots, que puiſsiõs aſsigner à chacune choſe nom propre, toutes fois & quãtes qu'il en eſt beſoing, nous les empruntons les vnes dés autres, & faiſons ſeruir à chacune d'elles le nom par lequel elles puiſſent eſtre entẽdues. Force eſt vne vertu, qui meſpriſe touts dangers iuſtes & raiſonnables: ou biẽ, c'eſt vne ſcience, qui mõſtre la maniere, cõment touts perils & dangers doiuent eſtre repoulſez, ſouſtenuz, ou deffiez. Toutesfois nous appellons vn eſcrimeur & iouëur d'eſpée, homme fort & magnanime: & pareillement vn meſchant ſeruiteur, lequel, par vne outrecuidance & temerité, eſt attiré au meſpris & cõtemnement de la mort. Eſparge ou chicheté, eſt vne ſcience monſtrant à fuir & euiter toutes deſpenſes ſuperflues : ou bien, c'eſt vn

Que c'eſt, que force.

Que c'eſt, que eſparge.

art,

art, par lequel nous sommes enseignez, à vser moderément des biens, qui sont en nostre possession. Toutesfois nous appellons le par trop chiche & espargnant, homme de petit cueur, pource qu'il y a grande differẽce entre mediocrité & chicheté par trop estroicte. Ces choses, & autres semblables prouiennẽt de nature: mais le default du langage fait, que nous appellons aussi bien chiche celuy, qui est par trop tacquin & auare, comme celuy qui fuit la despense excessiue: & que, tant celuy, qui auec raison contemne les choses fortuites, que celuy, qui se met en dãger sans raison, est dit magnanime & fort. Ainsi, tant le biẽfait, q̃ son effait, & ce qui se donne par tel effait, est appellé plaisir, seruice, liberalité, & gratuité: comme sont deniers, maisons, robbe longue, & semblables presents. Ces deux choses n'ont qu'vn nom: mais la force & vertu des deux, est bien diuerse.

CHAPITRE XXXV.

PARQVOY sois attentif. Tu entens maintenant, que ie ne dy chose, de laquelle tõ opinion puisse estre destournée,

& que tu ne puisses croire. Et parce prens garde au bienfait, que l'action parfait & cõsomme. Toutes & quãtes fois que nous receuons vn plaisir volontiers, la pareille en est rendue. Mais ce, qui est comprins sous la chose donnée, nous ne l'auons pas encores rendu, & est en nostre volonté de le rendre, ou non. Par nostre volonté nous auons satisfait au vouloir de celuy, duquel auons receu quelque bienfait: mais nous demeurons redeuables à la chose donnée, de la pareille. Parquoy combien que nous disions celuy auoir rendu la pareille, qui de bon cueur a receu le bien & plaisir qui luy a esté fait: si est ce que nous luy commandons de rendre quelque chose semblable à ce qu'il a receu. En quelques choses de ce que disons, nous n'accordõs point à la coustume: qui toutesfois puis apres par autre chemin reuiennent en coustume. Nous disons qu'vn sage ne peut receuoir iniure: toutesfois celuy, qui l'auroit frappé du poing, ou autremẽt, seroit accusé luy auoir fait tort. Lon dit aussi, qu'vn fol n'a rien, qui soit sien: toutesfois celuy, qui luy auroit rauy quelque chose, seroit conuaincu de larrecin. Et combien que touts fols soient hors

La bonne volõté est le pris & loyer du bien, qui nous a esté fait.

Qu'vn hõme sage ne peut receuoir iniure.

hors de leur bon sens & entendement, si est ce qu'on ne les guerit pas touts de leur folie par l'hellebore ou veraire. A ceux mesmes, que nous appellons insensez, nous commettons souuent l'election des officiers & magistrats, & la iurisdiction d'vne ville, ou d'vne prouince. En pareil cas nous disons, que celuy, qui de bonne volonté a accepté vn bienfait, a rendu la pareille: si est ce que nous le laissons obligé à le rendre, de sorte qu'encor l'ayant rendu, il est tenu en sçauoir gré. Cela est vn aduertissement, non vne denegation de plaisir. Craignons qu'estants opprimez d'vn fardeau intolerable, ne defaillions sous le fais: & disons: Il m'a fait plaisir, il a defendu ma renommée, il m'a tiré de pauureté, de grans dangers & perils ausquels i'estois: il m'a sauué la vie, & par son moyen ie iouys de la liberté, laquelle m'est trop plus chere que ma vie propre. Comment donc, ou quand luy pourray-ie rendre ce merite? Quand viendra le iour que ie luy pourray faire paroistre mon vouloir? Ie dy, que celuy, qui vse de telles parolles, a desia donné cognoissance du bien & plaisir, qu'il a receu. Reçoy dõc le plaisir qu'on te fait, ayme le, resiouy

Parolles d'vn qui recognoist le bien que lon luy a fait.

toy, non de ce que tu le reçois, mais de ce que tu le rends, estant tenu & obligé de ce faire. Et ainsi tu n'encourras point le danger d'estre appellé ingrat. Ie ne te proposeray aucunes difficultez, afin que tu ne te desesperes, & ne defailles en toy mesme par l'attente des labeurs & longue seruitude. Ie ne veux point aussi que tu sois long à ce faire, mais ie veux que tu le faces soudainement. Car sois asseuré, que tu ne seras iamais recognoissant le bien qui t'est fait, si tu ne l'es promptement & sur le champ. Que dois ie doncq' faire? (diras tu). Ie ne veux, que tu combates. Et peut estre qu'il en sera force. Ie ne veux que tu ailles sur mer: toutesfois à l'auãture il t'y fauldra aller, encores que tu ayes les vents contraires. Veux tu donc rendre le plaisir? Reçoy le gracieusement. Car par ce moyen tu as rendu la pareille: non que par cela tu doiues pẽser l'auoir payé: mais ie dy cela, à fin que tu en demeures debteur d'vn cueur plus asseuré.

Dilation à faire plaisir, vicieuse

Fin du second liure.

LIVRE TROISIESME DE SENEQVE, TRAITANT DES BIENFAITS.

CHAPITRE I.

C'EST chose deshonneste, Ebuce Liberal (ce que tient aussi & estime vn chacun) de ne recognoistre le plaisir que lon a fait. Et ainsi les ingrats se complaignent des ingrats, veu ce pendant que ce, qui desplaist à touts, se retrouue en touts: de sorte que lon va tellemẽt au contraire de bien, que nous haïssons aucuns, personnages, nõ seulemẽt apres que nous leur auons fait plaisir, mais aussi, quand ils nous en ont fait. Ie ne veux nyer que ces choses n'aduiennent à quelques vns par

malice & corruption de nature: & à plusieurs, à cause que le temps interposé en a soustrait & effacé la memoire. Car les biẽfaits nouueaux, qui leur ont esté en estime & reputation, perdent leur grace & dignité auec le temps. Desquelles choses ie sçay auoir eu dispute auec toy, lors que tu les appellois, non pas ingrats, mais oubliants, comme si la mesme chose, qui rẽd vn homme ingrat, le pouuoit excuser de son ingratitude. Est ce à dire, pource que cela est aduenu à quelcun, qu'il ne soit point ingrat, veu que cela n'aduient sinon qu'à l'ingrat? Il y a beaucoup de maniere d'ingrats, non moins que de larrons, & meurtriers, ausquels il n'y a qu'vne coulpe, mais quant aux parties, il y a grande diuersité. Celuy est ingrat, qui nye auoir receu le plaisir qu'il a receu. Celuy est ingrat, qui le dissimule. Celuy est ingrat, qui ne le rend. Et le plus ingrat de touts, est celuy, qui l'a mis en oubly. Car ceux lá encores qu'ils ne le rendent, toutesfois le doiuent, & demeure en eux l'apparence & marque des merites, encore qu'ils soient encloz dans leur mauuaise cõsciẽce. Et par fois pour quelque cause peuuent estre conuertiz à le recognoistre, si la honte

D'ou prouient ingratitude enuers les bienfaicteurs.

Qui proprement est dit ingrat.

la honte les en aduertiſt, ſi vne ſoudaine couuoitiſe d'hõneſteté (telle qu'elle a couſtume pour quelque temps de ſ'eſleuer & naiſtre es mauuais cueurs) les en admonneſte: ou ſi quelque legere occaſion les y inuite. Mais celuy ne peut iamais eſtre recognoiſſant, qui a mis en oubly tout le biẽ, qu'on luy a fait. Et lequel des deux appelles tu le pire, ou celuy, enuers lequel le gré du bienfait eſt perdu: ou bien celuy, enuers lequel eſt perdue la memoire? Les yeux de celuy ſont viciez, qui craint la lumiere: ceux ſont aueugles du tout, qui ne la voyent point. De n'aymer ſes pere & mere, eſt grãde impieté: & de ne les vouloir cognoiſtre, vne rage & pure folie. Qui eſt plus ingrat, que celuy, qui a tellement eſcarté & regetté arriere de ſoy ce, qui deuoit eſtre mis au premier rang de l'eſprit, & touſiours ſe preſenter au deuant de l'entendement, qu'il ſ'eſt tourné à la fin en ignorance, de ſorte qu'il n'a aucune ſouuenance de iamais l'auoir receu? Il ſ'apperçoit clerement, que celuy n'auoit ſouuent penſé à rendre le bien qu'il a receu d'vn autre, lequel l'a oublié apres l'auoir receu.

Lequel des deux eſt le pire ou l'ingrat, ou l'oubliant.

CHAPITRE II.

Circõſtances requiſes pour deuëment rẽdre la pareille d'vn bienfait.

OR A RENDRE le plaiſir, qu'on a receu d'autruy, il eſt requis puiſſance, temps, faculté, & fauorable fortune. Celuy qui ſ'en ſouuient, en eſt recognoiſſant ſans deſpenſe. Qui ne fait ce, ou il n'eſt requis ny labeur, ny richeſſes, ny heur, ny proſperité: celuy lá n'a deffenſe aucune, ny moyẽ à ſe ſauuer. Car celuy lá n'a iamais voulu recognoiſtre la choſe, laquelle il a ſi loing reiettée, qu'il en a perdu la veuë. Tout ainſi que les choſes, qui ſont en vſage, & que lon manye iournellement, iamais n'encourent rouïlleure, moiſiſſeure, ny relenteur: & au contraire, celles, qui ſont hors la veuë & vſage des hommes, & miſes en oubly par quelque nonchallance, comme ſuperflues, & inutiles, amaſſent par leur vieilleſſe des rouïlles & ordures: Au cas pareil, tout ce qui eſt exercé & renouuellé, par vn frequent & aſsidu ſouuenir, iamais ne ſoſte de la memoire: laquelle ne perd rien, ſinon ce, à quoy elle n'eſt ſouuent ententiue.

CHAPI-

CHAPITRE III.

OVTRE ceſte raiſon, il y a d'autres choſes, leſquelles quelquefois couurent & cachent les merites: dont la premiere & principale de toutes eſt, que nous, eſtants touſiours occupez à nouuelles cupiditez & ambitions, ne regardons point à ce, que nous auons, mais à ce, que nous appetons: ententifs non à ce, qui eſt, mais à ce, qui eſt appeté. Car tout ce, qui eſt en noſtre maiſon, nous ſemble vil & de peu de conte. Et ſenſuit, apres que le deſir de choſes nouuelles rend ce, que tu as receu, leger & de peu de valeur, que l'auteur meſme ſoit en peu d'eſtime enuers toy. Nous aimons, auons en admiration & grande eſtime vn perſonnage, & confeſſons noſtre eſtat auoir eſté par luy mis ſus, & eleué en la dignité en laquelle nous ſommes de preſent, pendant que ce, que nous auõs de luy obtenu, nous plaiſt. Puis l'admiration des autres choſes ſaiſit noſtre cueur, auſquelles noſtre deſir ſaddonne & aſpire, comme eſt la façõ de faire des hommes, de couuoiter apres les grãdes choſes celles, qu'ils voyent eſtre encor' plus excellentes: de ſorte que

Trop grande connoiſſe, cauſe d'ingratitude.

auſsi toſt ce, qui de nous eſtoit appellé biẽ-fait, ſ'eſcoule de noſtre memoire. Ny ne regardons à ce, qu'ils nous ont prepoſez aux autres, mais à cela ſeulement, que la fortune des choſes precedentes monſtre & repreſente ſouuent. Or nul ne peut enſemble auoir enuie contre quelqu'vn, & luy rendre graces: parce que auoir enuie eſt le propre d'vn homme plaintif, triſte, & dolent: & remercier, eſt le fait d'vn homme ioyeux. A cauſe auſsi que nul de nous ne cognoiſt ſinon ce temps lá, lors principalement qu'il paſſe. Peu ſe trouuent, qui reuoquent leur eſprit à penſer aux choſes paſſées. Et de lá vient, que tãt les precepteurs, que leurs bienfaits ſe perdent, par ce que nous mettons arriere & ne tenons cõte de tout ce qui ſ'eſt fait en la ieuneſſe. Ainſi ſe fait, que le bien, qu'auons receu en noſtre adoleſcẽce, ſe perd: pource que iamais n'en eſt faite mention. Nul ne met ce qui a eſté, comme au paſſé, mais comme au rang de choſe perdue. Et pour ceſte occaſiõ la memoire des choſes, qui panchent & enclinent ſur l'aduenir, eſt ſouuent fort caduque & labile.

Le biẽ, que les maiſtres font aux ieunes gẽs ſe perd par l'ingratitude & oubliãce d'iceux.

CHAPI-

CHAPITTRE IIII.

Complainte d'Epicure.

En ce lieu il fault rẽdre teſmoignage à Epicure, lequel inceſſamment ſe plaint de ce que nous ſommes ingrats enuers le paſſé: & de ce que ne reduiſons en memoire les biens, qu'auons ia receuz, ny les nombrons entre les voluptez & plaiſirs, veu qu'il n'y a plus certaine ny plus aſſeurée volupté, que celle, qui ne ſe peut plus oſter ny tollir à la perſonne. Les biens preſents ne ſont pas encor en leur entier, ou ils doiuẽt demeurer: quelque deſaſtre & incõueniẽt les peut troubler & interrompre. Les futurs ſont pendants & incertains. Ce, qui eſt paſſé, eſt mis entre les ſeurs & aſſeurez. Cõment peut eſtre aucun recognoiſſant le bien qu'on luy a fait, qui toute ſa vie ne garde ny ne conſidere que les choſes preſentes? Et de fait la memoire des paſſées fait l'homme recognoiſſant. Tãt plus vn homme eſpere, tant moins ſe ſouuient il du paſſé.

CHAPITRE V.

Tout ainſi (amy Liberal) qu'il y a quelques choſes, leſquelles eſtants vne fois

Elegãte cõparaiſon des ſciẽces & des biẽ faits.

comprinſes, demeurẽt touſiours en la memoire: & pour retenir les autres ne ſuffit pas de les auoir apprinſes, mais les fault exercer (car le ſçauoir d'icelles ſe perd incontinant, ſ'il n'eſt entretenu) i'entens dire de Geometrie, & Aſtrologie, & ſi aucunes telles ſciences y a, qui pour leur ſubtilité paſſent & ſ'eſcoulent incontinant de la memoire: auſsi y a il quelques biensfaits, dont la grandeur ne ſouffre qu'ils periſſent: aucuns ſont moindres, mais en plus grand nõbre, & diuerſifiez ſelon le temps, ne font

D'ou prouient l'oubliance des biẽfaits.

que outrepaſſer. Cela ſe fait (comme i'ay dit) à l'occaſion que nous ne les traitons pas incontinant apres, ny ne les ramenteuons en noz eſprits de fois à autres, ny ne voulons cognoiſtre volontiers l'obligatiõ que nous auons à autruy. Eſcoute les voix

Notez dils gemment.

des demandeurs. Il n'y a aucun, qui, en receuant n'ayt dit, que la memoire de ce plaiſir demeureroit à iamais en ſon cueur, & qui pour cela ne ſe ſoit confeſſé redeuable & obligé à ſon bienfaiteur, & ſ'il y a quelque autre plus humble façõ de parler, qu'il ne l'ait trouuée, par laquelle il ſ'obligeaſt à luy. Quelque temps apres ceux cy ne veulent plus tenir ce langage, & reiettent ces

pre-

premiers propos comme deshonneſtes,& indignes d'vn homme libre: & viennent puis apres iuſques lá, ou le plus meſchant (comme i'eſtime) & le plus ingrat ſçauroit paruenir: c'eſt, qu'ils mettent en oubly le bien,& plaiſir,qu'on leur a fait.Si eſt ce que celuy, qui oublie le biẽ qu'il a receu, eſt autant ingrat,que celuy eſt eſtimé eſtre recognoiſſant,qui ſeulement en a ſouuenance, ſans autre redeuance, ne reſtitution de pareille.

CHAPITRE VI.

ET TOVTESFOIS lon demande, ſi ce vice,tant abominable & hay de toutes gents de bien, doit eſtre impuny, & ſi ceſte loy, qui ſ'exerce es eſcoles, doit auoir lieu en la ville, par laquelle eſt receuë vne partie à faire enqueſte & pourſuite de l'ingrat, en iugement: laquelle auſsi ſemble à touts iuſte & raiſonnable. Pourquoy non? Veu que les villes meſmes reprochent aux villes ce, qu'elles leur ont fait: & exigent des ſucceſſeurs ce, qui par leurs deuanciers leur a eſté donné. Noz anceſtres, à ſçauoir, ces grãds perſonnages qui nous ont precedé, ont ſeulement de-

mandé plaisir & seruice des ennemis: ils les faisoient & donnoient de bon vouloir, & les perdoient d'aussi grand cueur & courage. Il n'y eut oncques nation, qui receust vne partie à intenter action à l'encontre de l'ingrat, fors celle des Macedoniens. Et le plus grand argument que nous auons eu à ne vouloir receuoir n'y permettre telle action, est, pour autant que nous auons consenty de pouuoir estre conuenu de toute sorte de malefice: & qu'il y a peine selon la diuersité des pays pour le meurtre, pour l'empoisonnement, pour le parricide, & pour le violemẽt de la religion, & quelque vne par tout. Mais quant à ce crime d'ingratitude, qui est tant frequent & coustumier, il n'est puny en aucun lieu, ores qu'il soit en touts lieux reprouué & blasmé. De nostre part, nous ne l'auons pas absouls, mais comme l'estimation & taxe d'vne chose incertaine, soit difficile, seulement lauõs condamné par vne hayne qu'auons contre luy, & l'auons delaissé entre les choses que nous remettons à Dieu, pour en faire la vengeance.

Les Macedoniẽs ont esté les premiers, qui ont intẽté procez à l'encontre des ingrats.

CHAPI-

CHAPITRE VII.

Plusieurs raisons, pourquoy le crime d'ingratitude ne doit tomber en loy.

PLVSIEVRS raisons se presentent, pour lesquelles ce crime icy ne doit tomber en loy. La premiere est, à cause que la meilleure partie du bienfait se perd, si vne partie est receuë à faire poursuite contre l'ingrat en iugement, cõme d'vne certaine somme d'argẽt, ou de quelque chose qu'on euſt louée. Car le plus honorable & magnifique de tout cecy gist en ce, que nous auõs baillé, & deusions nous perdre, & qu'auõs du tout permis & delaissé à l'arbitrage & vouloir des receuãts. Si i'en appelle deuãt le iuge, cela commence à n'estre plus vn bienfait, mais vne creance. D'auantage cõme soit chose treshonneste de rendre le plaisir qu'on nous a fait, il desiste d'estre honneste, s'il est necessaire. Nul ne louëra autrement l'homme recognoissant en ceste sorte le plaisir qu'on luy a fait, qu'on fera celuy, qui aura rẽdu ce qu'on luy auoit baillé en garde, ou qui a payé ce qu'il deuoit, sãs en estre conuenu deuãt le iuge, & sans estre condãné par iceluy. Ainsi nous corrõpons les deux plus belles choses qui soient en la vie humaine: a sçauoir, l'hõme recognoissant, & le bienfait. Car qui a il en ceſtuy cy

Seconde raison.

ou de magnifique, s'il ne donne point son bienfait, ains le preste seulement: ou en celuy, qui le rend, non pour la volonté qu'il a de ce faire, mais par ce qu'il en est contraint? D'estre recognoissant ce n'est pas chose digne de gloire, sinon que ce feust chose seure d'auoir esté ingrat. D'auãtage, à peine suffiroient toutes les cours, & iurisdictions à determiner & decider ceste seule loy. Qui seroit celuy, qui n'intenteroit action contre l'autre? Qui seroit celuy qui ne seroit actionné? Touts extollent & magnifient leurs bienfaits: touts dilatent mesmes les moindres plaisirs, qu'ils ont faits aux autres. D'auantage, toutes choses qui tombent en fait de iudicature, doiuent estre telles, qu'elles se puissent comprẽdre, & non donner au iuge vne infinie licence & permission. Et de fait, la condition d'vne bonne cause semble meilleure, si elle est plus tost renuoyée à vn iuge qu'à vn arbitre: pource que le formulaire contraint le iuge, & luy met certains limites qu'il ne doit exceder: l'arbitre (la conscięce duquel n'est aucunement liée ny astrainte) en peut ou diminuër, ou rescinder, ou adiouster quelque chose, & moderer la sentẽce, non com-

Troisiesme n.

comme la loy & iuſtice le ſuade & ordonne, mais ainſi que l'humanité ou miſericorde l'incité à ce faire. L'action de l'ingrat ne peut lier le iuge, ains d'vne licence treslibre peut eſtre propoſée & miſe en auant. Car on ne ſçait au vray que c'eſt que vn bienfait: auec ce, quoy que ce ſoit, il n'y a pas peu d'intereſt, combié benignement le iuge l'interprete. Il n'y a loy qui monſtre que c'eſt qu'vn ingrat. Souuétesfois aduiét que celuy, qui a rẽdu ce qu'il a receu, eſt ingrat: & celuy, qui ne l'a rẽdu, eſt recognoiſſant. Le iuge, peu ſçauant en ſon eſtat, peut dire ſon aduis de certaines choſes: comme quand il fault prononcer ſi quelque choſe a eſté faite, ou non: comme quand on fait apparoiſtre & que lon produit les cõtracts & inſtrumẽts obligatoires de ce, qui eſt en controuerſe: comme quãd la choſe ſe peut decider moyennant le diſcours des raiſons qu'on met en auant. Mais lá ou il fault iuger le cueur de la perſonne, & lá ou lon diſpute des choſes, deſquelles ne peut deliberer que l'homme ſage: en ceſt endroit ne peut eſtre prins le iuge du nõbre de ceux, que le denombrement & declaration des biens, & l'heritage des cheualiers Romains

Il n'y a loy qui puiſſe monſtrer, que c'eſt qu'vn ingrat.

a fait estre du rang des iuges.

CHAPITRE VIII.

PARQVOY ceste chose a semblé à plusieurs seante d'estre renuoyée deuãt vn iuge: mais il ne s'en est trouué d'assez capable & suffisant, pour la decider: dont tu t'esmerueilleras, si tu examines diligemment en quelle difficulté se fust mis celuy qui eust imposé ce crime à quelqu'vn, & l'eust poursuiuy par voye de iustice. Quelcun a donné à vn autre grande somme de deniers: mais il l'a fait, estant riche & opulent, & sans que pour cela il en ayt este interessé, ou qu'il s'en soit senty. Vn autre en a autãt fourny: mais non, sans faire cession de touts ses biẽs de patrimoine. La somme est pareille, mais non le bienfait. Adiouste cecy d'abondant. Ceſtuycy a baillé argent, pour la deliurance de quelques biens exposez en l'encamp, au plus offrant & dernier encherisseur, mais l'ayant prins en sa maison. Vn autre a fourny pareille somme, mais il l'a empruntée auec interest, ou prié qu'on la luy prestast, & a enduré d'estre obligé par vn bienfait, pour faire plaisir à l'autre. Estimes tu celuy lá deuoir estre mis en pareil

Exemple, que touts bienfaits ne sont pas pareils.

en pareil rang & degré, qui dõne sans se discõmoder en rien, auec celuy, qui s'est engagé pour le faire? Il y a quelques choses, qui auec le temps se font grandes, nõ pour la quantité, mais pour le temps. Vn bienfait est vne possession donnée, dont la fertilité & abondance peut relacher la cherté des viures. Vn bienfait est vn pain donné à celuy, qui a faim. De donner vn pays, dans lequel courent grãdes riuieres nauigables, c'est vn biẽfait. Et d'enseigner la fontaine à ceux, qui tirẽt la langue de soif, & qui à peine peuuent respirer pour l'extreme alteration qu'ils ont en la gorge, cela est bienfait. Qui sera celuy, qui parangõnera ces choses entre elles? Qui sera celuy, qui les pourra assez diligemment examiner? La sentence est difficile, laquelle ne cherche pas la chose, ains la force & efficace d'icelle. Combien que mesmes choses soient données en diuerses manieres, si ne dependent elles pas d'vn mesme. Cestuy cy m'a fait vn plaisir, mais non volõtairemẽt: mais il s'est plainct & repenty de me l'auoir fait: mais il m'a regarde plus superbement qu'il ne souloit: mais il me l'a fait si tard, qu'il m'eust plus fait d'auantage & de profit, s'il me l'eust de-

Le biẽ, qui prouient d'vn bienfait.

nyé tout à plain, auſsi toſt que ie l'en requis. Comme pourra vn iuge aſseoir ſon iugement ſur ces choſes, conſideré que la parolle, le moyen, & le viſage auec lequel ſont donnez les bienfaits, peuuent eſtre tels, qu'il n'en conuient rendre ny gré ny grace?

CHAPITRE IX.

De la qualité des biẽfaits.

QVOY? que dirons nous de ce qu'il y a quelques choſes, leſquelles ne ſont appellées bienfaits que pource qu'elles ſont deſirées ſingulierement? Il y en a d'autres, leſquels ne ſont ſi ordinaires, mais plus grãds, iaçoit qu'ils apparoiſſent moindres. Tu appelles vn bienfait, d'auoir fait quelcun bourgeois d'vne riche & opulente cité, & en icelle luy auoir donné eſtat, & l'auoir fait mõter de degré en degré iuſques au quatorzieſme. Tu appelles vn bienfait d'auoir accordé à vn citoyen, qu'il puiſſe demeurer à veoir faire les triũphes, à veoir reciter les comedies, & ieux publiques à ſon plaiſir, eſtant aſsis au rang des grands perſonnages, & cheualiers. Tu appelles vn bienfait d'auoir defendu celuy, qui eſtoit conuaincu, & en danger de ſa vie. Qu'eſt ce au pris de l'auoir aduerty de ſon ſalut? Que

eſt

eſt ce de l'auoir retenu à ce qu'il ne feiſt quelque meſchãceté? Qu'eſt ce que d'auoir arraché le couſteau des mains de celuy, qui ſe vouloit dõner le coup de la mort? Qu'eſt ce que d'auoir conſolé par remedes valables celuy, qui menoit vn grãd dueil? Que eſt ce que d'auoir reduit au conſeil de vie celuy, qui vouloit ſuyure ſes deſirs & concupiſcences? Qu'eſt ce que d'auoir eſté aſsidu pres le malade, & cõme ſa ſanté & gueriſon conſiſtaſt en certains moments, auoir prins garde aux tẽps conuenable pour ſon boire & manger, & auec vin luy auoir renforcy les venes defaillãtes, & luy auoir amené le medicin, pour le viſiter, & luy donner allegement lors qu'il eſtoit en danger de mort? Qui ſera celuy, qui pourra aſſez eſtimer ces choſes? Qui ſera celuy, qui cõmãdera, que tels biẽfaits ſoyent recõpenſez par autres ſemblables bienfaits? Il t'a dõné vne maiſon, mais ie t'ay predit que la tienne tomberoit ſur toy. Il t'a dõné du patrimoine: & moy, vne table pour te ſauuer, ainſi que tu eſtois en danger de naufrage. Il a combatu pour toy, & en ce conflit il a receu pluſieurs playes: mais moy par mon ſilence, & ſans faire bruit, ie t'ay donné la

vie. Veu donc qu'en vne ſorte ſe fait vn plaiſir, & ſe rẽd en vne autre, il eſt difficile de les pouuoir faire touts egaux & pareils.

CHAPITRE X.

Qu'vn biẽ fait et plaiſir ſe peut rendre en touts tẽps & ſaiſons.

DAVANTAGE, à rendre le plaiſir que lon a fait, il n'y fault point de iour aſſigné, comme à vn argent preſté. Parquoy celuy, qui ne l'a encore rendu, le peut rendre quand bon luy ſemblera, & qu'il aura le moyen de ce faire. Dy moy donc, quel temps eſt il requis, dans lequel l'homme peut eſtre declaré ingrat? Les plus grands bienfaits ne requierent aucune probation Ils ſont ſouuent cachez au plus ſecret de la conſcience de deux. La raiſon pourquoy nous faiſons mention de cecy en ce lieu, eſt, à fin que nous facions noz dõs gratuits ſans teſmoings. En apres, quelle peine ordonnerons nous aux ingrats? N'en ordonnerons nous qu'vne à touts, veu que touts biẽfaits ne ſont ſemblables ny egaux? Ordonnerons nous peine diuerſe & inegale, ſelon que monte le bienfait d'vn chacun, plus grande, ou moindre? Or ſus donc, que ſelon la ſomme & valeur ſe face la taxe.

Quoy?

Quoy? Que direz vous à cela qu'il y a des bienfaits, qui concernent la vie, & qui ſont plus grands, & de plus grande conſequence que la vie meſme? Pour l'ingratitude de ceux cy, quelle peine adiugera lon? Sera elle moindre que le bienfait? Elle ſeroit inique. Sera elle pareille, & capitale? Quelle choſe y a il plus inhumaine, que de vouloir, que la recõpẽſe & fin des benefices ſoit le ſang & la mort de celuy, qui les a receuz?

Selõ la valeur des bienfaits, ſe doit faire la recompenſe.

CHAPITRE XI.

MAIS (me dira quelqu'vn) les parents ont quelques priuileges plus que les autres. Tout ainſi que lon a eu egard en ces choſes ſans garder aucun ordre ny degré, auſsi conuient il faire en touts autres bienfaits. Nous tenons ſacrée & inuiolable la condition de noz parẽts, par ce qu'il eſtoit expedient qu'ils engendraſſent des enfants. S'ils euſſent eſté ſollicitez à ce labeur, ils ne ſe fuſſent (peut eſtre) mis au hazard de ceſte aduenture. On ne leur peut dire ce, qu'on dit à ceux, qui font plaiſir. Regarde & conſidere en toy meſmes, à qui tu le fais. Si tu es deceu, plains toy de toy

Les biẽfaits des parẽts, ſont preuileges plus que les autres.

meſmes: car tu deuois donner à celuy, qui le merite. Quant à auoir des enfants de ſa femme, cela ne giſt pas au iugement de ceux, qui les ont: toute la choſe conſiſte au vouloir de Dieu, & à celuy qu'on y a. Parquoy à fin qu'ils ſe meiſſent au hazard & à la fortune plus volõtairemẽt, il leur a fallu donner quelque puiſſance & authorité. En apres, il y a vne autre condition de parẽts, leſquels peuuent vne autre fois bienfaire à ceux, à qui ils ont deſia bienfait. Non obſtant que leurs enfants ſoyent en leur endroit ingrats, ſi ne faut il eſtimer, que pour cela ils laiſſent à leur bienfaire, & n'y a aucun danger quãd leſdits enfants mentirõt, diſants qu'on ne leur a point fait de bien. Es autres on doit demãder non ſeulement ſi on les a receuz, mais auſsi ſ'ils ont eſté faits par eux. Les merites & bienfaits des parẽts ſont à touts cogneuz & manifeſtes. Et parce qu'il eſt neceſſaire que la ieuneſſe ſoit regie & gouuernée, nous leur auons impoſé comme les magiſtrats domeſtiques, ſous la garde deſquels ils ſont tenuz. D'auãtage, le bienfait de touts les parents n'eſt qu'vn meſme. Parquoy il a fallu vne fois pour toutes les eſtimer. Les autres ſont diuers,

Pedagogues, magiſtrats domeſtiques, pour le gouuernement de la ieuneſſe.

diuers, dissemblables, & differents entre eux par infinis interualles. Au moyen de quoy ils n'ōt peu tomber sous vne mesme reigle, attendu qu'il estoit meilleur de les laisser touts, que de les faire touts egaux.

CHAPITRE XII.

La difference des bienfaits, & des personnes à qui on les fait & qui les reçoyuent.

Il y a des choses, qui coustent beaucoup à ceux, qui les donnent: les autres, qui sont en grande estime à ceux, qui les reçoyuent: mais sans que ceux, qui les ont données, y sentent recompense ou profit. aucunes, qui sont données aux amis: les autres, aux incogneuz, & estrangers. Combiē que ce, que lon donne, soit vne mesme chose, si est elle plus à estimer, quand elle est donnée à celuy, qui la commence à recognoistre par le moyen & plaisir, que tu luy en as fait, & non au parauant. Cestuy cy donne les aides, cestuy lá les ornements, & l'autre la consolation. Tu en trouueras aucuns, qui n'estiment rien plus aggreable ny plus grand, que d'auoir, qui les confortent en leur calamité, & sur lesquels ils se reposent & appuyent en leur defortune. D'autre part tu en trouueras quelque au-

tre qui aymera mieux qu'on ayt egard à sa dignité, qu'à sa protection & seureté. Vn autre, qui iugera estre plus tenu à celuy, par lequel il est en plus grande seureté, que à celuy, par lequel il est tenu & reputé grand. Parquoy ces choses seront plus grandes ou moindres, que le iuge sera ou plus ou moins affecté à l'vne ou à l'autre partie. D'auãtage moy mesmes ie choisis mon crediteur. Mais les bienfaits se reçoyuent plusieurs fois de la main de ceux de qui on ne vouldroit, & ausquels quelquefois (au desceu de nous) nous sommes obligez. Que feras tu à cela? Appelleras tu ingrat celuy, qui, l'ayant receu tellement quellement, ne l'a rendu?

CHAPITRE XIII.

Si l'iniure, que fait vn biẽfaiteur, est suffisante à esteindre le bien qu'il a fait auparauant.

QVELCVN m'a fait vn plaisir, lequel puis apres m'a fait vne iniure: à sçauoir si pour le plaisir, qu'il ma fait, ie suis tenu d'auoir patience de toutes ses iniures: ou si cela sera autant, comme si ie luy auois rendu la pareille du plaisir qu'il m'a fait, à l'occasion que par l'iniure qui s'est ensuyuie il l'a mis à neant? D'auantage cõment feras tu iuge-

tu iugement, ſi ce, qu'il a receu, eſt plus que le plaiſir, ou ce en quoy il eſt offenſé? Le iour me defauldroit, ſi iattentois pour- *Obiection.*
ſuyure par le menu toutes les difficultez, qui ſont en ceſt endroit. Nous rendons (diras tu) les perſonnes trop lẽtes à faire plaiſir, en ce que ne faiſons point la reuenche des choſes données, & ne puniſſons point ceux, qui les deſauouënt. Mais au contraire qu'il te ſouuiẽne auſsi, qu'il y en aura beaucoup plus de tardifs à receuoir les biẽfaits, ſils ſ'expoſent au danger de dire la cauſe pourquoy la choſe eſt telle, & aurõt innocence par ce moyen en plus grãde recommandation. Nous auſsi par cela ſerons puis apres plus tardifs à les faire. Car nul ne fait plaiſir volontiers à aucun, mal gré & cõtre le vouloir de celuy, auquel il veult bien faire: mais quiconque eſt incité à ce faire, tant d'vne bonté qui eſt en luy, que par la beauté de la choſe, il donnera auſsi volontiers àceux meſmes, qui pour cela ne luy en ſeront obligez & tenuz, ſinon qu'entant qu'il leur plaiſt. Car la gloire de ce deuoir eſt diminuée, auquel on a prins ſongneuſe garde.

Que les bienfaits se doiuẽt faire auecvne prudente discretion.

VRAY est que les bienfaits par ce moyen seront en plus petit nombre, mais aussi seront ils plus certains. Et quel mal est ce, de defendre l'indiscretion des bienfaits? Car ceux mesmes, qui à telle legereté n'ont constitué loy, ont ensuiuy cela à fin que nous feissions noz dons gratuits & liberalitez auec plus de discretion & prudẽce: & qu'auec plus d'egard feissiõs electiõ de ceux, à qui est deu le plasir, que nous voulons faire. Pense donc soigneusement à qui tu donnes: & par ce moyen aduiendra qu'il n'y aura aucune action, ny replique. Tu te trompes, si tu estimes que le iuge te doiue secourir, ou fauoriser: il n'y a loy, qui te remette en ton entier & premier estat. Prens garde à la seule foy de celuy, qui reçoit le bien, que tu luy fais. En ceste sorte les biens ont leur authorité, & se font magnifiques. Tu les contamineras, si tu fais estat de proces. C'est vne voix fort equitable, & qui represente la loy commune entre touts hommes, & qui prouient de raison naturelle, de rendre ce que tu dois. C'este cy est tres villaine en cas de plaisir & don

Rendre ce que lõ doit est vne loy prouenant de raison naturelle.

don gratuit, de dire, Rens. Que rendra il? Ie dy qu'il te doit ſa vie, ſa dignité, ſon aſſeurance, ſa ſanté. Les plus grandes choſes ne ſe peuuent rendre. Pour le moins, dit il, rens quelque choſe, qui ſoit partie de ceſte grande. Ceſt icy ce que ie diſois, que la grandeur & dignité d'vne ſi belle vertu ſ'eſteindroit & perdroit du tout, ſi d'vn biẽfait nous faiſons marchandiſe. Nous ne deuons point inciter noſtre cueur à auarice, à querelles, à diſcord, ſ'il y eſt aſſez prompt de ſoy meſme. Aquoy, tant qu'en nous eſt poſsible, reſiſtons, & retranchons l'occaſion à celuy, qui la cherche.

CHAPITRE XV.

Si nous eſtiõs tous gẽs de biẽ il ne faudroit contracts, ſcedules, ny inſtrumẽts obligetoirs.

PLVST or à Dieu que nous peuſsions perſuader aux hõmes, de ne vouloir receuoir l'argent preſté, ſinon de ceux, qui le leur vouldroiẽt rendre! A ma volonté que nulle ſtipulation ny contract obligeaſt l'achetteur ou vendeur! & que les paches & conuentions, qu'ils font enſemblement, ne les garentiſſent accompagnées d'vne appoſition de ſignes! mais que la foy, & le cueur iuſte, les gardaſt plus toſt, & la ver-

tueuſe & equitable volonté! Mais ils ont preferé les choſes neceſſaires aux bonnes, & ayment mieux contraindre la fidelité, que la garder. Teſmoins ſont prins d'vne part & d'autre. Ceſtuy cy eſcrit beaucoup de debteurs en ſes regiſtres obligatoires, notant diligemment ce que la choſe porte, le tẽps auquel elle a eſté paſſée, pourquoy, comment, & en preſence de qui. Vn autre n'eſt pas content d'auoir interrogué les parties, ſ'il n'a eu les deniers entre ſes mains. O villaine confeſsion de la fraude & meſchãceté publique du genre humain! On adiouſte plus foy aux ſignes & cachets, qu'aux cueurs des hommes. En quoy ces venerables perſonnes ſont ils employez? A quelle intention enregiſtrent ils leur ſeins? c'eſt à fin (me dira quelcun) que ceſtuy là ne nye auoir receu ce, qu'il a receu. Eſtimes tu que telles perſonnes ſoyent incorruptibles, & defenſeurs de verité? Mais autrement on ne leur metroit pas incontinant l'argent entre les mains. Donc ne ſeroit il pas plus hõneſte, que la foy ſeulement fuſt faulſée par quelques vns, que la deſloyauté de touts craincte? Ceſte ſeule choſe default à auarice, que nous ne faiſons iamais

Contre les contracts & ſignatures, que les hõmes font les vns auec les autres par faulte de bonne foy.

noz

noz bienfaits, qu'il n'y ait quelcun, qui promette, & s'oblige selon l'interrogation & demande, qui luy est faite. C'est le fait d'vn cueur noble & magnifique, d'aider autruy & luy profiter. Celuy qui fait plaisir, est imitateur de Dieu: & celuy qui en demande recompense, ressemble aux vsuriers. Que signifie, que, pendant que nous en faisons la vengeance, nous les mettons en vn tres ord & villain trouble?

CHAPITRE XVI.

QVELCVN pourra dire, que plusieurs seront ingrats, si à l'encõtre de l'ingrat n'est intentée action. Mais ie dis au contraire, qu'il y en aura moins: pour ce qu'auec plus grãd egard & discretion se feront les bienfaits. D'auantage il n'est pas licite que le nõbre des ingrats soit de touts cogneu. Car la multitude de ceux, qui pechent en cela, tolliroit la honte & vergongne du vice, & auec ce l'iniure & malediction commune feroit cesser le blasme. Y a il maintenant femme, qui ayt honte du diuorce d'entre elle & son mary, pour chose honteuse qu'elle ayt commise, veu que mesmes les plus nobles & grandes dames (ne comptãs

Action ne doit estre intentée à l'encontre de l'ingrat.

Ingratitude est si grãd crime qu'il est impossible d'en sçauoir descrire le nõ

bre, on d'ẽ faire punition.

pas leurs aages par les nõs des Cõsuls, mais par la multitude du nõbre des mariz qu'elles ont euz) laisset leurs mariz à fin de se remarier, & prennẽt autres mariz, pource que elles ont laissez les leur au parauãt? Pendãt que cela estoit rare, & n'estoit encor beaucoup en bruit, on le craignoit: mais pource qu'il ne se fait acte & regiſtre de mariage, que premieremẽt ne soit entreuenu diuorce entre le mary & la femme: les fẽmes ont apprins à pratiquer ce, dont souuent elles auoyent ouy parler. Ya il maintenant aucune honte du crime d'adultere, apres que on est venu iusques lá, que nulle n'est mariée pour autre occasion, que pour irriter & enflammer l'adultere? Pudicité est argument & matiere de laidure. Quelle femme trouueras tu maintenant, tant soit elle miserable, & deshonneste, qui se contente d'vne couple d'adulteres? Si elle ne sçait diuiser & departir les heures à vn chacun, donnant à touts assignation l'vn apres l'autre (car le iour ne suffit pas pour touts) si elle n'est enleuée par vn, retenuë par l'autre, elle est estimée sotte & niaise: & si elle ne hante qu'vn adultere, cela est appellé mariage. Tout ainsi que la honte de ces

delices

delices est de present perdue & euanoüye, apres que la chose a eu cours par tout: ausi seras tu plusieurs ingrats, & augmenteras le nombre, si lon commẽce à les nombrer.

CHAPITRE XVII.

QVOY donc? (diras tu). L'ingrat demeurera il impuny? Quoy dõc? respõdray ie. Le meschãt ne le sera il point ausi? Que sera ce de l'auaricieux? Que sera ce de l'orgueilleux? Que sera ce du cruel? Croys tu que les choses, qui sont tant odieuses & haïes d'vn chacun, soyent impunies? Ou estimes tu qu'il y ayt supplice plus grief, qu'vne hayne publique & malvueillance d'vn commun? C'est vne peine de n'oser receuoir de personne vn bienfait, de n'oser faire plaisir à aucun, que touts ont l'œil sur luy, ou qu'il pense estre regardé de touts, qu'il a perdu la cognoissance de la meilleure chose du monde. Appelles tu celuy malheureux, qui n'a telle viuacité des yeux qu'il appartiẽt? qui par maladie est deuenu sourd? Au contraire, n'appelles tu pas l'homme malheureux, qui a perdu le sentiment des plaisirs qu'on luy a faits? Il craint Dieu

Celuy, qui a perdu le sentiment des plaisirs qu'on luy

à faits, est plus malheureux, que celuy, qui a perdu les sens de nature.

tesmoing & vengeur de touts ingrats : la conscience du bienfait (auquel il a fermé l'ouuerture) le bruſle & tormente: finablement ceſte peine eſt aſsez grande, pour ne receuoir point le fruit de la choſe (comme ie diſois) laquelle eſt ſur toutes autres ioyeuſe. Mais celuy, qui ſe delecte & plaiſt d'auoir receu vn bienfait & plaiſir d'autruy, a iouyſſance d'vne egale & perpetuelle volupté auec luy, de ſorte que regardant le vouloir de celuy, de qui il a receu, & non la choſe receuë, il ſe iouyſt. Vn bienfait reſiouyſt touſiours l'homme recognoiſſant, mais l'ingrat ſen delecte vne foisſeulemẽt.

Difference d'entre le recognoiſſant & l'ingrat.

Or peut on parãgonner la vie de l'vn & de l'autre en ceſte maniere: à ſçauoir, que l'vn eſt triſte & chagrin, tel qu'eſt de couſtume celuy, qui nye ſes debtes & eſt affronteur: qui ne porte tel honneur & reuerence à ſes parẽts qu'il doit, ny à celuy qui l'a nourry & eſleué, ou à ſes maiſtres. L'autre eſt ioyeux, accort, & touſiours attẽd l'occaſion pour rendre la pareille, ſentant en ſoy par ceſte affection vne grand' ioye & lieſſe, ny ne cherchant comment, de quoy, & pour quelle cauſe, mais la maniere comment pleinement & abondamment il rendra la

pareille,

pareille,non seulement à ses parents & amys,ains mesmes aux personnes humbles & de basse condition. Car s'il a receu vn bien, mesmes d'vn qui soit de condition seruile,il n'estime pas de qui,mais ce qu'il a receu.

CHAPITRE XVIII.

QVELQVES vns demandent (comme Hecaton) si vn seruiteur peut faire plaisir à son maistre.Il y en a qui font distinction entre les bienfaits, deuoirs, & seruices: & disent que ce, qu'vn estranger fait,est vn plaisir. L'estranger est celuy,qui, sans blasme ny reproche, se fust bien passé de le faire.Le deuoir est, ce qu'est tenu faire le fils enuers ses pere & mere: la femme enuers le mary: & toutes personnes, qui d'vne affinité & alliance de sang sont incitez de s'ayder & secourir les vns les autres. Le seruice est, ce qu'est tenu faire le seruiteur,qui par sa condition est reduit à ce degré,qu'il ne met rien en compte de tout ce qu'il fait à son superieur. D'auãtage,celuy, qui nye que les seruiteurs ne puissent quelquefois faire vn bienfait à leurs maistres, est ignorant du droict humain. Car c'est le

Difference entre bien faits, deuoirs, & seruices.

Deuoir.

Seruice.

tout de ſçauoir de quelle volonté eſt celuy, qui fait quelque choſe: non, de quel eſtat il eſt. Le chemin de vertu n'eſt à nul clos ny fermé: il eſt ouuert à touts: il reçoit toutes perſonnes, il inuite vn chacun, tant celuy, qui eſt de franche condition, que celuy, qui de ſeruage a eſté mis en liberté, ſerfs, Roys, & banniz. Elle n'a point d'egard à la maiſon d'ou lon eſt, ny aux biens qu'on poſſede: elle ſe contente de l'homme nud. Car que peut il auoir de ſeur à l'encontre des choſes ſubites & ſoudaines? Que ſe peut promettre l'hõme de cueur, ſi ainſi eſt que fortune peut changer vne vertu certaine? Si ainſi eſt que le ſeruiteur ne peut faire biẽ ny plaiſir à ſon maiſtre, auſsi ne le pourra faire aucun à ſon Roy, ny l'hõme d'arme ou ſoldat à ſon capitaine. Car quel intereſt y a il, ſous quelle puiſſance ſoit vn chacun, quand il eſt ſous la ſouueraine? Car ſi la neceſsité & crainte d'endurer & ſouffrir les plus grands maux qu'il eſt poſsible, empeſche le ſeruiteur qu'il ne paruienne au los & nom de merite: cela meſme empeſche, tant celuy, qui eſt ſous la puiſſance d'vn Roy, que celuy, qui eſt ſous celle d'vn capitaine: Car combien que cela ſoit ſous diſſem-

Le chemin de vertu, n'eſt à nul clos ny fermé.

Qu'il n'y a rien de certain es choſes fortuites.

ſemblable tiltre, ſi ont ils neantmoins pareil commandement & authorité ſur eux. Or font ils plaiſir à leurs Roys, & capitaines, & par conſequẽt auſsi à leur maiſtres. Vn ſeruiteur peut eſtre homme de bien, iuſte & loyal, il peut eſtre vaillant & hardy, il peut eſtre homme de bon cueur & courageux: & par ainſi il peut faire plaiſir à ſon maiſtre. Et de fait, cela eſt acte de vertu: de ſorte que les ſeruiteurs peuuent faire tels plaiſirs à leurs ſeigneurs & maiſtres, que le plus ſous ſouuent ils les gaignent & s'inſinuent en leur amitié, par ce moyen. Il n'y a doute, qu'vn ſeruiteur ne puiſſe faire bien & plaiſir à vn chacun: pourquoy donc ne le pourra il faire à ſon maiſtre?

Comment le ſeruiteur peut bien faire à ſon maiſtre.

CHAPITRE XIX.

TV me pourras dire, qu'il ne peut eſtre fait creãcier de ſon maiſtre, encor qu'il luy ayt baillé argent. Autrement, il obligera touts les iours ſon maiſtre. Car allãt par païs, il l'accompagne: quand il eſt malade, il le ſert, il l'honore & reuere à ſon poſsible. Toutes ces choſes neantmoins, leſquelles, quand vn autre les feroit, ſappelleroiẽt

bienfaits, ſont ſeruices, quand vn ſeruiteur les fait. Car cela ſe doit ſeulement dire & appeller bien & plaiſir, que quelqu'vn fait, lors qu'il luy eſt loiſible meſme de ne le faire. Mais le ſeruiteur n'a puiſſance de refuſer. Et auſsi il ne le fait, mais ſeulement obeït. Ny ne ſe vente pareillement auoir fait ce, qu'il a fait par contrainte. Maintenant ie vaincray ſous ceſte loy, & meneray le ſeruiteur iuſques lá, qu'il eſt libre en pluſieurs choſes. Ce pendant dy moy, ſi ie te mõſtre quelque ſeruiteur cõbattant pour la ſaluatiõ de ſon maiſtre, ſans aucũ egard à ſa propreuie, iuſques à eſtre naüré à mort & à eſpandre le reſte de ſon ſang par les parties vitales: & combien qu'il ait temps & moyen de ſe ſauuer, ſ'il veult, toutesfois il aime mieux lá mourir que de fuyr: vouldrois tu nyer qu'vn tel n'ait fait plaiſir à ſõ maiſtre, parce qu'il eſt ſeruiteur? Si ie t'en monſtre quelque autre ſi loyal, que, quelque promeſſe que luy ſceuſt faire vn tyran, à fin qu'il luy reuelaſt les ſecrets de ſon maiſtre, ny ne peuſt eſtre corrõpu ny vaincu, ny par menaces, ny par torments: mais au contraire a ſi bien fait, qu'à ſon poſsible il a deſtourné les mauuaiſes opinions, que celuy,

Exemple, par lequel eſt monſtré que le ſerf peut faire biẽ & plaiſir à ſon maiſtre.

celuy, qui l'interrogeoit, auoit conceuës cõtre ſon ſeigneur, & y a employé toute l'affection de ſa fidelité : vouldrois tu nyer, qu'vn tel n'euſt fait bien & plaiſir à ſon maiſtre, pour autãt qu'il eſt ſeruiteur? Prens garde, que l'exemple de vertu eſt d'autant plus grande es ſeruiteurs, qu'il eſt plus rare, & non accouſtumé : & que d'autant eſt il plus gracieux, que le commandement & puiſſance, qu'vn autre a ſur luy, eſt preſque de touts haïe, & que toute neceſsité eſt faſcheuſe à ſupporter, & que toute ſeruitude eſt communément à touts odieuſe, & par ce moyen que l'amour & charité qu'auoit le ſeruiteur à ſon maiſtre, le contraignit de faire ce qu'il feit. Et par ainſi que cela ne ſoit vn plaiſir, ne vient pas à cauſe qu'il part d'vn ſeruiteur: mais il eſt au contraire, pour cela plus grand, que la ſeruitude meſme ne l'a ſceu diuertir, qu'il ne l'ayt fait.

CHAPITRE XX.

La ſeruitude ne peut tomber en l'ame, ains ſeulement ſur le corps

CELVY ſe deçoit, qui penſe que la ſeruitude tombe ſur tout l'homme. La meilleure partie d'iceluy en eſt exempte. les corps ſont ſubiects & aſſeruyz aux mai-

ſtres, mais la volonté iouït de ſon droit, laquelle eſt tant libre, qu'elle ne peut eſtre tellement detenuë de la priſon où elle eſt encloſe, qu'elle ne iouïſſe de ſa puiſſance,& ne face de grãdes & excellẽtes choſes, & ne ſorte ſans ceſſe,& ne faccõpagne des choſes celeſtes. Le corpsdõc eſt celle partie de l'homme, que fortune a obſerué au maiſtre. Il l'achette, il le vend. La partie interieure ne peut eſtre ainſi aſſubiettie. Tout ce, qui procede d'elle, eſt libre. Car nous ne pouuons ou commander toutes choſes, ou contraindre les ſeruiteurs de nous obeïr en toutes. Ils ne ferõt pas ce, qui leur pourroit eſtre commandé de faire contre la republique: ils ne preſteront pas leurs mains à faire vne meſchãceté, pour le plaiſir d'autruy.

Toutes choſes ne peuuent eſtre cõmãdées, ny executées des ſeruiteurs.

CHAPITRE XXI.

En quoy le ſeruiteur peut faire biẽ & plaiſir à ſon maiſtre.

IL Y A quelques choſes, que les loix ne commandent, ny ne prohibent faire. En cecy le ſeruiteur a puiſſance & matiere de faire plaiſir à ſon maiſtre. Pendant que ce, qu'on a couſtume d'exiger des ſeruiteurs, ſe fait, cela eſt dit ſeruice: mais ou lon exige plus qu'il n'eſt requis au deuoir du ſeruiteur, en cela conſiſte de faire plaiſir. Quand

vn

vn ſeruiteur fait quelque choſe d'affection non ſeruile, ains d'amy, ce qu'il fait ne ſappelle plus ſeruice, mais bienfait. Il y a quelques choſes, que les maiſtres ſont tenuz faire aux ſeruiteurs, comme de leur fournir viures & habillements. Nul n'appelle cela plaiſir, mais on dit que le maiſtre entretiẽt ſon ſeruiteur comme il doit, quand il le nourriſt & habille. Mais ſil l'a traité gracieuſemẽt, ſil l'a auancé, ſil l'a nourry & entretenu à la façon des enfants de bonne maiſon, ſil luy a fait apprendre les arts & ſciences, eſquelles ſont inſtruits & enſeignez ceux de libre condition: cela eſt vn bienfait. Le pareil ſe fait de la part du ſerf. Tout ce, qui excede le deuoir auquel eſt tenu le ſeruiteur, qui ſe fait non par commandement, ains de franche & libre volonté, cela eſt dit plaiſir, pourueu qu'il ſoit tel, qu'il euſt peu eſtre ainſi appellé, quand quelque autre l'euſt fait.

Bienfait du maiſtre enuers ſon ſeruiteur.

Bienfait du ſeruiteur enuers le maiſtre.

CHAPITRE XXII.

LE SERF (ainſi que dit Chryſippe) n'eſt autre choſe, qu'vn mercenaire perpetuel. Tout ainſi que le mercenaire

sir,faisant plus de besongne qu'il n'a entreprins:aussi fait le seruiteur, quand pour le bon vouloir, qu'il porte à son seigneur & maistre,il surpasse le moyen de sa fortune, & ose mettre la main à quelque grande entreprinse, laquelle seroit grandement louable faite par vn venu de lieu non serf:anticipant par ce moyen & preuenant l'esperãce du maistre:de sorte que tel plaisir est vn plaisir, qui se trouue en la maison. Cela te semble il iuste & equitable, si nous nous courrouçons à ceux qui font moins que leur deuoir,qu'on ne leur sçache gré ny grace s'ils ont plus fait qu'ils ne sont tenuz,& n'ont accoustumé faire? Veux tu sçauoir quand ce n'est point plaisir? Cest lors que lon peut dire, Que seroit ce,s'il le vouloit? Mais ou il fait ce,qu'il a peu ne vouloir,cela est à louër qu'il en a eu le vouloir.Plaisir & iniure,sont choses cõtraires.Celuy peut faire plaisir à son maistre, qui de son maistre peut receuoir vne iniure. Or est le magistrat constitué & estably, pour entendre & ouyr les iniures & torts que les maistres font à leurs seruiteurs, & pour reprimer leur seuerité,audace,& affection desordonnée,ensemble leur chicheté & auarice, s'ils refusent

refuſent leur fournir leur neceſsitez pour viure. Quoy donc? Vn maiſtre reçoit il plaiſir de ſon ſeruiteur? Mais qui plus eſt, l'homme le reçoit d'vn autre homme. Finablement il a fait ce, qui eſtoit en ſa puiſſance, il a fait vn plaiſir à ſon maiſtre: il eſt en ton pouuoir de ne l'accepter. Mais qui en celuy ſi hault monté, que fortune ne contraigne auoir à faire meſme de ceux de baſſe & infime condition? Ie veux maintenant reciter pluſieurs exemples de bienfaits diſſemblables, & dont les vns ſont diſſemblables & contraires aux autres. Quelqu'vn a ſauué la vie à ſon maiſtre, & l'autre la mort: l'vn l'a gardé de perir, & ſi cela eſt peu, luy meſme en periſſant l'a ſauué. Vn autre a aidé à ſon maiſtre de mourir, l'autre l'a trompé.

Bienfaits contraires les vns aux autres.

CHAPITRE XXIII.

CLAVDE Quadrigaire, au vintgdeuxieſme liure de ſes annales, recite que lors que Grumente eſtoit aſsiegée & que ia ceux de la ville eſtoient en extreme deſeſpoir de la pouuoir garder de la furie des ennemys, deux ſeruiteurs eſclaues ſ'enfuy-

Hiſtoire fort notable de deux ſeruiteurs eſclaues.

rent a eux,desquels (apres qu'ils eurẽt fait recit de la peine,en laquelle ils estoient)les ennemys firent grand compte.Apres donc que la ville fut prinse, ainsi que les victorieux couroyẽt de touts costez pour saccager & butiner:ces deux seruiteurs coururẽt auant touts autres par les rues qu'ils cognoissoyent, par ou il falloit aller au logis ou ils auoyent seruy.Et comme ils eussent prins leur maistresse, laquelle ils menoient deuant eux,& que chacun leur demandoit qui elle estoit:ils confesserent, que c'estoit leur trescruelle maistresse,qu'ils menoyent à la mort.Laquelle ayants tirée &conduite iusques hors la ville, en toute diligence la cacherent, iusques à ce que la fureur des ennemys fust appaisée.Et apres que les soldats,assouuiz du massacre, se furent recogneuz estre Romains, ces seruiteurs esclaues retournerent pareillement au lieu, ou ils auoyẽt cõduite,& laisée leur maistresse, & la ramenerent en la ville. Laquelle incontinant les meit touts deux en liberté: ny ne desdaigna de dire&protester,qu'elle ne tenoit vie que d'eux, sur lesquels elle auoit eu au parauant puissance & de la vie & de la mort.Or si elle eust esté sauuée autrement,

trement, elle euſt eu ſeulement le don d'vne vulgaire clemence: mais ayant eſté ainſi gardée, elle eſt la premiere miſe en auant, quand on veult faire quelque honneſte cõpte de deux villes. En ſi grande confuſion & tumulte de ceſte ville prinſe, comme chacun ne regardaſt qu'à ſe ſauuer, touts l'abandonnerent, excepté ceux qui ſ'en eſtoient fuyz aux ennemys: leſquels (pour donner à cognoiſtre de quel cueur ils ſ'en eſtoient fuyz la premiere fois) eſtant la ville prinſe, laiſſerent le party du victorieux, pour ſe retirer de la part de ceſte captiue, iouants le rolle de ceux, qui veulent eſtre eſtimez parricides. Et ce, qui fut le plus grand & recõmandable en ce bienfait, fut, qu'ils n'eſtimerent pas tant le blaſme & vitupere d'eſtre appellez meurtriers de leur maiſtreſſe, que de garder que leur maiſtreſſe ne feuſt tuée. Croy moy, que cela n'eſt pas le fait d'vn cueur ſeruile & abiect, qu'auoir achetté vn fait ſi excellent par le bruit & renommée d'vne meſchanceté. Vetene (ou bien, Attene) Preteur des Marſes, eſtãt mené priſonnier à l'empereur de Rome, ſur le chemin vn ſien ſeruiteur tira leſpée du coſté de celuy, qui le menoit, de laquel- *Hiſtoire notable.*

le il tua premierement ſon maiſtre : puis apres, Il eſt temps (diſt il) que i'aye egard à ma perſonne, puis que i'ay deſia affranchy mon maiſtre. Et ainſi cela dit, de la meſme eſpée ſe dõna tel coup au trauers du corps, qu'il tomba mort en la place. Donne m'en vn autre, qui plus magnifiquement ayt gardé ſon maiſtre, que ceſtuy cy.

CHAPITRE XXIIII.

Hiſtoire notable.

CESAR aſsiegeoit la ville de Courfou, ou eſtoit enfermé Domicie. Lequel, deſeſperé de pouuoir eſchapper des mains de Ceſar, cõmanda à vn medecin, qui eſtoit à ſon ſeruice, de luy donner de la poiſon qui le feiſt mourir. Et le voyant reculer de faire ſon commandement, Que tardes tu (diſt il) comme ſi tout ceſt affaire eſtoit en ta puiſſance? Eſtant en armes, ie demande la mort. Lors le medecin luy promit faire ce qu'il demandoit, & luy bailla à boire vn breuuage, qui ne luy pouuoit nuyre, ny endommager aucunemẽt: au moyen duquel ſi toſt qu'il le veit endormy, vint au fils de ſon maiſtre, & luy diſt: Commandez que ie ſois gardé, iuſques à ce qu'il ſoit aueré ſi i'ay empoiſonné

empoiſonné voſtre pere. Et ainſi veſcut Domicie,& fut ſauué de mort par Ceſar.Si eſt ce neantmoins que le ſeruiteur l'auoit premierement gardé de mourir.

CHAPITRE XXV.

Hiſtoire notable.

DVRANT la guerre ciuile, vn ſeruiteur cacha ſon maiſtre, la vie duquel auoit eſté abandõnée au premier qui le tueroit: &comme le ſeruiteur euſt mis les anneaux de ſondit maiſtre en ſes doits, & veſtu ſa robe,en ceſt equippage ſe vint preſenter à ceux,qui eſtoient là venuz pour tuer ſon maiſtre, leur diſant: Faites en moy tout ce qui vous a eſté commandé. Et ce dit, leur offrit ſa teſte pour la luy trancher. O combien falloit il que ceſt homme feuſt magnanime! ô de combien grand courage voulut il mourir pour ſon maiſtre,meſmes au temps auquel y auoit peu de loyauté: veu que le maiſtre, durant telle inhumanité publique, refuſoit à mourir! Eſtoit ce pas choſe eſtrange, de trouuer vne perſonne loyale en temps de cruauté vniuerſelle: & qui enduraſt la mort volontairement,pour le loyer de ſa fidelité,lors que ſalaire eſtoit

proposé au plus trahistre d'entre eux?

CHAPITRE XXVI.

Force accusations en grand regne du temps de Tybere Cesar.

Ie ne passeray point outre sans mettre les exemples de nostre siecle. Sous l'empire de Tybere Cesar fut vne continuelle & presques publique rage d'accuser ceux, qui parloient mal de luy: laquelle, tant que dura la guerre ciuile, mina beaucoup & quasi du tout ruyna les gents de robbe longue de la ville de Rome. La parolle des yürongnes, & la simplicité de ceux, qui disoient quelque chose par ieu, estoit receuë pour veritable. Il n'y auoit chose, qui feust seure. Toute occasion de seruitude estoit bien receuë. Ny la fin des accusez estoit attẽdue, cõbiẽ qu'il n'y en eust qu'vne. Aduint que certain personnage, nommé Paul, qui auoit esté Preteur, souppoit vne fois en quelque bãquet, ayant l'effigie de Tybere Cesar engrauée en vn anneau, auec vne perle au dessus. Ie serois par trop prolixe, si ie cherchois maintenant à bien dire & expliquer, ment il print l'vrinal pour ietter de leau. incõtinãt Maro, l'vn des plus notoires & moucharts de ce temps lá, nobien. Mais le seruiteur de Paul, se doutant

doutant de ce qui en auiendroit, osta du doit de son maistre, qui estoit yuré, ceste bague. Et comme Maro eust appellé pour tesmoings ceux, qui estoient au banquet, comme l'image auoit touché les parties hõteuses de Paul, & composast desia par cela vne proscription & bannissement, le seruiteur monstra l'anneau en sa main. Si quelcun appelle cestuy cy seruiteur & esclaue, il appellera pareillement celuy lá banqueteur.

CHAPITRE XXVII.

Histoire d'vn Senateur de Rome, qui en table mal parla de l'empereur Auguste, & du conseil que sur ce luy donna vn sien seruiteur.

SOVS Auguste Cesar le parler n'estoit encores dangereux, chacun disoit librement & sans danger ce que bon luy sembloit : vray est que les paroles cõmençoiẽt ia a desplaire. Or aduint, qu'vn nommé Ruffus, qui estoit de l'ordre des Senateurs, souhaitta en vn soupper, que Cesar ne reuinst sain & sauf d'vn voyage ou il pretendoit aller, & adiousta, que le mesme souhait faisoient ainsi que luy touts les veaux & taureaux de Rome. Il y en auoit en la compagnie, qui diligemment escoutoient ces propos. Incontinant que le iour du l'endemain fut venu, le seruiteur, qui le seruoit

proposé au plus trahistre d'entre eux?

CHAPITRE XXVI.

Fauces accusations en grand regne du temps de Tybere Cesar.

Ie ne passeray point outre sans mettre les exemples de nostre siecle. Sous l'empire de Tybere Cesar fut vne continuelle & presques publique rage d'accuser ceux, qui parloient mal de luy: laquelle, tant que dura la guerre ciuile, mina beaucoup & quasi du tout ruyna les gents de robbe longue de la ville de Rome. La parolle des yürongnes, & la simplicité de ceux, qui disoient quelque chose par ieu, estoit receuë pour veritable. Il n'y auoit chose, qui feust seure. Toute occasion de seruitude estoit bien receuë. Ny la fin des accusez estoit attẽdue, cõbiẽ qu'il n'y en eust qu'vne. Aduint que certain personnage, nommé Paul, qui auoit esté Preteur, souppoit vne fois en quelque bãquet, ayant l'effigie de Tybere Cesar engrauée en vn anneau, auec vne perle au dessus. Ie serois par trop prolixe, si ie cherchois maintenant à bien dire & expliquer, cõment il print l'vrinal pour ietter de leau. Ce qu'incõtinãt Maro, l'vn des plus notoires espies & moucharts de ce temps lá, nota fort bien. Mais le seruiteur de Paul, se doutant

doutant de ce qui en auiendroit, osta du doit de son maistre, qui estoit yüre, ceste bague. Et comme Maro eust appellé pour tesmoings ceux, qui estoient au banquet, comme l'image auoit touché les parties hõteuses de Paul, & composast desia par cela vne proscription & banniſſement, le seruiteur monstra l'anneau en sa main. Si quelcun appelle ceſtuy cy seruiteur & esclaue, il appellera pareillement celuy lá banqueteur.

CHAPITRE XXVII.

Histoire d'vn Senateur de Rome, qui en table mal parla de l'empereur Auguſte, & du conſeil que ſur ce luy donna vn ſien ſeruiteur.

SOVS Auguſte Ceſar le parler n'estoit encores dangereux, chacun disoit librement & sans danger ce que bon luy sembloit: vray est que les paroles cõmençoiẽt ia a desplaire. Or aduint, qu'vn nommé Ruffus, qui estoit de l'ordre des Senateurs, souhaitta en vn soupper, que Ceſar ne reuinſt sain & sauf d'vn voyage ou il pretendoit aller, & adiousta, que le meſme souhait faisoient ainsi que luy touts les veaux & taureaux de Rome. Il y en auoit en la compagnie, qui diligemment escoutoient ces propos. Incontinant que le iour du l'endemain fut venu, le seruiteur, qui le seruoit

durant le soupper, luy reduit en memoire & recita ce qu'il auoit dit le soir au parauãt au soupper, estant yure. Or à fin d'euiter touts dangers, il luy conseilla de l'aller luy mesmes dire à Cesar tout le premier, & de s'accuser soy mesme. Vsant de ce conseil, il s'en vint au deuant de Cesar, comme il descendoit de cheual. Et comme deuant luy il eust iuré, qu'au iour precedant il eust eu contre luy vne mauuaise volõté, mais qu'il souhaittoit maintenant que ce, qu'il auoit dit de luy, tombast sur luy & sur ses enfants, & qu'il eust supplié Cesar de luy pardõner & de le retenir en sa grace, Cesar luy ottroya sa requeste. Adonc le Senateur: Nul (dist il) ne croira, que ie sois en vostre grace, si ne me donnez quelque chose. Et quãt & quant luy demanda vne somme d'argẽt, qu'honnestement il n'eust peu refuser à celuy, qui ne porte point de rancune à vn autre: & l'impetra. D'auantage Cesar luy feit telle promesse, & luy dist: De ma part ie mettray peine, que iamais ne me courrouceray à toy. Quoy faisant Cesar feit honnestement, tant en ce qu'il luy pardonna, qu'en ce qu'il adiousta à cela la liberalité de sa clemence. Quiconque entendra ceste exemple,

emple, il fault de neceſsité qu'il loue Ceſar: mais ſi fault il que premierement il loue le ſeruiteur. Attés tu que ie te recite qui l'fut affranchy, celuy qui feit cela? Il ne le feit pas ſans recompenſe : Car Ceſar bailla argent comptant, pour ſa liberté & franchiſe.

CHAPITRE XXVIII.

Le ſeruiteur peut faire plaiſir à ſon maiſtre.

APRES tant d'exemples, ie penſe qu'il ne ſe trouuera aucun, qui puiſſe faire doute, qu'vn maiſtre ne reçoiue plaiſir de ſon ſeruiteur. Car pourquoy plus toſt diminuëra la perſonne de la dignité de la choſe, que la choſe rendra condigne la perſonne? Touts les hommes ont pareils commencements, & meſme origine. Il n'y a aucun plus noble que l'autre, ſinon celuy, qui a meilleur eſprit & plus apte aux bons arts & ſciences. Ceux, qui mettent leurs effigies à l'entrée de leurs maiſons, auec les noms de leur famille touts d'vn rang, & les entrelacēt de pluſieurs plis & ſignatures de la genealogie de leurs anceſtres, ſont plus toſt cogneuz par cela & notez, que annobliz. Il n'y a qu'vn mōde pere de touts, ſoit que la premiere naiſſance d'vn chacun ſoit

Vn mōde, pere de tu

conduite ou par excellents & illustres, ou par ords & villains degrez. Il n'y a aucune raison, pourquoy ceux cy te doiuent deceuoir, quand ils font mention de leurs maieurs. Si tost que quelqu'vn est yssu de noble maison, le cõmun & luy mesme se persuadent, que ce soit quelque chose plus qu'vn autre. Ne mesprises aucun, encores que ses predecesseurs n'ayẽt esté cogneuz, ou soient pauures, soit que deuant nous ils ayent esté mis de seruage en liberté, soit qu'à present ils soient serfs, ou estrangers. Eleuez hardimẽt voz courages, entre vous seruiteurs, ayez bon cueur, & outrepassez tout ce, qui gist de villainie au milieu. Quand vous serez paruenuz au comble de vertu, vous trouuerez que vous serez tresnobles. Que nous sert de nous eleuer d'vn orgueil & fierté en si grande vanité, que nous dedaignõs receuoir plaisir de noz seruiteurs, & que regardõs de si pres à leur cõditiõ, en oubliãt leurs merites? Appelles tu aucũ serf, toy qui es serf de paillardise, & de gourmandise, & cõme vn esclaue es prison nier d'vne adultere, & pour mieux dire de plusieurs adulteres? Appelles tu aucun serf? Ou es tu trãsporté par tes palefreniers, qui por-

Nul, de quelque condition qu'il soit, n'est à mespriser.

Exhortation aux seruiteurs.

Inuectiue notable cõtre ceux, qui mespriſent, & ne tiennẽt cõte des pau

portent ton lict maintenant çà, maintenãt là? Ou te meinent tes estafiers reuestuz & accoustrez de liurée, comme gens d'armes? Ou te transportent (dy-ie) ceux cy? A la porte, peut estre, de quelque vil & abiect seruiteur, pour le prier de te permettre entrer aux iardins, pour aller veoir ton amoureuse. Et puis tu nyes, que ton seruiteur te puisse faire plaisir, veu que le baiser du seruiteur d'autruy t'est vn plaisir? D'ou prouient tel discord de volonté? En mesme temps tu mesprises & honores les seruiteurs. En ta maison tu es orgueilleux & insupportable: en la maison d'autruy tu es humble, & autant mespriſé, que tu mespriſes les autres. Et veritablement nul ne s'abbaisse plus humblement, que ceux, qui sont arrogants & superbes: & n'y a aucun, qui soit plus prest à fouler & outrager les autres, que ceux, lesquels ont accoustumé faire iniure, en la receuant. *autres seruiteurs.*

CHAPITRE XXIX.

Il a fallu dire ces choses en passãt, tãt pour abbaisser & domter l'insolẽce des hõmes, qui depẽdent de fortune, que pour defendre & soustenir le droict du biẽ & plaisir, q̃ peuuẽt faire les seruiteurs à leurs maistres:

à fin que celuy des enfants enuers leurs peres & meres, feuſt par meſme moyen defendu. Car on demande, ſi les enfants peuuent faire quelques fois plus grand plaiſir à leurs peres & meres, qu'ils n'en ont receu d'eux. Il eſt biẽ vray que pluſieurs enfants ont eſté plus grands en dignitez, & plus puiſſants en biẽs & richeſſes, que leurs parents, & par ce moyen qu'ils ont eſté meilleurs enuers eux: choſe que, ſi elle eſt vraye & approuuée, il ſe peut faire, qu'ils leur ayent auſsi fait de plus grãds & excellents biens, que les peres & meres ne leur feirẽt oncques, conſideré qu'ils ont eu pour ce faire plus fauorable fortune, & meilleure volonté. Mais tout ce (dira quelqu'vn) que le fils donne au pere, doit eſtre par ce moyen tenu & eſtimé moindre, attendu qu'il doit au pere ceſte meſme puiſſance de donner. Ainſi celuy n'eſt iamais vaincu par vn biẽfait & plaiſir, duquel le biẽfait, eſt cela meſme qui le ſurmonte. En premier lieu, il y a quelque choſes, leſquelles tirent leur commencement des autres, & qui neantmoins ſont plus grandes, que leurs commencements. Et ne fault dire, que pour cela quelque choſe n'eſt pas plus grãde que ce, dont

Si les enfants peuuẽt faire à quelq̃ fois pl⁹ de plaiſir à leurs pereset meres, qu'ils n'en ont receu d'eux.

Obiection.

elle

elle a eu commencement, attendu qu'elle n'euſt peu proceder ſi auant, ſi elle n'euſt eu commencement pour ce faire. Car quaſi toutes choſes peuuent ſurpaſſer leur commencement de beaucoup. Les ſemences ſont les cauſes de toutes choſes: & toutesfois nous voyons, qu'elles ſont les plus petites parties des choſes, qui d'elles ſ'engendrent. Regarde le Rhin, cõſidere l'Eufrate, & finablement touts les fleuues de grand renom, qui ſont par le monde: ſi tu ne conſideres & prends garde qu'au lieu dont ils partent & prennent leur ſource, tu trouueras que c'eſt peu de choſe: & pourras cognoiſtre, qu'ils ſe ſont acquis par leurs cours tout ce, dont ils ſont craints & redoutez es lieux ou ils paſſent, qui eſt la cauſe qu'ils ſont tant renommez. Oſte la racine, & tu trouueras que les haults boys & foreſts ne ſeleuerõt point, ny ſi grandes mõtagnes, que tu vois, n'en ſeront reueſtues. Regarde les groſſes pieces de boys, ſoit que tu en eſtimes ou la grãde hauteur, ou la groſſeur, & eſtenduë des rameaux eſpars ca & lá, combien peu eſt cela au regard de ce, que la racine embraſſe & contient par ſes petites parties & deliées? Les tem-

Pluſieurs choſes ſurpaſſent leurs cõmencements de beaucoup.

ples ſont aſſeurez ſur leurs fondemẽts, au ſi ſõt les haultes murailles des villes: ſeulemẽt eſt caché ce, qui eſt fait pour le ſouſtiẽ & fermeté de tout l'œuure. Le ſemblable aduient en toutes autres choſes. Touſiours la grandeur qui vient apres, couure & annulle ſes commencements. C'eſt vne choſe ſeure, que ie n'euſſe iamais peu paruenir en aucun degré, ſi mon pere ne m'euſt engẽdré. Si eſt ce toutesfois qu'il ne ſ'enſuit pas que ce, que i'ay puis apres acquis & obtenu, ſoit moindre que la choſe, ſans laquelle ie ne l'euſſe obtenu. Si ma nourrice ne m'euſt nourry & alaicté lors que i'eſtois enfant, ie n'euſſe peu faire ce que ie fais par mon conſeil & par ma main, ny ne fuſſe paruenu à la grande reputation, que i'ay meritée par mon induſtrie, tant ciuile, que militaire. Preferes tu neãtmoins pour cela le deuoir de la nourrice à tes haults faits, prouëſſes, vaillantiſes, entreprinſes, & executions? Maisquel intereſt y a il, veu que ie n'aypeu, autãt ſans le bienfait de mõ pere, que ſans l'aide & nourriture de ma nourrice, paſſer plus outre, & m'eleuer au degré ou ie ſuis?

CHAPITRE XXX.

SI A MON commencement ie dois deſia tout ce que ie peu faire, penſe auſſi

par ce moyen, que mon pere, ny mon pere grand n'eſt pas le commencemẽt de moy. Car il y aura touſiours quelque choſe plus outre, de laquelle le commencemẽt de ma prochaine origine deſcende. Or nul n'eſt dit plus deuoir aux incogneuz & anceſtres & deſquels il n'eſt plus de memoire, d'auantage qu'à ſon pere. Mais ie dois plus, ſi ce, que mon pere m'a engendré, il le doit auſsi à ſes maieurs. Tout ce que i'ay fait à mon pere, encores qu'il ſoit grãd, eſt moindre, que le bien qu'il m'a fait: pource que ie ne ſerois point, ſ'il ne m'euſt point engendré. Par ce moyen ſi quelcun a medicamenté mon pere eſtant malade & en danger de mort, ie ne luy ſçaurois rien faire qui ne ſoit moindre que le plaiſir qu'il m'a fait en cela. Car mon pere ne m'euſt engendré, ſ'il n'euſt eſté guery. Mais conſidere vn peu, ſ'il euſt eſté meilleur de iuger, que tout ce que i'ay peu, & fait, ayt eſté mien, de mes forces, de ma volõté. Que ſi tu penſes en toy meſme, quelle choſe c'eſt, que ie ſois né: tu cognoiſtras, que ce n'eſt qu'vne choſe bien petite, incertaine, & auſsi toſt preſte à nuyre, qu'a porter profit. Il ne fault douter, que d'auoir l'eſtre, ne ſoit le premier

Que tout noſtre bien & merite, eſt deu à noz pere & mere.

Auoir naissance, est le premier degré à toutes choses.

degré à toutes choſes: ſi eſt ce que, ores qu'il ſoit le premier, il n'eſt le plus grand de touts. I'ay ſauué mon pere, & l'ay eleué iuſques à la ſouueraine dignité, & l'ay fait le premier de ſa ville, & ne l'ay pas ſeulement annobly par mes geſtes & haults faiis, mais luy ay d'abondant donné non moins grãde, que ſeure, & glorieuſe matiere pour executer grandes choſes. Ie luy ay donné honneur, richeſſes, & toutes autres choſes, que l'appetit humain peut ſouhaiter: de ſorte que, ores que ie feuſſe par deſſus touts, ſi ſuis ie demeuré au deſſous de luy. Tu me diras: Auoir peu faire ces choſes, cela ne prouient il pas du don de ton pere? Ie te reſpondray, que ouy du tout, ſi à faire ſemblables choſes ſuffit ſeulement naiſtre. Mais ſi à bien viure, la moindre partie eſt la vie, & ſi tu m'accordes ce, qui eſt commũ aux beſtes ſauuages & à touts autres animaux: ne t'attribue ce, qui ne prouient de tes bienfaits, encores que ſans iceux ie ne puiſſe auoir eſté. Poſons le cas que, pour la vie que tu m'as donnée, ie t'ay rendu la vie. En toute ſorte par cela ie t'auray plus fait, que tu ne m'as fait: attendu que, cognoiſſant te donner la vie, ie la donne à celuy,

celuy, qui cognoit la receuoir: & ne la donne pour mon plaiſir, ou par volupté: attendu que tant plus grande choſe eſt, de retenir la vie, que de la receuoir, d'autant que plus eſt legere la mort, que la peur d'icelle.

CHAPITRE XXXI.

I'AY donné la vie à celuy, qui incontinant en deuoit iouyr: & toy à moy, qui ne pouuois ſçauoir, ſi ie viuroys, ou non. I'ay donné la vie à celuy, qui craignoit la mort: & tu me l'as donnée, à ce que ie peuſſe mourir. Ie t'ay donné vne vie deſia parfaite & accomplie: & tu m'as engendré n'ayãt vſage de raiſon, meſmes que i'ay eſté le fardeau d'autre que de toy. Veux tu ſçauoir, que, donner ainſi la vie, n'eſt pas ſi grand bien & plaiſir que tu penſes? Si tu euſſes expoſé tõ fruict, ſans l'auoüer tié, ce luy euſt eſté fait iniure, de l'auoir engendré. Par cela ie conclu, que c'eſt le moindre bien, qui puiſſe eſtre en la perſonne, que la coniõction du pere & de la mere pour engẽdrer, ſi autres choſes ne ſuiuent & accompagnẽt ce commencement de don, & par autres offices & deuoirs ne le ratifient. Ce n'eſt

C'eſt peu d'ẽgẽdrer vn enfant, qui ne l'entretient & eleue en bõnes mœurs, arts, et ſciences.

pas vn bien que de viure, mais c'eſt le tout que de bien viure. Or viuray ie bien, encores qu'il ſoit en ma puiſſance de mal viure. Si eſt ce neantmoins que ce, que ie vy, eſt tien. Si tu me reproches que ma vie eſt par ſoy nue, qu'elle a affaire de conſeil, & que tu priſes cela comme vn grand bien: penſes, que tu me reproches le bien, dont iouyſſent les mouches & les vers. Outre ce, à fin que ie ne die ou allegue autre choſe pour moy, ſinon que i'ay eſtudié es bonnes arts & ſciences, pour adreſſer mon cours au droict chemin de vie: par ce bien, ou ie me ſuis appliqué, tu en as receu vn plus grand, que n'eſt celuy, que tu m'as fait en ma naiſſance. Car tu m'as dõné à moymeſme ſeulement, & mis au monde nud & ignorant: & moy, ie t'ay donné vn fils tel, que tu as occaſion de te reſiouyr de m'auoir engendré.

CHAPITRE XXXII.

Que le pere, qui eſt nourry de ſon fils, eſt plus tenu à

MON pere m'a nourry: ſi ie luy fais le pareil, ie luy rens dauantage qu'il ne m'a fait, à loccaſion qu'il eſt bien aiſe, non ſeulement de m'auoir nourry, mais d'eſtre nourry

nourry de moy qui ſuis ſon fils, & reçoit plus de bien & plaiſir de mon bon vouloir, qu'il ne fait de la choſe meſme. Ses alimẽts ont eſté ſeulemẽt appliquez à mon corps. Que ſi quelqu'vn tant ſ'eleuoit par la vertu, qu'il feuſt cogneu & celebré entre toutes nations, ou par ſon eloquence, ou par ſa preud'hommie, ou par ſes prouëſſes & haults faits d'armes: & qu'il eſpandiſt par ce moyen de toutes parts la renõmée de ſon pere, & par vne claire lumiere luyſante en luy dechaſſaſt les tenebres de ſon parentage: ceſtuy lá ſeroit il pas dit auoir fait vn bien ineſtimable à ſes parents? Ariſton & Grille n'euſſent iamais eſté cogneuz, ſinon par le moyẽ de leurs ẽfants Xenophon, & Platon. Socrates eſt cauſe que la memoire de ſon pere Sophroniſque ne ſera iamais eſteincte. Il ſeroit long à reciter les autres, la renommée deſquels ne dure iuſques à preſent, ſinon par l'excellente vertu de leurs enfants, qui les ont continuëz & perpetuez aux ſucceſſeurs. Le pere de M. Agrippe, qui apres le fils n'euſt eſté cogneu, a il plus fait de bien à ſon fils, que luy à ſon pere, ayant le fils eſté coronné de la coronne nauale, ayant acquis tel honneur, & re-

luy, que le fils au pere.

Ariſton, Grille, Sophroniſque, faits celebres p leurs enfants Xenophon, Platon, & Socrates.

M. Agrippe.

putation entre les dons militaires, & qui en la ville a fait edifier tãt d'edifices & si sumptueux bastiments, qu'ils surpassent la magnificence de touts ceux, qui ont precedé, & qui ne pourront estre d'homme qui viendra surmontez à l'aduenir? Octauie feit il plus grand bien à son fils, qu'Auguste feit à son pere, ores qu'il ayt este caché sous l'ombre de pere adoptif? O quel biẽ & soulas il eust eu, si, apres les guerres ciuiles du tout assoppies, il l'eust veu auoir le gouuernement & domination d'vne seure & vniuerselle paix! Certes ie pense qu'il n'eust iamais sceu assez cognoistre & croire tant de bien luy pouuoir aduenir, que de sa race & famille sortist vn tel personnage. Que diray ie maintenant des autres, que l'oublian ce eust desia enseueliz, si la gloire de leurs enfants ne les eust tirez hors des tenebres, & encores de present ne les faisoit viure, & ne les maintenoit encor de ce temps en lumiere? Parquoy d'orenauant ne demandons plus si vn fils peut plus faire de bien à son pere, qu'il n'en a receu de luy: ains demandons si quelqu'vn en peut rendre de plus grands que ceux du pere. Et combien que les exemples, que i'ay mis en

Octauie Cesar.

auant,

auant, ne satisfont encores du tout à cecy, ny les bienfaits des parets ne surpassent en excellence ceux des enfants : si est ce que nature reçoit ce, que nul aage n'a encores porté. Si vn chacun bienfait à part ne peut surpasser la grãdeur & magnitude des merites paternels, plusieurs assemblez ensemble les surpasseront.

CHAPITRE XXXIII.

Vaillance du ieune Scipion à sauuer son pere.

SCIPION sauua son pere en vne bataille, & pour ce faire estant encores ieune eut la hardiesse de piquer son cheual, sur lequel il estoit monté, de telle roideur & furie contre ses ennemis, que, pour paruenir au lieu ou estoit son pere, il ne feit conte de tant de dangers, ou il failloit quil s'exposast, & neut crainte de si grands capitaines, qui luy estoient au tour, & n'eut egard à plusieurs grandes difficultez, qui se presentoient deuant luy: de sorte que, voulant gagner la poincte de la bataille, pour venir au lieu ou estoit son pere, luy qui estoit nouueau soldat, força à course de cheual le corps de garde des vieilles bandes, & feit plus que son aage ne portoit. Adiouste

à cecy, qu'il defendit son pere accusé de crime, & le deliüra d'vne conspiration, que quelques grands & puissants ennemys luy dressoient. Encor luy procura il pour la seconde, & troysiesme fois la dignité Consulaire, & autres honneurs, que desirent ordinairement ceux, qui ont este Consuls. D'auantage il enrichist son pere, qui estoit pauure, & luy donna ce qu'il auoit conquis en la guerre, & (ce qui est encores plus honorable aux gents de guerre) ne feit cela que des despouïlles, qu'il auoit gagnées sur les ennemys. Si cela est encores peu, adiouste d'abondant, qu'il se trouua tousiours, dedans, ou dehors la ville, accompagné des estats de iudicature & de commissions es prouinces. Plus, ayant vaincu & ruyné les grãdes villes, non moins defenseur qu'amplificateur de l'empire Romain, lequel n'aura iamais son semblable du leuant au couchant, accreut à son pere (noble par soy) vne nouuelle & plus grãde noblesse. Trouuez en vn autre, qui ayt esté egal à Scipion. Il n'y a doute, que sa grãde pieté, religion, & excellente vertu, n'ayt par cela vaincu le bienfait d'engendrer, lequel est vulgaire & ordinaire. Et ne sçay si telle charité a plus

Amplificatiõ de l'empire Romain par Scipion.

apporté

apporté d'aide à la ville de Rome, que d'ornement & honneur.

CHAPITRE XXXIII.

FINABLEMENT si encores cecy te semble estre peu de cas, imagine en toy mesme que quelcun ayt deliuré son pere auant qu'estre tombé en inconuenient, & que, pour deliurer son pere, il ayt voulu endurer les tourments en sa place. Il t'est licite d'amplifier & elargir les bienfaits du fils tant qu'il te plaira: mais le don paternel est simple, & facile, plaisant neantmoins à celuy, qui le donne, bien qu'il ne soit de son vouloir. Qu'est il de besoing de tant de langage? Vn pere a fait vn semblable biẽ mesmes à ceux, à qui il ne deuoit donner. Il a eu compagnie en le donnant. Il l'a donné, ayãt egard aux loyx de la patrie, ensemble à la remuneration des peres à la perpetuité de sa maison & famille, & finablement à toute autre chose plus qu'à celuy, à qui il l'a fait. Que seroit ce, si vn fils, ayant acquis sapience, l'eust departie à son pere? Disputerons nous maintenant, si ce, qu'il a departy, est plus grand que ce, qu'il auoit receu, ayãt

Le bien, q̃ fait le fils au pere, en celle celuy du pere.

rendu à ſon pere vne vie heureuſe, luy, qui n'auoit receu, que la vie ſeulement? Mais c'eſt le bienfait de ton pere (me dira quelcun) tout ce, que tu fais, & tout ce, que tu luy peuz faire. Auſsi par cas ſemblable, ce que i'ay profité aux ſciences & arts liberaux, eſt le bienfait de mon enſeigneur & maiſtre d'eſcole. Toutesfois no⁹ ſurpaſſons ceux, qui nous ont enſeigné ces choſes, à ſçauoir ceux, qui nous ont monſtré les premiers commencements. Et combien que ſans eux nul ne puiſſe rien apprendre, ſi ne ſenſuyt il pas toutesfois, que, quoy qu'aucun ayt acquis de ſçauoir ſelon que ſon bō eſprit ſeſt peu eſtendre, il ſoit pour cela au deſſous d'eux. Il y a grande difference entre les commencements des choſes, & celles qui ont atteinct leur comble & perfection. Toutesfois à ceſte occaſion les premieres ne ſont pas comparables aux parfaites, parce qu'elles ne peuuent eſtre parfaites, ſans les premiers commencements.

CHAPITRE XXXV.

IL EST temps maintenant de mettre quelque argent (comme lon dit) hors de ma bour-

ma bource. Celuy donc, qui a fait vn bien outre lequel il y en a vn meilleur & plus excellent, peut estre par ce point surmonté & vaincu. Le pere a donné vie à son fils, mais il y a quelque chose meilleure que la vie: par ce moyẽ le pere peut estre surmonté, car il a fait vn bien, outre lequel il y a quelque chose meilleure. Et ainsi celuy, qui a dõné vie à quelcun, si vne fois ou deux il est deliuré du peril de mort, a receuvn plus grãd plaisir, qu'il n'en a fait. Quãt au pere, il donne la vie à son fils. Ce nonobstant, il peut receuoir de son fils vn plus grand biẽ, si par plusieurs fois il est par luy deliuré du peril de mort. Celuy qui reçoit vn bien, tãt plus le reçoit il grand, que plus il en est indigent. Or a plus affaire de la vie celuy, qui vit, que celuy, qui n'est encores né, pour ce qu'il n'en peut aucunement auoir affaire. Parquoy le pere reçoit plus grand bien receuant la vie par son fils, que n'a fait le fils du pere, pour autant qu'il est né. Les bienfaits du pere ne peuuẽt estre surmõtez par ceux du fils. Pourquoy? Par ce qu'il a receu vie de son pere, laq̃lle s'il n'eust receuë, il n'eust sceu faire aucuns biens. Le pere a ce la cõmun auec tout ce, qui a donné vie à

Vn biẽfait peut estre plus grãd que l'autre.

quelque choſe. Car ils n'euſſent ſceu faire le pareil, qui eſt de donner vie, ſi au parauãt, ils ne l'euſſent receuë d'autre. La pareil le ne peut eſtre rẽdue au medecin en plus grande choſe, qu'en celle, qui cõcerne ſon eſtat. Car de fait, le medecin a coutume de donner vie aux patients. Le pareil auſsi ne peut eſtre rendu au marinier, qui aura ſauué du peril de naufrage celuy, qui periſſoit, apres que le nauire ou il eſtoit, a eſté rompu par la tormente. Or eſt il, que les bienfaits tant de ceux cy, que des autres, qui en quelque ſorte nous ont donné la vie, peuuent eſtre ſurmõtez: parquoy fault conclure, que par meſme moyen ceux des peres le peuuent eſtre pareillement. Si quelcun m'a fait vn bien & plaiſir, lequel auoit beſoing de laide de pluſieurs pour ſe maintenir, & que ie luy en aye fait vn autre, qui n'a eu beſoing d'aucun aide: ie luy donne plus grande choſe, que ie n'ay receuë de luy. Le pere a donné vie à ſon fils, laquelle eſtoit periſſable incontinãt ſi pluſieurs choſes ne feuſſent ſuruenuës, qui l'euſſent gardée & defendue. Si le fils a donné vie à ſon pere, il luy en a dõné vne, qui n'auoit affaire d'aide d'autruy, à celle fin qu'elle demeuraſt.

faict. Ainsi dõc le pere a receu plus de bien de son fils, tenant sa vie de luy, que le pere ne luy en auoit fait, l'ayant engendré.

CHAPITRE XXXVI.

CES CHOSES tout ainsi qu'elles n'abolissent pas l'honneur & la reuerence, que les enfants doiuent à leurs peres & meres, aussi ne font elles pas les enfants pires qu'eux, mais le plus souuent meilleurs. Car vertu, qui de sa nature est pleine de loz & gloire, appete touſiours exceller & passer les deuanciers. L'amour & obeïssance, qu'on doit tant à Dieu, qu'à ses pere & mere, & l'affection, que les parẽts portent à leurs enfants, sera plus allegre & meilleure, si elle vient à rendre le bienfait, auec espoir de le vaincre & outrepasser. Si cela aduient d'vn accord & mesme vouloir des peres & des loix (d'autant qu'il y a plusieurs choses, par lesquelles, pour nostre bien & profit, nous sommes vaincuz) d'ou peut proceder ce tant desirable different? d'ou vient si grand heur aux parents, de cõfesser d'auoir plus receu de biens de leurs enfants, qu'ils ne leur en ont fait? Si nous ne iugeons cela en ceste sorte, nous ap-

Vertu appete touſiours exceller les ancestres & maieurs.

prestons à noz enfants l'occasion de s'exercer, & les rendons plus lents & tardifs à recognoistre enuers nous le bien & plaisir, que nous leur auons fait. Lesquels (au contraire) nous deuons aguillonner & emouuoir, & leur dire en la sorte: Or ça, mes beaux enfants, il y a vne honneste contention & debat entre les peres & meres & les enfants, à sçauoir, s'ils leur ont plus fait de bié, qu'ils n'en ont receu d'eux. Ce n'est pas à dire que les peres ayent vaincu, pour auoir preuenu. Prenez maintenãt tel courage, qu'il vous appartiẽt auoir en nostre endroit, qui sommes peres: & ne vueillez estre remis, & defaillir à faire enuers nous vostre deuoir, & nous rendre la pareille: à fin que vous vainquiez ceux, qui veulent estre vaincuz. A ce tant beau combat nous n'auons pas faulte de capitaines, pour nous inciter à semblables choses, & à nous commander de les ensuyure, pour obtenir la victoire, desia souuentesfois gaignée sur les peres & meres.

Remõstrãce, que les peres & meres doiuent faire à leurs enfants.

CHAPITRE XXXVII.

Fineyable acte d'Enée.

ENÉE surpassa son pere en cest endroit (duquel l'enfance luy auoit autresfois

esté

eſté vn leger fardeau) quand il le porta peſant, & aggraué de vieilleſſe, par le milieu de l'armée des ennemis, & par le trauers des ruines de la ville tõbante de touts coſtez autour de luy: quand, tenant entre ſes bras les choſes ſacrées auec les dieux domeſtiqs, ce religieux & pitoyable vieillard ſon pere, le chargeoit, & preſques du tout accabloit du peſant faix de ſon corps, en ſ'enfuyant. Il le porta neantmoins par le milieu de la ville embraſée, & qui plus eſt (car y a il choſe, que la pieté ne puiſſe?) le porta iuſques au lieu, ou il pretẽdoit aller, ſain & ſauue: tant qu'apres il fut occaſion, qu'entre les premiers edificateurs de l'empire Romain, il ayt eſté adoré. Les ieunes hõmes de Sicile ſurpaſſerent pareillement le bienfait de leurs peres & meres, quãd le mont d'Etna, embraſé d'vne grande violẽce de feu plus que de couſtume, eſpandit ſes flammes par les villes & champs à l'enuiron, ſur la plus grande partie de l'iſle: car lors ils les chargerent ſur leurs eſpaules, & les porterẽt hors de ceſt embraſement: & croit on, pour vray, que le feu lors ſe diuiſa en deux parties, & d'vn coſté & d'autre ſe retirant la flamme, ſ'entr'ouurit, faiſant vn

Acte vertueux de la ieuneſſe de Sicile.

chemin, par lequel ces ieunes hõmes courageux,& dignes de loüange,passerent outre auec leurs fardeaux,de sorte que seurement ils conduirent à bonne fin ce, qu'auec grãde hardiesse ils auoient osé entreprendre. Antigone surpassa ausi son pere en ce,qu'en vne grande bataille ayant desfait son ennemy, il luy transporta le loz & gloire,& l'inuestist du royaume de Cypre. C'est estre Roy vrayement, de ne vouloir regner,quand tu le peux faire. Manlie surpassa pareillement son pere, encores qu'il fust fier & haultain,lequel, ayant esté chassé de luy,pour quelque temps, à cause de sa brutale & hebetée ieunesse,vint au Tribun du peuple,qui lors auoit asigné iour à son pere:& apres auoir demandé le temps qu'il luy auoit baillé, esperant le Tribun qu'il voulsist trahir son pere,leql il sẽbloit haïr: ausi, que ce Tribun pensoit auoir beaucoup fait pour ce ieune homme, luy mettant en auant entre autres choses pour vn grand crime l'exil ou il estoit: vn iour,que ce ieune homme trouua le Tribun seul, en quelque lieu à part,desgaina l'espée,qu'il auoit cachée sous sa robbe, & luy dist: Si tu ne me iures & promets de relascher le iour

Excellẽce d'Antigone.

Acte magnanime de Manlie, cõtre le Tribũ du peuple, qui auoit accusé son pere de quelque crime.

que

que tu as assigné à mon pere, ie te mettray ceste espée au trauers du corps. Il est en ta puissance, en quelque sorte que ce soit, que mon pere n'ayt point d'accusateur. Ce que luy iura le Tribun, & ne le trompa, & rendit la cause deuãt toute l'assemblée du peuple, pourquoy il s'estoit deporté de son accusation. Nul ne fut oncques si osé ny si hardy, de rãger vn Tribun à tel poinct, sans encourir mort, ou punition corporelle.

CHAPITRE XXXVIII.

Il y a d'autres exemples, qui s'entresuyuent, de ceux, qui ont deliuré leurs peres & meres des dangers, esquels il estoient, & qui les ont eleuez de basse condition au hault degré d'honneur: & du rang du menu peuple & du nombre des ignobles les ont renduz tant celebres, qu'ils les ont eternizez. Il n'y a personne, qui par parolle tant vehemente qu'elle puisse estre, ny pour faculté & grandeur d'esprit, puisse exprimer, combien est necessaire, combien est louable, & combien est chose immortelle, de pouuoir dire: I'ay obey à mes pere & mere estants mauuais: i'ay cedé à leurs

Notez diligẽment ces beaux

enſeignemens. commandements, ou iuſtes ou iniuſtes. Ie me ſuis monſtré humble & obeïſſant en leur endroit: en cela ſeulemẽt i'ay eſté deſobeïſſant, que ie n'ay voulu eſtre vaincu & ſurmonté par eux en aucuns bienfaits & plaiſirs, que ie leur ay peu faire. Ie vous prie enfants, de combatre en ceſte façon, & eſtãts meſmes laſſez & rompuz, de vous remettre ſus & ſouſtenir voſtre pointe. Heureux ceux, qui en ceſt endroit gagneront la victoire! Heureux auſsi ceux, qui ſeront vaincuz! Qui a il plus beau & plus excellent, que le ieune homme, qui peut dire en ſoy meſme (car il n'eſt licite de le dire à vn autre) I'ay vaincu mon pere en biẽfaits? Qui eſt plus heureux, que le vieillard, qui en touts lieux peut dire à touts, auoir eſté ſurmonté de ſon fils par bienfaits? Et qui a il plus heureux, que de ceder à ſoymeſme?

Fin du troiſieſme liure.

LIVRE

LIVRE QVATRIESME DE SENEQVE, TOVchant les bienfaits.

CHAPITRE I.

ENTOVTES les choſes qu'auons deduictes par cy deuant, Ebuce Liberal, il n'y en a point, que lon voye plus neceſſaire, ou qui ſe doiue dire (comme dit Saluſte) auec plus grand ſoucy, que ce, qui eſt entre noz mains, & qu'auons maintenant deliberé de traiter: à ſcauoir ſi faire plaiſir, & de rendre l'vn à l'autre la pareille, ſont choſes par elles deſirables, ou comment. Il ſ'en trouue, qui ont les choſes honneſtes en recommandation, & les ſuyuent, pour le loyer qu'ils y pretendent. Il y en a d'autres, auſquels ne plaiſt auoir ceſte ver-

Si faire plaiſir & de rendre la pareille à celuy qui nous l'a fait, eſt choſe par ſoy à deſirer.

tu de faire plaiſir, mais ils veulent bien qu'on leur en face. laquelle ce pendant n'a rien en elle de magnifique, ſi elle a quelque choſe, qui ſe vẽde ou mette à pris. Car qui a il plus villain & deshõneſte, que quelcun face recit, cõbiẽ il a gagné par ſa preud'hõmie? attẽdu que ny le gaing attire l'hõme à vertu, ny la perte en diſtraict: & q̃ tant ſe'n fault qu'elle corrompe aucun par eſpoir & promeſſe, que meſme elle commande, que toutes choſes ſoiẽt en elle employées, & eſt le plus ſouuent es choſes volontairement données? En mettant donc ſous le pied touts profits & vtilitez, il fault la ſuyure, & aller à elle en touts lieux qu'elle nous appelle, ou enuoye, ſans aucun reſpect de noz profits particuliers. Il la faut ſuyure, meſme aucunesfois ſans eſpargner noſtre propre ſang, & ſans iamais contreuenir à ſon commandement. Que m'en reuiendra il (me dira quelcun) ſi i'entreprens quelque choſe vaillamment, & que ie l'execute ſans aucun gaing ny recompenſe? Si tu le fais, & ne t'eſt par auenture rien promis par dehors, tu prendras en patience: mais ſ'il t'en vient aucun profit, tu le mettras au nombre des ſurcroiſts, & auantages. Le pris des choſes

Il fault ſuyure en la part qu'elle nous appelle, ou enuoye.

choſes honneſtes ne conſiſte qu'en elles meſmes. Si honneſteté eſt de ſoy à deſirer, auſsi ſera le bien & plaiſir, qui de ſoy eſt choſe honneſte: veu que ſa qualité ne peut eſtre autre, puis que ſa nature n'eſt autre. Or qu'honneſteté ſoit choſe, qui d'elle meſme eſt à appeter, nous l'auons ſouuentes fois & amplement prouué.

CHAPITRE II.

Erreur des voluptueux Epicuriens, qui diſoïẽt vertu eſtre ſeruante de volupté.

EN ceſt endroit nous auons le combat auec la delicate & vmbrageuſe bande des Epicuriens, philoſophants en leurs banquets, que vertu eſt miniſtre & ſerue de volupté: qu'elle luy obeïſt, qu'elle luy ſert, qu'elle la voit au deſſus d'elle, & la recognoiſt pour maiſtreſſe. Il n'y a point de volupté ſans vertu, dit l'Epicurien. Mais pourquoy la mets tu deuant vertu? Tu diſputes de l'ordre. Il fault q̃ la diſpute ſoit de la totalité, non des parties: & meſme que la difficulté & doute en ceſt endroit n'eſt que de ſon effet & puiſſance. Ce n'eſt pas vertu, ſi elle ne peut que ſuyure. Son principal office eſt, de conduire, de commander, d'eſtre touſiours au plus eminent lieu. Tu

L'office de vertu.

luy commãdes de demander ſigne? Qu'en as tu affaire? me diras tu. Et de fait, ie nye, que la vie puiſſe eſtre heureuſe, ſans vertu, laquelle n'eſt autre choſe, que plaiſir, lequel i'ay ſuiuy, auquel me ſuis aſſeruy comme eſclaue, & ſans lequel ie n'approuue aucune felicité. Noſtre diſpute ne giſt qu'en ceſte difficulté: à ſçauoir, ſi vertu eſt la cauſe du ſouuerain bien, ou ſi elle meſme eſt le ſouuerain bien. Poſé que ſur ce point ſoit ſeulement noſtre different: ne fais tu ton compte que du changement de l'ordre? De preferer les dernieres & baſſes choſes aux premieres & plus excellentes, cela eſt vne confuſion, & manifeſte aueuglement. Il ne me deſplaiſt point, que tu mettes vertu apres volupté: mais cela ſeulement, que tu veux egaler & du tout paragonner vertu à volupté, de laquelle, vertu eſt du tout ennemie, & la fuyt touſiours. Vertu eſt plus familiere & domeſtique de douleur, & trauail, & la fault plus toſt mettre auec les aduerſitez & faſcheries, qui communément aduiennent aux hommes, qu'auec ceſte tant effeminée volupté.

Si vertu eſt la cauſe du ſouuerain biẽ, ou ſi elle meſme eſt le ſouuerain bien.

CHAPITRE III.

IL A

IL A fallu dire ces choſes, amy Liberal, pour autant que de faire vn bien (dont eſt à preſent noſtre diſpute) eſt vn acte de vertu, & l'office d'vn homme de biẽ. Et de fait, c'eſt choſe treshonneſte, de faire biẽ à quelcun nõ à autre fin, ſinõ q̃ pour luy faire vn biẽ: car ſi nous dõnõs quelq̃ choſe ſous vmbre d'en receuoir le loyer: nous donneriõs touſiours au plus riche, que no⁹ pourriõs trouuer, nõ au plus digne, & qui plus le meriteroit. Mais maintenãt lõ voit biẽ, que nous donnõs plus toſt à vn pauure, qu'à vn riche importũ. Ce n'eſt pas plaiſir ce, qui eſt fait aux riches pour leur grandeur. D'auantage, ſi le ſeul profit nous incitoit à ce, que nous feiſsions vn bienfait: celuy, qui facilement le pourroit faire, ne deüroit departir ſes bienfaits: comme gẽs riches, puiſſants, Roys, & ceux, qui n'ont que faire de l'aide d'autruy. Ny Dieu feroit tant de dons, que ſans ceſſe & intermiſsion iour & nuict il eſpand ſur la terre. Car il n'a indigence ny affaire de choſe quelconque: il eſt de ſa nature plein, ſeur, & inuiolable. Il ne feroit donc iamais bien aux hommes, ſi la ſeule cauſe de donner conſiſtoit à auoir egard ſeulement à ſoy meſme, & à ſon profit par-

La fin, pourquoy ſe doit faire le bienfait.

ticulier. Ce n'eſt pas vn bienfait, mais plus toſt vne vſure, de regarder, non pas ou tu l'employes biẽ, mais ou tu en pretens faire gaing & profit, & d'ou tu le puiſſes retirer treſaiſement. Laquelle choſe comme elle ſoit fort reculée de Dieu, il ſenſuit par cela qu'il eſt liberal & noſtre bienfaiteur. Car ſi le profit & vtilité eſt la ſeule cauſe de faire du bien, & que Dieu n'en doiue eſperer aucun de nous: Dieu n'a aucune occaſion de nous en faire.

CHAPITRE IIII.

Grãd blaſpheme d'Epicure contre la prouidence de Dieu.

Ie ſçay ce, que lon peut reſpondre en ce lieu. Dieu ne fait à l'homme aucun bien, mais eſtant en ſeureté, ne tient compte de nous, & ne voulant fauoriſer, ny garder le monde, il fait autre choſe, ou (qui ſemble à Epicure eſtre la plus grande felicité) il ne fait rien: ny le bien ne le touche point plus, que le mal. Celuy, qui dit cecy, veult par ſon dire ſignifier, que Dieu n'exauce point les voix & prieres de ceux, qui l'inuoquent, ny ne fait aucun compte des vœux & promeſſes, tant priueés que publiques, qu'à mains iointes les hommes luy font. Choſe certes, que lon ne feroit, ny touts les humains

mains euſſent conſenty à ceſte façon de faire prieres, & ſupplications à Dieu, ſils n'euſſent creu & penſé qu'il a ſoing d'eux, & puiſſance d'ottroyer leurs requeſtes: & meſmes, ſils n'euſſent cogneu par euidéte & manifeſte experience les bienfaits d'iceluy, & que tantoſt il offre ſans eſtre requis, tãtoſt il ottroye les requeſtes des hommes tant grandes, que petites, & eſtant prié remet les grãdes menaces qu'il leur fait pour les corriger. Car qui peut eſtre tant miſerable & contemptible, qui eſt né de tant dure deſtinée & à tant de peine & labeur, qui n'ayt ſenty ceſte grande munificence & liberalité de Dieu? Regarde les de touts coſtez ſe tormenter & plaindre de leur condition, ſi ne les trouueras tu neantmoins eſtre du tout priuez des celeſtes influences, & qu'il n'y ait quelcun, à qui ne diſtille quelque choſe de ceſte treſdouce & tres benigne fontaine. Cela eſt il peu, qui egalemẽt eſt donné & departy à touts ceux, qui naiſſent en ce monde? Et à fin que nous paſsiõs outre les choſes, qui puis apres ſont diſpenſées inegalement, nature a elle peu donné, quãd elle ſ'eſt ſoymeſme donnée à l'homme? *Prouidẽce & puiſſance de Dieu*

CHAPITRE V.

Il prouue contre l'Epicurien, que tous biens viennent de Dieu.

DE Dieu ne vient pas le bien que nous auons, dit l'Epicurien. D'ou viennent donc les biens que tu possedes? que tu donnes? que tu refuses? que tu gardes? que tu rauis? D'ou vient si grand nombre de choses, qui attirent noz yeux à les veoir, noz aureilles à les ouyr, & nostre esprit à les entendre? D'ou vient ceste affluence de tant de choses, qui nous incite & prouoque à volupté & exces? Car non seulement il a esté de Dieu pourueu à noz necessitez, mais aussi iusque à noz delices & voluptez. D'ou procedent tant d'arbres portants fruict en tant de sortes, tant d'herbes salutaires, tant de diuersitez de viures si bien ordõnez par toutes les saisons de l'année, qu'à celuy mesme, qui est sans art & industrie, ils donnent les aliments, qui casuellement & sans labourer prouiennent de la terre? Que dirõs nous de la diuersite des animaux, qui naissent les vns sur terre, les autres en l'eau, & les autres, qui volent en l'air? Tellement que lon peut dire & asseurer, qu'il n'y a aucune partie des choses naturelles, laquelle n'apporte,

n'apporte à l'homme quelque tribut. Que dirons nous des riuieres, qui enuironnent & tournoient les champs de toutes parts par leurs tres plaisants decours, dont les vns administrent les trafiques & marchandises, qui se font entre les hommes, par leur large & nauigable cours: & les autres en quelques saisons de l'an senflent tellemẽt, que la soudaine & vehemente impetuosité de leur eau, arrose en temps d'esté les lieux arides, & du tout exposez à la grande chaleur du soleil? Que diray ie des veines de tant de montaignes, & de tant de torrents mineraux? Que diray ie des sources des eaux chaudes, lesquelles bouïllent sur le bord mesme & riuage de la mer?

Il entend du Nil, lequel, cõtre le naturel de touts fleuues, s'e flo & dejgorge l'eſté.

Le lac de Come aussi i'ay ouy estimer
Tresgrand & spacieux: & le lac de la Garde,
Lequel on voit haulser, quand bien on y regarde,
Auec flots hault-bruyants comme ceux de la mer.

Virgile au second des Georgiques.

CHAPITRE VI.

SI quelcun t'auoit donné quelques pieces de terre, tu dirois auoir receu de luy vn bienfait: & tu nyeras que ce soit vn bien

Les dõs & bienfaits de Dieu sont in-

niment plꝰ grãds, que ceux des hommes.

fait, d'auoir en ta poſſeſsion ſi grandes & ſpacieuſes eſtendues de terre, qui (comme tu voys) au loing & au large ſeſpandent de toutes parts? Si quelcun t'a dõné de l'argẽt, & emply tes bougettes (ce qui te ſẽble grãd choſe) tu appelleras cela vn biẽfait: & Dieu, qui a dõne cognoiſſance de tirer de la terre tant de metaux, & fait ſourdre tant de fleuues courants ſur icelle, qui apportent & trainent quant & eux les arenes d'or, d'argent, de cuyure, & de fer, & tant d'autres lieux cachez en icelle: de chercher leſquels il t'a dõné faculté & puiſſance, te mõſtrant les ſignes des richeſſes qui y ſont cachées: nyeras tu que tu n'ayes en cela receu vn bienfait? Si lon te donne vne maiſon, en laquelle il y ait quelque choſe de marbre, qui l'illuſtre & embelliſſe plus que l'or, & ſoit peinte de toutes parts de diuerſes couleurs, appelleras tu cela vn petit don? Vn autre t'a baſty vn grãd & ſumptueux logis hors de dangier du feu ou de ruine, auquel tu vois les paroys couuertes & reueſtues, nõ de petites crouſtes & pieces de marbre à l'antique, plus minces & deliées, que n'eſt la lame meſmes dõt elles ſõt taillées, mais de maſſes entieres d'vne tres precieuſe pierre,

& toutes

& toutes de matiere diuerſe, & de laquelle tu en admires les petits morceaux: duquel logis la couuerture eſt luyſante, d'vne ſorte le iour, & d'vne autre la nuict: ayant cela, nyeras tu auoir receu aucun don? Et bien que tu faces grande eſtime de ce que tu as dis tu en ceſt endroit (ce qui eſt le fait d'vn homme ingrat) n'eſtre en rien tenu à perſonne quelconque? D'ou as tu dõc l'eſprit que tu poſſedes? D'ou as tu la lumiere, par laquelle tu diſpoſes & ordonnes les actiõs de ta vie? D'ou as tu le ſang, par le cours duquel, eſt en toy retenuë la chaleur vitale? D'ou as tu les choſes qui, outre la ſacieté, charouïllent ton palais de ſaueurs exquiſes? D'ou as tu les irritaments & aguillons, dont eſt prouoquée ta volupté, quand elle eſt laſſée & recreuë. D'ou te vient ce repos, auquel tu te corromps, & deuiens laſche? Ne diras tu pas, ſi tu n'es ingrat,

Tout ce, q nous auõs eſt de Dieu

Amy cher & parfait,
Vn Dieu fort grand ce bien icy m'a fait:
Lequel auſsi touſiours mon Dieu ſera,
Et bien ſouuent ſon riche autel aura
Pour ſacrifice, vn agneau le plus tendre,
Qu'en mon trouppeau pourray choiſir & prendre:
Car il permet mes brebis venir paiſtre,

Virgile en la premiere Bucolique, miſe en Frãçois par Clemẽt Marot.

Comme tu voys, en ce beau lieu champestre,
Et que ie chante en mode pastorale
Ce que vouldray de ma fluste rurale.

C'est là ce Dieu, lequel non seulement a mis en ce mõde quelque quãtité de beufs, mais qui par toute la terre a fait & créé les grands trouppeaux de bestail, qui y sont de toute sorte: qui en touts lieux dõne alimẽt & nourriture aux bestes, qui vaguent de touts costez par les chãps: & qui pouruoit à leurs pasturages en toutes saisons, soit hyuer, soit esté: qui a enseigné de chanter non seulement d'vn chalumeau, & de composer, par quelque plaisir seulement, vne chãson rurale & mal ordonnée, mais qui a inuenté tant d'arts & sciences, tant de diuersitez de voix, tant de sons, pour en partie par nostre haleine, en partie par vn vent exterieur raisonner les chants & melodies. Car il ne fault pas que tu dies & estimes, que ces choses soyent plus nostres, que celles, par lesquelles nous croissons, ny que ces choses, par lesquelles nostre corps fait tout ce qu'il doit faire, en temps conuenable. Chose, qui se cognoist tãtost par la cheute des dents aux enfants: tantost par leur ieune aage, quand ils sont ia eleuez & paruenuz

nuz en plus fort & robuste degré de vie: & finablement par le dernier iour, qui met fin à ceste fragile & peu durable vie. En nous sont naturellement plantées les semences de touts aages, sciences, & arts: & Dieu, comme le maistre, selon sa volonté y produit occultement les esprits capables de plus grandes choses à leur accroissemẽt.

CHAPITRE VII.

Dieu & nature, est vn mesme.

NATVRE (dira quelcun) est celle, qui m'a fait ce bien. N'entens tu pas, quand tu dis telle chose, que tu changes le nom de Dieu? Car qu'est ce que nature, sinon Dieu & vne raison & cause diuine, infuse par tout le mõde, & en toutes ses parties? Toutes & quantes fois que tu vouldras, il t'est licite & permis, maintenant l'appeller autheur de toutes choses: maintenant & proprement Iuppiter, c'est à dire, tresbon & souuerain seigneur: maintenant hault-foudroyant, & Stateur, ou arresteur: nõ pource (comme disent les Historiens) que l'armée des Romains, qui fuyoit deuant ses ennemis, s'arresta, apres qu'ils luy eurẽt fait vœu de le recognoistre cõme Dieu: mais il

Dieu peut estre appellé Iuppiter & la raison.

est appellé arrestеur & asseureur, à cause q̃ toutes choses se maintiennent en leur estre & estat, par son bienfait. Et si tu le veux appeller fatalité & destinée, tu ne mentiras point. Car comme fatalité ne soit autre chose qu'vne entresuite entrelassée de toutes les causes des choses du monde, il est la premiere cause de toutes, & dont toutes les autres dependent. De sorte que tu luy pourras proprement adapter tous les nõs que tu vouldras, pourueu qu'ils contiennent quelque vertu, & effet celeste. Et de fait, autant luy peut on donner de tiltres & de noms, qu'il a de dons.

Dieu peut estre appellé fatale destinée, & q̃ c'est que destinée.

CHAPITRE VIII.

Les Latins pensent que ce soit celuy, qu'ils appellent le pere libre, Hercules, ou Mercure. Et le nomment pere libre, pour autãt qu'il est le pere de toutes, & que la force & vertu des semences a esté de luy premierement inuentée, pour entretenir leurs plaisirs & voluptez. Ils le nomment Hercules, pource que sa force & puissance est inuincible, & quand elle est lasse par les œuures qu'elle a faits, elle retourne

Pourquoy Dieu est appellé des Latins le pere libre.

Hercules.

tourne & ſe reduit en feu. Ils l'appellent auſsi Mercure, à cauſe qu'ẽ luy eſt la raiſon, le nombre, & la cognoiſſance de l'ordre, & ſciẽce de toutes choſes. Quelque part que tu te trouueras, là tu le verras ſe preſenter à toy. Il n'y a riẽ, qui ſoit deſtitué de ſa preſence: il eſt luymeſme le comble & perfection de ſon œuure. Parquoy tu ne fais riẽ (ſur touts les hommes le plus ingrat) quãd tu nyes n'eſtre tenu & obligé à Dieu, ains à nature ſeulement. Car nature ne peut eſtre ſans Dieu, ny Dieu ſans nature: mais l'vn & l'autre n'eſt qu'vn, & leur office & action n'eſt differẽte. Si tu auois receu quelq̃ choſe de Seneque, & que tu diſſes eſtre pour cela tenu à Année, ou à Luce, tu ne chãgerois pas le creãcier, mais ſon nom ſeulemẽt. Car ſoit ou que tu l'euſſes nõmé par ſon cognõ ou par ſon propre non, ou par ſon ſurnõ, ſi ſeroit ce neantmoins touſiours le meſmes. Au cas pareil, ſoit ou que tu appelles nature, maintenant fatale deſtinée, ou tantoſt fortune, ſi eſt ce que tout cela ne ſont que les nõs & appellations d'vne meſme choſe, qui eſt Dieu, leq̃l vſe de ſa puiſsãce en diuerſes manieres. Au cas pareil iuſtiçe, preud'hõmie, prudence, force, frugalité, ou ſobrieté,

Mercure.

Nature ne peut eſtre ſans Dieu, ny Dieu ſans nature.

sont les biens & vertuz d'vn mesme esprit. Si quelqu'vne de ces vertuz te plaist, l'esprit aussi te plaist, & est aggreable.

CHAPITRE IX.

MAIS à fin qu'à la trauerse ie n'entre en autre dispute, ie pense que, ces choses entendues, nul ne pourra d'oresenauãt nyer, que Dieu ne nous face beaucoup & de grands biens, sans qu'il espere en receuoir de nous. Car de fait, il n'a affaire de chose qu'on luy puisse donner, aussi ne luy pouuõs nous rien donner. Parquoy il fault conclure, qu'vn bienfait est vne chose par elle mesme desirable: & que la seule vtilité de celuy, qui le reçoit, doit estre cõsiderée: de sorte que celuy, qui veult faire plaisir, sans auoir egard à son profit, doit seulement penser à l'vtilité de celuy, auquel il veult donner. Tu me diras, qu'on doit diligemment choisir ceux, ausquels nous deuons bienfaire, imitants en cela les laboureurs, qui n'espandent leurs semences en lieux sablonneux & infructueux. Par ce moyen, nous suyuons nostre profit, en faisant vn bien à autruy, ny plus ny moins que

Dieu n'a affaire de noz biens.

Obiection.

que si nous labourions & semions. Mais de semer, n'est pas chose, par soy, à desirer. D'auãtage vo⁹ cherchez en cela vn plaisir qui ne se deüroit pas faire: si de soy cela estoit chose desirable de faire vn plaisir, en quelque lieu, & à quelque personne, & en quelque maniere qu'on le dõne, ce seroit tousiours biẽ & plaisir. Car pour nulle autre occasion suyuons nous hõnesteté, que pour l'amour d'elle. Et toutesfois combien qu'il ne faille suyure autre chose, si cherchons nous que nous ferons, & quand, & comment nous nous y deuons gouuerner: car en cela consiste le tout. Parquoy quand ie cherche à qui ie dois faire plaisir, ie fais cela, à fin que ce soit quelquefois vn plaisir. Car s'il est fait à quelque villain, cela ne peut estre ny honnesteté ny bienfait.

Les circonstãces, qui doiuent estre gardées à faire vn bien fait.

CHAPITRE X.

DE RENDRE ce qu'on a baillé en depost, encores que ce soit vne chose qui d'elle mesme est desirable, si est ce que ie ne suis tenu le rendre tousiours, ny en tout lieu, ny en tout tẽps. Aucunefois il y a autãt de dãger à rẽdre vn depost, cõme à le nyer.

Vn depost comment dois estre rendu.

Ie regarderay dõc le profit de celuy, à qui ie le dois rẽdre : & si ie voy qu'il luy puisse nuyre, ie ne le luy rendray. Le semblable feray en faisant plaisir. Ie regarderay & considereray quand, à qui, en quelle sorte, & pourquoy ie le fais. Car il ne fault rien faire sans raison. Or le bien, qu'on fait, ce n'est pas plaisir, s'il n'est fait auec raison : Car raison accompagne tousiours honnesteté. Combien souuent oyons nous la voix de ceux, qui se repentent de leur inconsiderée & imprudente donation? I'eusse mieux aimé (disent ils) auoir perdu cela, que de luy auoir donné. C'est vne tresdeshonneste & villaine maniere de donner, qu'vne donaison faite à la volée, & sans meure cõsideratiõ: & est chose beaucoup plus griefue d'auoir mal colloqué vn plaisir, que de ne l'auoir receu. Car ne l'auoir receu, est la faulte d'autruy : & la nostre est, que nous n'auons sceu faire election des hommes dignes à qui nous le feisiõs. Quant au chois, ie ne regarderay rien moins que ce, que tu estimes, sçauoir est, de qui ie dois auoir recompense. Car ie choisiray celuy, qui en sera recognoissant & non ingrat: non celuy, qui me doit rendre la pareille. Car souuẽt est moins

Donation faite sans meure consideratiõ, deshõneste

eſt moins ingrat celuy, qui ne le doit rendre, que celuy, qui l'a rendu. Ie ne prens garde qu'au bon vouloir. Parquoy ie ne feray plaiſir à vn riche, qui ne le merite; ains le feray à vn pauure, qui eſt homme de vertu. Car en ſa grande & extreme pauureté, il le recognoiſtra: & quand toutes choſes luy manqueroient, ſi eſt ce que la volonté luy demeurera. Ie ne dois faire bien à perſonne, pour par ce moyẽ en tirer, ou gaing, ou plaiſir, ou gloire. Eſtant ſeulement content de complaire à vn perſonnage, ie luy feray plaiſir, non pour autre intention, ſinon à fin que ie face ce, que ie ſuis tenu faire. Or ce, qui eſt raiſonnable & expedient, ne ſe peut faire, ſans election des perſonnes: laquelle ſi me demandes quelle elle doit eſtre, ie le te diray.

Plaiſir ne doit eſtre fait pour ẽ tirer recõpenſe, ou gloire.

CHAPITRE XI.

IE ESLIRAY vn homme entier, & de bon cueur, bien vueillant, ſimple, memoratif, recognoiſſant, non ambicieux, & appetant l'autruy, non auare du ſien, ny par trop chiche. Mais quand ie l'auray choiſy, ie ſçoit que fortune ne luy ayt rien donné

Perſonnes, à qui on doit faire biẽ & plaiſir, quelles doiuent eſtre.

pour me rendre le pareil, si est ce que la chose aura esté faite selon mon aduis & opinion. Si le profit, que ie pourroys esperer du plaisir que ie fais, accompagné d'vne orde & villaine computation, me fait liberal: si ie ne profite à personne sinon à l'intention qu'il m'en face autant à son tour: ie ne feray bien ny plaisir à celuy, qui s'en va en estrange & loingtain pays: ie ne feray point plaisir à celuy, qui iamais (peut estre) ne doit retourner, & que ie ne verray plus: ie n'en feray point au malade, auquel il n'y a espoir aucun de santé & guerison: ie n'en feray à aucũ, sentãt mes forces defaillir en moy, à cause que n'ay le temps de receuoir la pareille. Or à fin que tu sçaches que faire plaisir, est vne chose par soy à desirer, tu voys que nous secourons les estrangers tout ausi toſt qu'ils sont arriuez à nostre port, & ausi quand ils veulent toſt departir. Nous donnons nauire & equippons l'incogneu tõbé au peril de naufrage, pour le remener & conduire ou il tend. Cestuy cy s'en va, n'ayant encores à peine eu cognoissance de l'autheur de son salut, & par ce que ne le reuerrons iamais, il nous delegue les Dieux pour ses pleges, & les prie

Faire plaisir, est chose de soy-mesme desirable.

de

de nous rendre pour luy le bien que luy auons fait. Ce pendant la conſcience de ce plaiſir ſterile nous plaiſt & delecte. Que dirons nous de ce qu'eſtants conſtituez à la fin de noz iours, & que lors que nous teſtõs & ordonnons de noſtre derniere volonté nous diſtribuons les biens, qui ne nous profitent plus? Combien employons nous d'heures, combien de temps paſſons nous ſecrettement, pour ordonner combien & à qui nous deuons laiſſer noz biens? Il n'y a point de danger à qui nous les donnions, puis que de nul n'en deuons receuoir aucune recompenſe. Si eſt ce que nous ne les donnons iamais plus diligemmẽt, ny pour ce faire n'examinons en aucun tẽps noz iugemẽts plus curieuſement, ſi non lors que (noz profits & emoluments mis arriere) la ſeule hõneſteté ſe preſẽte deuãt noz yeux: ayãts eſté tant de temps mauuais iuges des deuoirs, que l'eſperance & crainte, ou pluſtoſt la volupté (vice de toutes perſonnes de bas cueur) en corrompt le iugement. Lors donc que la mort a eſtouppé & fermé le paſſage à toutes choſes, & a enuoyé l'incorruptible iuge pour prononcer la ſentence, adoncques nous cherchons ceux, que

En quel tẽps on regarde plus diligẽment à donner ſes biens.

nous penſons les plus dignes & fideles, entre les mains deſquels nous mettõs noz affaires: de ſorte qu'il n'y a rien que nous diſpoſions & ordonnions de plus ſainte curioſité & diligence, que ce, qui appartient plus à toute autre perſonne, qu'à nous.

CHAPITRE XII.

ET LORS certes ſuruient vn grand plaiſir à la perſonne, pẽſant en elle meſme ainſi: I'aduanceray ceſtuy cy plus, & adiouſteray aux biens & à la dignité de ceſtuy lá quelque luſtre & clarté d'auãtage, qu'aux autres. Or ſi nous ne faiſons du bien à autre intention, que pour en receuoir autãt, il nous conuiẽdroit mourir ſans teſtamẽt.

Obiection de l'Epicurien cõtre le Stoique.

Vn Epicurien mettra en auant: Vous dites, entre vous Stoïques, que le bienfait eſt vne creance, laquelle ne ſe peut iamais recouurer. Or la creance n'eſt pas choſe deſirable par ſoy. Sur quoy ie reſpons, que, quand nous diſons creãce, nous l'appellõs ainſi par vne certaine ſimilitude & trãſlation: tout ainſi que nous diſons, que la loy eſt vne regle & meſure tant de ce qui eſt iuſte, que de ce qui eſt iniuſte: & neãtmoins

la regle n'eſt pas pour cela choſe par ſoy deſirable. Mais nous vſons de ce terme, pour mieux declarer & donner à entendre la choſe. Parquoy on peut iuger, que, quand ie dis creance, i'entens dire comme, quaſi creance. Veux tu veoir, qu'il eſt ainſi que ie dis ? I'adiouſte qu'elle ne ſe peut recouurer, combiẽ qu'il n'y a creance, laquelle ne ſe puiſſe ou doiue recouurer. Tant ſen fault qu'vn bien & plaiſir doiue eſtre fait pour profit qu'on en pourroit attẽdre & tirer, que ſouuent (comme i'ay dit) auec le dommage & dãger du donateur, il doit eſtre fait. Si ie deffens celuy, qui eſt par les brigands aſſailly, à fin de le mettre hors du danger ou il eſt: ie fais, que luy & moy ne ſommes en danger. Si i'entreprens d'aider quelqu'vn, qui ſoit accuſé de perſonnes, qui ayent grãd faueur & credit: ie me mets en la mauuaiſe grace des gents, qui peuuẽt beaucoup, & ſuis en danger d'encourir telle miſere, qu'eſt celle (eux meſmes m'accuſants) de laquelle i'aurois tiré l'autre, bien qu'il fuſt en ma puiſſance & liberté d'enclíner au party contraire, & de regarder leurs debats en ſeureté. Et ſi finablement ie reſpons de franche volonté, pour celuy, qui

Que c'eſt creance.

Confirmation par exemples.

eſt condamné, & les biens de mon amy, eſtants en danger d'eſtre perduz, ie fais tant que ie caſſe & annulle ſon obligé & breuet, en m'obligeant à ſes creanciers, à fin que ie puiſſe garder le proſcrit: ie me mets au danger de la meſme proſcription & banniſſement. Il n'y a hõme, eſtant ſur le point d'achetter Tuſculan & Tiburtine à cauſe de la ſalubrité du lieu & retraite de l'eſté, qui diſpute en quel an il le doit achetter, ou non: mais quãd il a achẽtte, il fault qu'il le garde. La meſme raiſon giſt & conſiſte es bienfaits. Car ſi tu me demandes, que c'eſt, qui rend le bien & plaiſir, que lon fait: ie te reſpondray, q̃ ce n'eſt autre choſe, que la bonne cõſcience. Que rend vn bienfait? Dy moy, toy meſme, que rend iuſtice? que rend innocence? que rend magnanimité? que rend pudicité? que rend temperance, ſi outre ces vertuz tu demandes quelque choſe d'auantage?

CHAPITRE XIII.

Tout le cours du ciel, pour no ſtre biẽ & profit.

LE CIEL, en combien de temps acoõpliſt il ſon cours? En combien le ſoleil accroiſt il le iour, & en combien le diminuë il? Toutes ces choſes ſont biẽfaits, car elles ſe font

se font pour nostre biẽ & profit. Tout ainsi que l'office du ciel est de faire tourner & mouuoir l'ordre des choses: & le deuoir du soleil est, d'alterer & changer les lieux, esquels il se leue, & esquels il se couche, & nous causer ceste salubrité & temperature d'air que nous auons, sans recompense ny loyer: aussi est ce l'office & deuoir de l'homme de faire entre autres choses biẽ & plaisir à son prochain. Pourquoy donc le fait il? De peur qu'il ne le face, & qu'il ne perde l'occasion de bien faire. Ce vous est volupté, entre vous autres Epicuriens, qui vient par vne negligente & paresseuse oisiueté, de dormir depuis le soir iusques au lendemain bien tard, de passer le soir & le matin sans rien faire, de desirer vne seureté & nõ chalance semblable qu'ont ceux qui dormẽt, de ne trauailler iamais, estre tousiours paresseux, se retirer & cacher sous l'ombre espesse, recréer vostre esprit lasche & defailly de delicates & effeminées cogitatiõs, que vous appellez repos, & d'engresser voz corps palles de lascheté, de toutes sortes de viandes & vins, dans les cachettes des iardins. Mais quant à nous, ce nous est volupté de faire biens & plaisirs aux personnes

Contre les Epicuriẽs.

que ceux, lesquels de
en liberté, le feissent p
dix millions d'escuts sie
ment: car autre chose n
sinon qu'il les a veuz)a
ueu d'entendement,que
qu'il fust hõme fort aua
plus tost hors de sa bours
de sa bouche des parolles
te de langage. Cestuy cy,
Auguste Cesar tout son
quel il auoit apporté vne
lante sous couleur de n
deuenu prince de la cité
somme de pecune que par fa
coustume de se plaindre, p
tre, disant que, pour la char
estoit distrait de ses estudes
luy auoit donné, n'estoit ri
ce, qu'il auoit delaissé ses est
ce. Or entre les autres bien
tar Auguste, il l'auoit deli
chose vaine, en laquelle i
[illegible] moqué, s'il ne l'en
[illegible] ne souffre, que celu
[illegible], [illegible] le bien.
Car à vn auaricieux on n

à fin que ie reçoiue cela: *gaing & profits, ne doit estre estimé vn bien, mais plus tost vne vsure & exaction*
e, est exposer les choses
frant & dernier enche-
oint, Celle lá est chaste
, à fin d'enflammer d'a-
eur de son amoureux,
mblant de n'en tenir
elle s'abstient d'offen-
e, ains pour crainte ou
mary. A ce propos dit

l faire adonnée,
elle ne peut,
lle veult:
fust abandonnée.

mme est mise au nō-
quelle n'a exposé sa
inte de deshōneur,
. Sēblablemēt quel
r en receuoir vn au
é pour plaisir. Par
e; que ce, que nous
es, quand nous les
s en seruir, ou pour
t vn biēfait: mesme
x arbres & plantes,

Elegantes similitudes.

ou auec peine, quand ils ſoulagent les peines & trauaux d'autruy: ou pleins de dãger, quand nous les retirons des perils & dangers ou ils ſont: ou par leſquels nous ſommes retardez de nos affaires propres, quãd nous les mettõs hors des angoiſſes, eſquelles ils ſont. Qu'ay ie affaire (dira quelcun) ſi ie reçois vn biẽfait, ou non? Car auſsi bien, apres que ie l'auray receu, il le me faut rendre. Le bienfait a egard au profit de celuy, auquel il eſt fait, nõ pas au ſien. Autremẽt, nous le faiſons à nous, & non à autre. Parquoy il y a pluſieurs choſes, leſquelles apportent grand profit aux autres, qui toutesfois perdent leur grace par le pris & ſalaire qu'on en pretend. Le marchand profite aux villes ou il trafique, le medecin aux malades, les courtiers & macquignons à ceux qui ſont mis en vente: mais ores que touts ceux cy facent plaiſir à autruy pour leur profit propre, toutesfois ceux, à qui ils aident, ne leur ſont obligez, ny attenuz.

Obiection.

CHAPITRE XIIII.

Le bien & plaiſir, qui ſe fait pour

CE, qui ſe dõne pour quelque gaing que lon y pretend, neſt point vn bienfait. Ie don-

Ie donneray cecy, à fin que ie reçoiue cela. Telle façon de faire, eſt expoſer les choſes en vente au plus offrant & dernier encherisſeur. Ie ne diray point, Celle lá eſt chaſte & pudique: laquelle, à fin d'enflammer d'auantage le feu au cueur de ſon amoureux, le reiette, & fait ſemblant de n'en tenir conte: ny celle, laquelle ſabſtient d'offenſer, non pour l'offenſe, ains pour crainte ou des loyx, ou de ſon mary. A ce propos dit Ouide:

gaing & profit, ne doit eſtre eſtimé vn bien, mais plus toſt vne vſure & exaction

Femme qui n'eſt à mal faire adonnée,
Tant ſeulement par ce qu'elle ne peut,
Et n'a moyen faire ce qu'elle veult:
Autant vauldroit, quell' fuſt abandonnée.

Non ſans cauſe la femme eſt miſe au nõbre des pechereſſes, laquelle n'a expoſé ſa pudicité, plus pour crainte de deshõneur, que pour euiter l'offẽſe. Sẽblablemẽt quelcun a fait vn plaiſir pour en receuoir vn autre, cela n'eſt point conté pour plaiſir. Par ce moyẽ il fauldroit dire, que ce, que nous faiſons aux beſtes brutes, quand nous les nourriſſons, pour nous en ſeruir, ou pour noſtre nourriture, feuſt vn biẽfait: meſme ce, que nous faiſons aux arbres & plantes,

Elegantes ſimilitudes.

que nous cultiuons, de peur que par la vehemente ardeur du soleil & sechereſſe, ou n'eſtãs replantez, ou n'en tenãt conte, par la dureté de la terre ne ſe meurent. Nul ne laboure vn chãp pour l'equité, & pour faire ſelon Dieu & raiſon, ny pour aucune autre choſe, dõt le fruit n'eſt en elle. Nous ne deuõs eſtre incitez, ny emeuz à faire plaiſir d'vne villaine & auare volonté: ains d'vn humain & liberal vouloir, lequel deſire de donner ayant ia donné, & d'augmenter & accroiſtre les vieux biẽfaits par autres nouueaux: & qui ne ſe propoſe iamais deuant ſes yeux, cõbien de profit & vtilité luy peut aduenir, en faiſant bien & plaiſir à autruy: Car c'eſt choſe vile, de peu d'eſtime, & indigne de loz & gloire, de ne vouloir aider & profiter à autruy pour autre raiſon, q̃ pour le profit, que lon pretẽd en retirer. Quelle liberalité & magnificence eſt ce de ſ'aimer, de ſe pardonner, d'acquerir pour ſoy meſme? Le vray deſir de faire vn plaiſir, retire & deſtourne l'homme de toutes ces choſes: mais au contraire, comme en luy preſtant la main, l'attire meſme à ſon dommage, & en quitte les profits & emoluments qui en peuuent venir, eſtant tres-ioyeux

Le vray deſir de faire plaiſir.

& ſo

& se contentant de l'œuure seulement de bienfaire.

CHAPITRE XV.

QVELCVN doute il encores qu'iniure ne soit contraire à vn bienfait? Tout ainsi que, faire iniure, c'est vne chose, qui par soy doit estre fuye & euitée: ausi faire plaisir, est chose, qui par soy doit estre appetée. Villainie & deshonnesteté, a plus de force de nous induire à faire mal à autruy, qu'aucun profit & vtilité: mais à faire bien & plaisir, la beauté & bonne grace de vertu & d'hõnesteté nous y incite de soy mesmes. Ie ne mentiray point, si ie dis, qu'il n'y a celuy, qui n'ayme le bien & plaisir qu'il fait: qu'il n'y a homme si biẽ composé d'esprit & si constant, qui ne voye volontiers celuy, à qui il a fait beaucoup de biens: & auoir vne fois fait plaisir, ne luy soit occasion d'en faire de rechef. Chose, qui n'aduiendroit, si les bienfaits & plaisirs ne nous delectoient. Combien souuent entendras tu l'vn, qui dira: Ie ne sçaurois auoir la patience ny endurer, de ne faire conte de celuy, qui ne tiẽt vie que de moy, que i'ay deliuré de peril. Il me prie, que ie deffende sa

Il n'y a hõme qui ne s'esiouysse d'auoir fait plaisir & deuoir celuy, à qui il l'a fait.

cause contre ceux, qui ont la faueur des grands personnages. Ie ne le veux pas: mais q̃ feray ie? Ie luy ay desia aidé vne fois ou deux. Ne vois tu pas, qu'en ceste chose, il y en a quelque propre & particuliere, qui nous contraint à faire plaisir? Premierement, parce que faire le fault: secondement, par ce que nous l'auons desia fait. Bien qu'il n'y auoit au commencement raison de faire aucune honnesteté à quelques vns, nous la leur faisons, pource que nous la leur auons autresfois faite. Et tant s'en fault que l'vtilité & profit nous incité à faire plaisir, que par la seule charité du bienfait nous continuons de defendre & contregarder mesmes les choses qui nous sont inutiles: & fauoriser le plaisir, mesme mal colloqué, nous est chose autant naturelle, que de fauoriser & entretenir noz mauuais enfants.

Des choses qui nous cõtraignẽt à faire biẽ & plaisir à autruy.

CHAPITRE XVI.

CEVX cy mesmes confessent, que ceux là rẽdent le pareil, non par ce que cela est honneste, mais parce qu'il est vtile & profitable. Ce que facilemẽt on peut prouuer

uer n'eſtre pas vray. Car par les meſmes argumẽts par leſquels cy deſſus amenez nous auons prouué que faire plaiſir eſt choſe par ſoy deſirable, nous conclurons encores cecy: à ſçauoir, que honneſteté ne ſe doit ſuyure & appeter pour autre occaſion, que pource que c'eſt choſe honneſte, ſtable, & cõſtãte. Qui ſera dõc celuy, qui oſera mettre en diſpute, ſi eſtre recognoiſsãt eſt choſe honneſte, ou non? Qui eſt celuy, qui ne deteſte l'homme ingrat, inutile à ſoy meſme? Mais qu'eſt ce que tu peux pẽſer quãd lon te fait recit de celuy, qui eſt ingrat enuers les grands bienfaits de ſon amy, & comment il a fait cela: à ſçauoir, ſ'il l'a fait comme choſe deshonneſte, ou comme choſe dont il en puiſſe tirer profit? Ie croy que tu ne reputes celuy lá eſtre meſchant homme, lequel a beſoing d'vn curateur, pour ce qu'il n'a pas l'entendement ny eſprit de ſçauoir bien regir & gouuerner ſon bien, & pour ce qu'il le deſpenſe follement, prodigalement, & à la volée: ains celuy qui fait acte, qui merite chaſtiement, & punition, comme fait l'homme ingrat. Ce qui n'aduiendroit pas, ſi eſtre recognoiſſant, & non ingrat, n'eſtoit

Honneſteté, eſt choſe par ſoy deſirable.

chose par soy desirable & honneste. Peut estre qu'il y a certaines choses, lesquelles monstrent moins leur dignité, & grandeur que les autres, & pour sçauoir si elles sont honnestes, elles ont affaire d'interprete ou truchement: mais ceste cy est tant claire & apparente à vn chacun, & tant belle, que sa lumiere resplandit & s'espãd par tout. Qui a il plus louable, & qui auec tant d'equité peut estre receu es cueurs humains, que de rendre le bien à celuy, qui t'en a fait?

CHAPITRE XVII.

DY MOY, quelle cause nous induit à cecy? Le gaing parauãture, lequel celuy qui ne mespriſe, est ingrat. Est ce ambition? Et qu'elle vengance est ce d'auoir payé ce que tu deuois? L'ingrat n'a aucune crainte. Car à ceste seule chose nous n'auons point imposé de loy, comme si nature l'auoit assez defendue, tout ainsi qu'il n'y a loy, qui commande d'aimer ses parents & fauoriser ses enfants. Aussi est ce chose superflue (me dira quelcun) d'estre incité à faire ce, que nature commande. Tout ainsi comme nul ne doit estre exhorté à l'amour de soymesme,

Nature seule nous incite à faire bien les vns aux autres.

soymesme, laquelle chacun des sa naissance apporte quand & soy : aussi ne le doit il estre, à appeter les choses, qui de soymesme sont honnestes. C'est vne vertu, qui de sa propre nature est aggreable, & tant gracieuse que mesme les meschants naturellement approuuent les bonnes choses. Qui est celuy, qui ne veult estre veu biẽfaiteur? Qui entre les meschants actes qu'il fait, n'affecte estre estimé homme de bien? Qui par les choses, qu'auec force & outrage il a faites, ne se couure de quelque couleur & espece de bien? Et qui mesme ne vueille estre veu auoir fait plaisir à ceux, qu'il a offensez? Parquoy ils souffrent estre remerciez mesmes de ceux, qu'ils ont affligez, & feignent estre gents de bien & liberaux, parce qu'ils ne le peuuent estre d'effet. Ce qu'ils ne feroient, si l'amour d'honnesteté, par soy desirable, ne les contraignoit de chercher opinion contraire à leurs mœurs, & cacher leur meschanceté, & paillardise: le fruict de laquelle est appeté, encores qu'elle soit haïe, & que d'elle prouienne souuent honte & vergongne. Et n'est aucun, si fort estrangé de la loy de nature, qui soit mauuais pour son plaisir.

Les meschãts mesmes appetẽt les bonnes choses.

Demande à touts ceux qui viuent de rapine, ſils n'aymeroient pas mieux par voyes raiſonnables paruenir aux biens qu'ils amaſſent, que par larrecins & voleries, lequel bien vient d'aſſaillir & de deualizer les paſſants? Celuy qui fait eſtat de brigander, aymera mieux trouuer ce, qu'il deſtrouſſe, q̃ de l'oſter par force, & le voler. Tu ne trouueras hõme, qui n'aime mieux iouyr du loyer de meſchãceté, q̃ de la meſchãceté meſme. Nous auõs ce biẽfait de nature (lequel eſt grand) que vertu enuoye tellement ſa lumiere aux cueurs de touts, que ceux lá meſmes la voyent, qui ne la ſuyuent.

Excellent don de nature.

CHAPITRE XVIII.

Entiteſe p laquelle il prouue qu'vn biẽ fait eſt par ſoy deſirable.

OR à fin que tu ſçaches, que l'affection du cueur de celuy, qui recognoiſt le bien & plaiſir qu'on luy fait, eſt choſe par ſoy à deſirer, tu le peux veoir par cela, que, d'eſtre ingrat, c'eſt choſe par ſoy à euiter, parce qu'il n'y a rien, qui plus deſaſſemble & ſepare la concorde entre les hommes, que ce vice. Car par quelle autre choſe ſommes nous aidez les vns des autres, aſſeurez & garentiz de touts dangers, que par mutuels plaiſirs & deuoirs, que nous faiſõs l'vn à l'autre? Par ceſte ſeule communication de biens

biens & plaisirs, nostre vie est mieux ordõnée & munie cõtre toutes soudaines incursions. Pose le cas que nous soyons touts separez les vns des autres: que sommes nous sinon la proye & pasture des bestes sauuages, & le tresbeau & facile moyen de l'effusion du sang humain? Il est vray que touts animaux ont assez de force pour se garder & defendre: touts ceux, qui ont esté faits & creez pour vaguer ça & lá par les chãps & pour mener vie solitaire, sont armez ou de cornes, ou d'ongles, ou de dẽts, ou d'autres choses. Mais l'homme seul est en toutes ses parties foible, de sorte qu'il n'a ny dents, ny ongles, qui le rendẽt terrible & redoutable à touts les autres. Estant dõc ainsi foible, il n'y a q̃ la cõpagnie qui le face estre craint. Dieu luy a donné deux choses, lesquelles, encores qu'il soit exposé à touts animaux, le rendent tres-fort & puissant pour se defendre d'eux, à sçauoir, raison & cõpagnie. Parquoy si l'homme se feust separé, & retiré des autres, il ne seroit semblable à personne, ny dominateur & maistre de touts. La compagnie seule a esté cause, qu'il a eu domination & puissance sur touts les autres animaux, & poissons de la mer.

Deux choses fort singulieres, données de Dieu à l'hõme, raison, & compagnie.

Cõpagnie, ou Societé

C'eſt elle, qui empeſche que les vehemences des maladies n'entrent en l'homme: qui pourueoit à vielleſſe ſes adminicules & aydes: qui luy donne conſolation contre ſes douleurs & angoiſſes. Ceſt elle, qui nous rend forts, & d'ou nous appellons contre fortune. Oſte ceſte ſocieté & compagnie des hommes, & tu auras oſté l'amitié & concorde du genre humain, par laquelle la vie eſt ſouſtenuë. Or la tolliras tu, ſi tu fais qu'vn cueur ingrat ne ſoit point de luy meſme euitable, mais ſeulement pour ce qu'il a à craindre autre choſe. Car combiẽ penſes tu qu'il y en a, auſquels eſt permis d'eſtre ingrats ſeurement? Finablement i'appelle celuy ingrat, qui n'eſt induit à recognoiſtre le bien & plaiſir qu'on luy a fait, que par vne crainte.

Que c'eſt qu'vn ingrat.

CHAPITRE XIX.

IL N'Y A celuy, qui ne ſoit fol d'auoir peur de Dieu: car c'eſt follie d'auoir peur de la choſe, laquelle ne nous peut qu'aider, & biẽfaire. Nul auſsi n'ayme ceux qu'il craint. Toy auſsi Epicuriẽ tu fais Dieu ſãs armes, tu le denuës de toute ſa puiſsãce,

Dire de l'Epicuriẽ

&

de peur qu'il ne fuſt craint des autres, tu as de toy reietté toute crainte de luy. Tu n'as point donc d'occaſion pourquoy tu le doiues craindre, luy qui eſt muny & remparé, d'vn ſi grand & inacceſsible mur, & qui eſt reculé de tout attouchement & de la veuë des hommes, comme tu dis, pource qu'il n'a moyen ny d'aider, ny de nuyre. Car, à ton dire, il eſt conſtitué au milieu de la diſtance de l'vn & l'autre ciel, ſans cõpagnie de beſte ny d'homme, ſans choſe quelconque, auquel lieu il euite que les ruines des mondes, qui ſont au deſſus & au deſſous, ne tombent ſur luy, n'exauçant aucunement noz prieres, comme n'eſtant point ſoigneux de nous. Toutesfois tu veux eſtre veu l'honorer comme ton pere, d'vn cueur, comme ie pẽſe, non ingrat: ou bien, ſi tu veux eſtre veu ingrat enuers luy, par ce que tu n'as iamais receu de luy aucun bienfait (comme tu dis) mais que tes atomes & menuës poudrettes volants en l'air, t'ont fortuitement & temerairemẽt aſſemblé en vne maſſe, dont tu es fait: pourquoy le reueres tu donc? A cauſe, diras tu, de ſa grande & excellente maieſté, & de ſa nature ſinguliere. Ie croy (à fin de condeſcẽdre

Epicure deſpouille Dieu de toutes ſes forces & puiſſances.

à tã fantasie) q̃ tu fais cela, sans que tu y sois induit par esperance, ny loyer, que tu y pretẽdes. Si est ce qu'il y a en cela quelque chose de soy mesme à desirer, dont la dignité induit à ce faire, qui est hõnesteté. Mais qui a il plus honneste, que de n'estre ingrat? La matiere de ceste vertu, s'estend autant loing, que la vie.

CHAPITRE XX.

Pourquoy est vne chose dite desirable de soymesme.

MAIS en ce bien (me dira il) il y a quelque vtilité & profit. Car quelle vertu y a il, qui ne l'ait en soy? Or est la chose dite estre par soy mesme desirable, laquelle, ores qu'elle ayt hors soy quelques profits, elle plaist ce nonobstant, les biens mesmes estants mis à part, & soustraits. De recognoistre vn bienfait & plaisir, c'est chose, qui profite: si seray ie toutesfois recognoissant, encore qu'elle nuise. Celuy, qui est recognoissant, que gagne il? Que ceste chose soit moyen de luy acquerir d'autres amis, & d'autres biẽfaits. Que sera ce donc si aucun se pourchasse les indignations & malvueillances d'autruy? Si quelqu'vn entend, que tant s'en fault que par cela il gagne quel-

Que gagne celuy, qui recognoist le biẽ qu'õ luy fait.

quelque choſe, qu'au cõtraire il fault beaucoup perdre meſme de ce, qui eſt acquis, il ne condeſcendra pas volontiers à ſa perte & dommage. Celuy eſt ingrat, qui, pour rẽdre la pareille, ne voit autre choſe que ce, qui luy eſt donné, & qui eſpere luy en eſtre autant fait quand il le rend. I'appelle celuy ingrat, qui n'aſsiſte au malade pour autre fin, que pource qu'il eſt preſt à faire ſon teſtament, & qui n'a autre ſoin, qu'à pẽſer de l'heritage, ou des lays teſtamẽtaires. Iaçoit qu'il face tout ce, qu'eſt tenu faire vn bon amy, & recordatif du plaiſir, qu'on luy a fait: ſi l'eſperance d'en auoir quelque bien luy vient en opinion, & n'a autre penſement, que cela: ſ'il ne pourchaſſe que le gaing, & iette l'hameçon: il reſſemble aux oyſeaux, qui ſe paiſſent du demembremẽt & deſchiremẽt des corps, & eſpiẽt ſoigneuſement quand les beſtes, qu'elles ſuyuent, defaillent & meurent, pour ſ'en paiſtre: car auſsi ceſtuy deſire que ſon amy meure, & ne fait que voleter à l'entour de la charongne. Vn cueur recognoiſſant, eſt attiré de la vertu de ſon vouloir & intention. *L'ingrat.*

CHAPITRE XXI.

VEVX tu ſçauoir, que la choſe eſt telle, & qu'vn tel ne peut eſtre corrompu d'aucune vtilité & profit? Vn homme peut eſtre en deux ſortes recognoiſſant. Car celuy eſt dit recognoiſſant, qui en lieu du biẽ fait, qu'il auoit receu, a rendu quelque choſe. Ceſtuy cy parauanture ſe peut vanter, & a occaſion de ce faire, pource qu'il a dequoy ſe monter. Celuy eſt appellé recognoiſſant, lequel de bon cueur a receu le bien qu'on luy a fait, & l'a rendu liberalement, & d'vn bon vouloir. Ceſtuy lá eſt caché dans ſa conſcience. Quel profit peut il aduenir d'vne affection latente? Or ceſtuy cy, combiẽ qu'il ne puiſſe rien faire d'auantage, ſi eſt il recognoiſſant. Il aime, il ſe dit eſtre tenu & obligé, il a vouloir de rendre le pareil. Tout ce, que tu deſires en outre, ne luy default point & n'eſt ſa faulte, ſ'il ne le met en effet. Celuy lá ne laiſſe pas d'eſtre bon ouurier, qui n'a pas des ouſtils, ou inſtrumẽts, pour exercer ſon art. Ny moins eſt expert en l'art de muſique celuy, dont le grand bruit & fremiſſement des autres empeſche d'entendre la voix. Ie veux rendre la

Deux manieres de recognoiſſtre vn biẽ fait.

dre la pareille, mais apres cela il reſte encores quelque choſe, non à ce que ie ſois recognoiſſant, mais affin que ie macquite de mon deuoir : de ſorte que le plus ſouuent celuy, qui a rendu la pareille, eſt ingrat : & celuy, qui ne l'a rendue, recognoiſſant. Car tout ainſi que l'eſtimatiõ de toutes autres vertuz ſe rapporte à l'eſprit, auſsi fait celle de ceſte cy. Si ceſtuy cy n'a fait ſon deuoir, tout ce qu'il y a de deffault, vient de la fortune. Comment peut eſtre diſert & eloquent celuy, qui ne dit mot? Commẽt peut eſtre fort celuy, qui a les mains liées? Comment auſsi peut celuy eſtre bon gouuerneur d'vn nauire, qui eſt à ſec? Car rien ne default à vne ſciẽce parfaite & cõſommée, encores qu'il y ayt quelque choſe, qui empeſche qu'elle ne puiſſe vſer de ſoy meſme. Auſsi celuy, qui a ſeulement bon vouloir, combien qu'il n'ayt autre teſmoing de ſa bõne volonté, doit eſtre eſtimé recognoiſſant. I'adiouſteray cecy d'auantage. Celuy eſt aucunesfois recognoiſſant, meſme qui ſemble eſtre ingrat, parce que l'opiniõ des hommes interpretants mal la conception d'autruy, fait entẽdre le cõtraire. Que doit ceſtuy cy ſuyure autre choſe, que ſa propre

Celuy, qui a rendu la pareille, eſt le plus ſouuent ingrat, & celuy, qui ne l'a rendue recognoiſſant.

Bonne cõscience s'esiouist d'elle mesme, & ne se soucie point de l'opinion du cõmun

conscience: laquelle, estant mesme confuse & opprimée, le resiouïst: laquelle contredit à la renommée commune du peuple, & se fie du tout à soy mesme: & voyant de l'autre part vn grand nombre de contraires opinions, elle ne conte point ny ne s'arreste à la pluralité des voix, ains de sa seule sentẽce emporte le dessus? Mais si elle voit que sa bonne foy & loyauté soit exposée aux torments qui appartiennent à la desloyaute & infidelité, elle ne s'abbaisse ny ne dechet point de sa perfection & cõble, mais se tient ferme & constante au dessus de sa peine.

CHAPITRE XXII.

Le bõ vouloir & la bonne conscience, est grand soulagemẽt en temps d'adversité.

I'AY (me dira quelcun) ce que ie voulois, & ce, que i'ay demandé. Ie ne m'en repen point, ny ne m'en repentiray iamais, ny ne permettray que par aucune iniquité fortune me conduise iusques lá, que i'entende ceste voix: Qu'ay ie voulu faire? Que me sert maintenant la bõne volonté? Elle sert mesmes en la torture, elle sert pareillemẽt au mylieu du feu, lequel s'il estoit appliqué à touts les membres de la personne l'vn apres

pres l'autre,& que peu à peu il enuironnaſt le corps vif,cõbien que ce corps(ainſi plein de bõne cõſciẽce) diſtillaſt de touts coſtez, ſi eſt ce que le feu touſiours luy plairoit, par lequel la bonne foy reluit. Ramenons en ce lieu maintenant l'argumẽt, qu'auons traité cy deuant: à ſçauoir, d'ou vient que nous voulons eſtre recognoiſſants quand nous mourons: pourquoy nous peſons & conſiderons tant diligemment les deuoirs d'vn chacun: pourquoy nous faiſons que (noſtre memoire ſe combatant pour toute noſtre vie)ne ſembliõs auoir mis en oubly aucun deuoir: diſants,Il ne reſte plus rien, ou ie puiſſe eſtẽdre mon eſperance:& ainſi eſtants ſur ce point, nous en voulons aller de ce monde tres recognoiſſants. Or y a il grãd loyer de la choſe en l'œuure meſmes & vne grande force d'honneſteté pour y allecher les volontez des hommes,dont la beauté ſeſpand à l'entour des eſprits,& les rauit, attraits de l'admiration de ſa lumiere & ſplendeur. Mais(dira l'Epicurien) de lá ſortent beaucoup de commoditez. Ce que ie ne nye ſeulement,mais ie dis d'auantage,que la vie des innocẽts, & de ceux qui ſont de bon cueur recognoiſſants,eſt plus

Obiection de l'Epicurien.

asseurée, que celles des autres: & est plus (selon le iugement des gents de bien) hors de danger, & de toute crainte, pource que nature eust este tres-inique, si elle eust fait ce grand bien miserable, incertain, & sterile. Parquoy voy & considere vn peu tout cecy, si pour paruenir à telle vertu (laquelle souuentesfois se donne & ottroye aisement, & sans aucun danger) tu vouldrois passer au trauers les grãds & excessifs rochers, par lieux pierreux, & enuironnez de toutes parts de cruelles bestes sauuages, & veneneux serpents.

CHAPITRE XXIII.

Autre obiectiõ d'Epicure, que la chose ne est de soy desirable, ou s'il n'y a point de profit.

La chose (me dira il) n'est par soy desirable, quand en elle y a faulte de quelque emolument & profit. Car les choses, qui sont les plus belles, sont le plus souuent accompagnées de plusieurs dons prouenants d'autre part, que de la chose mesme: mais elles tirent celles cy, & celles lá precedent. Fait on doute que le circuit du soleil & de la lune par leurs cours ne tempere ce domicile & manoir du genre humain? que les corps ne soyent nourriz & alimentez par

Par la vertu des astres & corps ce-

par la chaleur du soleil? que les terres n'en ayent leur relasche? que les humeurs par trop abondantes n'en soyent reprimées? que toutes les rudesses & aspretez de l'hyuer estreignant n'en soyent dissipées? que par l'efficace & penetrante tepidité de la lune, la maturité des fruits ne s'endurcisse? Il n'y a aucun doute que, par le cours d'iceux, les choses humaines ne soient plus ou moins fecondes: ny aussi que, par le cours du soleil, l'an ne nous soit prescrit & terminé, comme par le cours de la lune (laquelle se tourne par plus courtes espaces de la sphere) les moys sont limitez. Et combien que tu sousstrayes ces choses, le soleil de soy mesmes n'est ce pas vn spectacle capable des yeux, & digne d'estre reueré, ores que seulement il outrepassast sans ses effaits? La lune seroit elle indigne du regard des hommes, ores qu'elle transcouruſt n'estant seulement que planette sans proffit? Regarde le ciel, toutes & quantes fois que de nuict il a produit & allumé ses flambeaux, & fait luire si grande quantité d'innumerables estoilles: qui est celuy, qui ne se rende fort ententif à les regarder? Et qui est celuy (ce pendant qu'il les admire)

Lestes toutes choses d'icy bas sont maintenuës.

Par le cours du soleil, l'an nous est terminé & le moys, par celuy de la lune.

qui penſe, que ces choſes ſoyent faites pour ſon profit & vtilité? Regarde les eſtoilles, qui tombent d'enhault en ſi grande aſſemblée, comment elles cachent leur viſteſſe & ſoudaineté, en ſe monſtrant à nous fermes, ſtables, & immobiles. Combien ceſte nuict (à laquelle, quant à ſon nõbre, & à la difference des autres, ſur tout tu prens garde) ſe fait il de choſes? Cõbien de troubles tournẽt ſous le ſilence de la nuict? Cõbien vn certain but amene il d'entreſuites de fatales deſtinées? Toutes ces choſes (leſquelles tu ne conſideres autrement, ſinon qu'elles ſont ainſi de nature eſparſes, & eſtẽdues pour vne beauté) ſont vne chacune à part en ſon œuure & action. Car il ne fault pas que tu eſtimes, qu'il n'y ayt que ſept eſtoilles erratiques, & que les autres ſoyent arreſtées & immobiles. Vray eſt que nous ne comprenons que le mouuement de quelques vnes: mais il y en a d'autres ſans nombre fort eloignées de noſtre regard, qui vont & viennent inceſſamment. Et entre celles, qui ſoffrent à noz yeux, il y en a aucunesfois qui marchent couuertement, & ſans que nous les apperceuions aucunement. Pourquoy donc

Qu'il y a plus de ſept eſtoilles erratiques.

donc n'es tu eſpris & rauy à la contemplation de ceſte grande machine, encores qu'elle ne te gouuernaſt point, ne te gardaſt point, ne te nourriſt & ne t'engendraſt point? & qu'elle ne te arroſaſt point par ſon eſprit?

CHAPITRE XXIIII.

TOVT AINSI que ces choſes ont le premier vſage, & ſont neceſſaires & vtiles toutesfois leur grandeur & maieſté occupe tout humain entendement: auſsi toute ceſte vertu, & meſmement de celuy qui eſt recognoiſſant, fait certes beaucoup: mais elle ne veult eſtre aymée pour cela, car elle a en ſoy ie ne ſçay quoy de plus grand: ny n'eſt de celuy aſſez entendue, duquel elle eſt nombrée entre les choſes vtiles & profitables. Il eſt recognoiſſant, parce qu'il eſt expedient, & par ce moyen autant qu'il luy eſt expedient. Vertu ne reçoit aucun amateur ſordide & deshonneſte. Il fault venir à elle le ſein ouuert, & auec toute liberalité & abondance. L'homme ingrat penſe cecy en ſoy-meſmes: I'euſſe volontiers rendu le pareil, mais ie

Vertu ne reçoit aucũ deshõneſte & ſordide amateur.

crains les frais, ie crains le peril, ie crains l'offense. Ie feray donc plus toſt ce, qui m'eſt profitable & expedient. Vne meſme raiſon ne peult enſẽble rendre l'hõme recognoiſſant, & ingrat. Tout ainſi que leurs œuures ſont diuerſes, auſsi ſont leurs propos & deliberations diuerſes entre elles. Celuy lá eſt ingrat, pource qu'il ne fait ce, qu'il deuroit faire, mais ce qui luy reuient à profit. Ceſtuy cy eſt recognoiſſant, qui ne fait ce, qui luy reuiendroit à ſon profit, ains qu'il doit faire.

CHAPITRE XXV.

Cõme nous deuõs eſtre imitateurs de Dieu, & touts nos œuures.

NOVS auons propoſé viure ſelon nature, & enſuyure l'exẽple de Dieu. Or en tout ce que fait Dieu, il ne ſuyt autre choſe que la raiſon de faire: ſi d'auanture tu ne l'eſtimes receuoir le fruit de ſon œuure par la fumée des ſacrifices & de l'odeur de l'encẽs, qui luy eſt offert par ceux, qui ſacrifient. Regarde combien il fait de grandes choſes iournellement, combien il en diſtribue & departyt, de combien de fruits il remplit la terre: de combien de vents propices & portez par touts les ports de la mer il l'eſmeut: de combien de pluyes tomban-

tes subitement du ciel il adoucit la terre,& remplit les venes des fontaines taries par l'extreme chaleur du soleil,& par vn nourrissement,occultement infuz,les renouuelle.Sans loyer&sans aucun profit,qui luy en reuienne, il fait toutes ces choses. Nostre raison pareillement,si elle ne se desuoyede son patrõ & exemplaire,doit garder,qu'elle ne soit incitée à faire les choses hõnestes par auarice , ny par aucune esperance de gaing.On doit auoir hõte de vẽdre les biẽ faits. Nous auõs Dieu qui ne se vẽd point, & ne fait rien pour recompense .Si tu imites Dieu, fais aussi plaisir aux ingrats. Car le soleil se leue mesmes sur les meschants, & les mers sont ouuertes aux pyrates & escumeurs de mer. *Notez.*

CHAPITRE XXVI.

LES Epicuriens font vne question, & demandent en ce lieu,si l'homme de bien doit faire plaisir à vn ingrat,le sçachãt estre tel. Permets moy d'entreparler quelque chose,& de rompre ce propos,de peur que ne soyons surprins de quelque fraudulent & deceptif interrogatoire. Entens *Obiection d'Epicure si l'homme de bien doit biẽfaire à l'ingrat.*

donc qu'il y a (par la constitution & tradition des Stoïques) deux especes de gents ingrats. L'vn est ingrat pour autant qu'il est fol. Celuy qui est fol, est pareillement mauuais: & celuy qui est mauuais, est plein de tout vice: parquoy il est aussi ingrat. Ainsi nous disons touts mauuais estre desordonnez, auaricieux, luxurieux, & malings: non que toutes ces choses soyent en vn chacun particulierement grands & notoires vices, mais par ce qu'elles y sont ou peuuent estre, bien qu'elles n'apparoissent point. L'autre est dit ingrat, parce que vulgairement on le dit estre de nature prompt & enclin à ce vice. L'homme de bien ne laissera de bien faire à ceste ingrat pour auoir ce vice, comme considerant que nul n'est sans vice. Car s'il repousse arriere & reiette tels hommes, il ne trouuera à qui il puisse faire bien & plaisir. Mais à ceste ingrat, qui defraude ses bienfaiteurs, & qui a l'esprit enclin en ceste partie, l'homme de bien ne fera point plus de grace, d'auantage, ou de plaisir, qu'à vn trompeur, & qui par fraude pourchasse le bien d'autruy. Qui sera celuy, qui

Qu'on ne doit laisser à bienfaire à l'ingrat, pour le sçauoir estre tel.

qui preſtera ou baillera à garder ſon argent à celuy, qui a follement deſpendu & mangé tout ſon bien ? ou qui donnera quelque choſe en garde à celuy, qui ia a denyé à pluſieurs ce qui luy auoit eſté mis entre mains ? Quelcun eſt dit craintif, par ce qu'il eſt fol, & pour cela il enſuyt les mauuais, qui de toutes parts ſont enuironnez de vices. Celuy eſt proprement dit eſtre craintif, pour ce qu'il eſt tel de ſa nature, & a peur de la plus petite choſe, qui ſe puiſſe remuër. L'homme fol & inſenſé eſt plein de touts vices, mais il n'eſt pas de nature prompt & enclin à touts. L'vn eſt enclin à auarice, l'autre à luxure, & l'autre à perulance & effrontée mauuaiſtié.

Qui proprement eſt dit craintif & timide.

CHAPITRE XXVII.

PAR QVOY ceux là errent grandement qui interrogẽt ainſi les Stoïques: Quoy donc? Achilles eſtoit il timide? Quoy donc? Ariſtide, qui par ſa iuſtice & bonté a eſté ainſi appellé, eſtoit il iniuſte ? Quoy donc ? Decie craignoit il la mort? Mutie a

Folle interrogatiõ des Epicuriens.

il eſté traiſtre? Camille a il abãdõné le païs? Nous ne diſons pas que touts vices ſoyent ainſi à touts, comme les vns particulierement excellẽt en quelques vns: mais nous diſons que l'homme mauuais & fol eſt remply de tout vice: ny n'exemptons de crainte l'audacieux, ny ne deliürõns d'auarice le prodigue. Tout ainſi que l'homme a touts les ſens, & ce neantmoins touts hommes n'ont la viuacité de la veuë ſemblable au Lynce: auſsi celuy qui eſt fol, a toutes ſes affections autant ardentes & auſsi precipitées, qu'aucũs en ont quelques vnes. Touts les vices ſont en touts hõmes: mais touts n'apparoiſſent pas en vn chacũ. L'vn eſt de nature incité à auarice, l'autre addonné à luxure, l'autre au vin: ou ſ'il n'y eſt encores addonné, il y eſt tellement fait & formé, que ſes mœurs le tranſportent à cela. Donc pour reuenir à mon propos, & pour reſpondre à la queſtion: Il n'y a homme mauuais, qui ne ſoit ingrat quant & quant. Car il a en ſoy toutes les ſemences de malice. Toutesfois celuy eſt proprement appellé ingrat, qui eſt enclin à ce vice. Et à ceſtuy ie ne feray bien ny plaiſir. Tout ainſi

Nul n'eſt mauuais, qui pareillement ne ſoit ingrat

ainſi que celuy a mal pourueu ſa fille, qui l'a mariée à l'hõme cõtumelieux, & qui a eſté ſouuẽt refuſé: tout ainſi que celuy ſera eſtimé mauuais pere de famille, qui aura donné la charge de ſon bien à celuy, qui a eſté repris de iuſtice pour ſ'eſtre mal porté en d'autres pareilles affaires, & pour auoir eſté mauuais meſnager: tout ainſi que tres-follement celuy aura teſté, qui aura donné pour tuteur à ſon fils, vn pilleur de mineurs & pupilles: Auſsi ſera dit auoir mal colloqué ſon bien, quiconque elit, pour ce faire, gents ingrats, & auſquels il donne choſes qui auſsi bien ſeront perdues.

CHAPITRE XXVIII.

Dieu fait bien aux bõs et aux mauuais egalemẽt.

DIEV ſemblablement (me dira quelqu'vn) donne beaucoup de choſes aux ingrats, encor qu'il les euſt appreſtées aux bõs. A quoy ie reſpons, qu'elles aduiennẽt auſsi aux mauuais, pourautant qu'elles ne peuuent eſtre ſeparées. Or eſt ce choſe plus ſeante de profiter, meſmes aux mauuais à cauſe des bons, que de defaillir aux bons pour les mauuais. Ainſi les choſes, que tu recites, le iour, le ſoleil, les cours de l'hy-

uer, & de l'eſté, & les ſaiſons moyennes de la primeuere & automne, les pluyes, & les cours des fontaines, auec les ordinaires ſoufflemẽts des vents, furẽt créez de Dieu, pour le bien de touts les hommes: car il n'a voulu choſir vn chacun à part, ny les aſſembler, pour les faire iouyr particulierement de ſes biens. Quand le Roy veult donner quelque eſtat & dignité, il choiſit les perſonnes, qui en ſont dignes, & qui l'ont merité: mais ſ'il fait ietter d'vn eſchaffault, & diſtribuer au peuple quelque largeſſe, auſsi toſt le dõne il au mauuais, comme au bon. Semblablement quand on donne, ou diſtribue publiquement quelque quantité de blé, autant en a le larron, que le pariure, & adultere, ſans auoir egard aux mœurs & conditions des perſonnes, pourueu qu'ils ſoient bourgeois de la ville. Bref, quãd on dõne quelque choſe, non cõme aux gents de bien, mais comme aux bourgeois & citoyens, vn chacun, tant les bons que les mauuais, en eſt participant par egale portion. Dieu auſsi a donné quelques choſes à tout le genre humain vniuerſellemẽt, dont nul n'eſt excluz. Car il ne ſe pouuoit faire, que le vent fuſt fauorable & gracieux aux

Beaucoup de choſes

gents

gents de bien, & contraire aux mauuais. C'eſt toutesfois vn bien commun, que la communication & vſage de la mer fuſt à touts ouuert, & que le royaume du genre humain fuſt mis au large. Ny ne pouuoit eſtre loy impoſée aux pluyes, qui deuoient tomber, qu'elles n'arrouſaſſent les champs des mauuais & meſchants. Aucunes choſes tiennent le milieu. Les villes ſe font tãt pour les bons, que pour les mauuais. Les liures, qui ſont mis en lumiere, publient les eſcrits des gents d'eſprit: ce neantmoins ils deuoiẽt paruenir à gents, qui en ſeroiẽt indignes. La medicine auſsi donne aide & ſecours aux meſchants. Nul ne ſupprima oncques les compoſitions des remedes ſalutaires, à fin que ceux, qui ne le meritent, n'en fuſſent gueriz. En choſes, qui ſe donnent ſeparément, comme à celuy, qui les merite, tu dois examiner la cenſure & eſtimation des perſonnes, & non en celles, qu'indifferemment reçoit vne multitude. Car il y a grand' difference entre debouter quelqu'vn, & l'elire & choiſir. Le droit eſt pour touts exercé aux parlements, & aux autres courts ſubalternes: les meurtriers meſmes & homicides y ſont en paix, &

ſont, qu'ne peuuẽt eſtre, qu'elles ne ſoiẽt communes tant aux bons, que aux mauuais.

Les choſes, qui tiennẽt le milieu.

Les choſes, qui ſe donnẽt particulierement, cõment, & à qui il les conuient donner.

ceux, qui ont rauy l'autruy, demandent les choſes qui leur appartiennent. Le mur defend les meſchants, & ceux qui en ſedition manyent les armes ciuiles, des aſſaults de l'ennemy. Ceux, qui ont grãdement & ſur touts les autres offenſé les loix, ſont par l'aide & protection d'icelles defenduz. Il y a d'autres choſes, leſquelles ne pouuoient aux autres eſcheoir, ſi à touts n'eſtoient données generalement. Parquoy il ne te fault point faire de diſpute de ce, à quoy nous ſommes publiquement incitez. Ce qu'à mon iugemẽt deuoit eſcheoir à quelqu'vn, ie ne le donneray à celuy, que ie ſçauray eſtre ingrat.

CHAPITRE XXIX.

Obiection ſur la queſtion precedente.

PAR cela donc (me dira quelqu'vn) tu ne donneras pas conſeil à l'homme ingrat te demãdant ton aduis: ny ne luy permettras tirer de l'eau de la fontaine, ou du puys: ny ne luy monſtreras le chemin, ſ'il le te demande, quand il ſe fouruoye? Pourrois tu bien le faire ſans luy donner? Ie diſtingueray cecy, pour le moins ie taſcheray à le diſtinguer. Vn bienfait eſt vne œuure vtile: mais toute œuure vtile, n'eſt pas biẽfait.

Que c'eſt q̃ biẽfait.

fait.

fait. Car quelques choſes ſont tant petites, qu'elles n'obtiennent point le nom du bienfait. Il y a deux choſes, qui ſe doiuent conioindre, pour faire vn bienfait. Premierement, la grãdeur & magnitude de la choſe. Car il y en a quelques vnes, qui ſont au deſſous de la meſure du nom. Quiſut oncques celuy, qui ayt appellé biẽfait vn quartier de pain, ou vne monnoye d'vn vil cuyure, ou auoir donné permiſsion d'allumer vn autre feu au ſien? Ces choſes ſont aucunfois plus profitables, qu'elles ne ſont grandes. Si eſt ce que leur vtilité meſmes, quand par la neceſsité du temps elles ſont faites neceſſaires, leur diminuë le pris. Secondement, il fault que ce, qui eſt le principal de tout, ſ'y accorde & y cõdeſcende: à ſçauoir, que ie face le bien & plaiſir, que ie veux faire, pour l'amour de celuy, auquel ie voulois que mon bienfait paruinſt, & que ie le iuge en eſtre digne, & que ie luy donne volontairement, & ſans obligation ny contrainte precedente, en receuant de mon don vne ioye & ſoulas. De toutes leſquelles choſes il n'y a riẽ en celles, deſquelles nous parlons. Car nous ne les faiſons point, comme à perſonnes qui le meritent,

Il ya deux choſes, qui ſe doiuent conioindre à faire vn bienfait.

ains negligemment, comme choſes de petite valeur & cõſequence: & ne les faiſons point à l'homme, mais à l'humanité.

CHAPITRE XXX.

Que lon doit quelques fois bien faire à gẽs, qui ne le meritẽt, en l'hõneur de leurs predeceſſeurs.

IE ne vouldrois nyer, que ie ne doiue auſſi à quelques fois faire bien & plaiſir à gents qui ne le meritent, en l'honneur des autres: comme en matiere de demander dignitez & honneurs: de ſorte qu'on a à quelque fois preferé les plus villains & ruſtiques en faueur de leurs predeceſſeurs, aux induſtrieux & diligents qui n'eſtoient encor pas bien cogneuz. Tant eſt fainte & ſacrée la memoire des grandes vertuz: & auſsi fauoriſe elle pluſieurs gents de bien, pourueu que la grace d'iceux ne defaille point auec eux. Qu'eſt ce qui a fait Conſul le fils de Ciceron, ſinon ſon pere? Qu'eſt ce qui a receu n'a gueres Cinna en l'eſtat de Conſulat, retournant du camp des ennemys? Qu'eſt ce qui a receu & admis Sexte Pompée & les autres Pompeians, ſinon la haulteſſe & grandeur d'vn ſeul homme: laquelle certes fut tant excellente, que ſa ruyne

ruyne meſmes, a aſſez haultement eleué touts les ſiẽs. Qu'eſt ce qui a fait Preſtre (il n'y a pas long temps) non ſeulement en vne aſſemblée, mais en pluſieurs, Fabie Perſique (le baiſer duquel euſt meſmes empeſché les deſirs d'vn homme de bien) ſinon les Verrucoſiens & Sauoyens, & ces troys cents, qui pour la republique auoient hazarde toute vne famille en vne courſe & ſaillie, que les ennemys auoient faite ſur eux? Nous deuons ces choſes aux vertuz & prouëſſes, à ce que, non ſeulement eſtants preſentes, mais auſsi eloignées de noſtre face, nous les honorions & reuerions. Tout ainſi qu'elles ſe ſont efforcées de ne profiter point ſeulement pour vn aage, mais de laiſſer leurs bienfaits, meſmes apres elles: auſsi ne deuons nous eſtre recognoiſſants du bien, qui nous a eſté fait, ſeulement pour vn temps, ains pour touſiours. De ceſtuy cy ſont ſortis pluſieurs grands & nobles perſonnages, dont il merite que on le recognoiſſe, & qu'on luy face du bien, quiconque il ſoit: par ce que ceux, qui en ont eſté dignes, en ſont venuz. Ceſtuy cy eſt né d'vne race fort noble & ancienne,

Vertu en touts lieux honorée & reuerée.

qui touts ont eſté vaillants hommes: tel, quel qu'il ſoit, doit eſtre couuert de l'ombre des ſiens. Tout ainſi que les lieux ſalles ſont illuſtrez par les rayons du ſoleil: auſsi ſont reſplendiſſants les couards, laſches, & failliz, par la clarté & nobleſſe de leurs maieurs.

CHAPITRE XXXI.

Il ſoutient la prouidẽce de Dieu contre les meſdiſants d'icelle.

Ie veux en ce lieu, amy Liberal, excuſer Dieu cõtre les detracteurs de ſa prouidẽce. Car no⁹ auõs couſtume de dire quelque fois: Qu'a voulu faire la prouidẽce de Dieu quand elle a eſtably Arrhidée ſur vn royaume? Penſes tu que cela luy ait eſté donné? C'eſt à ſon pere & à ſon frere, que cela a eſté donné. Pourquoy a elle fait monarque de tout le mõde Ceſar Caligule, hom-

Ceſar Caligule hõme connoiteux à faire eſpãdre le ſang humain.

me tant couuoiteux du ſang humain, qu'il le commandoit non autrement eſtre eſpandu deuant ſa face, comme ſ'il l'euſt deu boire? Comment? penſes tu donc que cela luy ayt eſté donné? Cela fut donné à ſon pere, qui ſaſſugettiſt la Germanie, à ſon ayeul, & biſayeul, & auant ceux cy à autres non moins illuſtres & nobles perſonnages, encores qu'ils euſſent mené vie priuée, &

ſans

ſans charge en la republique, eſtants egaux aux autres. Que faiſois tu quand tu creoys Conſul Mamerque Scaure? Ne ſçauois tu pas bien qu'à bouche ouuerte il receuoit le flux mẽſtrual de ſes chambrieres. Car penſes tu qu'il le diſsimulaſt? Penſes tu qu'il vouluſt eſtre veu pur & munde? Ie reciteray ceſte ſienne parolle contre luy meſme, de laquelle i'ay ſouuenance qu'on faiſoit bruit, & laquelle on louoit en ſa preſence. Pollion Aſinie eſtant vne fois couché ſur vn lict, Mamerque vſant d'vn mot ſalle & deshonneſte, luy diſt, qu'il luy vouloit faire ce, que plus toſt il vouldroit endurer. Et voyant la face de Pollion refrongnée, comme eſtant courroucé d'vne tant abominable parolle. Tout le mal, que i'ay dit (diſt il) ie l'ay dit à moy, & à ma teſte. Voila ſon dire, qu'il racomptoit. As tu admis vn homme tant apertement villain, & deshõneſte, aux magiſtrats, & honneurs Romains, & au ſiege iudicial? Certainement quand le Senat penſe bien à ceſt ancien & noble prince Scaure, il doit bien eſtre marry & dolent de la perte de la race d'vn tel homme.

Mamerque Scaure.

CHAPITRE XXXII.

Meschants & vertueux pourquoy eleuez en dignitez.

IL est vray semblable, que Dieu permet ces choses, a fin de traiter les vns plus doucement, à cause de leurs parents & ancestres: & les autres, à cause de la bonne, & vertueuse nature, qui deuoit estre en leurs neueux & arriere-neueux, & de ceux qui viendroient long temps apres eux. Car la suite de leur œuure ne leur peut estre cachée, & la science de toutes choses, qui se doiuent conduire par leurs mains, leur est tousiours aperte: mais quant à nous, la cognoissance de ce nous vient & procede comme d'vn lieu caché & secret: de maniere que les choses, que nous pensons estre subites & fort soudaines, leur sont long temps au parauant preueuës, & comme familieres. Soyent ceux cy roys, à cause que leurs ancestres & deuanciers ne l'ont pas esté, sinon qu'ils ont eu, pour leur souuerain empire, iustice, & abstinence de toutes meschãcetez: & mesmes par ce qu'ils ne se sont pas dediez la republique, mais se sont à elle cõsacrez & vouëz. Les autres

ayent

ayent tout le gouuernement d'vn Royaume, à cauſe que quelque biſayeul des leurs, a eſté homme de bien. Il a eu le cueur plus hault qu'aucune fortune, parce qu'en vne diſſenſiõ ciuile, pource qu'il eſtoit ainſi expedient à la republique, il a beaucoup mieux aymé eſtre vaincu que vaincre. En ſi longue eſpace de temps, elle ne luy a peu rendre le plaiſir & ſeruice qu'il luy auoit fait. Pour le regard donc de ceſt homme de bien là, que quelcun de ſa race maintenant commande au peuple, non pource qu'il le ſçait ou peut bien faire, mais pource qu'vn autre l'a merité pour luy: combien que ceſtuy cy ſoit laid & difforme de corps, & de villain regard: choſe, qui pourroit diffamer ſes dignitez & grands honneurs. Maintenant les hommes m'accuſeront & me diront aucugle & temeraire, ne ſçachant en quel rang & degré ie dois mettre les choſes deuës aux ſouuerains & tres-excellents perſonnages. Mais au contraire, ie ſçay, que ie dõne cecy en autre part, & qu'autre part ie paye ce, qui eſt deu de long temps. Dou ſçauẽt ceux cy, que celuy là re-

fuyt ſur touts autres & reiette la gloire qui ſuyt ſa nature,& qu'il ſe preſente aux dangers d'vn meſme viſage, que les autres en retournent? & qui iamais ne fait diſtinctiõ de ſon bien à celuy du public? Ou eſt ceſtuy là? me diras tu: ou qui eſt il? D'ou le ſçauez vous? Pource que i'examine les articles des comptes tant de la recepte, que des miſes. Ie ſçay à qui & que ie dois. Ie rends aux vns vn long temps apres, aux autres ie leur auance, ou ainſi que l'occaſion, ou la faculté & puiſſance de ma republique peut porter.

CHAPITRE XXXIII.

IE feray bien quelques fois à l'ingrat, mais non pour l'amour de luy. Que ſera ce (me dira quelcun) ſi tu ne ſçais ſ'il ſera recognoiſſant, ou ingrat? Attẽdras tu iuſques à ce que tu le ſçachez, ou ſi tu ne perdras le temps de faire plaiſir? L'attente en eſt lõgue. Car (cõme dit Platon) la coniecture de l'eſprit humain, eſt difficile. Et de ne l'attendre eſt choſe temeraire & outrecuidée. A ceſtuy cy nous reſpondrons, que nous n'attendons

n'attendons iamais la tres-certaine intelligence & cognoiſſance des choſes : pour ce que l'eſpreuue & certitude du vray, eſt fort difficile, de ſorte que nous ſõmes cõtraints d'aller la part que nous meine la ſemblãce du vray. Tout le deuoir de cecy procede de ceſte voye. Nous ſemõs ainſi, nauigons ainſi, ainſi allons nous à la guerre, c'eſt ainſi q̃ nous nous marions, & en telle ſorte nous eleuons noz enfants: attendu que l'euenement de toutes choſes eſt incertain. Nous nous approchons des choſes, deſquelles nous croyons qu'il fault bien eſperer. Car qui eſt ce qui promet abondance & foiſon de biens à celuy, qui ſeme? port à celuy, qui eſt en mer? victoire à celuy, qui combat? femme pudique, à celuy qui ſe marie? à vn pere, enfants, qui luy rendent le deuoir tel qu'il appartient? Nous ſuyuons la part, ou raiſon nous tire: non celle, ou verité nous conduit. Si iamais nous ne voulions rien faire, que nous ne fuſsions aſſeurez ſi cela nous feuſt profitable, & n'entreprendre rien, que premierement n'en euſsions cogneu la verité : iamais en toute noſtre vie ne ſe feroit par nous aucune choſe. Quand

c'eſt choſe choſe difficile de pouuoir cognoiſtre le vouloir d'autruy.

L'euenement de toutes choſes neſt incertain.

les choſes, qui auront quelque reſſemblance de la verité, à laquelle elles ſont veuës approcher aucunement, m'inciteront à cecy, ou à cela: ie ne craindray de faire bien & plaiſir à ceſtuy, auquel il y aura quelque apparence qu'il le recognoiſtra.

CHAPITRE XXXIIII.

PLVSIEVRS choſes (diras tu) ſuruiendront, pour leſquelles le mauuais acquerra l'eſtime & opinion d'homme de bien, & le bon deſplaira pour le mauuais. Car les eſpeces des choſes, auſquelles nous croyons, ſont le plus ſouuent deceuables. Qui eſt celuy, qui le nye? Mais ie ne trouue autre choſe, par laquelle ie puiſſe regir & gouuerner ma fantaſie. Il me fault ſuyure la verité par ces traces. Ie n'ay rien plus certain & aſſeuré, que cela. Ie mettray peine de le iuger & l'eſtimer, & n'y adiouſteray pas foy ſoudainemẽt & à la volée. Car il peut ainſi aduenir en vne bataille, que ma main addreſſera mon dard, & le tirera droit contre mon compagnon de guerre, deceuë

Les eſpeces des choſes, auſquelles nous croyons, ſont deceuables

Il n'y a aucune voye plus aſſeurée, que celle de verité.

deceuë par quelque erreur & meſgarde, & que ie pardonneray preſques à mon ennemy, comme ſil eſtoit des miens. Choſe, qui auſsi n'aduiendra pas ſouuent, &, ſi elle aduient, ce ne ſera pas ma faulte : car mon intention eſt de tuer mon ennemy, & defendre mon citoyen. Si ie cognois vn homme ingrat, ie ne luy feray point plaiſir. Mais il m'a abuſé ſous vmbre de ſimpleſſe & bonté. Mais il m'a deceu par fiction & hypocriſie. En ceſt endroit il n'y a nulle coulpe de celuy qui fait plaiſir, d'autant qu'il le fait comme à celuy, qu'il penſe en deuoir eſtre recognoiſſant. Si tu as promis (me dirastu) de faire plaiſir à quelcun en luy aidant en quelque ſorte que ce ſoit, & q̃ puis apres tu le cognoiſſes ingrat, luy feras tu, ou nõ? Si tu luy fais, le ſçachãt eſtre tel, tu peches, car tu fais biẽ à celuy, à qui tu ne le dois faire. Si tu luy refuſes tu offenſes auſsi par ce moyen, en ce que tu ne fais ce, que tu as promis. Noſtre conſcience eſt en doute & chancelle en ce lieu, tant à cauſe de la ſuperbe & outrecuidée promeſſe que nous auons faite, que pourautant que c'eſt

Obiection.

le fait de l'hõme ſage & conſtant, de ne ſe repẽtir iamais d'vne choſe qu'il aura faite, ny iamais corriger ce, qu'il aura fait, ny ne changer de conſeil. Le ſage ne change point de conſeil, quand toutes choſes, qui eſtoient lors qu'il le prenoit, demeurent en leur entier. Parquoy iamais ne ſẽ repẽt: car pour lors rien ne ſ'eſt peu mieux faire que ce, qui a eſté fait: ny rien mieux ordonner, que ce, qui a eſté lors ordonné. Car il ne ſ'entremeſle iamais de faire aucune choſe, ſans quelque exception: à ſçauoir, ſ'il ne ſuruient quelque choſe, qui l'empeſche de faire ce, qu'il auoit propoſé faire. Et par ce moyen nous diſons, que toutes choſes luy ſuccedent à ſouhait, & que rien ne luy aduient contre ſon opinion, pource qu'il preſume en ſon eſprit, & imagine qu'il peut ſuruenir quelque choſe, qui le gardera de faire ce qu'il auoit deliberé & eu enuie de faire. Ceux lá ſont fols & imprudents, qui ſe fient d'auoir telle fortune qu'ils vouldroient auoir. Mais le ſage penſe aux choſes, qui peuuent venir, tant d'vne part, que d'autre. Il ſçait combien il eſt permis à erreur, combien les choſes humai-

Raiſon, pourquoy le ſage ne ſe repent iamais de ſon fait.

humaines ſont incertaines, cõbien de choſes empeſchent & retardent noz conſeils & entreprinſes. Et cognoiſſant combiẽ eſt variable & incertaine la fortune des choſes humaines, il demeure ſuſpens, attẽdant la fortune douteuſe, & auec conſeils fermes & certains tempere les euenements incertains. Parquoy l'exception, ſans laquelle il ne propoſe rien, ny n'entreprend choſe quelconque, le contregarde & defend en ceſt endroit.

CHAPITRE XXXV.

Certaines raiſõs, par leſquelles l'homme ſe peut garder de faire ce, qu'il a promis.

I'AY promis à quelqu'vn de luy faire vn plaiſir: ouy, pourueu (ſe doit il entendre) que quelque choſe ne ſuruiẽne, pourquoy ie ne le doiue faire. Car que ſera ce, ſi la patrie me commande luy donner ce, que i'auois promis à autre? Si lon impoſoit quelque nouuelle loy, laquelle me gardaſt de faire ce, dont i'auois fait promeſſe à mon amy? Ie t'auois promis ma fille en mariage, puis apres tu as eſté trouué eſtranger: or la loy defend de ne contracter mariage auec vn eſtranger. La choſe meſme, qui le prohibe, m'excuſe & defend. Ie fauceray lors

ma foy, lors à bon droit me sera reproché le crime de legereté & inconstance, si, les choses estãts telles & en pareil degré qu'elles estoient quand ie feis la promesse, ie ne tiens ma parolle. Autrement, tout ce, qui se chãge, me donne liberté de prendre cõseil tout de nouueau, & me deliure de ma foy. I'ay promis d'estre aduocat en vne tiẽne cause, puis apres il a esté descouuert que cela tourneroit au preiudice de mon pere. I'ay promis à vn autre d'aller auec luy en quelque lointain voyage qu'il entreprend: mais on nous vient dire, qu'il fait dangereux sur les champs, pour les brigands, & espieurs de chemin. Ie deuois aller en certain lieu auec toy, pour quelque affaire expres: mais mon fils est deuenu malade, & ma femme preste à gesir, qui me retiennent de sorte que ie n'y puis aller, ny tenir promesse. Les choses doiuent estre telles, qu'elles estoient lors que ie promettois, à fin que ma foy soit obligée à toy. Et quel plus grãd changemẽt & mutation se peut il faire, que de t'auoir trouué mauuais homme & ingrat? Ce que ie te donnois comme à homme digne & qui le meritoit, ie te le refuseray comme à personne indigne: & estant

Quand est ce, que l'hõme fauce sa foy.

Excuses legitimes.

Quand est ce, que nõ deuõs faire ce, que nous auõs promis.

eſtant en ceſte ſorte deceu par toy, i'auray, quant & quant, cauſe de me courroucer.

CHAPITRE XXXVI.

TOVTESFOIS ie prendray garde de quelle eſtime & valeur eſt ce, dont il eſt queſtion. Le pris & meſure de la choſe promiſe, me donnera conſeil de ce, que ie dois faire. Si cela eſt petit & de peu de conſequence, ie le te donneray, non que tu en ſois digne, mais pour ce ie l'ay promis. Ny ne le donneray comme vn preſent, mais ie rachetteray mes parolles, & me conſeilleray & m'admonneſteray moy-meſme, & auec ce peu de dommage i'apprendray à eſtre vne autre fois plus ſage, & ne promettray ainſi à la volée, à fin que ie ne tombe en pareille faulte. Ie chaſtiray par mon dõmage la temerité de celuy, qui promet. Voilá, diray-ie en moy meſme, ie veux que tu donnes, à fin que tu en ſois puis apres marry & deſplaiſant, & à fin qu'vne autre fois tu ſois plus aduiſé à ce, que tu dois dire, & que tu parles plus cõſiderément, & que (cõme lon dit cõmunement) tu te mordes la langue. Si ce, que ie veux donner, eſt de

Qu'il faut diligẽment examiner la grãdeur ou petiteſſe d'vne choſe promiſe, pour tenir ſa promeſſe.

plus grande valeur, ie me donneray garde (comme dit Mecenas) que ie ne sois reprins & tancé d'auoir fait present de deux cents cinquante mille escuts. Car ie comparay & examineray l'interest de l'vn & de l'autre. C'est quelque chose, de perseuerer en ce, que tu as promis: c'est aussi beaucoup de perseuerer en cela, que tu ne faces plaisir à l'homme, qui en est indigne. Si fault il neantmoins prendre garde à la quantité. Si la chose est legere & de petite valeur, nous deuõs dissimuler. Mais si ie sçauois que cela me deust venir à grand preiudice, & à ma honte & deshonneur, i'aymeroys trop mieux vne fois pour toutes m'excuser, pourquoy ie l'ay refusé, que touſiours, pour l'auoir donné. Le tout gist en cela (comme lon dit) combien me doiuent coustes les parolles de ma promesse. Tant sen fauldra que ie donne ce, que i'ay temerairement & à la volée promis, que mesmes ie redemanderay & repeteray ce, que ie n'ay pas bien & iustement donné. L'homme est fol, qui persiste en son erreur.

CHAPITRE XXXVII.

PHILIPPE, Roy des Macedoniens, auoit vn iour quelque soldat en sa compagnie,

pagnie, puiſſant,& hardy:duquel ayant en pluſieurs expeditions experimenté l'vtile induſtrie & vaillance,de fois à autre,luy auoit,pour ſa vertu, departy quelque choſe de ce,qu'il auoit butiné : de ſorte qu'il enflammoit ceſt homme(qui pour argent eſpandoit ſon ſang) par les bienfaits & recõpenſes, que ſouuent il luy faiſoit. Ceſtuy, eſtant tombé vne fois au danger de naufrage,fut getté par les flots de la mer es terres & poſſeſsions de quelque Macedonien:lequel en eſtant aduerty, y accourut en toute diligence, luy feit reuenir ſes eſprits, le cõduiſt en ſa meſtairie, ſe decoucha de ſon lict pour le coucher, le recrea eſtant malade & à demy mort, le gueriſt à ſes frais & deſpens,& feit,qu'en l'eſpace de trẽte iours le remiſt ſus bout. Finablement le garniſt d'argẽt,& de tout ce,qui luy faiſoit beſoing pour ſon chemin : luy diſant ce ſoldat, de fois à autre, qu'il luy reuauldroit le bien & humanité qu'il auoit faite,ſ'il aduenoit que iamais il peuſt reueoir ſon empereur. Eſtãt de retour au Roy Philippes, luy recita ſon naufrage tout au long,taiſant toutesfois le ſecours & aide, qu'il auoit receu du Macedonien: & incontinant, pour ſe releuer de

Courtoiſie d'vn Macedonien, à l'endroit d'vn ſoldat du roy Philippe.

Meſchãceté & grãde ingratitude d'vn gẽd'arme.

sa perte, en recompense demanda au Roy que son plaisir fust, de luy vouloir donner par confiscation les heritages de quelcun. Ce quelcun estoit son hoste, celuy mesme, duquel il auoit esté tãt humainemẽt traité, & guery, & receu tant d'autres plaisirs & courtoysies. Les Roys ont accoustumé, durant la guerre principalement, de donner beaucoup de choses, les yeux bandez. Il est mal-aisé, qu'vn seul homme, tant iuste soit il, puisse resister aux cupiditez de tant de gẽts d'armes. Il n'y a si bõ prince, qui en vn mesme temps se puisse monstrer homme de bien, & bon chef d'armée. Comment tant de milliers d'hommes insatiables pourront ils estre rassasiez? Qu'auront ils, si chacun a ce qui luy appartient? Ce sont les propos, que le Roy Philippes luy dist, quand il luy commanda d'entrer es biens qu'il demandoit. Ce Macedonien, hoste de cest importun & ingrat demãdeur, estãt par luy chassé hors de ses biens, n'endura pas ceste iniure sans mot dire comme simple & rustique: ains mal contant, que celuy, à qui il auoit tant fait de bien, en auoit esté pourueu contre tout droit & equité, escriuit au Roy vne lettre courte, mais aspre & vehemente,

Beaux dits & notables du Roy Philippes.

mente, & par laquelle franchement & sans crainte luy feit entendre l'ingratitude de son hoste. Le Roy, ayant receu ceste lettre, s'enflamma tellement de courroux, qu'à l'instant il commanda à Pausanie, de faire rendre ces biens à leur premier maistre. Et quant à ce tresmeschant gendarme, à ce tresingrat hoste, & tres-auaricieux, il luy feit escrire auec vn fer chauld sur son front ce qui ensuyt:

Grande équité du Roy Philippes.

POVR AVOIR ESTE INGRAT A SON HOSTE.

Homme certes digne, auquel ces lettres non seulement feussent inscrites, mais aussi engrauées, pour auoir chassé son hoste, semblable à l'homme nud, & semblable à celuy, qui auroit enduré le naufrage, au mesme riuage de mer, ou luy mesme auoit esté couché & estendu. Mais nous verrõs cy apres, quelle maniere de peine deüra estre gardée en telles choses. Certainement il estoit bien raisonnable de luy oster ce, qu'il auoit meschamment vsurpé, & enuahy. Qui se feust emeu de la peine de celuy, qui auoit commis & perpetré ce, pourquoy nul, tant misericordieux qui peust estre, nen eust peu auoir pitie?

PHILIPPES te le donnera il, pour l'auoir promis, encores qu'il ne te le doiue pas? encores que, par cela, il deuſt faire vne meſchanceté? encores que par ce ſeul acte il deuſt empeſcher & eſtre cauſe, que les eſchappez de naufrage ne feuſſent receuz par les habitants des pays ſur les riuages de la mer, quand ils y abordent? Ce n'eſt pas inconſtance & legereté, de ſe retirer d'vn erreur, lequel eſt cogneu & condamné: choſe, qu'il fault confeſſer franchement, en diſant: Iay pẽſé que la choſe fuſt autre qu'elle n'eſt, ie ſuis deceu. Mais de dire ce, que i'ay dit vne fois: Quoy, où comment que ce ſoit, ie veux qu'il ſoit arreſté & ferme: cela eſt vne perſeuerance en follie, prouenant d'orgueil. Ce n'eſt pas deshonneur de changer ſon conſeil & propos auec raiſon, ſelon que l'affaire le requiert. Or ça, ſi le Roy Philippes euſt delaiſſé ceſt ingrat poſſeſſeur de ces riuages de mer, neuſt il pas priué touts les pauures miſerables, qui euſſent peu par apres eſchapper du danger de la mer, de l'vſage de feu & d'eau, comme condamnez? Il eſt meilleur (diſt il) que tu portes ce dictõ eſcrit

Notable.

Outrecuidãce & orgueil de pluſieurs.

eſcrit ſur ton dur & cruel front (qui doit plus toſt eſtre eſcrit ſur les yeux) pour eſtre exemple aux autres, à fin que, le voyants, ils ſe gardent de faire vn pareil acte, de peur d'encourir ſemblable punition. Monſtre combien eſt choſe ſainte la table, ou ſont receuz les hoſtes & amys. Qu'en ta face ſe liſe ce decret, par lequel eſt donné ordre, que ce ne ſoit vn cas capital, d'ayder & receuoir les pauures calamiteux en ſon logis. Ceſte ordonnance ſera beaucoup plus ferme & aſſeurée par ce moyen, que ſi ie l'euſſe engrauée en cuyure.

CHAPITRE XXXIX.

POVRQVOY donc (dira quelcun) noſtre Zenon ayant promis à vn autre de luy preſter cinq cẽts deniers (qui pouuoiẽt valoir quatre vingts ſept liures dix ſols ou enuiron, en comptant chacun denier pour trois ſols ſix deniers de noſtre monnoye) & l'ayant trouué peu ſuffiſant, contre l'opinion de ſes amis, qui luy diſſuadoyẽt de ne le bailler, a il perſeueré de luy preſter, pource qu'il luy auoit promis? Premieremẽt c'eſt autre choſe, preſter argẽt: & autre, faire plaiſir. L'argent, encores qu'il ſoit mal preſté, & *Autre choſe c'eſt, preſter, & autre choſe, faire plaiſir.*

à hõme qui ne le merite, peut estre demandé: de sorte qu'il m'est licite de faire connoistre en iugemẽt mõ debteur, à fin de recouurer mon argent: & s'il fait cession de biẽs, ou bãque routte, i'en emporteray vne portion, auec les autres crediteurs. Mais faire plaisir, perit incontinant. D'auãtage, ne rendre point vn argent prestẽ, est le fait d'vn meschant homme: & prester son argent à qui ne le merite, c'est le fait d'vn mauuais mesnager En apres, ny Zenon mesme, si la somme eust esté plus grãde, n'eust perseueré de prester. Il a cinq cents deniers: qu'il les consume (comme lon dit) en maladie, puis qu'il a fait si peu d'estime de rompre sa promesse. I'iray ã vn banquet, puis que i'ay promis d'y aller, encores quil face froid, nõ pas toutesfois s'il tombe de la nege. Ie me leueray du lict pour aller aux fiançailles, parce que ie l'ay promis, encores que la cõcoction de mon estomach ne soit encores faite: mais non, si i'ay la fieure. Ie viendray à respondre pour toy, & te pleger, pour autãt que ie l'ay promis: mais si tu voulois que ie promisse de ce faire pour toy, sans sçauoir la somme, ou que ie m'obligeasse au fisque, ie ne le feray pas: car en promettant, il s'entend

Prester argent à qui point ne le merite, est le signe de vn mauuais mesnager.

tend touſiours, encores qu'on ne le die: ſi ie puis, ſi ie ſuis tenu à ce faire. Fais en ſorte q̃ ce, que tu me demãdes, ſoit en meſme eſtat auquel il eſtoit lors que ie le promis. Ce ne ſera point incõſtãce de faillir de promeſſe ſ'il entreuient quelque choſe de nouueau. De quoy t'eſmerueilles tu, ſi, eſtãt changée la condition du promettеur, eſt changé pareillement ſon conſeil? Fais que toutes choſes ſoyẽt pareilles, & tu me trouueras tout vn & ſans aucun changement ny variation. Nous promettõs de cõparoir en perſonne le iour de l'aſsignation: ſi eſt ce toutesfois, que nous nous laiſſons tomber en default. Vne partie n'eſt pas receuë à faire vne dẽmande & pourſuyte en iugement contre touts. Plus grande force & neceſsité excuſe celuy, qui ne comparoiſt à l'aſsignation.

CHAPITRE XL.

S'il faut touſiours rendre la pareille & en touts lieux.

ESTIME que ſẽblable reſponſe te ſoit faite en ceſte queſtion, à ſçauoir, ſ'il fault touſiours rendre la pareille, & en touts lieux, pour le plaiſir, qu'õ te fait. Ie ſuis tenu mõſtrer vne volonté recognoiſſante: mais quãt au reſte, mõ malheur ne permet pas q̃lque fois que ie rende le pareil: q̃lque autre fois l'heur & felicité de celuy, à qui ie

ſuis obligé, m'en garde. Car que rendray ie à vn roy, à vn prince, à vn riche? veu meſme qu'aucuns iugent eſtre iniure, de receuoir vn bienfait, & chargent de fois à autre les bienfaits, par autres bienfaits? Que puis ie d'auantage enuers telles perſonnes qu'auoir bon vouloir? Car auſsi ie ne dois reietter le bien & plaiſir que lon me fait de nouueau, pour autant que ie n'ay encores payé le vieil. Ie le receüray auſsi volontiers qu'il me ſera donné, & me rendray moy-meſme à mon amy matiere capable à exercer ſa bonté. Celuy, qui ne veult receuoir plaiſirs nouueaux, ſe tient offenſé de ceux, qu'il a receuz. Ie ne veux point rendre la pareille. A quel propos? Le retardement ne vient point de moy, ſi ou l'occaſion me default, ou la puiſſance. Ceſtuy lá m'a fait du plaiſir, mais ça eſté quand il auoit l'occaſion & faculté de ce faire. A ſçauoir ſ'il eſt bon, ou mauuais? Enuers l'homme de bien, i'ay bonne cauſe: deuant le meſchant, ie ne la plaide point. Ny meſme ie n'eſtime point que cela ſe doiue faire, que nous nous haſtions de rendre la pareille malgré ceux meſmes, auſquels on la rend, & que nous preſsions ceux, qui nous en quittent. Ce n'eſt

Il ne faut iamais reietter le bié qu'õ nous fait.

n'eſt rendre la pareille, de rendre à celuy, qui ne veult prendre recompenſe de ce, que tu as receu de luy volontiers. Il y en a aucuns, qui quand on leur a enuoyé quelque petit preſent, en renuoyent auſsi toſt vn autre hors temps, & ſaiſon, & diſent que par ce moyen ils ne ſont point leurs tenuz ny obligez. C'eſt vne maniere de reietter, & ne faire compte du biẽ que lon fait, d'en renuoyer incontinant vn autre: c'eſt abolir & effacer vn don par vn autre don. Aucunesfois auſsi ie ne rendray le plaiſir qui me aura eſté fait, encore que ie le puiſſe faire, ſi ie voy que cela me porte plus de dommage, qu'à luy de profit: & que, l'ayant receu, ce ne luy ſera pas tant grand profit, qu'à moy de dõmage de l'auoir rendu. Parquoy celuy, qui ſ'aduance de rẽdre le bien & plaiſir qu'on luy a fait, n'a point la volõté d'hõme recognoiſſant, mais d'vn bon debteur. Et pour le faire brief, celuy qui veult trop ſoudainement payer ce qu'il doit, il le doit contre ſon gré: & celuy, qui le doit contre ſon gré, eſt ingrat. *Concluſion*

Fin du quatrieſme liure.

LIVRE CINQVIESME DE SENEQVE, TRAITANT DES BIENFAITS.

CHAPITRE I.

S LIVRES precedants il me sẽbloit auoir par acheué mon propos, ayãt traité la maniere commẽt le bienfait se doit faire & colloquer, & cõme il le fault receuoir: esq̃lles deux choses gist la fin de ceste matiere. En tout ce q̃ outre ie poursuy, ie ne sers point à la matiere, mais seulement luy obeïs, laquelle il fault suyure la part qu'elle nous meine: non toutesfois en touts lieux, ou elle nous inuite. Car de fois à autre naistra chose, qui par quelque douceur chatouïllera l'esprit, qui non moins sera superflue & inutile, que non necessaire. Mais par ce que tu le veux ainsi, apres que tout ce, qui concerne la matiere que nous traitons, est

eſt paracheué, perſeuerõs auſsi d'enquerir, & chercher ſongneuſement les choſes qui ſõt liées enſẽble, mais qui ne ſ'ẽtretiẽnent point, & auſquelles vn chacun prend garde diligemmẽt, encores qu'il ne les eſtime pas de grande conſequence & valeur, & toutesfois ne perd pas ſa peine en la pourſuite d'icelles. Mais quant à toy, Liberal Ebuce, qui de ta nature es treshomme de bien, & enclin à touſiours faire plaiſir à chacun, il n'y a louange d'icelles qui encores te ſatisface. Ie ne vey iamais homme ſi doux & bening que ta perſonne, & qui plus face cõpte, meſmes desdeuoirs les plus legers qui ſe facẽt: de ſorte que ta bõté eſt maintenant venuë iuſques là, que tu penſes, que le bien & plaiſir, qui eſt fait à autruy, te ſoit pareillement fait. Tu es preſt & appareillé (de peur que quelcũ ne ſe repẽte du bien qu'il aura fait) de ſatisfaire pour les ingrats. Tu es tant reculé de toute ventance, & as tel vouloir de deſcharger incontinant ceux que tu obliges, que tout le bien, que tu fais à quelcun, ne veux eſtre veu le luy donner, ains le luy rendre ſeulement. Parquoy les choſes ainſi faites retournẽt en toy pluspleinemẽt. Car le plus ſouuẽt les biẽfaits ſuyuẽt celuy, qui

Prend'bõnne & liberalité de Liberal Ebuce, à qui ce liure eſt dedié.

n'en demande point recompense : & tout ainsi qu'honneur & gloire suyt de plus en plus ceux qui la fuyent, aussi le fruict des bienfaits retourne plus aggreablement à ceux, qui ne sen soucient. Par tout moyen il n'y a aucun retardement que ceux, qui ont receu quelques biẽfaits, ne les repetẽt de leur propre motif. Et ne refuseras d'en conferer d'autres & y en adiouster d'auantage, & de plus grands que ceux qu'ils veulent cacher, & feindre n'auoir receuz. Le propos & intention d'vn vray homme de bien & de grand cueur, est d'endurer tant & si long temps l'ingrat, qu'il le face recognoissant. Or ce moyen ne te trompera pas: car les vices cedent aux vertuz, quand le vouloir sensuit non moins de les amender & corriger, que de les auoir en hayne & detestation.

C'est office d'vn hõme de bien, d'endurer l'homme ingrat iusques à ce qu'il soit recognoissant.

CHAPITRE II.

CE N'EST sans cause que cela sur tout te plaist, comme estant magnifiquement dit : C'est chose deshonneste, d'estre vaincu par bienfaits & plaisirs. Ce que s'il est vray, ou non, ce n'est pas sans raison, qu'on a accoustumé de sen enquerir. Et

est

eſt certes bien autre choſe, que tu ne crois, ny ne conçois en ton eſprit. Car ce n'eſt iamais deshonneur, d'eſtre ſurmonté au cõbat de choſes hõneſtes, pourueu que tu ne te deſſaiſiſſes iamais de tes armes: & qu'eſtãt vaincu, tu vueilles auſsi vaincre. Touts hommes (iaçoit qu'ils ayent bonne deliberation) n'ont iamais egales forces, meſmes puiſſances, meſme fortune, laquelle modere & attrempe ſeulement les fins meſmes des meilleurs conſeils, qui ſe puiſſent prendre. La volonté de celuy, qui cherche droit & raiſon, eſt loüable, encores que quelque autre le ſurpaſſe d'vn pas plus leger & ſoudain: non pas comme es cõbats qui ſe font pour vn ſpectacle, dont la victoire demonſtre, qui eſt le plus vaillãt, nonobſtãt qu'en iceux fortune ayt ſouuentesfois preferé le pire. Quand on traite & diſpute du deuoir d'vn chacun, & de ce que l'vn ou l'autre ſouhaite de ſon coſté eſtre parfait & accomply, ſi l'vn d'eux a eu plus de pouuoir, & a eu en main matiere ſuffiſante à ſon eſprit, & ſi fortune luy a permis & laiſſé faire tout ce, qu'il vouloit: & que l'autre luy ſoit ſeulement pareil de volonté, encores qu'il ayt rendu choſes moindres, qu'il n'a receu, ou

Ce n'eſt pas deshõneur d'eſtre ſurmonté au combat de choſes hõneſtes.

La volonté de celuy eſt fort loüable, qui va rondement en beſongne.

Fortune aucunesfois preferera le mauuais au bon.

qu'il n'ayt pas tout rendu, mais a volonté de ce faire, ayant en cela son esprit entierement ententif: Celuy lá n'est moins vaincu, que celuy, qui meurt ayant les armes au poing, lequel son ennemy a plus aysement occis, que de le faire retirer vn pas en arriere. Ce que tu estimes estre villain, cela ne peut escheoir à l'homme de bien, pour estre vaincu: car il ne succombera iamais, il ne quittera iamais, il persistera iusques au dernier iour de sa vie, & finablement en si bonne garde, qu'auec le dessein d'icelle il mourra, cõfessant tousiours d'auoir receu de grands biens, lesquels s'il n'a renduz, il il a eu le vouloir de les rendre egaux.

L'hõme de biẽ persiste tousiours à bien faire, iusques au dernier iour de sa vie.

CHAPITRE III.

Lacedemoniens.

LES Lacedemoniens defendoiẽt à leurs citoyens, de se cõbattre à la luicte, & à touts autres combats, ausquels celuy, qui se rẽd, se monstre estre inferieur. Le coureur, qui premier a attainct le but, a precedé l'autre de vistesse, nõ de volonté. Le luicteur, ayãt esté atterré d'vn autre par trois fois, a perdu la victoire, laq̃lle toutesfois il n'a pas cedée. Comme les Lacedemoniẽs estimassent beaucoup, que leurs citoyens ne feussent

ſent vaincuz de ceux, contre leſquels ils menoient guerre : ils les retirerent de ces combats, eſquels le fait rend le victorieux, non le iuge: nõ la fin par elle meſme, mais la voix de celuy qui ſe rend, & cõfeſſe eſtre vaincu. Ce que leſdits Lacedemoniens gardent en leurs citoyens, la vertu & bonne volonté l'exhibe à touts, à ce qu'ils ne ſoiẽt iamais vaincu: à l'occaſion certes que la volonté eſt inuincible, meſmes entre les choſes, qui ſurmontent. Parquoy nul ne dit que les trois cents Fabiens ayent eſté vaincuz, mais occiz. Regule fut prins des Carthaginois, nõ toutesfois vaincu: & le meſme diſons nous de touts les autres, leſquels, eſtants oppreſſez de la violence & cruelle fortune, n'ont perdu courage. Le ſemblable eſt es bienfaits. Tu en verras aucun, qui en aura receu pluſieurs grands & frequents, qui toutesfois n'eſt par cela vaincu. Les bienfaits ſont par aduenture vaincuz par autres bienfaits, ſi tu mets en compte, tant ceux, qui ont eſté faits, que ceux, qui ont eſté receuz. Si tu fais comparaiſon entre celuy qui donne, & celuy qui reçoit, les cueurs & volontez deſquels il fault eſtimer, & non ce, qui eſt donné &

La volonté de l'hõme eſt inuincible.
Fabiens.
Regule.

receu: la victoire ne sera, ny de l'vn, ny de l'autre: car il se fait communément en vn combat, que, quand l'vn est naüré de plusieus playes, & que l'autre n'est que bien peu blessé: ils soient dits touts deux estre sortiz pareils, combien que l'vn semble estre inferieur à l'autre.

CHAPITRE IIII.

NVL peut doncques estre vaincu par biẽfaits. Il se sçait estre obligé, s'il veult rendre la pareille: & ce qu'il ne peut egaler par effet, il egale de volonté. Tout le temps qu'vn tel hõme demeure en ce repos, tout le temps qu'il a telle volonté, il fait paroir par signes qu'il a le cueur nõ ingrat. Quel interest y a il de laquelle des deux parties soiẽt baillez plus de presents? Tu peux donner plusieurs choses, & quant à moy, i'en puis seulemẽt autant receuoir. La fortune est de ton costé, & auec moy est la bõne volonté. Toutesfois ie suis autant à toy pareil, que gents nuds, ou armez à la legere le sont à plusieurs armez de toutes pieces. Ainsi nul n'est vaincu par bienfait: car autãt est vn chacun recognoissant, qu'il

qu'il luy a pleu. Car s'il est deshonneste d'estre vaincu par bienfaits, il fauldroit cõclure, qu'on ne deuroit receuoir bien ny plaisir de ceux qui sont riches & puissants, auſquels tu ne peux rẽdre la pareille. I'entens dire des princes, & des Roys, lesquels fortune a mis en tel degré, qu'ils ont puissance de donner beaucoup de choses, & n'en receuoir que bien peu, encor non pareilles à celles, qu'ils ont données. I'ay dit les Roys & princes, pour lesquels toutesfois on peut employer sa peine, desquels l'excellente puissance est fondée sur le consentement & ministere des cueurs des autres. Il y en a aucuns retirez de toute cupidité, lesquels à peine sont touchez & attaincts d'aucũs desirs humains & mortels, & auſquels fortune ne peut rien faire. Il est neceſſaire, que ie sois vaincu de bienfaits par Socrates: il est neceſſaire que ie le sois par Diogenes, qui, estant nud, à marché par le milieu des finãces des Macedoniens, foulant aux pieds les richesses Royales. Dy moy, ne crois tu pas, que à l'heure il sembloit auec grand raison, à luy & à touts autres (au pouuoir desquels estoit de sçauoir cognoistre la verité, cõme n'estant pas cachée ny offuſquée de tene-

Vn chacun est autant recognoissant, qu'il en a le vouloir.

La puissance des princes & Roys est fõdée sur les bons vouloirs des personnes.

Diogenes.

bres) qu'ils estoient plus grands que celuy, auquel toutes autres choses estoient suget tes & asseruies? Il fut beaucoup plus puissant & riche, que n'estoit Alexandre, lequel en ce temps estoit Roy presque de tout le monde, & auoit le tout en sa puissance. Car plus estoit ce, que Diogenes refusoit, que ce, qu'eust peu donner Alexandre.

CHAPITRE V.

Belles similitudes.

IL n'est pas deshonneste d'estre vaincu de tels personnages. Pource qu'il ne se peut dire que ie sois moins fort & vaillant, si tu me fais combattre, & me mets au deuant d'vn hõme qui soit destiné à tel heur, qu'il ne pourra iamais estre blessé: semblablement si le feu se prend en vne matiere tant dure, qu'elle ne puisse brusler, on ne dit pour cela, que le feu ne peut brusler: & pour cela le cousteau n'a perdu sa force de coupper, si vne pierre solide, en receuant le coup, & estant de nature inuincible à l'encontre des choses dures, ne peut estre coupée par icelúy. Le mesme ie te respons d'vn homme recognoissant. Ce n'est chose honteuse, d'estre vaincu de courtoisie, si ceux, à qui on est obligé, sont ou riches, ou tant excellẽts en vertuz, qu'on ne leur puisse rendre

Ce n'est hõte ne pouuoir rẽdre la pareille à vn plus grand que soy.

dre le cõtrechange. Nous ſommes ordinairemẽt vaincuz de noz parẽts. Car nous les auons tãt de temps en hayne, que nous les iugeons faſcheux & ennuyeux, & que n'entendons pas les biens qu'ils nous ont faits. Mais quãd l'aage cõmence d'acquerir quelque peu de ſageſſe & prudẽce, & cognoiſtre que leurs aduertiſſements, leur ſeuerité, & le ſoucy & ſoing, qu'ils auoyẽt de noſtre incõſiderée & mal aduiſée ieuneſſe (moyennant leſquelles choſes ils n'eſtoient aymez de nous) ſont celles, pour l'occaſiõ deſquelles nous les deuons aymer: c'eſt alors qu'ils nous ſont rauiz par mort & ſeparez de nous. Il y a bien peu de tels peres, qui viuent iuſques lá, qu'ils puiſſent receuoir le vray fruict de leurs enfants. Les autres ſont cogneuz eſtre peres aux deſpenſes, faſcheries, & deſplaiſirs, qu'ils ſupportent de leurs enfants. Toutesfois ce n'eſt choſe laide, d'eſtre vaincu en bienfaits de ſon pere. Car pourquoy cela ſeroit il villain en ceſt endroit, attendu qu'il n'eſt pas deshonneſte d'eſtre vaincu en telle ſorte d'aucune perſonne? Aux vns nous ſommes egalement egaux, aux autres non. Nous ſommes egaux, ſi on conſidere le cueur, lequel ils

cherchent seulement, & lequel seul nous promettons Non egaux ny pareils, si on a egard à la fortune, laquelle si elle empesche quelcun de sorte qu'il ne puisse rendre le merite des bienfaits, cestuicy ne doit auoir honte, comme vaincu. Ce n'est chose honteuse de n'atteindre, pourueu que tu suyues. Il aduient souuentesfois, que auãt que nous ayons rendu les premiers bienfaits, nous sommes contrainctz d'en demander d'autres. Si est ce pourtant que ne deuons laisser à les demander, à cause que nous n'auons pas le moyen de les rendre: d'autãt qu'il ne tiendra à nous, que n'en soyons recognoissants: mais à l'auanture il entreuiẽdra quelque chose par dehors, qui nous y donnera empeschement. Toutesfois nous ne serons vaincuz de courage. Car d'estre vaincu des choses, qui ne sont en nostre puissance, ce n'est honte ny deshonneur.

Ce n'est bõte de estre vaincu des choses, qui sont hors nostre pouuoir.

CHAPITRE VI.

Gloire de Alexãdre le Grand.

ALEXANDRE, Roy des Macedoniẽs, auoit de coustume se glorifier de n'auoir iamais esté vaincu de personne par biẽfaits. Mais qu'il ne s'enfle ny enorgueillisse

lisse pour cela:& s'il a vaincu les Macedoniẽs,les Grecs, les Cariens,Perses,& autres natiõs quasi sans armée:qu'il ne s'en emerueille, & n'estime que, de n'auoir esté iamais vaincu en bienfaits & plaisirs, luy ayt estendu son royaume depuis le petit coing de la Thrace,iusques aux bords de la mer incogneuë. De mesme chose se peut glorifier Socrates,& de mesmes Diogenes,par lequel Alexandre a esté vaincu. Et pourquoy ne iugeroit lon celuy auoir este vaincu le iour mesmes,auquel, estãt enflé par dessus toute mesure d'humaine arrogance, il en veid vn,à qui il ne pouuoit rien dõner, ny oster? Le Roy Archelas pria vne fois Socrates de venir parler à luy:auquel on dit que Socrates respondit, qu'il ne venoit point à celuy, duquel il eust peu esperer receuoir aucun bienfait,attẽdu qu'il ne luy pouuoit rendre le pareil. Premierement,il estoit en sa puissance de ne le prendre point: secondement, il commençoit le premier à luy faire ce bien,car il venoit estãt de luy prié, & luy bailloit ce, que pour certain Archelas ne luy eust pas rendu. D'auãtage Archelas luy vouloit dõner de l'or & de largent: pour lequel il en eust receu cõtẽnement &

Socrates estant prié par le Roy Archelas de venir parler à luy, le refuse.

mespris. Donc Socrates ne pouuoit il pas rẽdre la pareille à Archelas? Et que deuoit tãt receuoir Socrates comme il donnoit, en se monstrant enuers luy homme, qui sçauoit quelle chose estoit le viure & le mourir, & qui n'ignoroit les fins de l'vn & de lautre? S'il eust remis le Roy en son bon sens, pour uoyant en la nature des choses, lequel aussi estoit tant ignorant, qu'vn iour le Soleil estant obscurcy, il feit fermer son palais, & à vn sien fils (chose, qu'on n'a accoustumé de faire, sinon en quelque grande & extreme aduersité) feit rere les cheueux: combien (dy ie) eust esté grand le bienfait de Socrates, s'il eust tiré ce Roy craintif hors du lieu, ou il eust esté caché, & l'eust enhorté d'auoir bõ courage? Lors pour le mieux asseurer il luy eust peu dire: Ce n'est pas icy eclypse de soleil, ains vne conionction & rencontre de deux planettes, quãd la lune, qui court plus bas, oppose son rond au soleil, & s'y opposant le cache: laquelle maintenant couure ses plus petites parties, si en passant legerement elle les a quelque peu attainctes: maintenant les couure d'auantage, si la plus grãde partie d'elle est opposée: maintenant en a empesché & du tout osté la veuë, si de droit contrepois elle est inter-

Grande ignorãce du Roy Archelas.

Comme se fait l'eclypse du soleil.

posée au milieu du soleil & de la terre. Mais toutesfois la vistesse de ces deux planettes les separera incontinant l'vn ça l'autre lá, & tout soudain le monde recouurera sa lumiere: & durera ce cours eternellement par touts les siecles. Ils auront ce non obstant certains iours disposez & ordonnez, ausquels le soleil sera empesché par l'interposition de la lune, d'espandre touts ses rayons. Attens vn peu, il sortira tantost, il laissera petit à petit ceste obscurité & nuée qui se voit, & estant deueloppé de touts empeschements, fera apparoir sa lumiere librement & sans aucun destourbier. Socrates ne pouuoit il pas par ce moyen rendre la pareille à Archelas? S'il luy eust enseigné la maniere de bien regir son peuple, n'eust il pas receu vn grād bien de Socrates, en recompense du plaisir, que au parauant il luy eust fait? Puis doncques que Socrates auoit moyen de luy faire plaisir, pourquoy respondoit il ainsi? Pource qu'estant facecieux, comme celuy, qui auoit coustume de tousiours se gaudir par figures, & brocarder vn chacun, & principalement les plus grands, il ayma mieux finement que fierement & orgueilleusemēt

Socrates facecieux.

refuſer. Il luy diſt, qu'il ne vouloit receuoir aucun bienfait de celuy, auquel il ne pouuoit rendre le change. Il craignoit parauenture d'eſtre contrainct receuoir ce, qu'il ne vouloit : il craignoit de receuoir quelque choſe indigne de Socrates. Quelcun dira qu'il la pouuoit refuſer, ſ'il ne la vouloit. Mais il euſt irrité cõtre ſoy ce Roy fier & arrogant, lequel vouloit que toutes les choſes, qu'il donnoit, feuſſent beaucoup eſtimées. Cela ne fait rien à noſtre propos, à ſçauoir, ſi tu ne veux rien donner à vn Roy, ou ne prendre & receuoir rien de luy: car autãt luy eſt l'vn de ces deux refuz, que l'autre. L'homme ſuperbe & glorieux eſt plus marry d'eſtre deſdaigné & meſpriſé, que de n'eſtre point craint. Veux tu ſçauoir au vray pourquoy il n'a voulu rien prẽdre? Il ne ſ'eſt point voulu mettre de ſon gré en ſeruitude: la liberté duquel, vne cité libre n'a ſceu endurer.

Orgueilleux marry d'eſtre deſdaigné

CHAPITRE VII.

NOVS auons aſſez (comme i'eſtime) traité ceſte partie, ſi c'eſt choſe deshonneſte de ſe laiſſer vaincre par bienfaits. Celuy, qui demande telle choſe, ſçait bien, que le

les hommes n'ont pas couſtume de faire plaiſir à eux meſmes : car ils cognoiſſent manifeſtement, n'eſtre point deshonneſte d'eſtre vaincu de ſoy meſmes. Les Stoïques doutẽt ſi quelcun ſe peut faire plaiſir à ſoy meſme, & ſe remercier & rẽdre la pareille. Et ce qui les a emeuz de demander cela, a eſté, pource que nous auons couſtume de dire: Ie me remercie: Ie ne me puis plaindre d'autre, que de moy meſme: Ie me courrouce à moy meſmes : Ie me veux mal à moy meſmes : & pluſieurs autres telles & ſemblables parolles, par leſquelles vn chacun parle de ſoymeſmes, comme d'vn autre. Si ie me puis (dira il) nuyre, pourquoy ne me puis ie auſsi faire plaiſir? D'auantage ſi les choſes, que i'euſſe fait à vn autre, euſſent eſté appellez biẽfaits, pourquoy ne le ſeront elles auſsi dites en mon endroit, ſi ie me les ſuis faites? Si ce, que i'euſſe receu d'vn autre, ie luy deurois & ſerois par ce moyen tenu à luy: pourquoy doncques ne ſeray ie tenu à moy meſme, ſi ie me ſuis donné quelque choſe? Pourquoy doys ie eſtre ingrat à moymeſme? Ce qui n'eſt moins villain & deshonneſte, que d'eſtre à ſoymeſmes auaricieux, dur, cruel, & no-

Si quelcũ ſe peut faire plaiſir à ſoymeſme.

Le macquereau gligent de sa personne. Le macquereau est autant meschant, que celuy, qui abãdonne son corps : autant est blasmé le flateur (le- *Le flateur.* quel selon le vouloir & fantasie d'autruy est prest à louër aussi tost les choses, qui meritent blasme, que celles, qui meritent loüange) que celuy, qui est glorieux & se mire estant bien content de sa personne, & qui est de soy mesme (comme lon dit) flateur. Les vices ne sont pas seulement haïz quand ils offensent par dehors quelcun, mais aussi quand ils sont en eux mesmes retournez. Quel personnage admireras tu plus, que celuy qui se peut commander, & qui se tient soymesme en sa puissance? Il est plus facile de regir & gouuerner les nations barbares & impatientes de la puissance d'autruy, que de contenter & arrester son esprit, & le ranger sous soymesme. Platon (me dira quelcun) rend graces à Socrates, de ce qu'il a apprins de luy : pourquoy aussi Socrates ne se remerciera il de ce, qu'il s'est en- *Beau dire de Caton.* seigné soymesmes? Marc Caton dit, Emprunte de toy mesmes ce, qui te defaudra. Pourquoy ne me puis-ie aussi bien donner à moy mesme, cõmme ie puis emprunter

emprunter de moy meſme? Il y a des choſes innumerables, eſquelles la couſtume nous fait eſtre differants. Nous auons couſtume de dire: Laiſſe moy en paix, que ie parle à moymeſme, à fin de me ramenteuoir & reduire en memoire mes affaires. Leſquelles choſes ſi elles ſont vrayes, tout ainſi que la perſonne ſe doit courroucer à ſoy meſme, auſsi ſe doit elle rendre graces: tout ainſi qu'elle ſe doit reprendre aigrement, auſsi ſe doit elle louër: & tout ainſi qu'elle ſe peut endommager, auſsi ſe peut elle auantager. Tort & plaiſir, ſont deux choſes contraires. Si nous pouuons dire que quelcun s'eſt fait tort: nous pourrons pareillement dire, qu'il s'eſt fait plaiſir. Mais (dira quelcun) c'eſt choſe naturelle, de ſe faire plaiſir. Nous reſpondons qu'il eſt vray: mais c'eſt choſe naturelle de deuoir premierement, que de ſatisfaire, & rendre le plaiſir. Vn debteur n'eſt point ſans creancier, non plus qu'vn mary ſans femme, ou vn pere ſans fils.

Tort & plaiſir, ſont choſes cõtraires.

Il faut de noir deuãt que rẽdre.

CHAPITRE VIII.

Belles similitudes.

IL FAVLT qu'il y ait quelcun, qui donne à fin que l'autre reçoiue. Cela n'eſt pas donner ny receuoir, de tranſporter de la main ſeneſtre en la main dextre. Tout ainſi que nul ne ſe porte, combien qu'il moue ſon corps & le trãſporte ça & là: & tout ainſi que nul, ores qu'il ait plaidé pour ſoy, n'eſt dit ſeſtre fauoriſé & aidé ſoymeſmes, ny ne ſe dreſſe vne ſtatuë comme à ſon aduocat meſme: tout ainſi qu'vn malade, qui ſeſt guery, n'exige point de ſalaire de ſoy meſme: auſsi en tout affaire, meſme quand quelqu'vn ſaura bienfait, ſi ne deüra il neantmoins ſe rendre graces, par ce qu'il n'aura point à qui il le puiſſe rendre. Encores que i'accorde qu'vne perſonne ſe face plaiſir: quand elle ſe donne, quelque choſe, c'eſt elle meſme qui la reçoit. Encores que ie conſente que quelqu'vn reçoiue vn plaiſir de ſoy meſme: ie te dis, qu'il le rẽd, meſmes en le receuant: de ſorte que c'eſt à ſoy-meſmes, qu'il emprunte dequoy il rende le bien, qu'il ſeſt fait: & ne ſort de ſa maiſon (comme lon dit) pour trouuer dequoy rendre:

Vn, qui ſe faitplaiſir, le rẽd auſſi toſt, qu'il le reçoit.

rendre: dont il eſt acquitté incontinãt enuers ſoy: tout ainſi que celuy, qui repreſente vn perſonnage en vn ieu, perd le nõ de celuy qu'il repreſentoit, incontinant qu'il aioué ſon roolle. Car il n'y a autre, qui face ce plaiſir, que celuy qui le reçoit, mais c'eſt meſme perſonnage. Ce mot icy (eſtre obligé) n'a point de lieu, ſinon entre deux perſonnes. Comment peut il donc auoir lieu en vne ſeule perſonne, laquelle en ſ'obligeant ſ'acquitte? Tout ainſi qu'en vn cercle, ou eſteuf, il n'y a ny bas, ny hault, fin, ny cõmencemẽt, pour ce q̃ par le mouuemẽt ſe change l'ordre, de ſorte que ce, qui ſuyuoit, precede, & ce, qui eſtoit caché, ſe monſtre, & toutes choſes, de quelq̃ ſorte qu'elles ſoient allées, retournent en vn meſme eſtat: auſsi eſtime qu'il ſen fait tout autant en l'homme, lequel, quand tu l'auras chãgé en pluſieurs ſortes, n'eſt touſiours qu'vn. S'eſt il battu ſoy-meſme? Il n'y a perſonne qu'il puiſſe faire conuenir en matiere d'iniure, ny accuſer de luy auoir fait tort. S'eſt il lié & enfermé ſoy meſme? Il n'eſt point coulpable du crime de violence & effort. S'eſt il fait plaiſir? il l'a incontinant rendu à celuy, qui le luy a fait. On dit, que

Obligatiõ, n'eſt ſinon entre deux perſonnes.

Nature ne perd iamais rien.

nature ne perd rien, pource que tout ce, qui luy eſt oſté, luy retourne : ny ne peut aucune choſe perir, laquelle n'a lieu, qu'elle puiſſe outrepaſſer, mais retourne au meſme, dont elle eſt partie. Quelle ſimilitude a (me dira quelqu'vn) ceſt exẽple à la queſtion propoſée ? Ie le diray. Penſes que tu ſois ingrat, le bienfait pour cela ne ſera pas perdu: celuy meſmes l'a, qui l'a fait. Penſes que tu ne le vueilles point receuoir, auant qu'il ſe rende, tu l'as. Tu ne ſçaurois rien perdre. Car ce, qui t'eſt oſté, ne laiſſe pas de t'eſtre acquis. C'eſt vn cercle, qui ſe tourne au dedans de toy : en receuant tu donnes, en donnant tu reçois.

CHAPITRE IX.

Nul ne ſe fait plaiſir, ains ſeulemẽt obeït pere à ſa nature.

IL SE fault faire plaiſir (dira quelqu'vn) à ſoy meſme, il fault auſsi ſe rendre la pareille à ſoy meſme. Le premier eſt faulx, dont depend le ſuyuant. Car nul ne ſe fait plaiſir à ſoy meſme, mais ſeulement obeït à ſa nature, de laquelle il eſt fait & cõpoſé pour la charité de ſoy meſme: au moyen de quoy il a vn ſouuerain & extreme ſoing, d'euiter ce, qui luy eſt nuyſible, & d'appeter

ce,

ce, qui luy eſt profitable. Celuy donc, qui donne à ſoymeſme, n'eſt point pour cela liberal: doux, ny humain celuy, qui ſe pardõne: ny miſericordieux celuy, qui eſt touché de repentance des maulx qu'il a faits. Ce que ſi lon fait à autruy, eſt liberalité, clemẽce, & miſericorde: le faire à ſoy meſme, eſt choſe naturelle. Vn biẽfait, eſt vne choſe volontaire: mais de ſe faire profit, c'eſt choſe neceſſaire. D'autant qu'vn homme a plus fait de bien & de plaiſir, d'autant eſt il plus magnifique & liberal. Qui fut oncques loüé de ſ'eſtre aidé ſoymeſme? de ſ'eſtre deliuré des brigands & larrons? Nul ne ſe peut donner grace & ottroy, non plus que logis. Nul ne donne à ſoy meſme, non plus qu'il ſe preſte, ou baille à garder. Si vn chacun ſe fait plaiſir, il ſe le fait touſiours, & ſans aucune intermiſsiõ: & par ce moyẽ il ne peut trouuer le cõpte de ſes bienfaits. Quand dõcques ſe rendra il la pareille, attendu que par cela, qu'il ſe rendroit, il ſe feroit plaiſir? Car cõment pourras tu diſcerner ſ'il ſe fait plaiſir, ou ſ'il ſe le rend, conſiderant que l'vne & l'autre choſe ſe fait à vn meſme homme? Ie me ſuis deliuré d'vn danger, ie me ſuis fait vn plaiſir: ie me deli-

Faire plaiſir à autruy, c'eſt choſe volõtaire: le faire à ſoymeſme, neceſſaire.

ure encores vne fois d'vn autre peril, me faits ie par cela plaisir, ou si ie me le rends? Finablement pose que ie concede ce premier point, à sçauoir que nous pouuons faire ou donner vn bien & plaisir à nous mesmes: si ne concederay ie pas ce, qui s'en suit. Car combien que nous faisons bien à nous mesmes, si ne le deuons nous pas pourtant. Pourquoy? par ce que nous le receuons tout aussi tost. Il nous fault premie remẽt receuoir le biẽfait, puis apres le deuoir, & tiercemẽt le rendre. Il n'y a tẽps ny lieu de le deuoir, par ceq̃ nous le receuons incõtinãt & sans dilatiõ. Nul ne dõne qu'à vn autre. Nul ne doit, qu'à vn autre. Nul ne rẽd, qu'à vn autre. Commẽt veux tu donc, que ce, qui se recherche tãt de fois en deux personnes, puisse estre fait en vne seule?

CHAPITRE X.

VN BIENFAIT & plaisir gist à auoir fait quelque chose au profit & vtilité de la personne. Or ce mot (auoir fait) appartient aux autres, qui que ce soient. Cestuy lá semblera il pas estre fol, lequel dira sestre à soy mesme vendu quelque chose? Car

vendition eſt vne alienation, & tranſport de ſon bien, & droit à vn autre. Or tout ainſi que vendre, auſsi dõner quelque choſe, c'eſt la laiſſer aller, & luy donner congé, & ce qui eſtoit tien, le bailler à vn autre, à fin qu'il en ſoit iouyſſant. Que ſi c'eſt vne grace & bienfait, nul ne ſe l'eſt donné, pour ce que nul ne peut donner quelque choſe à ſoymeſme. Deux contraires conuiennẽt, & ſ'aſſemblent en vn, en ſorte que donner & receuoir ſoit tout en vn. Mais encores y a il grande difference entre donner & receuoir. Pourquoy non? veu que ces deux termes ſont mis au cõtraire l'vn de l'autre? Or ſi quelcun ſe donne quelque grace & ottroy, il n'y a aucune difference entre dõner & receuoir. Ie diſois vn peu au parauãt qu'il y a quelques choſes, qui appartenoiẽt aux autres, & qui ſont tellement faites & formées, que la totale ſignificatiõ d'icelles part de nous, & en ſomme ſe referent à autruy. Ie ſuis frere, mais c'eſt d'vn autre: car ie ne puis eſtre frere de moy meſmes. Ie ſuis pareil, mais ceſt de quelcun: car qui eſt celuy, qui ſoit de luy meſme pareil? Ce, qui reçoit comparaiſon & ſimilitude, ne ſe peut

Vendre ou dõner n'eſt autre choſe qu'vne ſeparatiõ.

entendre sans vn autre: Ce qui se conioint ne peut estre sans vn autre. Aussi ce, qui se donne, n'est point sans vn autre: & vn bien fait, grace, ottroy, & plaisir ne se fait point sans vn autre. Cela se cognoist par le terme mesme, auquel est contenu cecy, a-uoir bienfait. Or nul ne se fait grace & ottroy, non plus qu'il ne se fauorise point, nō plus qu'il n'est pas pour soy mesmes. Il fault poursuyure cecy d'auantage, & l'orner de plusieurs exemples. Pourquoy? veu que le bienfait se doit nombrer entre les choses, lesquelles requierent vne seconde personne? Il y a quelques choses, lesquelles encores qu'elles soyent honnestes, tresbelles, & de tresgrande vertu, elles n'ont aucun lieu, sinon auec vn autre. La foy est loüée & entre les plus grands biens du genre humain elle est reuerée. Y a il doncques homme, qui fut oncques dit auoir este à soymesme loyal, & sestre gardé la foy?

La foy est loüée, & reuerée.

CHAPITRE XI.

Pour rendre la pareille il

IE viens maintenant à la derniere partie. Celuy, qui rend la pareille, doit employer quelque

quelque choſe, ny plus ny moins que celuy, qui paye l'argent qu'il doit. Mais celuy, qui ſe rend la pareille, n'employe rien, non plus que gaigne celuy, qui de ſoy meſme reçoit vn bienfait. Le bienfait & la reddition de pareille, doiuent aller reciproquement de toutes parts. Il n'y a point d'alternation ny viciſsitude en vn ſeul homme. Celuy doncques, qui rend la pareille, proffite en ſon tour à celuy, duquel il a obtenu quelque choſe. Celuy qui ſe rend la pareille à ſoy meſmes, à qui proffite il? I'entens bien, que tu me pourras reſpondre, qu'il fait le profit de ſoymeſmes. Et qui eſt celuy, qui d'vn coſté ne penſe à la relation de la pareille, & d'autre au bienfait? Celuy, qui rend la pareille, proffite à ſoy meſmes. Et qui fut oncques l'homme ingrat, qui n'ayt voulu proffiter à ſoy meſmes? Mais qui plus eſt, qui eſt celuy, qui n'ayt eſté ingrat, à fin de faire ſon profit? Si nous nous deuons rendre graces & mercier, auſsi nous deuons nous rendre la pareille. Or diſons nous, Ie me remercie de ce, que ie n'ay voulu eſpouſer celle là, & que ie n'ay accoinctance ny amitié & compagnie auecques

Faut employer quelque choſe du ſien.

ceſtuy lá, Quand nous diſons cela, nous nous loüons, & à fin que nous approuuions noſtre fait, nous abuſons des parolles de ceux qui rendent graces. Vn bienfait eſt vne choſe, laquelle ſe peut rendre, apres qu'elle eſt donnée. Celuy, qui ſe fait plaiſir, ne peut faire en ſorte, qu'il ne reçoiue ce, qu'il a donné. Parquoy cela n'eſt pas plaiſir. Vn bienfait ſe reçoit en vn certain temps, & ſe rend en vn autre. Entre autres choſes dignes d'obſeruation, & grande admiration en vn bienfait, c'eſt, quand quelcun a oublié ſon propre & particulier profit, pour faire celuy de l'autruy, ſe priuãt ſoy meſme de ce, qu'il a donné à vn autre. Celuy qui ſe fait plaiſir, ne fait pas cela. C'eſt choſe compagnable de faire plaiſir: elle eſt cauſe & moyen de la cognoiſſance & accointance de deux enſemble, elle oblige quelcun. Mais de donner à ſoymeſme, ce n'eſt choſe de compagnie: elle n'attire, ny ne gagne perſonne, elle n'oblige perſonne, elle ne met perſonne en eſpoir, par quoy il puiſſe dire: Ceſt hõme eſt digne d'honneur & reuerance: il a fait vn plaiſir à vn tel, il m'en pourra bien faire auſsi. Vn bienfait eſt ce, que quelcun fait, non pour l'amour de ſoy

Vn bienfait ſe peut touſiours rendre, ſinõ quãd il eſt fait a ſoy meſme.

Quelle choſe eſt plus admirable en vn bienfait.

Plaiſir cauſe de la cognoiſſance des vns auec les autres.

Vn bienfait ſe fait pour aider à vn autre qu'à ſoy.

de ſoy meſme, mais de celuy, auquel il le fait. Or celuy, qui ſe fait plaiſir, le fait à cauſe de ſoymeſme. Ce n'eſt pas doncques vn bienfait.

CHAPITRE XII.

TE ſemble il, que ie t'aye mẽty de ce, que ie t'auois dit, au commencement? Tu dis que non ſeulement ie fais choſe indigne de loz & d'aucune loüãge, mais qu'au contraire de fait aduiſé ie reiette arriere toute la peine & difficulté qui giſt en ceſte matiere. Attens auſsi vn peu, tu pourras dire cecy plus au vray, ſi toſt que ie t'auray conduit en ces cachettes: deſquelles quand tu ſeras eſchappé, tu n'auras pas plus gaigné, que d'auoir euité ces difficultez, leſquelles tu pourras euiter. Quel proffit reuient il de lier vn neud auecques grande peine, lequel toy meſmes auois fait, à fin de le deſlier puis apres? Mais tout ainſi qu'il y a quelques choſes, leſquelles ſont en telle ſorte liées par plaiſir & recreation, que celuy, qui ne l'entend pas, eſt bien empeſché de les deſlier: mais celuy, qui les a liées, les peut ſeparer ſans grande difficulté, pource

qu'il cognoiſt leurs ioinctures & arreſts: en quoy toutesfois y a quelque volupté & plaiſir, à cauſe qu'elles font experience de la ſubtilité des eſprits & excitent l'intention de la perſonne. Au cas pareil, les choſes, qui ſemblent ingenieuſes, & par leſquelles on taſche à deceuoir les perſonnes, nettoient les eſprits de toute nonchalance pareſſe & negligence, deſquelles il fault tantoſt couurir le champ, auquel elles ſeront eſpandues, tantoſt luy oppoſer quelque choſe eſpeſſe, raborteuſe & mal aiſee à entendre, par ou ils puiſſent grimper, & marcher ſoigneuſement. Diſons doncques que nul n'eſt ingrat: ce qui ſe conclud, & prouue ainſi: Tout ce, qui apporte profit & vtilité à quelcun, eſt vn bienfait. Or ne peut nul profiter à celuy, qui eſt mauuais: comme vous dites, entre vous autres Stoïciens. Le mauuais donc ne peut receuoir vn bienfait: par ainſi il n'eſt ingrat. D'auantage, vn bienfait eſt choſe loüable & honneſte. Le mauuais ne peut receuoir choſe honneſte ou loüable, ny auſsi par ce moyẽ vn bienfait: lequel ſ'il ne peut receuoir, il ne le doit pareillemẽt rendre: & par ce moyen il neſt point ingrat. Et outre (comme vous dites)

Vn bienfait eſt choſe louable & honneſte.

dites) l'homme de bien, fait toutes choſes auec droit & raiſon. S'il fait tout auec raiſon, il ne peut eſtre ingrat. L'homme de bien rend le bienfait, le mauuais ne le reçoit point. Que ſi ainſi eſt, il fault par cela conclure qu'il n'y a hõme de bien ny mauuais qui ſoit ingrat: & par ainſi ce nom, ingrat, eſt vain & inutile. Il n'y a entre nous Stoïciens qu'vn ſeul bien, qui eſt hõneſteté: lequel ne peut eſcheoir au mauuais: car il deſiſte d'eſtre mauuais, ſi vertu entre en luy. Or tant de temps qu'il eſt mauuais, nul ne luy peut faire plaiſir, pour autant que les choſes, tant bonnes, que mauuaiſes, ſont entre elles differẽtes ny ne cõuiennent en vn. A ceſte cauſe nul ne luy profite: parce que ce, qui luy vient, ſe corrompt par mauuais vſage. Tout ainſi qu'vn eſtomac, vicié de maladies & plein de mauuaiſes humeurs, change toutes les viandes qu'il prend, & tire toute ſa nourriture en ce qui eſt cauſe du mal, & de ſa douleur: auſsi pareillement l'eſprit aueuglé ſe charge, & tire la deſtruction & occaſion de ſa miſere, de tout ce qu'on luy commet. Parquoy il y a grande ardeur & vehemence es plus heureux & riches de ce monde: & ſe cognoiſ-

sent moins, d'autant qu'ils sont tombez en plus grande matiere, pour estre agitez de ces flots. Rien ne peut doncques venir aux mauuais qui leur profite: mais au contraire, rien ne leur peut venir qui ne leur nuyse & soit dommageable. Car tout ce qui leur peut escheoir, ils le tournẽt en leur nature: & les choses, qui d'elles mesmes sont belles & profitables, si elles sont données à vn homme de bien, conferées au meilleur d'entre eux, elles luy sont pernicieuses. A ceste cause ils ne peuuent aussi faire plaisir, pour autant que nul ne peut donner ce qu'il n'a point: & dis qu'vn meschant n'a cure de bien faire.

CHAPITRE XIII.

MAIS combien que ces choses en soient telles, si est ce que le mauuais peut receuoir choses, qui soient semblables aux bienfaits & plaisirs, lesquelles quand il n'aura rendues, il sera ingrat. Il y a trois sortes de biẽs; à sçauoir, de l'esprit, du corps, & de fortune. Ceux de l'esprit sont elongnez du fol, & du mauuais. Il est admis à ceux, qu'il peut receuoir, & doit rendre: lesquels

Trois manieres de biens.

quels ſil ne rend, il eſt ingrat. Ce qui ne vient pas ſeulement de noſtre conſtitution & ordonnance Stoïque, mais auſsi de celle des Peripatetiques, qui au long & au large eſtendent les fins de l'humaine felicité, diſants que les menuz bienfaits viennent iuſques aux mauuais : & que celuy, qui ne les rend, eſt ingrat. Quant à nous, nous ne trouuons pas bon, que cela ſoit dit bienfait, qui ne rend pas l'eſprit meilleur. Toutesfois nous ne nyons pas, que cela ne ſoit profit & emolument, & qu'il ne doiue eſtre appeté. Le mauuais peut auſsi donner ces choſes à l'homme de bien, & les receuoir de luy : comme argent, habillements, honneurs, & la vie. Leſquelles choſes ſil ne rẽd, il encourra le nom d'ingrat. Mais comment appelles tu celuy ingrat, pour n'auoir rendu ce, que tu nyes eſtre vn bienfait ? Il y a quelques choſes, leſquelles, encores qu'elles ne ſoient vrayes, ce neantmoins, à cauſe de la ſimilitude, ſont comprinſes ſous vn meſme mot. Ainſi nous appellons vne bouëſte, ou qu'elle ſoit d'argent, ou qu'elle ſoit d'or. Ainſi diſons nous vn homme eſtre ignorant des lettres, non pas qu'il le ſoit du tout, mais parce qu'il n'a pas encores

attainct la parfaite cognoiſſance des lettres. Ainſi celuy, qui aura veu quelcun mal veſtu & pauurement habillé, dit auoir veu vn homme nud. Ces choſes ne ſont pas bienfaits, elles ont toutesfois quelque apparence de bienfaits. Tout ainſi doncques (diras tu) que ces choſes ne ſont point biẽfaits, mais comme bienfaits: auſsi celuy, qui ne les rend, n'eſt pas ingrat, mais comme ingrat. Cela eſt faulx: car tant celuy, qui dõne, que celuy, qui reçoit, appelle ces choſes biẽfaits. Auſsi celuy, qui abuſe & deçoit l'eſperãce de l'hõme de bien, eſt autant ingrat que l'empoiſonneur, qui, penſant que ce fuſt poiſon, a donné à autruy quelque bonne & ſauoureuſe choſe.

CHAPITRE XIIII.

CLEANTHES, auec grande vehemence, dit en ceſte ſorte: Iaçoit que le bienfait ne ſoit pas ce que quelcun reçoit: ſi eſt neantmoins celuy lá ingrat, qui, ores qu'il euſt receu, n'auoit pas intention de le rendre. Autant eſt il d'vn brigand & voleur, lequel, auant qu'il ſouïlle ſes mains au ſang de celuy, qu'il veult faire mourir, a deſia

a desia le cousteau en la main, pour le deualiser, desrobber, & meurtrir. Sa malice ne commence pas lors, ains par effet s'exerce & se monstre. Ce qu'il a receu, n'estoit pas vn bienfait mais seulement s'appelloit ainsi. Les sacrileges sont puniz, combien qu'on n'ayt mis la main sur eux. Comment (me diras tu) se peut il faire, que quelcun soit ingrat enuers les mauuais, veu qu'vn plaisir ne peut estre fait au mauuais? Cela ne se fait pour autre raison, sinon pource qu'il receura de luy quelque chose, de celles, qui semblent estre bonnes aux simples gents & peu entenduz: enuers lequel (encores qu'il soit mauuais) il deüra estre recognoissant en cas semblabe: & quand il aura de luy receu ces choses pour bonnes (quelles qu'elles soient) il sera tenu les rendre ausi pour bonnes. Celuy est dit estre endebté, non seulement qui doit des escuts, mais ausi qui doit du cuyr marqué à la marque du coing public (comme iadis les Lacedemoniens souloient faire) ce qui valoit autant que de l'argent qu'on bailloit comptant. En quelque sorte & maniere que tu sois obligé, acquittes toy de ta promesse.

Les Lacedemoniens vsoient de cuyr pour leur monnoye.

CHAPITRE XV.

QVELS ſont proprement les bienfaits ou plaiſirs, & ſi la grandeur d'vn excellent & illuſtre nom doit eſtre abbaiſſée iuſques a ceſte ſordide &abiecte matiere, cela n'appartient à nous autres d'en iuger, ains c'eſt le fait de quelques autres. Que raiſon ſeulement regle & modere voſtre eſprit ſelon la verité: & quand vous nommez honneſteté, honorez, & reuerez entierement tout ce, qui eſt comprins ſous le nom dicelle. Tout ainſi (dira quelcun) que nul n'eſt ingrat, ſelon l'opiniõ de vous autres Stoïciẽs: auſsi d'vn autre coſté touts les hommes ſeront ingrats. Pource que (comme nous diſons) touts fols ſont mauuais: & celuy, qui a vn ſeul vice, a touts les autres. Or ſont touts les hommes fols, & mauuais: par ce moyen donc touts ſont ingrats. Qu'eſt ce que tu dis? N'eſt ce pas de touts coſtes faite iniure au genre humain? n'eſt ce pas vne complainte publique, que les bienfaits ſont perduz, & qu'il n'y en a gueres, qui ne rendent mal pour bien? Ne penſe point, qu'il n'y ayt ſeulement que nous,

Complainte des mauluais de ce monde.

nous, qui teniõs ceſte opinion, de compter pour treſmauuais, & meſchãt ce, qui ſeroit aduenu contre la regle de droit & raiſon. Voicy ie ne ſçay quelle voix, qui crie, non dedans la maiſon des philoſophes, mais du milieu de l'aſſemblée, auec vn tres grand blaſme de touts peuples & nations, diſant en ceſte ſorte:

On vit deſia de ce qu'on emble & oſte:
Chez l'hoſtelier n'eſt point aſſeuré l'hoſte,
Ny le beaupere auecques le ſien gendre.
Petite amour entre freres ſengendre.
Le mary ſ'offre à la mort de ſa femme:
Femme au mary fait ſemblable diffame.

Ouide, au premier de la Metamorphoſe, miſe en François p. Cl. Marot.

Maintenant c'eſt bien plus: Les bienfaits ſont cõuertiz en meſchãcetez, & n'eſt point pardonné au ſang meſmes de ceux, pour l'aide deſquels nous ſommes tenuz eſpandre le noſtre. Nous ſuyuons les bienfaits, auec l'eſpée & la poiſon. De faire violence à la patrie, & de la forcer & contraindre de ſes forces meſmes, cela n'eſt eſtimé que puiſſance & dignité. Il n'y a celuy, qui ne ſ'eſtime eſtre de baſſe condition, & ſorty de bas lieu, ſ'il n'a eu ſuperintendence &

Il taxe la cruauté et ambitiõ de ceraïs Romains.

authorité ſur toute la republique. Les exercites & armées receuës d'elle, ſe conuertiſſent & bandent cõtre elle meſme: & quãd le capitaine fait harangue & exhortation aux ſoldats, il vſe de ſemblables parolles: Combatez, gents de bien, combatez contre voz femmes: bataillez, vaillants & chualeureux gents d'armes, bataillez contre voz enfants: ſaccagez à force d'armes les autels, les temples & maiſons, les dieux domeſtiques & familiers. Vous, qui ne deuriez, meſme pour triõpher, entrer en la ville, ſans le cõgé & permiſsion du Senat, auquel on deuſt bailler lieu hors la ville, pour conſulter des affaires publiques, lors meſmement que vous ramenez l'armée victorieuſe: entrez y maintenãt, auec l'enſeigne deſployée, apres auoir tué & maſſacré les citoyens d'icelle, & enſanglantez du ſang de voz parents & alliez. Que la liberté ne ſonne mot parmy les gents d'armes: & que le peuple, iadis victorieux & pacificateur de tout le monde (les guerres chaſſées au loing, & toute crainte reprimée) aſsiegé & enfermé dans ſes murailles, ayt crainte & frayeur de ſes propres enſeignes.

CHAPITRE XVI.

CORIOLAN fut ingrat, lequel bien tard fut touché de repentance de son meffait, &, se souuenant du deuoir, auquel il estoit obligé enuers ses parẽts, & au pays de sa naissance, posa les armes apres auoir commis parricide. Catiline fut pareillemẽt ingrat, auquel eust esté peu de cas de prendre sa patrie, s'il ne l'eust ainsi ruinée & destruite: s'il n'eust introduit en elle les bandes & compagnies des Sauoyens: si de delá les Alpes estãt l'ennemy mãdé, il n'eust assouuy sa haine inueterée & enracinée: & si, par sa poursuite, les capitaines Romains n'eussent entierement payé les sacrifices & ceremonies deuës de long tẽps aux sepulchres des François. Caie Marie fut semblablement ingrat, estant d'homme inepte, cõtemptible, & de basse condition, paruenu au Consulat: lequel, s'il n'eust autant tué de Romains, comme il auoit occis premierement de Cimbriens: & n'eust seulement dõné le signe de l'exil, & meurtre de ses citoyens, mais luy mesmes n'eust esté le signal: il n'eust pas beaucoup apperceu, que sa fortune eust prins changement, & qu'el-

Coriolan ingrat.

Catiline ingrat et meschant enuers son pays.

Marie ingrat.

le fuſt remiſe en ſon premier eſtat. Lucc Sylle fut auſsi ingrat, lequel donna gueriſon à ſon pays, par plus rudes & aſpres remedes, que n'eſtoient les dangers. Lequel, apres auoir marché, depuis la forteresſe Preneſtine iuſques à la porte Colline, par deſſus le ſang humain, feit pluſieurs guerres en la ville, & beaucoup d'autres cruels homicides : d'auantage il deffeit deux legions ſi eſtroittemẽt rengées en vn coing, qu'elles ne pouuoiẽt eſchapper: qui fut choſe par trop cruelle, apres auoir par leur moyen & aide obtenu victoire : & contre Dieu & raiſon, leur ayant promis ſa foy. Puis apres il inuenta la proſcription & bãniſſement des citoyens de Rome (ô bon Dieu!) durant lequel ban, il falloit que celuy, qui auoit occis le citoyen Romain, nõ ſeulement receuſt impunité, mais on luy deliuroit auſsi de l'argent pour ſon ſalaire, & outre ce, la coronne ciuique, laquelle ne ſe donnoit à perſonne, qui n'euſt ſauué de mort quelque citoyen. Cnée Pompée fut auſsi ingrat, lequel, pour trois Conſulats, pour trois triomphes, pour l'eſchange de tant d'honneurs, qu'il auoit occupez la plus part deuant ſon aage, rendit plaiſir à la repu-

Sylle ingrat.

Cruauté de Sylle.

Cas execrable & inhumain de Sylle.

Põpée ingrat.

la republique en telle sorte, qu'il introduist aussi les autres auec luy en la possession d'icelle, comme voulants oster le blasme & mauuaise opinion, que le peuple auoit de sa puissance, si ce, qui ne deuoit estre licite à aucun, eust esté permis à plusieurs. Et lors qu'il couuoittoit la puissance & authorité extraordinaire de commander: lors qu'il departoit les prouinces à fin d'elire celles qui luy plairoient: lors qu'il distribuoit tellemẽt le peuple Romain à troys hommes (toutesfois en telle maniere, qu'en sa maison les deux parties demeuroiẽt) il reduist la republique & le peuple Romain en tel accessoire, que luymesme ne peut oncques se sauuer, sans estre esclaue. Son ennemy aussi & vainqueur Caie Iules Cesar fut ingrat en ce que de la Gaule, & de la Germanie il amena son armee à l'entour de la ville, & luy, qui soustenoit la querelle du menu peuple, & qui estoit de la mesme ville & cité, mit son camp en vn lieu à Rome entouré de murs, ou les cheuaucheurs & luicteurs s'exercitoient, nõmé le cercle Flaminien, plus pres, q̃ n'auoit esté celuy du Roy Porsenne. Il est vray qu'il ne feit point les cruautez, ayant vaincu, qu'il eust peu faire.

Iules Cesar ingrat.

Cesar fort clement & debonnaire.

Il eſt vray qu'il obſerua ce, qu'il ſouloit dire: à ſçauoir, qu'il nauoit iamais occis perſonne, ſinon celuy qu'il auoit trouué armé, & qui ſe defendoit. Mais que veult on dire par cela? Les autres ſe ſont aydez de leurs armes plus cruellement: ſi eſt ce, qu'en eſtants las, ils les ont quittées. Ceſar remettoit bien toſt l'eſpée au fourreau, mais iamais ne la poſa. Finablement Antoine fut ingrat enuers ſon Dictateur, lequel prononça qu'à bon droict il auoit eſté tué, & diſtribua à ceux, qui le tuerent, les prouinces, & royaumes: & quant au pays, apres l'auoir tormenté & affligé par proſcriptions, incurſions, & guerres, apres tant de maulx, il ne le deſtina pas meſmes aux Roys Romaïs: mais il voulut que la republique (qui auoit rẽdu le droict de la liberté, ſans aucune redeuance, aux Achayens, Rhodiens, & pluſieurs aultres villes renommées) fuſt contrainɛte de payer tribut, non aux hommes, ains aux chaſtrez & eunuques.

Antoine ingrat.

CHAPITRE XVII.

Le iour me defauldroit, ſi ie voulois reciter touts ceux, qui ont eſté ingrats, iuſques à l'extreme deſtruction de leur pays. Ce ſeroit ſemblablement choſe infinie, ſi ie com-

commençois à discourir, combien mesme la republique a esté ingrate enuers ceux, qui luy ont este tresbons, tresloyaux & fideles: & combien souuent elle n'a moins offensé, qu'on l'a offensée. Elle a enuoyé Camille en exil: elle a abandonné Scipion: apres Catiline, Ciceron a esté bany, ses maisons abbatues, & ses biens pillez & rauiz: de sorte qu'on fit tout autant, qu'eust fait Catiline, s'il fust venu au dessus de ses entreprinses. Le guerdon & recompense, qu'eut Rutilie de son innocẽce, fut d'estre caché & fuitif en Asie. Le peuple Romain refusa l'estat de Preteur à Caton, & luy denia tout à plat celuy de Consul. Nous sommes publiquement ingrats: & pour le cognoistre & sçauoir, qu'vn chacun s'interroge. Il n'y a celuy, qui ne se plaigne de l'ingratitude de quelcun. Toutesfois il ne se peut faire que touts se complaignent, sans auoir occasion de se plaindre de touts. Touts sont doncques ingrats? Non seulement touts les hõmes sont ingrats, mais aussi touts sont auaricieux, malings, timides, & entre autres ceux, qui semblent estre hardiz. Adiouste aussi que touts sont ambicieux, & touts meschants. Si ne fault il point que

Ingratitude de la republique de Rome enuers beaucoup de grands personnages.

pour cela tu te courrouces. Pardõnes leur, ils sont touts insensez. Ie ne te veux point reuoquer à choses incertaines, à fin q̃ ie te le die franchement: regarde seulement cõbien la ieunesse est ingrate. Qui est celuy, encores qu'il soit innocent, qui ne desire la mort de son pere? Qui est celuy, cõbiẽ qu'il soit modeste, qui ne la desire? Qui est celuy, quelque hõme de biẽ que ce soit, qui n'y pense? Cõbien en trouue lon, qui ayẽt crainte de la mort de leurs femmes, tãt bõnes qu'elles puissent estre, & qui en facent aucun cõpte? Ie te prie, dy moy, qui fut onc ques l'homme, lequel, ayant esté deffendu par l'aduocat, ayt souuenance d'vn si grand bien, qui dure plus que le premier iour? Chacun confessera ce, que ie veux dire à ceste heure: Qui est celuy, qui meurt sans complainte? Qui est celuy, qui ose dire au iour de son trespas:

Ingratitude de la ieunesse enuers leurs parents.

Or i'ay vescu, & ay passé le cours,
Que la fortune auoit mis à mes iours?

Virg. 4. Eneide traduite par Loys des Masures.

Qui est celuy, qui ne parte de ce monde en plourant & malgré soy? Toutesfois c'est le fait d'vn homme ingrat, de ne se contenter du passé. Noz iours (si tu les cõptes) seront

ront petits. Penſe, que le ſouuerain bien ne conſiſte pas au tẽps. Prens en bonne partie autant ce qui eſt peu, que ce qui eſt aſſez. Que le iour de la mort te ſoit prolongé, cela ne t'aide ny profite en rien à la felicité. Pour autant que nul retardement ne fait la vie plus heureuſe, mais ſeulement la fait plus longue. Cõbien eſt il plus ſeant d'eſtre recognoiſſant des voluptez receuës, & non pas faire cõpte des ans d'autruy, mais doucement eſtimer les ſiens, & les cõpter de gaing? Dieu m'a eſtimé digne de cela. C'eſt aſſez. Il m'en pourroit d'auantage donner: mais ce, qu'il m'a donné, il me l'a donné par ſa courtoiſie & liberalité. Soyons recognoiſſants enuers Dieu, enuers les hõmes, enuers ceux qui nous ont fait quelque biẽ: & finablement euuers ceux, qui en ont fait aux noſtres.

Nul retardement ne fait noſtre vie plus heureuſe, ains plus longue.

Exhortation à recognoiſtre tãs les biẽs receuz de Dieu, que des hommes.

CHAPITRE XVIII.

TV m'obliges (ce me diras tu) infinimẽt, quand tu dis qu'il fault eſtre recognoiſſants des plaiſirs qu'on a faits aux noſtres. Parquoy mets y quelque fin. Celuy, qui fait plaiſir au fils, le fait, à ton dire, ſembla-

Si en faſſant plaiſir aux noſtres nous ſommes par ce la obligez à celuy, qui le fait.

blement au pere. Ie te demande dequoy premierement: en apres ie veux auſsi, que cela me ſoit borné & limité, à ſçauoir, ſi, en faiſant plaiſir à mõ pere, il ne ſera pas auſsi ſemblablement fait à mon frere, à mon oncle, à mon grand pere, à ma femme, au pere de ma femme? Dy moy, ou ie dois metre fin, iuſques ou dois ie ſuyure la ſuitte & continuation des perſonnes? Si ie cultiue ton champ, ie te feray plaiſir. Si i'eſteins le feu de ta maiſon qui bruſle, ou que ie la garde de tomber, ne te feray ie pas auſsi en cela vn plaiſir? Si i'ay gardé ton ſeruiteur, ie te le cõpteray. Si i'ay contregardé ton fils, nyeras tu que ie t'aye fait plaiſir?

CHAPITRE XIX.

Bienfaits à quoy doiuent eſtre rapportez.

TV mets (me diras tu) exemples diſſemblables, & qui ne s'accordent pas. Car celuy, qui cultiue mon champ, ne fait pas plaiſir à mon champ, ains à moy: & celuy, qui eſtançonne ma maiſon de peur qu'elle ne tombe, me fait ce bien, & non à ma maiſon. Car la maiſon n'a aucun ſentiment. Il m'a pour ſon debteur, parce que pour ce bienfait il n'en a point d'autre.

Et

Et celuy, qui a labouré mon champ, acquiert ma bonne grace, par le moyen de ce plaisir & seruice: non, celle de mon chãp. I'en diray autant d'vn serf, c'est mon affaire, il m'est gardé. Par ainsi ie le doy pour luy. Quant à mon fils, il est capable de pouuoir entendre, que c'est qu'vn bienfait, & comment il s'y fault gouuerner. Parquoy il le reçoit, & ie m'esiouys du bienfait: ie viens en consequence, mais si ne m'oblige ie pas principalement. Ie vouldrois neantmoins que toy, qui penses n'estre pour cela obligé, tu me respondisses. La santé du fils, son heur, son patrimoine, sont ce pas choses, qui appartiennent au pere? Ce luy sera plus grand heur, s'il a son fils sain & sauf: & plus grand malheur, s'il vient à le perdre. Quoy donc? Celuy, qui par mon moyen est fait plus heureux, & qui est deliuré du danger d'vn grand malheur, ne reçoit il pas vn bienfait par cela? Non (dira quelcun). Car il y a aucunes choses, lesquelles ores qu'elles se conferent & donnent aux autres, si paruiennent elles iusqu'à nous. Et se doit exiger la chose de celuy, auquel elle est conferée, comme vn argent se demande à celuy, à qui on l'a pre-

Vn pere doit estre aise du bie de son enfant, & marry de son dommage.

L'vtilité d'vn bien fait se communique à beaucoup de personnes

sté. Combien qu'en quelque sorte & maniere elle me soit aduenuë. Il n'y a aucun bienfait, duquel l'vtilité & profit ne touche aussi les prochains, estants mesmes aucunesfois loing de là. On ne demande point, ou le bienfait sera transporté de celuy, auquel il est fait: mais, ou il est premierement colloqué. Il fault que ton recours soit sur luy, comme sur celuy, qui en est le chef. Que sera ce donc, ie te prie? Ne dis tu pas: Tu m'as donné mon fils, lequel s'il eust perillé, ie feusse mort? N'es tu point tenu de rendre le plaisir pour la vie de ton fils, à laqlle tu preferes la tienne? Et qui plus est, quand i'ay sauué ton fils, tu t'es getté à genouls, tu fais sacrifice à Dieu en le remerciant, comme si toy mesmes eusses esté sauué. Tu vses de telles parolles: Il n'y a point de difference, si tu mas sauué, ou non: tu en as sauué deux, mais moy plus tost. Pourquoy dis tu cecy, si tu ne reçois par cela vn bienfait? Car encores que mon fils ayt emprunté de l'argent, ie le payeray au creancier, non pas toutesfois que ie le doiue. Cõbien que i'aye hõte, que mõ fils ayt esté trouué en adultere, si n'est ce pas à dire que pour cela ie sois adultere. Ie dis bien, que ie

suis

ſuis tenu & obligé à toy pour mon fils, non pas certes que ie le ſois, mais pource que ie me veux à toy offrir volontaire debteur. Bien eſt vray, que grande ioye m'eſt aduenue de ſa ſanté, & grand proffit, pour auoir euité la treſgrieue & faſcheuſe playe de priuation de lignée. La queſtion ne giſt point maintenant en cela, ſi en ceſt endroit tu m'as proffité, ou non: mais ſeulement ſi tu m'as fait plaiſir: car il ſe peut faire qu'vne beſte, vne pierre, vne herbe profite à la perſõne: toutesfois elles ne font pas plaiſir, lequel ne ſe fait iamais, ſinõ par celuy, qui en a la volonté. Mais quant à toy, tu ne veux pas faire bien au pere, mais au fils: & ce pendant, tu ne cognois pas meſme le pere. Par quoy quand tu auras dit: Par ce moyen ie n'ay point fait de plaiſir au pere, en ſauuant ſon fils d'vn danger: oppoſe au contraire: I'ay donc fait plaiſir au pere, lequel ie n'ay cogneu, auquel ie n'ay pas penſé en ce faiſant. Et que ſera ce de ce qui aduient aucunesfois, que, haïſſant le pere, tu ſaues le fils neantmoins? Te ſemble il par cela auoir fait plaiſir à celuy, du quel tu eſtois grand ennemy, quand tu le luy faiſois? Mais à fin que (toute altercation & dialo-

Le plaiſir n'eſt iamais deu, ſinon quãd on le fait volontairement.

gues mis en arriere) ie reſponde, à la façon du iuriſconſulte, on doit prendre garde à la volonté de celuy, qui fait le plaiſir, ſ'il le fait à celuy, auquel il vouloit qu'il fuſt fait. S'il l'a fait en l'honneur du pere, le pere a receu le bienfait : combien que toutesfois il n'eſt point obligé par le bien & plaiſir qu'on a fait à ſon fils, encores qu'il en iouyſſe. Ce nonobſtant ſi l'occaſion ſe preſente, & qu'il vueille faire quelque choſe, il ne le fera point comme y eſtant obligé, mais à celle fin d'auoir moyen de commencer. Vn bienfait ne ſe doit repeter d'vn pere. Si pour recognoiſſance & recompenſe de cela il fait quelque choſe de grace, il doit eſtre appellé equitable homme & iuſte: non pas, recognoiſſant : car cela ne peut auoir fin. Si ie fais plaiſir au pere, ie le fais par meſme moyen à la mere, au grãd pere, à la grand-mere, à l'oncle, à la tante, aux enfants, aux freres, aux ſœurs, aux couſins, aux couſines, & auſsi à touts les parents, aux amis, aux ſeruiteurs, à la patrie. Ou commence doncques le bienfait à prendre arreſt ? Car ceſt argument inexplicable du premier au dernier, nommé des Grecs Sorites,

Il nous faut prendre garde, & eſtimer le vouloir de celuy, qui nous fait plaiſir

Sorites, eſt vne maniere d'argument plein de tromperie & varieté, duquel vſoit Socrates.

Sorites, ſe preſente, auquel eſt mal-aiſé d'impoſer moyen, pource que petit à petit il vient en auant, & ne deſiſte iamais de croiſtre & ſaugmenter de plus en plus. On a couſtume de demander: Si deux freres ont debat l'vn contre l'autre, & que i'en ſaue & garde l'vn: fais ie plaiſir à celuy, qui doit impatiemment porter que ſon frere, lequel il hayt, n'eſt mort? Il n'y a doute, que ce ne ſoit vn bienfait, de faire plaiſir, encores que ce ſoit contre le gré de celuy, à qui on le veult faire: ny plus ny moins que ceſtuy lá n'a point fait de plaiſir à celuy, à qui il l'a fait contre ſon vouloir.

CHAPITRE XX.

Plaiſirs faits auec douleur.

APPELLES tu vn bienfait (me dira quelcun) par lequel ceſtuy lá eſt offenſé, & par lequel il eſt tourmenté? Il y a pluſieurs bienfaits, qui ont apparence triſte & ſeuere, comme de tailler & de bruſler à fin de guerir, & auec liens refreindre & reprimer la laſciueté & meffait de quelcun. Il ne fault pas prendre garde, ſi quelcun eſt marry, apres auoir receu vn

tel bienfait: mais il fault regarder s'il s'en doit resiouyr. Vne monnoye n'est pas pour tant mauuaise, si vn homme barbare, ignorant la marque publique, la reiette, & n'en veult point. Cestuy qui a receu le bienfait, & l'a en hayne, pourueu qu'il luy soit profitable, il n'importe en rien, encores qu'il le reçoyue de mauuais courage: ioint aussi que celuy, qui l'a donné, l'ait fait en intention de luy profiter: car il reçoit chose vtile & profitable. Or tourne cela à l'opposite. Cestuy là hait son frere, lequel luy est profitable & expedient d'auoir. Ie l'ay tué: cela n'est pas plaisir, combien qu'il le tienne pour tel, & s'en resiouysse. Fort traistreusement nuyt cestuy là, qu'on remercie, pour auoir fait tort à autruy. Ie t'entẽs. Tu veux dire, que toute chose, qui apporte profit, est vn bienfait: & si elle nuyst, que ce n'est pas vn bienfait. Regarde vn peu: ie donneray chose, laquelle ne profitera ny ne nuyra à personne: & ce neantmoins c'est vn bienfait. I'ay trouué le pere de quelcun mort en vn desert, i'ay enseuely son corps, en quoy faisant ie ne luy ay en rien profité. Car qu'auoit il à faire comment, ou en quelle sorte il fust corrompu ny pourry? ny

Ce qui ne nuyst, ny ne profite, est aucune fois vn bienfait.

à son

à ſon fils meſme: car quelle commodité luy a rapporté cela? Ie diray ce qu'il a gagné. Il a par moy fait & accomply en cela le deuoir ſolennel & neceſſaire. I'ay fait à ſon pere ce, qu'il euſt voulu, meſmes qu'il eſtoit tenu faire. Cela, toutesfois, eſt vn biẽ fait, pourueu que ie ne l'aye fait par miſericorde & charité, & que ce n'ayt eſté à fin que ie cachaſſe vn corps, quel qu'il fuſt. Mais ſi i'ay cogneu le corps, ſi i'ay penſé lors faire cela pour l'amour du fils, c'eſt autre choſe. Mais ſi i'ay getté de la terre ſur le mort, qui m'eſtoit incogneu, ie n'ay en ceſt endroit aucun debteur de ce deuoir, ains ſeulemẽt ay eſté humain en public. Quelqu'vn me dira: Pourquoy cherches tu tant à qui tu feras plaiſir, comme ſi tu le deuois repeter quelque fois? Il y en a quelques vns, qui diſent, qu'il ne fault iamais repeter le bienfait: & apportent leurs raiſons. L'homme indigne & de meſchante nature ne le rendra, encores qu'on le luy demande: mais celuy, qui le merite, & qui eſt homme de bien, le rendra ſans en eſtre prié. D'auantage, ſi tu as fait plaiſir à vn homme de bien, attens, de crainte que tu ne luy faces iniure, le luy reduiſant en memoire, *Obiection.*

en luy demandant la debte, comme ſ'il ne l'euſt deu rẽdre de ſon propre mouuemẽt. Si tu l'auois fait à vn mauuais hõme, ayes regret à la choſe dõnée. Ne corrõps point ton bienfait par parolles, en faiſant preſt & credit. En apres, ce que la loy n'a pas cõmandé de repeter, elle a deffendu de ce faire. Ce ſont icy les parolles qu'il fault dire: Tant de temps que fortune ne me contraint en rien, tant de temps que rien ne me preſſe, ie demanderay plus toſt que lon me face vn biẽfait, que ie ne le repeteray. Mais ſi cela touche le ſalut de mes enfants, ſi par cela ma femme tombe en quelque inconueniant, ſi le ſalut ou liberté de mõ pays m'enuoye meſmes ou ie ne vouldrois aller: ie commanderay à ma honte, & teſtifieray auoir tout fait, à fin de n'auoir beſoing de l'aide de l'homme ingrat. A la fin la neceſsité de receuoir vn biẽfait, vaincra la honte de l'en requerir. Quand ie fais vn bienfait à vn homme de bien, ie le fais en telle intention, de ne le redemander iamais, ſinon eſtant contraint & forcé de neceſsité. Mais quelqu'vn dira: La loy ne permet point, qu'vn bienfait ſe puiſſe redemãder de ceux, à qui ils ſont deuz.

Plaiſir ne doit eſtre fait auec parolles outrageuſes.

Bonne intention.

CHAPI-

CHAPITRE XXI.

Plusieurs choses, qui n'ont loy, ny action, sinõ que la coustume.

IL Y A plusieurs choses, qui n'ont ny loy ny action : toutesfois la coustume de la vie humaine, plus valable que toute loy, y donne ouuerture. Il n'y a loy, qui deffende de dire & publier les secrets de ses amis: ny loy, qui commande de tenir sa promesse, mesme à son ennemy. Quelle loy y a il, qui nous lie à faire ce, que nous auons promis à quelqu'vn? Il n'y en a point. Toutesfois ie me complaindray de celuy, qui n'a peu celer le secret, que ie luy ay dit: & me despiteray de la promesse qu'on m'a faite, & qu'on ne m'a gardée. Mais d'vn bienfait (dira quelqu'vn) tu en fais vne debte. Non fais: car ie ne l'exige point, mais ie le repete: & si ne le demande pas, mais i'en admõneste le personnage seulement. Car aussi l'extreme necessité me contraindra de venir à celuy, auec lequel il me conuiendra long temps debatre. Qui est celuy, qui soit tant ingrat, à qui ne suffise pas d'estre admonnesté? Ie le laisseray & l'estimeray indigne, lequel ie doiue contraindre à estre recognoissant. Tout ainsi qu'il y en a quelquesvns, que l'vsurier ne presse pas, d'entre

ceux, qui luy doiuent, lesquels il sçait auoir follement despendu & mangé tout leur bien, & à la honte desquels il ne reste rien, sinon qu'ils periſſent: ausi laisseray-ie en arriere, & n'yray chercher ceux, qui sont & veulent estre obstinément ingrats: ny ne repeteray le biẽfait à personne, sinon à celuy, qui liberalement & d'vn bon cueur le me vouldra rendre.

CHAPITRE XXII.

IL EN Y A plusieurs, qui ne sçauent ny refuser ce, qu'ils reçoiuent, ny en rendre le merite puis apres: lesquels ne sont pas si bons, que les recognoissants, ny si meschants, que les ingrats. Ils sont lents & tardifs, & plus tost lõgs debteurs de nom, que meschants. Ie ne me plaindray point de cestuy cy, mais ie l'aduertiray & l'attireray (cõme estant empesché) à faire son deuoir: tellement qu'il sera contraint me respondre soudainement en ceste maniere: Pardonne moy, car en verité, ie ne sçauois pas, que tu en eusses à faire, t'asseurãt que, si ie l'eusse sceu, ie te l'eusse rendu, sans en estre requis. Ie te prie de ne me vouloir estimer ingrat:

Bonne maniere pour exiger le plaisir qu'õ a fait à quelcun.

ingrat: car ie veux bien que tu sçaches, que ie n'ay pas oublié les biẽs & plaisirs, que tu m'as faits. Pourquoy doncques ne dois ie faire cecy en telle sorte & maniere, attendu qu'en les faisant souuenir des bienfaits que ie leur ay faits, ie les feray meilleurs qu'ils ne sont, & à eux mesmes, & à moy? Ie m'ingere de garder tant que ie puis que person ne ne face aucũ mal: à plus forte raison me doys ie ingerer de prendre soigneuse garde, qu'vn mien amy ne faille, & principalement contre moy, & à mon dõmage. Ie luy fais vn autre plaisir, quãd ie le garde d'estre ingrat. Ne pense pas que ie luy reproche rudement le plaisir, que ie luy auray fait, mais le plus doucement qu'il me sera possible, pour luy dõner moyen de me le rẽdre: & pour luy en renouueller la memoire, ie luy demãderay qu'il me face vn tel plaisir: en quoy il entẽdra, que ie repete celuy, que ie luy ay fait. Aucune fois i'vseray de parolles vn peu plus rudes, pensant que par ce moyen il se pourra amender. Ie ne me tourmenteray point comme d'vne chose deplorée & perdue, de peur que d'ingrat ie ne le face mon ennemy. Mais si nous gardions qu'aucun ne feist remonstrance aux

ingrats, nous les feriõs plus lẽts & tardifs à rẽdre les biẽfaits qu'on leur auroit faits De sorte q̃, par faulte d'admonitiõ, nous laisseriõs mourir ingrats quelques vns fort aisez à guerir du vice d'ingratitude, & qui peuuẽt estre faits bons en leur en donnãt quelque atteinte. Ne voyõs nous pas que par admonition, le pere corrige plusieurs fois son fils: & la femme reduit à soy son mary, lequel estoit vn vagabond & coureur de paué? Ainsi vn amy admonnestant l'autre, qui estoit sur le point de l'abandonner, fait, qu'il luy deuient fidele & recognoissant.

Combiẽ est vtile l'admonition.

CHAPITRE XXIII.

Foy de plusieurs fort debile & malaisée & par ce moyen ayant affaire d'admonition pour l'eschauffer.

IL y en a aucuns, lesquels ne fault battre ny frapper pour les eueiller, mais les fault seulement admõnester. Par mesme moyen la foy de quelques vns ne rẽd pas le plaisir pour ne le vouloir rẽdre, mais pource qu'elle est froide languissante & presque malade. Parquoy telles gẽts ont besoing d'estre eueillez, & piquez. Donne toy garde que ton don ne se tourne en iniure. Car c'est iniure, si, à fin que ie sois ingrat, tu ne le repetes point. Que sera ce, si ie ne sçay quel vous lois

loir tu as? Car estant fort empesché, & appellé à autres affaires, ie n'ay prins garde à ta necessité, ny à l'occasion. Mõstre moy ce que ie puis faire, & que tu veux que ie face. Pourquoy te desesperes tu, auant que tu m'ayes experimẽté? Pourquoy estu si hastif à perdre ton bienfait & ton amy? Commẽt sçais tu que ie ne le veux pas, ou q̃ ie l'ignore? Si la volõté, ou la puissance me default? fais en experiẽce. Par ainsi i'admõnesteray mon amy, & le feray souuenir du bien & plaisir que ie luy auray fait, non aspremẽt, ny en presence de beaucoup de personnes, ny auec iniures, mais en sorte qu'il semblera s'en estre luy mesmes souuenu, sans que ie luy aye remis en memoire.

Honneste moyẽ pour faire souuenir du plaisir, à l'exemple d'vn soldat de Iules Cesar.

CHAPITRE XXIIII.

VN soldat des vieilles bãdes de Iules Cesar, vn peu plus violent à l'encontre de ses voysins que de raison, estant accusé deuãt luy, & cognoissant qu'il auoit tord: Vo⁹ souuiẽt il, Empereur (dist il) que vous vous tordistes le pied en Espagne pres la ville de Sucrone? Quand Cesar luy eut dit qu'il en auoit bõne souuenance, l'autre luy dist:

Vous ſouuient il que, vous voulãt aſſeoir (le ſoleil eſtant fort chauld) ſous vn certain arbre, lequel n'eſtoit gueres vmbrageux, & auſsi que le lieu eſtoit fort aſpre & rude, & auquel entre touts les haults rochers d'à l'ẽ tour ce ſeul arbre eſtoit, vn de voz ſoldats eſpandit deſſus la terre ſon manteau, pour vous aſſeoir deſſuş? Auquel reſpondant Ceſar, luy diſt, Pourquoy ne m'en ſouuiendroit il? Car ie cuiday mourir de ſoif: & parce que i'eſtois empeſché de ſorte que ie ne pouuois aller à vne fontaine qui eſtoit pres de lá, i'eſtois ſur le point d'y grymper auec les mains: mais vn de mes ſoldats, homme vaillant & hardy, m'apporta de l'eau en ſon morrion. Pourrez vous (diſt l'autre) ô Empereur, recognoiſtre le perſonnage, ou ſon armet? Ceſar luy reſpondit, que, quant au au heaume, il ne le pouuoit pas cognoiſtre, mais trop bien l'homme: & adiouſta, eſtant tout courroucé: Ie penſe que, par ton beau parler, tu me veux faire icy quelque cõpte, & me faire ſouuenir du paſſé. Or n'es tu pas ceſtuy lá. A bon droict (diſt il) vous ne me cognoiſſez pas, Ceſar. Car quand cela aduint, i'eſtois entier de mes membres. Quelque tẽps apres vn œil me fut creué au ſiege

de

de Mande, & quelques os tirez de la teſte. Et quant au heaume, ie penſe que, quand vous le verriez, vous le recognoiſtriez biẽ. Car il fut couppé preſque en deux, d'vn coup d'eſpée, par vn Eſpagnol. Ceſar alors commanda qu'on ne luy fiſt aucun empeſchement, & dõna à ce bon ſoldat les chãps & le chemin, qui auoit eſté cauſe, que luy & ſon voiſin eſtoient entrez en procés.

CHAPITRE XXV.

QVE diras tu donc? ceſtuy cy ne deuoit il point repeter le bienfait à ſon Empereur, la memoire duquel, par la multitude des affaires qu'il auoit, eſtoit confuſe: & lequel, pour la grande fortune qu'il auoit, & parce qu'il penſoit à bien diſpoſer & ordõner les exercites, ne le permettoit de pouuoir ſuruenir à touts ſes ſoldats l'vn apres l'autre? Cela n'eſt pas repeter vn bienfait, mais c'eſt, eſtant mis en bõ lieu & appreſté, le reprendre. Si fault il toutesfois eſtendre la main pour le reprendre. Pour cõcluſion, ie repeteray le bienfait, en tant que la neceſsité me contraindra de ce faire, ou pour raiſon de celuy, à qui ie le redemanderay.

Comme quelque personnage de prime entrée de sa harangue, dist à Tybere Cesar, auant qu'il eust mis en auant les marques & indices de leur ancienne familiarité, Vous souuient il point? Tybere luy respondit en ceste sorte: Il ne me souuient pas de ce que i'ay esté. Iusques à quand doit estre repeté de ceſtuy cy vn bienfait? Ie te respons, qu'vne oubliance luy eust esté meilleure. Il desdaignoit recognoistre ses amis & compagnons, & vouloit qu'on ne prinst garde seulement qu'à sa presente fortune, & à la prosperité, en laquelle il estoit. Il auoit pour informateur son ancien amy. Il fault plus tost repeter en tẽps & lieu vn bienfait, que le demander. Il conuient vser d'vne moderation, & attrempance de parolles, à fin que l'ingrat mesmes ne le puisse dissimuler. Si nous viuiõs entre les sages, il faudroit se taire, & auoir patience: toutesfois il seroit meilleur de declarer pareillement aux sages, ce que requiert l'estat de noz affaires. Nous priõs Dieu qui a la cognoissance de toutes choses: & toutesfois les vœux, prieres & supplicatiõs, que nous luy faisons, n'impetrent point ce, que nous luy demandons, mais seulement en le priant, on luy raffreschit

Tybere Cesar ingrat.

Comment il fault demander le bienfait.

raffreschit le souuenir. De lá vient que Homere introduit des presbtres, comme luy estants assignez pour officiers, lesquels doiuent estre en toute deuotion honorez & reuerez, à fin que par leur moyen nous obtenions de luy ce, que nous luy demandons. De vouloir & pouuoir estre admonnesté, est la seconde vertu, attendu que c'est la premiere de bien faire de soymesme, sans qu'on en face souuenir. Il fault doucement manier la bride à vn esprit, & la tourner non rudement de ça & de lá: car pour peu de chose est emeu & induit vn esprit, qui se peut biẽ regir & gouuerner par soymesmes: auquel approchent ceux, qui, estants aduertiz, viennent au bon chemin. Ceux lá ont besoing d'vn capitaine ou guide, lequel il ne leur fault pas oster. Combien que les yeux soient fermez, toutesfois en eux demeure la pointe & viuacité de la veuë, ores qu'ils ne voyent point: lesquels la lumiere de Dieu mise en elle appelle & conduit à faire leur deuoir & ministeres. Les instruments cessent, si l'ouurier ne les met en besongne. Il n'y a faulte de bonne volonté aux esprits: mais elle se rend paresseuse tantost par delices & non-

Homere introduit les prestres, cõme mediateurs pour nous enuers Dieu.

C'est grãde vertu, de pouuoir et vouloir estre admonnesté.

challances, tantoſt par ignorance & faulte de ſçauoir ſon office. Nous la deuons rendre vtile, & ne la delaiſſer en ſon vice pour courroux quelconque: ains faire à la façon des maiſtres d'eſcole, qui endurent patiemment les faultes de la memoire caduque des enfants, leſquels ils enſeignent. Car tout ainſi qu'en ramenteuant à leurs diſciples vn mot ou deux de leur leçon, ils leur raffreſchiſſent la memoire, ſi bien qu'ils ſe ſouuiennent de tout le reſte: ainſi deuons nous faire, pour rendre les hommes recognoiſſants des biens, que nous leur auons faits.

Fin du cinquieſme liure.

LIVRE SIXIESME DE SENEQVE, TRAITANT des bienfaits.

CHAPITRE I.

IL Y A QVELQVES choſes (amy Liberal, homme le meilleur du monde) qui ſe propoſent pour exercer l'eſprit, & qui ne viennent iamais en vſage, ny n'apportent aucun profit à la vie humaine. Il y en a quelques vnes, qui apportent plaiſir, pendant qu'on les cherche: & eſtants trouuées, profit & vtilité. Ie te feray l'ouuerture de toutes. Quant à toy, ainſi que tu verras eſtre bon à faire, commande qu'on les parface, ou qu'elles ſoient miſes en auant & introduites tant ſeulement pour monſtre. Et auſsi ſi tu com-

Cognoissãce des choses superflues, profitable.

mandes à celles cy de saillir incontinãt, par ce moyen on en tirera quelque profit. Car aussi, ce, qui est superflu d'apprendre, profite de cognoistre. Ie dependray donc de ton visage, & m'assubiettiray à ta volonté selon qu'elle me suadera : ie detiendray quelques choses plus longuement : les autres i'enuoyeray dehors, & chasseray incontinant.

CHAPITRE II.

IL A esté proposé au parauant, si vn bienfait se peut oster par force & rauir. Il y en a aucuns, qui nyent que cela se puisse faire. Et c'est pource que le bienfait n'est pas la chose mesme, ains l'action d'icelle. Tout ainsi comme autre chose est le nauigateur, & autre chose est la nauigation: & combien que la personne malade ne soit sans maladie, si est ce que ce n'est pas tout vn, que le malade & la maladie:

Le bienfait est chose incorporelle.

Aussi est ce autre chose, qu'vn bienfait, & autre, ce que par le bienfait d'autruy paruient à chacun de nous. Le bienfait est vne chose incorporelle, & par ce moyen il ne peut

ne peut estre changé, ny estre fait vain. La matiere peut estre transportée ça & lá, & peut changer de maistre & de seigneur. Parquoy quand tu l'ostes par violence à celuy à qui tu l'as donné, nature ne peut reuoquer ce qu'elle a donné. Elle interrompt & discontinuë ses bienfaits, mais elle ne fait pas qu'ils ne soient faits. Celuy, qui meurt, a autresfois vescu: celuy, qui a perdu les yeux, a autresfois veu. Il se peut faire, que les choses, qui ont esté à nous, ne le soient plus: mais il ne se peut faire, qu'elles n'ayent esté nostres. La plus certaine & asseurée partie du bienfait, est celle, qui a esté faite. Il est vray, qu'il aduient souuẽtesfois, quelque chose qui nous garde de iouyr long temps du biẽfait: mais ce neantmoins le plaisir & bienfait est stable, demeure touſiours, & ne soste iamais. Nature ne peut (encores qu'en cela elle employast toutes ses forces) retourner arriere, ny reculer, ny faire que ce, qui est fait, n'ayt esté fait. Vne maison, vn argent, vn feruiteur, & tout cela dont decẽd le nom du bienfait, se peut oster par force & violẽce: mais le bienfait est stable & immobile.

La partie plus seure du bienfait, quelle.

Biẽfait est stable.

Il n'y a aucune puiſſance qui puiſſe faire que ceſtuy cy n'ayt fait plaiſir, & que ceſtuy lá ne l'ayt receu.

CHAPITRE III.

Marc Antoine.

IL me ſemble que Marc Antoine (voyant, que la fortune paſſe, & ſe depart de luy, & que rien ne luy eſt delaiſſé, fors que la puiſsãce de ſoccire, & meſme ſi ſoudain) ſeſcrie fort bien, en Rabirie le poëte, en ceſte ſorte: I'ay maintenant tout ce, que i'ay donné. O combien euſt il peu auoir, ſ'il euſt voulu? Ce ſont icy les certaines & aſſeurées richeſſes (en quelque ſorte & maniere, que la muable fortune tourne ſa roue) qui demeureront touſiours en vn meſme eſtat, ſans aucune mutation: leſquelles, d'autant qu'elles ſeront plus grandes & amples, auront moins d'enuie. Pour quoy donc les eſpargnes tu, comme ſi elles eſtoient proprement tiennes? Tu n'en es que le procureur. Toutes ces choſes, qui vous rendent ſuperbes & orgueilleux, plus qu'il n'appartiẽt aux hõmes, en mettant en oubly voſtre fragilité, ne ſont point voſtres, Toutes ces choſes, que vous gardez auec armes,

mes & portes de fer, murailles & bastions: toutes ces choses, q̃ vous auez acquises par l'effusiõ du sang d'autruy, & defendez par le vostre propre: pour lesquelles vous mettez si grande armée sur mer, pour la teindre du sang humain: pour lesquelles vous ruinez & brisez les villes, ignorants combien de dards fortune dresse contre les aduersaires: pour lesquelles finablement les confederations & alliances d'affinité, d'amitié, & compagnie, ont esté tant de fois rompues entre deux contendants (car il y en a eu deux au monde, qui se debattoient à qui il seroit) ces choses (dy ie) ne sont pas vostres, ains les auez, cõme vn depost, pour de main en main se departir de vous, & s'en aller à vn autre maistre: lesquelles ou l'ennemy occupera, ou quelque autre successeur, qui aura semblable vouloir que vous. Demandes tu commẽt tu feras tiennes ces choses? En les donnant. Prẽs donc garde à tes affaires en telle sorte & certitude, qu'elles ne te puissent estre ostées: & par ce moyen tu les feras non seulement plus honorables, mais beaucoup plus seures. Ce, que tu admires, & pourquoy tu pẽses estre riche & puissant, tout le temps

que tu le possedes, gist sous le nom d'vne sordide auariee. Tu as maison, tu as seruiteurs, tu as argent: quand tu as tout donné, cela est vn bienfait.

CHAPITRE IIII.

TV CONFESSES (dira quelqu'vn) que nous ne sommes pas tenuz aucunesfois de faire plaisir à celuy, duquel nous l'auons receu: c'est donc à dire, qu'on le luy a osté par force. Ie te respõs, qu'il y a plusieurs choses, pour lesquelles nous no⁹ deportons de rẽdre le plaisir, nõ pource qu'il est osté, mais par ce qu'il est corrõpu. Quelqu'vn m'a deffendu en iugemẽt, estant accusé: mais puis apres il a prins ma femme à force, & l'a violée. Il ne m'a pas osté son bien fait, mais opposant pareille iniure, il m'a deliuré de ce, dont ie luy estois tenu. Et si m'a en cela beaucoup plus offensé, qu'il ne m'a fait de profit au parauant. Non seulement en cela s'esteinct la grace, mais aussi se fait par ce moyen, que ie me puis à bon droit venger, & complaindre de luy, quand à la cõparaison du plaisir, l'iniure est beaucoup plus grande que le bienfait, lequel no

Les causes, qui no⁹ gardẽt quelquefois de rendre le plaisir.

ſoſte point, mais ſeulement ſe lie & contraint. Dy moy vn peu, ne trouue lon pas certains peres ſi meſchants & tant abominables, que la loy, tant humaine que diuine, ne permet qu'on les hante? Diras tu par cela, qu'ils ayēt oſté le plaiſir, qu'ils ont fait à leurs enfants? Certes non: mais tu diras bien, que leur meſchante vie & conuerſation, laquelle ſeſt apres enſuyuie, a oſté l'eſtime & reputation du premier deuoir. Vn bienfait ne ſoſte point, mais ſeulemēt la grace du bienfait: & par cela aduient, nō que ie ne l'aye, mais que ie ne le doiue point. Comme ſi quelqu'vn m'auoit preſté de l'argent, & puis apres il euſt mis le feu en ma maiſon, en cela ſa creance a eſté recompenſée auec mon dommage: & encores que ie ne le luy aye rendu, ſi eſt ce que ie ne le luy dois pas. Le ſemblable eſt de quelqu'vn, lequel m'aura fait courtoiſie & liberalité, mais puis apres il a vſé enuers moy ſouentesfois d'orgueil, d'atroces iniures, & cruauté. Il m'a mis, en ce faiſant, en ma liberté de ne luy eſtre obligé non plus que ſi ie n'euſſe rien receu de luy: pour ce qu'il à fait effort & violence à ſes bienfaits. Vne perſonne, qui a foullé aux pieds les

Peres ou meres meſchās, n'oſte par cela oſté le bien, qu'ils ont fait à leurs enfans.

Les occaſions, pourquoy on n'eſt tenu rendre la pareille.

blez de ſon meſtayer, eſtãt encores en terre, & couppé touts ſes arbres, ne le tiẽt pas obligé, combien que le cõtract de ſon bail à ferme ſoit encor en ſon entier: non, pour ce qu'iceluy meſtayer l'ayt payé de ce, qui entre eux auoit eſté accordé & conuenu: mais pource qu'il l'a empeſché qu'il ne l'a ſceu payer. Il aduient ſouuentesfois, qu'vn creãcier eſt cõdamné enuers ſon debteur, ſi par vn autre compte eſt deu au debteur plus grande ſomme, que n'eſt celle, que le creancier demande. Vn iuge, qui eſt aſsis pour iuger entre vn debteur & ſon crediteur, ne dit pas ſeulement, Tu luy as preſté de l'argẽt. Que dit il donc? Il dit: Tu as emmené ſon beſtail, tu as tué ſon ſeruiteur, tu retiens l'argent, qui n'eſt pas tien. Par ce moyen (le tout compté & rabbatu) toy, qui eſtois venu comme crediteur, t'en retourneras debteur. La raiſon auſsi fait comparaiſon entre les bienfaits & les iniures. Souuentesfois le bienfait demeure, & n'eſt pas deu, ſi celuy, qui l'a fait, ſ'en eſt repenty, & ſ'eſt eſtimé miſerable pour l'auoir fait: ſ'il a ſouſpiré lors qu'il le faiſoit, ſ'il ſ'eſt refrogné, ſ'il a creu le perdre, & non, le donner: ſ'il l'a fait pour ſon profit, ou du moins il ne l'a pas

Raiſon fait cõparaiſon entre les bienfaits et iniures.

l'a pas fait pour le mien: s'il ne s'est gardé de dire outrage, se mocquer, se glorifier, & se venter par tout, en faisant son don amer & fascheux. Le bienfait demeure doncques, combien qu'il ne soit pas deu. Comme de quelque argent, duquel on n'en fait pas droit aux creanciers: il est deu, encore qu'il ne s'exige point.

CHAPITRE V.

TV m'as fait vn plaisir, puis apres vne iniure: grace est deuë au bienfait, & vengeãce à l'iniure. Par ce moyen il se fait, que ie ne suis obligé à luy rendre chose aucune, & luy semblablement ne doit endurer aucune peine: l'vn absoult l'autre. Quãd nous disons: Ie luy ay rẽdu le plaisir qu'il m'a fait: nous ne disons pas, que nous auons rendu ce, qu'auons receu: mais nous disons, que nous en auons rendu vn autre pour cestuy là. Car c'est donner vne chose pour vne autre. Peut on donc (diras tu) rendre vne chose pour l'autre en eschange? Pourquoy nõ? Veu qu'en toute solution & payement, on ne rend pas la mesme, mais on en rend autant: d'où vient que nous disons auoir ren-

du l'argent qu'on nous a preſté, encores que nous ayons rendu de l'or, encores que nuls deniers n'y ſoient entreuenuz, mais que nous les faciõs payer à vne tierce perſonne, en aſsignant à noſtre crediteur quelcun de noz debteurs: & par ce moyen ſe fait le payement auec parolles, ſans aucũ argent ny monnoye. Il me ſemble que tu me dis: Tu perds ta peine: Car que m'appartient il de ſçauoir, ſi ce, qui n'eſt pas deu, demeure, ou non? Ce ſont icy les ſubtilitez & reſueries des iuriſconſultes, qui nyẽt qu'vn heritage puiſſe eſtre acquis pour en vſer, mais trop biẽ ce qui eſt en l'heritage: Cõme ſi l'heritage eſtoit autre choſe, que ce, qui eſt en l'heritage. Mais diſtingue moy cela plus toſt, qui peut appartenir à noſtre propos: à ſçauoir, quand vn meſme hõme m'a fait vn plaiſir, puis apres vne iniure, ſi ie ſuis tenu luy rendre le plaiſir, & me venger ce neantmoins de luy, & comme ſatisfaire à deux debtes ſeparement: ou bien, ſi ie dois contribuer, & compenſer l'vn pour l'autre, & eſtre cõtent de m'accorder que le biẽfait ſoit effacé pour l'iniure, & l'iniure pour le bienfait? Car ie voy que cela ſe practique en la Court de Parlement: quant à ce, que

Plaiſir doit il eſtre recognen & l'iniure vẽgée, venãt d'vn meſme perſonnage.

vous

vous autres obſeruez en voſtre eſcole, ie vous en laiſſe faire. A la Court les actions ſont diuerſes: car pour meſme cauſe, que ie feray conuenir ma partie aduerſe, ie ſeray auſsi pourſuyuy: autrement, tout pache & accord ſeroient confonduz & meſlez. Si quelcun m'a baille quelque argẽt en garde & puis apres me l'a deſrobbé: ie l'accuſeray de larcin; & le feray cõuenir: & luy, me fera auſsi adiourner pour luy rendre l'argent, qu'il m'a baillé en garde.

CHAPITRE VI.

LES exemples, que tu me propoſes (amy Liberal) ſont comprins ſous certaines loix, leſquelles il fault ſuyure de neceſsité. Vne loy ne ſe meſle ny trouble auec vne autre. Chacune a ſa propre actiõ, tãt le depoſt, que le larcin. Vn bienfait n'eſt ſubiet à pas vne loy, il vſe de moy qui en ſuis l'arbitre: il m'eſt libre de faire cõparaiſon entre ceux qui m'ont fait proffit, lequel des deux m'en a le plus fait: ou entre ceux qui m'ont fait tort, lequel m'a plus endommagé: & alors iuger ſ'il m'eſt plus deu, que ie ne dois. Mais quant aux loix, rien n'eſt en noſtre puiſſance: il fault aller la part, ou nous ſom-

le bienfait n'eſt aſſubietty à aucune loy.

mes menez. Mais vn bienfait eſt entierement en ma puiſſance. Parquoy ie le iuge, ainſi qu'il me plaiſt: ie n'y ſepare rien, ie n'y diuiſe rien, ie remets à la diſcretion d'vn meſme iuge, tãt les iniures, que les biẽfaits. Autrement, ce ſeroit tout autant, que ſi tu me commandois d'aymer & hayr en vn meſme temps, ou de faire complainɛte & remercier enſemble: choſe, qui n'eſt point receuë en nature. Pluſtoſt faiſant comparaiſon d'vn bienfait & d'vne iniure enſemble, ie verray auſsi ſi ie reſte debteur d'aucune choſe. Tout ainſi que ſi quelcun imprime & eſcrit d'autres vers au deſſus de ceux, que i'ay deſia eſcrits il n'oſte point les premiers, mais les cache ſeulement: auſsi vn bienfait ſuruenant, ne ſouffre point qu'vne iniure apparoiſſe.

CHAPITRE VII.

TA face, à laquelle me ſuis baillé pour eſtre d'elle regy & gouuerné, ſe ridde & refrongne, comme ſi ie ſortois par trop loing des limites. Tu me ſembles dire:

Toy, qui m'eſtois propice & fauorable,
Ou ten vas tu? Ta courſe ſecourable
Addreſſe icy: & prẽs noſtre riuage
En ton amour.

Ce que

Ce que ie fais tant que ie puis. Parquoy si tu penſes qu'ayons à ce propos ſatisfait, paſſons à l'autre: à ſçauoir, ſi en aucune choſe nous ſommes tenuz & obligez à ceux, qui nous ont fait plaiſir, ou par cõtrainɛte, ou cõtre leur vouloir. I'euſſe peu dire ceſte queſtion plus apertemẽt, ſi non que la propoſition deuoit eſtre plus confuſe à fin que la diſtinɛtion, laquelle incontinant ſ'eſt enſuyuie, demõſtre laquelle des deux choſes nous demandons: deſquelles la premiere eſt, à ſcauoir, ſi nous ne ſommes point obligez à celuy, qui nous a fait plaiſir contre ſa volonté: la ſecõde, ſi nous ſommes tenuz à celuy, qui nº le fait à ſon deſceu. Or ie dy que nous ne ſommes point obligez à celuy qui nous a fait plaiſir par cõtrainte, & malgré ſoy: Choſe, qui eſt tãt claire, qu'elle n'a beſoĩg d'aucune preuue. Et ſexplique ceſte queſtion aiſement, & ſi aucune autre y en a ſemblable à ceſte cy, qui ſe puiſſe mouuoir, pourueu que nous penſions cecy diligemment en noſtre eſprit: à ſçauoir, qu'aucune choſe ne peut eſtre appellée bienfait, ſinon celle, qu'on auoit vouloir de nous donner auant qu'on nous la donnaſt: en a-

Nous ne ſõmes point obligez à ceux qui malgréeux nous ont fait plaiſir

Bienfait quoy.

pres,qu'on a donnée amyablement, en esperance de nous faire profit & vtilité. De là vient que ne sçauons gré ny grace aux fleuues,combien qu'ils soustiennent & portent de toutes parts les basteaux & nauires,& coulent auec larges & perpetuels canals, en nous donnant la commodité de transporter les marchandises d'vn pays en autre: ny mesmes de ce qu'ils sont abondants en toutes sortes de poissons,lesquels ils nous fournissẽt,ny de ce qu'ils arrosent & engraissent les terres voisines. Et n'y a aucun, qui se iuge estre tenu d'aymer le Nil,non plus qu'il iuge ne le deuoir haïr, quand il est deuenu trop gros,ou s'il a trop peu tardé à se desenfler. Le vent pareillement ne nous fait point plaisir, encores quil souffle doucement,& nous soit fauorable:ny la viande,encores qu'elle soit vtile & profitable. Parquoy celuy, qui me veult faire vn plaisir, ne doit tant seulement m'aider (s'il veult que ce soit vn bienfait)mais aussi doit auoir le vouloir de m'aider & profiter. De là vient,qu'on n'est pareillement tenu ny obligé aux bestes brutes: encores qu'il y en ayt eu plusieurs,

Nil.

que

que la viſteſſe du cheual a deliuré du danger de mort. Ny aux arbres ſemblablement: combien qu'il y en ayt pluſieurs, que l'ombrage & opacité des rameaux a couuerts, eſtants trauaillez de la vehemente chaleur du ſoleil. Quelle difference y a il entre celuy, qui m'ayde, & n'en ſçait rien toutesfois, & celuy, qui ne le peut ſçauoir, veu que l'vn ny l'autre n'ont point eu le vouloir? Quelle difference y a il, que tu vueilles, que ie ſois tenu & obligé à vn nauire, au chariot, à la lance ou à celuy, qui n'a point plus de vouloir de me faire bien & plaiſir, que ces choſes, mais caſuellement & fortuitement me proffite?

CHAPITRE VIII.

IL eſt bien poſsible, que quelcun reçoiue plaiſir, n'en ſçachant rien: mais il eſt impoſsible qu'aucun face plaiſir, ſans que celuy, qui le fait, le ſçache. Tout ainſi que les choſes fortuites gueriſſent pluſieurs, qui pourtant ne ſont pas remedes: comme d'eſtre tombé dãs vne riuiere au temps de grande froidure, a eſté quelquefois cau-

se de santé & gueriſon à celuy, qui y eſt cheut: & tout ainſi qu'à coups de fouët on a fait paſſer la fieüre quarte à quelques vns: & vne peur ſoudaine, en deſtournant l'eſprit en autre cure & ſollicitude, a fait paſſer la melancholie & ſoucy de quelques heures ſuſpectes: ce neantmoins il n'y a rien de tout cecy, ſalutaire, encores qu'ils portent ſanté: Auſsi y en a il quelques vns, qui nous font profit lors qu'ils ne le vueillent pas, & qui plus eſt, parce qu'ils ne le vueillent pas: auſquels toutesfois nous ne ſommes tenuz ny obligez. Que dirons nous de ceux, leſquels ayants mauuais vouloir contre nous, & deſir de nous nuyre, fortune a conuerty en bien leur meſchant & damnable vouloir, & a fait en ſorte qu'ils nous ont aydé? Eſtimes tu que ie doiue eſtre tenu à celuy, lequel, ayant vouloir de me toucher, a frappé vn mien ennemy, & par lequel (ſ'il ne m'euſt failly) i'euſſe eſté bleſsé? Il aduient ſouuentesfois que, tandis qu'vn tien ennemy ſe pariure faulſement en public, foy luy eſt adiouſtée, & fait par ce moyen, que la depoſitiõ des teſmoings (encores qu'elle fuſt vraye) n'eſt point creuë: d'ou viẽt que l'accuſé

Noſtre ennemy nous ayde quelquesfois.

cuſé (eſtant preſque deſtruict par ſon aduerſe partie) ſoit plaint de nous, l'eſtimants digne de compaſsion. Il y en a aucuns, leſquels, eſtants opprimez par la puiſſance & grande authorité de quelques grands perſonnages ont eſté deliurez, par ce que les iuges, voyãts la grande faueur qu'auoyent ceux cy, ne les ont point voulu condamner, de peur qu'on eſtimaſt qu'ils le feiſſent par faueur, combien que d'autres (ſelon le droict de la cauſe) les euſſent condamnez. Si eſt ce qu'encores qu'ils m'ayent aydé, ie ne diray point qu'ils m'ayent proffité: parce que lon demande iuſques ou le dard a eſté getté, non, iuſques ou il eſt paruenu. Et de fait auſsi non l'euenement, mais la volonté, fait diſtinction du bienfait auec l'iniure. Quand ma partie aduerſe dit au contraire de moy, & par vn orgueil & outrecuidãce offenſe le iuge, & ſans egard ny conſideration recuſe vn teſmoing, il fait bonne ma cauſe. Ie ne m'enquiers point ſ'il a erré en ſon iugemẽt pour moy, parce qu'il en vouloit contre moy.

La ſeule volõté fait ſeparation des bienfaits & de l'iniure.

CHAPITRE IX.

C'EST choſe certaine, que, pour eſtre recognoiſſant, ie dois faire le ſemblable, que doit vouloir celuy, qui m'a fait plaiſir : Car qui a il plus inique que l'homme, qui a en hayne celuy, lequel en vne grande preſſe & aſſemblée l'a preſsé, ou réuerſé, ou pouſſé la part qu'il ne vouloit pas? Or eſt la choſe en tel eſtat, qu'elle fait, q̃ ceſtuy ne peut ny ne doit ſe courroucer (combien qu'à la verité il ayt receu iniure) pource que celuy, qui l'a pouſſé, ne ſçauoit pas qu'il faiſoit. La ſemblable raiſon fait, que ceſtuy cy ne m'a point fait de plaiſir, ny ceſtuy d'outrage. Il n'y a autre choſe, qui face, que quelqu'vn te ſoit amy, ou ennemy, ſinon la volonté. Combien y en a il, de qui la guerre a eſté cauſe de liberté? Combien y en a il pareillemẽt, qui, eſtants contraints par leur aduerſes parties de cõparoir en iugement, ont par ce moyen euité que leur maiſon, qui ce pendant vint à cheoir, ne tombaſt ſur eux? Quelques vns ont eſchappé d'eſtre prins par les eſcumeurs & courſaires de mer, par le moyẽ du naufrage. Et toutesfois nous ne leur ſommes

mes pas tenuz pour cela: car les euenements fortuits ſont hors du ſens du plaiſir. Ioinct que nous auons eſté tormentez & arreſtez d'vn coſté par noſtre partie aduerſe, en meſme temps que nous auons eſchappé vn danger. Ce n'eſt pas vn bienfait, ſ'il ne vient de bon cueur, & ſi celuy, qui le fait, ne cognoit qu'il le fait. Quelcun m'a aidé n'en ſçachant rien: par cela ie ne luy ſuis tenu en aucune choſe. L'autre m'a profité, en me voulant nuire. L'imiteray-ie?

Vn bien fait ne peut eſtre tel eſtimé, s'il ne viēt du cueur.

CHAPITRE X.

RETOVRNONS au premier propos. Pour rendre le plaiſir a quelcun, tu veux que ie face quelque choſe. Mais ce ſtuy là, pour me faire plaiſir, n'a rien fait. Et à fin que retournions à l'autre point, tu veux que ie rende graces de bon vouloir à vn homme, duquel malgré luy i'ay receu quelque choſe. Car q̄ diray ie du tiers, qui, me voulant faire iniure, par ignorance m'a fait plaiſir? Pour vouloir que ie te ſoie obligé, c'eſt peu de choſe, & ne ſuffit pas que tu ayes eu volonté de me faire plaiſir, par

La volonté seule ne fait pas le bienfait.

ce que la seule volonté ne fait point vn biẽ fait. D'auantage, cela ne s'appelle pas bienfait, qui par cas fortuit viẽt de toy, sans ton bon vouloir: de sorte que, si tu veux que ie te sois tenu & obligé, il est besoing nõ seule mẽt que tu me faces plaisir, mais aussi que tu le faces en intention de me vouloir ayder & faire plaisir.

CHAPITRE XI.

Cleanthes.

CLEANTHES vse de tel exemple. I'ay enuoyé, dit il, deux seruiteurs à l'Academie, pour chercher & appeller Platon. L'vn l'a cherché par tout le pourmenoir, & a couru par touts les autres lieux ou il espe roit le trouuer: & ce fait, est retourné en la maison non moins las, que frustré de ses peines. L'autre s'est arresté à quelque baste leur, ou il s'est amusé à deuiser auec d'autres. A la fin il trouue Platon, qui par cas fortuit passoit par lá, sans le chercher. En cela (dit il) nous deuons louër le premier seruiteur, lequel a fait tout ce, qui luy a esté possible: & chastier l'autre, qui en sa lascheté & paresse a esté heureux. La volonté est celle, qui donne & departist les

les bienfaits, & fait que nous sommes tenuz de les rendre : à laquelle voy quelles conditions sont requises, à fin que quelqu'vn nous demeure redeuable. Il ne suffit l'auoir voulu, s'il ne m'a aidé: ny m'auoir aidé, s'il ne l'a voulu. Pour ce imagine que quelqu'vn m'ayt voulu faire vn present, mais il ne l'a pas fait. I'ay bien son vouloir, mais ie n'ay pas le present. Car de fait en vn present sont requises deux choses, sçauoir est, que ie l'aye receu, & que tu me l'ayes voulu donner: qui sont, le vouloir, & l'effet. Tout ainsi que ie ne suis en rien tenu à celuy, qui m'a voulu prester argent, & ne me l'a presté : ausi suis ie seulement amy, & non obligé, à celuy, qui m'a voulu faire plaisir, & ne l'a peu faire. Et pour ceste occasion ie vouldrois faire quelque chose pour luy, d'autant qu'il a eu bon vouloir de me faire le semblable. Au demeurant, si i'ay la fortune douce & fauorable, & que ie luy face quelque honnesteté, ie luy auray fait plaisir, non pas que ie luy aye rendu la pareille. Quant à luy, il aura à me rẽdre la pareille : & par ce moyen i'auray esté le premier, qui luy auray bienfait.

Conditiõs à ce que quelqu'vn nous soit obligé.

Deux choses requises en vn present.

CHAPI-

CHAPITRE XII.

Plaisir fait pour l'amour de soy, oblige il vn autre.

J'ENTENS maintenant ce, que tu veux proposer: il n'est ia besoing que tu le dies, ton visage parle assez. Si quelqu'vn nous a fait profit pour l'amour de soy, tu me demandes si lon est tenu & obligé à luy de quelque chose. Pource que ie t'entens souuent complaindre, qu'il y a des hõmes, qui, se faisants plaisir à eux mesmes, le mettent au compte des autres. A quoy ie te respondray, amy Liberal, mais premierement ie diuiseray ceste petite question, & separeray la chose equitable de l'inique & iniuste. Car il y a grande difference, si quelqu'vn nous fait plaisir pour l'amour de soy, ou de nous, ou pour l'amour de soy & de nous ensemble. Celuy, qui regarde du tout à soy, & en se faisant plaisir nous fait profit, pour ce qu'autrement il ne peut faire le sien: est ny plus ny moins enuers moy, que celuy, qui pouruoit au fourrage & pasture d'esté & d'hyuer, pour son bestial: & que celuy, qui nourrit bien ses prisonniers & esclaues, à fin de les vendre d'auantage: & du boucher, qui engresse & frotte bien ses beufs, à fin d'exercer en cela mieux son fait

de

de marchãdiſe, pour puis apres en nourrir & mieux entretenir ſa famille. La negociation & traffique (comme dit Cleanthes) eſt bien reculée du bienfait.

CHAPITRE XIII.

Bienfait pour l'amour du donneur, oblige.

IE NE ſuis point auſsi tant inique, que ie ne vueille eſtre en rien obligé à celuy, qui, m'ayãt fait profit, ſe l'eſt quant & quãt fait à ſoy meſmes. Car ie ne veux que luy, ſans auoir aucun egard à ſon profit, me face plaiſir: mais ie deſire auſsi, que le bien & plaiſir, qui m'aura eſté fait, face autant ou plus de profit à celuy, qui me l'a fait, qu'à moy meſme: pourueu que celuy, qui me l'a fait, ait eu egard à touts deux en le faiſant, & qu'il ait fait diuiſion entre luy & moy, encores qu'il poſſede la plus grande part du biẽ & plaiſir qu'il m'a fait. Moyennant qu'il m'ait admis & receu en la compagnie, & qu'il ait penſé à moy: ie ne ſerois pas ingrat ſeulement, mais auſsi iniuſte, ſi ie ne me reſiouyſſois quãd quelqu'vn, me faiſant plaiſir, fait pareillemẽt ſon profit. C'eſt vne grãde malignité, de n'appeller vn biẽfait, ſinõ ce, qui apporte quelq̃ perte ou dõ-

mage à celuy, qui le fait. Ie respondray autrement à celuy, qui seulemẽt fait vn bien & plaisir, pour l'amour de soy mesme, & n'a egard qu'à son profit particulier. Pourquoy diras tu m'auoir profité plus tost, que moy à toy? Posé le cas (me dira quelqu'vn) que ie ne puisse autrement obtenir vn office ou magistrat, si ie n'ay au parauãt rachetté dix citoyẽs d'vn grand nombre, qui sont detenuz prisonniers: ne me seras tu point attenu, quand ie t'auray deliuré de ta captiuité? Si est ce que ie fais cela pour l'amour de moy. A quoy ie respondray: Vray est, que tu fais en partie cecy pour l'amour de toy, en partie aussi pour l'amour de moy. Tu le fais pour toy, quand tu me rachetes, pource que pour auoir l'office il te conuiẽt en rachetter dix indifferemment: qui est cause que ie te suis obligé, non pource que tu me rachettes, mais en ce, que tu me choisis entre les autres: car tu pouuois obtenir le mesme, par la deliurance d'vn autre. En cela ie te suis redeuable, pource que tu cõmuniques tõ profit & vtilité auec la mienne, & me reçois en part au benefice, lequel par ce moyẽ, doit aider à deux. Pource que tu me preferes à beaucoup d'autres, tu fais

Exemple familier.

tout

tout cecy pour moy. Parquoy si, pour racheter dix captifs, tu dois estre fait Preteur, & que nous ne fussions seulement que dix captifs, nul d'entre nous seroit ton obligé, pour autant que tu n'aurois moyen de dire à aucun de nous: Ie fais cecy pour l'amour de toy, non pour mon proffit & vtilité. Ie ne suis point mauuais interprete du bienfait, ny ne desire point qu'à moy seulemẽt il soit fait, mais à toy pareillement.

CHAPITRE XIIII.

QVOY dõc? (dira lon) si i'eusse fait mettre voz noms au sort, & le tiẽ eust esté du nombre de ceux, qui deuoient estre deliurez, ne serois tu pas obligé à moy? Ouy certes, mais bien peu. Ie te diray pourquoy. Tu fais quelque chose en faueur de moy, en ce que tu mets mon nom au sort, affin que ie soys en hazard d'estre deliuré: mais de ce que le sort est tombé sur mon nom, ie suis tenu à fortune: & à toy, de ce que mon nom a esté mis au sort, lequel sans toy ne feust venu sur moy. Tu m'as dõné accés à ton bienfait, duquel i'en dois la plus grãd part à fortune: mais ie te dois cela, c'est, que

par ton moyen, i'ay peu deuoir à fortune. Ie laisseray ceux lá du tout, & n'en tiẽdray aucun compte, qui ne font plaisir ny bien-fait, que pour esperance de gaigner: pource que celuy, qui dõne, ne regarde point à qui il fait le plaisir, mais celuy, de qui il en doit receuoir plus de proffit en le faisant, & lequel de toutes parts retourne en soy-mesme. Quelcun m'a vendu du blé, sans l'achet duquel ie ne pouuois viure: si est ce que, pour l'auoir acheté, ie ne luy dois *point ma* vie. Ie ne fais estime combien cela estoit necessaire, sans quoy ie n'eusse sceu viure: mais combien est mal aggreable & desplaisant ce, q̃ ie n'eusse eu, si ie ne l'eusse achetté. Quand le marchand fait amener du blé au marché, il ne pense pas à cõbien de gẽts il aydera, mais combien il y gaignera. Parquoy ie ne luy dois point estre tenu ny obligé, de ce que i'achetteray.

CHAPITRE XV.

Precepteurs & medecins nous doibuent estre chers sur tous.

En ceste maniere, dira quelcun, tu soustiendras que tu n'es point tenu au medicin qui t'a guery, que bien peu: ny au precepteur, qui t'aura enseigné: parce que tu leur as baillé quelque argent. Toutesfois asseures toy que tu dois tenir telles personnes

nes plus cheres,& en plus grande reuerence,que nulles autres. A l'encontre de cecy on reſpond, qu'il y a quelques choſes, leſquelles ſont en plus grand pris, que lon ne les achette. Tu achettes du medicin vne choſe ineſtimable, qui eſt la vie, & bonne ſanté:& du precepteur les bõs arts,les eſtudes liberaux,& l'ornemẽt de l'eſprit. Par ce moyen on ne paye pas le pris de telles choſes, ains ſeulement le ſalaire de leur peine & labeur:pource qu'ils te ſeruent, & delaiſſent leurspropres affaires,pour vaquer aux tiennes : & ne reportent point le loyer de leur merite,mais de leur occupation.Nous pouuons dire cecy autrement, & auec plus grãde verite:ce que ie feray tout auſsi toſt que i'auray monſtré par arguments, comment cela ſe peut refuter.

CHAPITRE XVI.

IL y a quelques choſes, me dira quelcun, qui ſont de plus grande valeur & eſtime, qu'elles ne ſont vendues:& pour ceſte cauſe tu me dois quelque choſe d'auantage, ores que pour ce pris tu les ayes acquiſes. Premierement, quel intereſt y a il de quel pris elles ſoient, quand il eſt cõuenu entre l'acheteur & le vendeur?Secondemẽt,elles

n'ont point eſté vendues à leur pris, ains au tien. Elles valẽt plus (diras tu) qu'elles n'ont eſté vendues. Cela va bien: mais elles n'ont peu eſtre vendues d'auantage. Et de fait, le pris de chacune choſe, eſt ſelon le temps & ſaiſon. Quand tu auras biẽ loüé ces choſes, elles valent autant qu'elles ſe peuuent vendre. En outre, celuy n'eſt en rien tenu au vendeur, qui achette à pris raiſonnable, encores que ce, qui a eſté vendu, ſoit de plus grãde valeur qu'il n'a eſté achetté. *Cela n'y* ſert en rien, attendu que la viande ne ſeſtime point pour ſon vſage, ny pour ſon effet, ains par la couſtume & cours du marché. Quel pris & ſalaire ordõnes tu à celuy, qui paſſe les mers, & qui, ſeſtant eloigné du regard de la terre, tient le droit chemin & preuoit la tempeſte future, ce pendant que tous ceux du nauire, eſtants ſans aucun ſoucy, ſe dõnent du bon temps: qui commande faire caler les voiles, de getter l'ancre quand il en eſt beſoing, & à vn chacun de ſe tenir preſt pour ſouſtenir la force, & ſoudaine impetuoſité des vents & vagues de la mer? Si eſt ce que la voicture a payé entierement le pris d'vne ſi grande choſe. Combien eſtimes tu de trouuer logis en vn de-

Le pris des choſes eſt ſelõ le tẽps

vn deſert? la retraicte d'vne maiſon en vne groſſe pluye? le baing, ou le feu en vn grād froid? Toutesfois pour auoir ce petit logis, ie ſçay bien combien il me couſtera. Quel bien penſes tu que nous fait celuy, qui eſtā çonne & appuye noſtre maiſon, quand elle eſt preſte à tōber? & qui, par vn art incroyable, contregarde vne iſle, qui ſe fend & creuaſſe de pied en fond? Si eſt ce neantmoins que l'appuy & eſtayement de ces choſes ſ'entreprend à faire pour certain & leger pris. Le mur nous cōtregarde des ennemis, & des ſubites incurſions des larrōs & voleurs. Toutesfois l'ouurier ſçait combien il doit gaigner par iour, pour faire & eleuer des tours de deffenſe pour vne ſeurté publique.

CHAPITRE XVII.

CE ne ſeroit iamais fait, ſi ie cherchois plus amplement exemples, pour par iceux faire paroir, que les grandes choſes couſtent peu. D'ou vient il donc (diras tu) que nous ſommes obligez à vn medicin, & au precepteur de quelque choſe d'auātage & ne ſommes quittes enuers eux, pour leur auoir payé leurs ſalaires? Ie le diray. C'eſt

Precepteurs & medicins, leur aiants payé leur salaire, nous obligent.

pource que de medicin & de precepteur ils se changẽt en amys, & nous obligent, non par la doctrine, qu'ils vendent, ains par leur benigne & familiere volonté. Parquoy au medicin, qui ne touche autre chose que la main, & qui me met au rang de ceux, qu'il va visiter, m'ordonnant sans aucune affection les choses qu'il fault faire & euiter, ie ne suis en rien d'auantage obligé, par ce qu'il ne m'est pas venu veoir & visiter cõme amy, mais pour gaigner mon argent. Ny n'ay occasion pourquoy ie sois tenu de faire honneur & reuerence au precepteur, pour m'auoir eu au nõbre de ses disciples, s'il ne m'a estimé digne d'vn soing propre & peculier: si iamais n'a dressé son intentiõ & volonté enuers moy: & quand il disoit au milieu de touts ce quil sçauoit, ie ne l'ay pas de luy apprins, mais l'ay seulement recueilly. D'ou vient dõc cela, qu'on est beaucoup tenu à ceux cy? Ce n'est pas, que ce, qu'ils ont vendu, soit de plus grand' valeur & estime, que nous ne l'auõs achetté: mais cela vient, parce qu'ils nous ont fait quelque auantage, plus qu'ils n'estoient tenuz faire. Celuy lá a plus fait, qu'il n'appartient à vn medicin. Il a eu crainte pour moy, nõ pas qu'il eust peur qu'on dist qu'il n'estoit

pas bon medicin : mais pour le bien & bonne amitié, qu'il me portoit. Il ne ſeſt pas contenté de dire, Il eſt beſoing d'appliquer tel remede: mais luy meſme l'a appliqué. Ce pendant il m'a tenu compagnie, & a eſté ſoigneux de ma perſonne, & m'eſt venu veoir à l'heure plus dãgereuſe & qu'il auoit plus ſuſpecte. Tout le ſeruice, qu'il m'a peu faire, il me l'a fait, ny n'en a eu aucun deſdaing. Il n'a iamais entendu mes pleurs, ſans grand ſoing & penſement. Entre pluſieurs, qui demandoient ſon aide, il a eu ſoing de ma ſanté. Il n'a point vaqué plus de temps aux autres, que quand il n'eſtoit beſoing qu'il fuſt aupres de moy. Ie ſuis obligé à luy, non comme à vn medicin, mais comme à vn amy. Le precepteur a trauaillé, me mõtrãt outre les choſes, qui ſe diſent en cõmun à ceux, ſur leſquels il a cõmãdemẽt, il m'a baillé & enſeigné quelque choſe d'auãtage: en m'enhortant, il a dreſſé mon naturel, & tantoſt par louãges il m'a eleué le cueur aux arts & ſciẽces, tãtoſt par admonitiõs & aduertiſſemẽts a oſté de moy & a dechaſſé toute pareſſe. D'auantage, en mettãt (par maniere de dire) la main à mon eſprit, qui eſtoit

Medicin pourquoy m'oblige.

Precepteur pourquoy obligé.

lourd,tardif,& pareſſeux, il l'a tiré hors, & n'a malicieuſement diſpenſé ſon ſçauoir enuers moy, à fin que plus long temps on euſt affaire de luy, mais il a voulu (ſ'il luy euſt eſté poſsible)le me mettre tout en vne fois dans ma teſte. Ie ſuis ingrat, ſi ie n'aime vn tel homme, & ne le tiens entre les plus chers & fauoriz,que i'aye.

CHAPITRE XVIII.

NOVS auons de couſtume d'adiouſter quelque choſe d'auantage (outre ce, qui a eſté promis) à ceux, qui exercent les arts ſordides & mecaniques, quand nous voyons qu'ils ſe ſont plus efforcez de trauailler, qu'on n'a ordinairement accouſtumé:& au gouuerneur d'vn nauire, & à l'ourier meſmes d'vne treſ-vile marchandiſe, & à celuy,qui ſe louë à la iournée,nous leur donnons quelque choſe plus que n'auons promis. Mais quant es bonnes ſciences,qui conſeruẽt,ou qui ornent la vie, celuy,qui ne ſeſtime eſtre point obligé & attenu d'auantage, outre ce, qui eſt accordé entre luy & celuy,qui les luy a enſeignées, eſt ingrat. Ioint que la tradition de telles eſtu-

eſtudes, emeut & meſle les eſprits des hõmes. Choſe, laquelle eſtant faite, tãt au medicin qu'au precepteur, le pris de leur peine & trauail leur eſt paié, mais celuy de l'eſprit leur eſt encores deu.

CHAPITRE XIX.

Exemple fort beau de Platon, & d'vn paſſager.

COMME vne fois Platon euſt paſſé vne riuiere en vne barque, & que le paſſager ne luy euſt rien demandé pour le paſſage: Platõ (eſtimãt que cela luy eſtoit fait pour l'honneur de luy) diſt, qu'il auoit autãt à luy d'obligation pour ce plaiſir. Quelque temps apres, comme par meſme diligẽce il en paſſaſt, puis l'vn, puis l'autre, ſans ſalaire: Platon diſt, que pour ce regard il ne luy eſtoit deſia plus attenu. Car ſi tu veux, que ie te ſois obligé pour le ſeruice que tu m'as fait, il t'eſt beſoing nõ ſeulemẽt de le me faire, mais auſsi de le faire cõme à moy. Si tu iettois quelque choſe de la feneſtre au peuple, tu ne te pourrois plaindre d'aucun. Quoy donc? (diras tu) ne me doit on rien de cecy? Ie te payeray auec touts ceux, qui enſemble en ſont debteurs.

CHAPITRE XX.

TV NYES, ce dira quelqu'vn, que celuy m'ait fait vn bien & plaisir, qui m'a passé le fleuue du Pau, gracieusemẽt, & sans salaire. Ie le nye, dira il. Ie ne vouldrois toutesfois nyer, qu'il n'ait fait quelque bonne chose, mais non pas vn bienfait. Car ce qu'il a fait, ç'a esté pour l'amour de soy, ou pour le moins ce n'a pas esté pour l'amour de moy. Tout le fait de cecy gist en cela, qu'il n'a pas pensé me faire plaisir, mais il l'a pensé faire, ou à la republique, ou à ses voisins, ou à son ambition, & y a pretendu quelque profit & commodité pour cela, autre qu'il ne doit receuoir d'vn chacun en particulier. Que seroit ce donc, dira il, si le Prince auoit ottroyé le droit de citoyen & bourgeoisie en la ville de Rome, à touts les François, & l'immunité & franchise d'icelle aux Espagnols, ne luy seroiẽt ils point obligez pour cela? Pourquoy ne luy seroient ils obligez? Si est ce, qu'ils y seront tenuz, non pas comme d'vn propre bienfait, mais cõme d'vne partie du public. Il n'a eu, dira quelqu'vn, en cela aucune pẽsée ny souuenance de moy. En ce temps lá, au-

Bienfait à touts generalement, n'est fait à vn chacun en particulier.

auquel il faiſoit plaiſir à touts, il ne m'a pas voulu proprement ottroyer le droict de bourgeoiſie, n'y eu egard à moy. Par ainſi pourquoy ſerois ie tenu à ceſtuy lá, lequel, en faiſant ce qu'il fait, ne penſe pas à me faire plaiſir? Ie te reſpons. Premieremẽt, quãd il a penſé de faire profit à touts les Frãçois, il a penſé te faire plaiſir pareillement: car tu eſtois François: & il t'a auſsi comprins, non pour ta recommandation & cognoiſſance, ains pour la publique. Et par ainſi tu ne luy deuras pas cõme vne choſe propre, mais comme vne commune, & vn d'entre le peuple: & ne la payeras pas comme pour toy, mais comme pour le pays.

CHAPITRE XXI.

SI QVELQV'VN preſte de l'argent à mõ pays, ie ne m'en diray pas ſon debteur, ny pour cela cõfeſſeray, ny n'aduouëray la debte d'autruy, ou en brigant vn eſtat & office, ou en eſtant pleige & reſpondant: toutesfois, pour le payement de cela ie cõtribueray ma portion. Ainſi ie nye que ie ſois debteur de ce don, qui eſt à touts vniuerſellement donné. Il a bien certes donné, mais non pas pour l'amour de moy: &

quand tout eſt dit, il a ſemblablemẽt donné à moy, mais ne ſçachant ſ'il me le donnoit: iaçoit que ie ſçache bien, qu'il me fault payer quelque choſe, par ce que par vn long circuit cela eſt auſsi paruenu à moy. Il fault que la choſe, laquelle m'oblige, ſoit faite pour moy. En ceſte ſorte (me dira quelqu'vn) tu n'es en rien tenu à la lune, ny au ſoleil: Car ils ne ſe mouuent point pour l'amour de toy. Mais comme ainſi ſoit, qu'ils ſe mouuent pour la conſeruation de l'vniuers, en cela ils ſe mouuent auſsi pour moy. Car ie ſuis vne partie d'iceluy vniuers. Adiouſte maintenant, que noſtre condition & celle de l'vniuers eſt diſſemblable. Car celuy, qui me fait profit, à fin qu'il profite à ſoy meſme ſemblablement, ne m'a pas fait plaiſir, pource qu'il m'a fait inſtrument de ſon vtilité & profit. Or le ſoleil & la lune, encores qu'ils nous profitent pour l'amour d'eux, ſi eſt ce qu'ils ne nous font pas profit, à celle fin que par nous ils en reçoiuẽt autant. Car que leur pourrions nous donner?

Ce, qui nous oblige, fait pour nous.

CHAPITRE XXII.

IE ſçauray (me dira quelcun) que le ſoleil & la lune nous veulent faire profit, ſ'ils ont

ont en leur puiſsãce de ne le vouloir. Mais il ne leur eſt licite ny permis de ne ſe mouuoir. Pour le faire court, qu'ils ſarreſtent, diſcontinuënt, & intermettent leur œuure, ſi bon leur ſemble. Conſidere en combien de manieres ceſte opinion ſe peut refuter par arguments. Ce n'eſt pas à dire, que celuy, qui ne peut ne vouloir, ait pourtant moins de volonté. C'eſt donc vn grand argument & ſigne d'vne ferme volonté, de ne la pouuoir changer. L'homme de bien ne ſe peut garder, qu'il ne face ce qu'il fait: car il ne ſeroit pas homme de bien, ſ'il ne le faiſoit. Parquoy ny l'homme de bien meſme ne fait pas plaiſir, pource qu'il fait ce qu'il eſt tenu faire, & ne peut faire autrement, qu'il ne face ce qu'il doit faire. D'auantage, il y a grande difference de dire, Il ne peut faire qu'il ne face cela, par ce qu'il y eſt contrainct: ou bien, Il ne peut, qu'il ne le vueille. Car ſ'il luy eſt beſoing & neceſſaire de le faire, ie ne ſuis point tenu à luy de ce bienfait, mais à celuy, qui le contrainct. S'il eſt bon & vtile de le vouloir, pour autant qu'il n'a rien de meilleur qu'il vueille, il ſe contrainct luy meſme. Par ainſi ce, que ie ne deurois

Bienfait depend de la volonté de celuy, qui le fait.

Le propre d'vn homme de biẽ, eſt de touſiours vouloir bien-faire.

point comme de celuy qui à cela eſt contrainct, ie le dois à celuy, qui ſe contrainct. Qu'ils ceſſent de vouloir: me dira quelcun. Qu'il te ſouuienne de ce, que ie veux dire en ce lieu. Qui eſt celuy tant inſenſé, qui nye, que ce ne ſoit volonté, en laquelle il n'y a nul dãger de ſe deporter & tourner ſon deſſein au contraire: attendu que, au contraire, nul ne doit ſi iuſtement vouloir, ſi non celuy, duquel la volonté eſt ſi certaine, qu'elle eſt eternelle? *Dis moy:* ſi celuy eſt dit vouloir, duquel puis apres ſe change la volonté: pourquoy ne ſemblera il que ceſtuy vueille, en la nature duquel ne tombe point de ne vouloir pas?

CHAPITRE XXIII.

OR ſus donc (me diras tu) qu'ils reſiſtent, ſ'ils peuuent. Voicy ce, que tu dis: Que toutes les choſes diuiſées par grands interualles, & diſpoſées pour la garde de l'vniuers, delaiſſent leurs ſtations: les eſtoilles & planettes courent par vne ſubite confuſion les vnes cõtre les autres: & que par ce moyen, la concorde eſtant rompue, les choſes diuines ſe ruinent: & que

que l'ordre du Ciel, lequel se tourne si soudainement, delaisse au milieu du chemin son cours: & les saisons, changées par tant de siecles, & promises de si long temps, viennent à cesser: & que les choses, qui vont & viennent alternatiuement, temperants le monde egalement, soient brusslées d'vn soudain embrasement: & que toutes choses soient dissoultes & reduites, d'vne si grande diuersité, toutes en vne. Que le feu possede toutes choses, lequel puis apres la nuict paresseuse occupe, & qu'vn profond gouffre engloutisse vn si grand nombre de Dieux. Que tout cecy soit ainsi que tu le dis. Si seras tu par touts moyens contrainct de confesser que Dieu t'aide, encores que tu ne le vueilles, & que ces choses sont pour l'amour de toy, ores qu'elles soient faites principalement pour vne premiere occasion plus digne, & meilleure.

CHAPITRE XXIIII.

Rien ne peut contraindre le vouloir de Dieu.

ADIOVSTE DONC QVES maintenant, que les choses externes & estrangeres ne contraignent pas Dieu, mais son

eternelle volonté luy eſt au lieu d'vne loy: & a tellement ordonné les choſes, que iamais elles ne prendront changement. Parquoy il ne peut eſtre veu faire quelque choſe, malgré ſon vouloir: & ce, à cauſe qu'il a voulu que toutes les choſes, qui ne peuuẽt iamais faillir, feuſſent eternelles. Pareillement iamais Dieu ne ſe peut repẽtir de ſon premier conſeil. Sans aucune doute il perſeuere & demeure en vn eſtat, & ne luy eſt licite de ſe changer au contraire. Mais non pourtant, pource que ſa force & vertu le maintient en ſon propos & intention, ne fault il pas dire, qu'il ſoit foible & imbecille: mais pource qu'il n'endure riẽ eſtre fait, qui ne ſoit bon & iuſte, il a ordonné & arreſté d'ainſi proceder. Or en ceſte premiere conſtitution, quand il diſpoſoit toutes choſes, il a auſsi pareillement veu les noſtres, & a eu egard à l'homme. Parquoy on ne peut dire, que pour l'amour de luy ſeulement il paracheue & ordonne ſon œuure, d'autant que nous ſommes vne partie d'icelle. Nous ſommes donc par ce moyen tenuz au ſoleil & à la lune, & à touts les autres corps celeſtes, pour le bien qu'ils nous font. Car combien qu'ils ayent plus grande

& meilleure

& meilleure occaſion, pour laquelle ils ſe leuent, couchẽt, & font leurs cours: ſi eſt ce que, tendants à plus grãdes choſes, ils nous aident. Auſquelles choſes faut adiouſter d'abondãt que Dieu nous aide de ſon propre vouloir, ſans y eſtre aucunement cõtraint. Et par ainſi nous luy ſommes obligez, en ce que nous n'auõs receu le bien, qu'il nous a fait, par cas fortuit & n'en ſçachant rien: ains au contraire, il ſçauoit, que nous receürions tout ce, que nous auons receu. Et cõbien que ſon propos & intention, & l'acte de ſon fruit ſoit plus grand, que de garder les choſes mortelles: ſi eſt ce que des la conſtitution du monde, il a penſé à noſtre profit & vtilité, & a eſté ceſt ordre donné au monde, pour nous mõſtrer, que le dernier ſoing, qu'il a eu, n'a eſté de nous. Nous deuons aimer noz parẽts, & leur porter obeïſſance, combien que pluſieurs d'iceux ayẽt cogneu leur femme, en autre fin, que pour engendrer. Mais quant à Dieu, il ne peut eſtre veu auoir ignoré ce, qu'il deuoit faire, veu & conſideré, qu'il a pourueu à touts animaux, des auſſi toſt qu'ils ont eſté nez, & à touts leurs aliments, & à toutes autres choſes à eux neceſſaires. On ne peut dire

Des la cõſtitutiõ du monde, Dieu a eu ſoing de l'hõme, & de touts les animaux.

pareillement, qu'il les ayt créez ſans y penſer, attendu qu'auparauant pour leur profit & vſage il auoit créé toutes autres choſes. Car Nature a penſé de nous, auant qu'elle nous feiſt: & ne ſommes œuure tant legiere, ny de ſi petite conſequence, qu'elle nous ait mis en oubly. Cõſidere d'auãtage quelle liberté elle nous a donnée: & comme la cõdition de l'empire de l'hõme ne ſeſtend pas ſeulement ſur les hommes, mais ſur touts les autres animaux auſsi. Regarde quel manoir & habitation elle nous a donné, pour nous pouuoir eſtendre: & qu'elle ne nous a voulu limiter noſtre demeurance en certains coings de la terre, ains nous a donné vn lieu ample & ſpacieux, auec puiſſance de ſy pouuoir promener en touts ſes endroits. Aduiſe combien de hardieſſe prẽnent noz eſprits, & comme il n'y a qu'eux, qui ſçachent, ny qui taſchent à ſçauoir que c'eſt que Dieu, & qu'eux ſeuls contemplent les choſes celeſtes, & quaſi ſ'accompagnẽt d'icelles. Sois ſeur & aſſeuré, que l'homme eſt vn œuure, qui n'a point eſté fait à la haſte, & ſans qu'on n'y ayt bien penſé au parauant. Nature, entre toutes les choſes excellentes, qu'elle a faites, n'en a aucune, de laquelle

Il n'y a quel'eſprit de l'home, qui ait cognoiſſance de Dieu.

L'homme n'a point eſté fait à la haſte.

laquelle,& à laquelle elle ſe puiſſe plus glorifier ny eſiouyr,qu'en l'homme,& à l'homme meſmes. Mais combien eſt grande la folie de ceux lá,qui veulẽt mettre en doute,& debatre cõtre Dieu, à ſçauoir ſ'ils ont receu bien de luy? Comment eſt il poſsible que telle maniere de gents ſoient recognoiſſants enuers Dieu, auquel nous ne ſçaurions tant rendre, ny tant remercier, que touſiours ne demeurions redeuables grandement? Qui eſt celuy, qui nye auoir receu de luy tout ce qu'il tient & poſſede en ce monde? Et qui ne ſoit touſiours preſt à nous donner,ſans iamais vouloir rien receuoir ? Mais combien eſt grande la peruerſité de ceux,qui nyent qu'ils ſoiẽt obligez à vn hõme,pource que (encores qu'ils nyent auoir receu quelque choſe de luy) il en donne encores d'autres:& diſent que la continuation de ſes bienfaits, eſt argumẽt, qu'il les donne neceſſairement? Ie ne veux point de ſes bien faits : qu'il les garde:ie ne l'en prie point. Adiouſte à tout cecy toutes autres voix, que les hommes eshontez & impudents ont acouſtumé de dire. Iceluy ne laiſſe point à te faire plaiſir (encores que tu nyes auoir receu le bien, qu'il t'a

fait) la liberalité duquel eſt la plus grande de toutes, qu'il t'ayde, ſans que tu l'en requieres, meſmes lors que tu te plains de luy.

CHAPITRE XXV.

Bienfaits des parens enuers leurs enfants.

NE voy tu pas, comme les peres & meres contraignent leurs ieunes enfants à endurer les choſes, qui leur ſont ſalubres & profitables, encores qu'ils ſen plaignent, & ne le vueillẽt endurer. Ils eſchauffent & entretiẽnẽt en chaleur les corps de leurs petits enfants, qui pleurẽt, & y repugnẽt: & de peur qu'vne liberté trop haſtiue ne deſtorde leurs corps, ils les eſtreignent & ſerrent, pour les faire droicts: puis apres leur font aprendre les lettres, & eſtudes liberales, les y cõtraignants par crainte, quand par douceur & amour ils n'y veulent entendre. Finablement, eſtants deuenuz grãds, les contraignẽt à eſtre hõneſtes, modeſtes, ſobres, honteux, & les inſtruiſent à toutes bonnes mœurs & couſtumes. Et cõbien qu'ils ſoiẽt grãds & ia capables à eux gouuerner ſelon leur fantaſie, ſi pour leur intemperance ils ne veulent endurer correction, on les y cõtraint par force. Parquoy les plus grands

Biens les

bienfaits

bienfaits & plaisirs, que nous reçeuons de noz parents, sont ceux, qu'ils nous font, quand nous n'en cognoissons rien, ou que nous ne voulons receuoir.

plus grãds que font les parents quels.

CHAPITRE XXVI.

CES ingrats, qui refusent les bienfaits, non tant pour ne les vouloir receuoir, que pour ne vouloir estre obligez à personne, sont à l'oppositе semblables à ceux, qui par trop sont recognoissants, qui ont coustume de souhaitter quelque aduersité à ceux, à qui ils sont obligez, pour auoir moyen de pouuoir demonstrer leur affection memoratiue du bien, qui leur a esté fait. En ce lieu icy nous demandons, s'ils font biẽ en ce faisant, & si cela prouiẽt d'vne bonne & charitable volonté. L'affectiõ de ceux cy est semblable à ceux, qui, estants espris d'vn amour folle & deprauée, desirẽt vn bannissement à leur amye, affin qu'estãt delaissée & en fuite, ils l'accompagnent: luy souhaittent pauureté, à fin qu'elle leur sçache plus de gré de ce, qu'on luy dõne: la desirẽt malade, pour pouuoir tousiours estre aupres d'elle: bref, tout ce que luy pourroit desirer son ennemy mortel, ceux, qui l'ai-

Belle similitude de la deprauée affection de plusieurs.

Folle amour est presque semblable à vne hayne.

ment, le luy desirent. Qui me fait dire, que l'yssue d'vne folle amour, est presque semblable à vne hayne. Le cas semblable aduient à ceux, qui desirent mal à leurs amys, à fin d'en mal parler: & qui, voulãts biẽfaire, commencent par iniure, combien qu'il est plus expedient de se deporter du tout de faire aucun bienfait, que de tascher à le faire auec meschãceté. Que seroit ce, si le gouuerneur d'vn nauire, pendant qu'il est sur mer, demandoit à Dieu qu'il luy enuoyast tempeste, tormente, & orage de vents, à fin que, par son grand danger & peril, son art feust plus aggreable, & estimée? Que seroit ce, si le chef d'vne armée prioit Dieu, qu'il fust assiegé d'vne grand armée d'ennemis, qui de premiere arriuée donnassent tãt aspre & cruel assault à la ville, que par iceluy ils remplissent les fossez de corps morts, & ainsi ayants rompu bastions, trãchées & rẽpars, ils vinssent si auãt, qu'ils meissent leurs enseignes & estendarts sur les portes de la ville, crians Ville gagnée: à fin que, les choses estants venuës en telle extremité & dãger, il fust estimé l'autheur (au moyen d'vn soudain secours, qu'il donneroit) d'vne victoire non esperée, & presque deplorée?

Telle

Telle maniere de gents veulẽt faire plaiſir à autruy d'vne ſorte fort execrable & damnable, en ce qu'ils requierent l'ire de Dieu tomber ſur celuy, lequel apres ils veulent ſecourir & aider, & deſirent qu'il tombe, à fin que puis apres ils le releuent. C'eſt vne grande inhumanité, ſe reſentant d'vne nature cruelle & indigne d'vn hõme de bien, de ſouhaitter mal à celuy, auquel, pour ton hõneur, tu ne peux denyer ton ſecours en ſa neceſsité.

CHAPITRE XXVII.

TV me diras, que ton ſouhait ne luy eſt nuyſible, pource qu'en meſme temps tu luy deſires le mal & le bien. C'eſt vne maniere de parler, par laquelle tu dis bien que tu offenſes, mais non pas tant, que ſi tu luy deſirois le mal ſans le remede. C'eſt l'acte d'vn meſchant homme, de getter quelqu'vn en l'eau, pour puis apres l'en retirer: de le faire tõber, à fin de le releuer: & l'empriſonner, pour le mettre hors en ſa liberté. Faire tort à quelqu'vn ſans ceſſe, cela ne ſe peut appeller bienfait. Tu ne me fais aucun plaiſir, de me deliurer du dãger, auquel

tu m'as mis. I'aime trop mieux, que tu ne me blesses point, que de me guerir apres que tu m'auras blessé. Si tu me gueris, moy estãt blessé, ie te seray obligé par ce moyẽ: mais si tu me blessois pour me guerir, ie ne t'en sçauray aucun gré. La cicatrice d'vne playe n'est iamais plaisante, sinon quãd on fait comparaison d'elle auec la blesseure. Et sommes ioyeux que la playe est guerie, de sorte toutesfois que nous aimeriõs mieux ne l'auoir iamais receuë. Ton souhait est cruel, malheureux, & fort inhumain, si tu desires mal aduenir à celuy, duquel tu n'as receu aucun plaisir. De combien sera ce donc chose plus terrible & abominable, de desirer mal à celuy, auquel tu es redeuable?

CHAPITRE XXVIII.

IE DESIRE, diras tu, cela luy aduenir, à fin que i'aye moyen de luy aider quant & quant. Toutesfois pource que ton vouloir est diuisé en deux parties: dont l'vne est, que tu desires mal aduenir à celuy, qui t'a bienfait: & l'autre, que tu as grand vouloir, d'auoir le moyen de pouuoir mõstrer la bonne affection, que tu as de luy bien faire:

faire: si est ce que (pour t'arrester au milieu de ce, que tu desires) ie te pourray estimer à bon droit meschant & ingrat: pour autant que i'ignore ce, que tu as vouloir de luy faire: ce sçay ie bien, que tu desires qu'il endure. Tu desires, qu'il ait peur, fascherie, ennuy, malheur, & toute autre tribulation, à fin qu'il ait besoing de ton aide & secours. Toutes ces choses sont contre luy. Tu desires qu'il ait affaire de toy, & de ton aide: cela fait pour toy. Tu ne le veux secourir, ains luy payer ce, que tu luy dois. Celuy, qui procede par telle maniere, ne veult pas rendre vne pareille, mais il veult, que son amy soit deliuré. Par ce moyen, la seule chose, qui pouuoit estre trouuée honneste en ton souhait, est cogneuë pour ingrate & villaine: qui est, de ne vouloir deuoir rien à personne du monde. Pource que tu desires, non d'auoir le moyen & puissance de rendre le plaisir qu'il t'a fait, mais qu'il ait besoing de requerir ton aide. Tu t'estimes plus que luy, & veux encores (ce qui est fort villain) que celuy, qui t'a fait plaisir, se vienne ietter & prosterner à tes pieds. Cõbien est il meilleur, & beaucoup plus loüable deuoir honnestement quelque chose,

que de la vouloir payer meſchamment & villainement? Si tout à plein tu denyois ce que tu as receu, tu ne commettrois ſi grande faulte: pource qu'il ne ſçauroit perdre que ce, qu'il t'auroit donné. Mais tu veux, qu'il te ſoit aſſugetty auecques perte, & grand dommage de ſon bien propre, & qu'ayant changé ſon premier eſtat, (lequel eſtoit aſſez ſuffiſant pour faire, qu'il euſt contentement, & ſe paſſaſt d'autruy) il ſoit beaucoup moindre & *inferieur*, que toy, auquel il a fait plaiſir. Ie ſuis content de t'eſtimer homme recognoiſſant, pourueu que premierement tu faces vne choſe: c'eſt, que tu faces ton vœu, & deſires ce, que tu vouldrois aduenir, en la preſence de celuy, auquel tu veux aider. Appelles tu vn bon vouloir, ce qui peut eſtre commun, & attribué tant à l'amy qu'à l'ennemy? & ce, que lon ne douteroit auoir eſté deſiré de la part de noſtre ennemy, ſi lon n'auoit premierement entendu la cauſe, pour laquelle tu eſtois emeu à deſirer telle choſe? Les ennemis deſirẽt bien prendre quelques villes, pour les garder & defendre: & vaincre quelques vns, pour leur pardonner. Et neantmoins

moins telles choſes ſont à bon droit appellées ſouhaits d'ennemis, la douceur & clemence deſquels ne vient qu'apres la cruauté. Finablement ne voyons nous pas, que tels deſirs ſont contre toute raiſon: leſquels contiennent en ſoy choſes, qu'il n'y a celuy, qui deſiraſt moins t'eſtre aduenües, que celuy, à qui tu les deſires aduenir? Tu t'acquittes fort mal de ton deuoir à l'endroit de celuy, lequel tu ſouhaittes eſtre affligé de Dieu, à fin qu'il ſoit ſecouru & aydé de toy: ſemblablement enuers Dieu, pour autant que tu luy veux attribuer & impoſer vn office, qui luy eſt fort odieux & deſplaiſant: & reſerues pour toy la bonté, douceur, & benignité. Dieu nuyra à quelcun, à fin que puis apres tu luy aydes. Si par ton moyen quelcun l'accuſoit de crime, lequel puis apres tu appaiſaſſes: ou ſi tu le mettois en procés, pour l'en oſter: perſonne ne douteroit de ta meſchanceté. Quelle difference mets tu, ſi telle choſe ſe fait auec fraude & tromperie, ou auec vœuz & prieres? Sinon que tu luy cherches des ennemys plus puiſſants. Il n'eſt ia beſoing que tu dies, Quel tort luy fais

ie? Ton vœu eſt ou ſuperflu, ou iniurieux: & meſmes il ne laiſſe d'eſtre iniurieux, encor que la choſe n'aduienne ſelon ton deſir. Tout ce, que tu ne peux faire, eſt don de Dieu: ce que tu deſires, eſt iniure. Il ſuffit. Nous deuons eſtre autant marriz contre toy, comme ſi tu l'auois fait.

CHAPITRE XXIX.

SI mes deſirs euſſent eu force & *vertu,* (diras tu) auſsi l'euſſent ils eu, à fin & à ceſte condition que tu feuſſes en ſeurté, & ſans aucun mal. Penſe certainement, que la premiere choſe, que tu me deſires aduenir, eſt vn certain danger, ſous vne ayde incertaine. En apres, poſe que l'vn & l'autre ſoit certain: ſi eſt ce que ce, qui eſt dommageable, eſt tout le premier. Tu ſçais au ſurplus quel eſt ton ſouhait. Ce pendant la tourmente me prend incontinant, ſans ſçauoir en quel port ie dois aborder, ny a qui ie pourray auoir recours. Combiẽ eſtimes tu, que mon trauail ait eſté grand, d'auoir eu beſoin d'ayde, encor que lon m'ayt ſecouru? d'auoir eu peur, & frayeur, encores que i'aye eſté ſauué? & combien que

i'aye

i'aye eſté abſouls, auoir ſouſtenu & debattu ma cauſe deuant le iuge? Il n'y a fin d'aucune crainte, qui nous ſoit tant aggreable, qu'vne cettaine, ſolide, & immobile aſſeurance ne le ſoit d'auantage. Deſire d'auoir le moyen de me rendre le bien, que ie t'ay fait, quand il en ſera beſoing: & non pas, que i'en puiſſe auoir neceſsité. Si ce, que tu me ſouhaittes aduenir, euſt eſté en ta puiſſance, toymeſmes me l'euſſes fait.

La fin d'vn danger ne nous eſt iamais ſi plaiſante, qu'vne certaine aſſeurãce.

CHAPITRE XXX.

COMBIEN ſeroit ce vn plus hõneſte vouloir de dire: Ie ſouhaitte & deſire qu'il ſoit touſiours en tel eſtat, qu'il ayt moyẽ de touſiours faire plaiſir, & qu'il n'en puiſſe iamais auoir affaire? Dieu vueille qu'il ayt touſiours matiere, de laquelle il puiſſe vſer benignement en donnant, & aydant autruy: & que iamais il ne puiſſe auoir faulte de moyen pour faire plaiſir: & qu'il ne ſe puiſſe iamais repentir de ceux, qu'il aura faits. Ie prie Dieu, que ſa nature, eſtant encline d'elle meſme à toute humanité, douceur, & pitié, ſoit faite plus prompte par les gents de bien & non in-

Souhait, que nous deuõs faire pour noz amis.

grats, & qu'il n'ait iamais beſoing de faire eſpreuue de ceux, qui ne ſont recognoiſſants! Que telle fortune le puiſſe ſuyure, que perſonne ne luy ſoit ſinon recognoiſſant, & de bon vouloir! O combien ſont ces prieres plus iuſtes, leſquelles ne te font point attendre l'occaſion, mais te rendent incontinant, & ſans aucun delay, recognoiſſant! Car qui a il, qui te puiſſe garder de recognoiſtre le merite du bienfait, meſmes à celuy qui eſt en proſperité? Combien y a il de choſes, moyennant leſquelles nous pouuons rendre touts les plaiſirs & bienfaits, que nous ſçauroient auoir faits les plus riches & puiſſants? Ce que lon peut faire en les conſeillant fidelement, en les frequentant iournellement, en leur complaiſant honneſtement, & ſans aucune flaterie. S'ils veulent deliberer de quelque choſe, fault les eſcouter diligemment, eſtre ſeur & ſecret, manger & boire enſemble, hanter & frequenter familierement en leur maiſon. Il n'y a celuy, qui, d'autant que plus il eſte eleué de fortune, de tant plus n'ayt affaire d'amis, à fin que rien ne luy defaille.

On peut faire, & rendre le plaiſir, ſans eſtre riche.

Tant plus l'hõme eſt riche, tant plus a il beſoing d'amis.

CHAPITRE XXXI.

CEST E tienne occaſion, par laquelle tu te veux acquiter d'vn plaiſir receu, eſt fort triſte & faſcheuſe, & deuroit eſtre du tout chaſſée. Fault il donc, pour eſtre recognoiſſant, que par l'ire de Dieu il aduienne quelque fortune, ou diſgrace à quelqu'vn? Tu perſiſtes en ton opinió & erreur, & n'y a choſe qui t'en puiſſe diſtraire Si eſt ce que pour le moins cecy te deuroit donner à entendre, que tu erres fort villainement, pour autant que les choſes ſuccedent plus proſperes à celuy, à qui tu es ingrat & meſcognoiſſant. Penſe & conſidere en toy meſme, que c'eſt choſe miſerable d'eſtre priſonnier, d'eſtre reduit en extreme pauureté, eſtre mis en ſeruitude, eſtre ruiné par guerre: toutes leſquelles choſes tu ne nyeras eſtre fort terribles. Toutesfois, ſi tes prieres peuuent auoir lieu, il fault que ton amy endure toutes ces choſes. Pourquoy ne deſires tu pluſtoſt, que celuy, qui t'a fait tant de biẽs, par le moyen deſquels tu luy es tant obligé, ſoit riche, puiſſant, & heureux? Quelle choſe y a il, qui te

puisse garder (comme i'ay dit) de rendre la pareille à ceux, qui sont plus riches que toy auſquels tu ne sçaurois iamais faillir, de pouuoir faire plaisir en plusieurs & diuerses sortes? Dy moy: Ignores tu, qu'on ne paye aux plus riches leurs debtes? Ie ne te veux detenir par force: ie suis cõtent de te conceder qu'vn homme riche & heureux, n'a faulte d'aucune chose, de laquelle tu luy puisses ayder: toutesfois ie te veux enseigner les choses, desquelles les riches & heureux ont necessité. C'est, d'vn hõme veritable, & qui n'ayme point à ouyr mẽterie: lequel puisse faire en telle sorte, que l'homme riche & opulent (& lequel au parauant n'a iamais accoustumé que d'ouyr parolles faulses des menteurs, par le moyen dequoy il se trõpe & deçoit aux affaires de plus grand importance) s'accoustume de n'adiouster foy aux douces & faulses paroles des flateurs, à fin qu'il puisse discerner la verité du mẽsonge. Ne vois tu pas que la liberté est morte, qui les fait tomber en ruine: & qu'vn chacun va à bride abbatue tout au contraire, soumettant sa foy à vn estat seruile, comme si nous estions esclaues: quand il n'y a aucun, qui le suade ou dissuade comme il l'entẽd,

Les choses, desquelles les riches ont besoin.

mais

mais y a debat entre plusieurs en matiere de flater, de sorte qu'il n'ya plus en amitié que ce deuoir & effort, à sçauoir, qui sera celuy qui complaira le mieux, & auec plus grande flaterie? Tels amys feincts font vn acte tres meschãt, en eux efforçant de faire vne seule chose, c'est, de leur complaire, pour les tromper. Et lors, eux ne sçachants point la puissance & pouuoir qu'ils ont, pẽsants estre si riches & puissants, comme on leur fait croire, commencent incontinãt & sans aucune raison, vne cruelle & dãgereuse guerre, & rompent la paix tant vtile & profitable, pour descharger leur colere, laquelle personne de leurs amys n'a taschẽ d'appaiser. Quoy faisãts, ils ont puisé & tiré le sang de plusieurs, & à la fin espandront le leur, prenants vengeance des choses incertaines au lieu des certaines, estimants que ce n'est pas moindre honte de fleschir, que d'estre vaincu, & croyants fermes & durables les choses, lesquelles, paruenuës en leur plus hault degré, sesbrãlent incõtinãt. Ils ont ruiné de grãds Royaumes, lesquels deuoient venir en leur subiection: & n'ont entendu, qu'en ce theatre fortuit, remply de biens caduques & vains, ils deuoient

craindre quelque desastre & infortune, des le temps qu'ils commencerent à ne prester l'oreille aux choses vrayes, mais se delecterent aux faulses.

CHAPITRE XXXII.

Av temps que Xerxe denonçoit la guerre aux Grecs, les deffiant au combat, chacun incitoit à ce faire son cueur fier & superbe, & qui ne sçauoit pas combien par trop il se fioit aux choses caduques & fragiles. L'vn luy disoit, que les Grecs ne pourroient seulement endurer le deffy de la guerre, ains q̃ du premier coup ils tourneroient le dos. L'autre, qu'il n'y auoit point de doute qu'auec si grãde gendarmerie, la Grece ne seroit seulement subiuguée & vaincuë, mais par icelle toute couuerte, & du tout accablée: & qu'il deuoit plus craindre, qu'ils ne trouuassent les villes vuydes & desertes, & que, les Grecs s'en estants fuyz, & ayants abandonné leur pays, ils ne trouueroient contre qui esprouuer leur force. Vn autre luy disoit, que tout le monde ne sçauroit resister à ses forces: pource que la mer ne pouuoit quasi receuoir tous ses

ſes vaiſſeaux, & que ſes ſoldats ne ſçauroiēt trouuer lieu pour loger, ny que ſes hommes d'armes n'auroient pays pour eux pouuoir eſtendre; ny que l'air ne ſeroit aſſez grand pour receuoir toutes les fleſches decochées de leurs arcs. Chacun luy diſant telles choſes d'vn coſté & d'autre, ce Roy ſ'eleua & emeut de ſi grande preſomptiō, qu'il eſtoit hors de tout bō ſens & entier iugemēt. Mais Demarate Lacedemoniē ſeul entre touts autres luy diſt, q̄ ſi grāde multitude (de laquelle il ſe glorifioit, & tenoit tant aſſeuré) confuſe & deſordonnée, deuoit eſtre redoutée de celuy, qui la conduiſoit: pource qu'elle n'auoit pas force, mais poix & peſanteur: & que les choſes tāt grādes ne peuuent iamais eſtre bien gouuernées: & ce, qui ne ſe peut regir, ne peut lōg temps durer. En premier lieu (diſt il, en luy monſtrant vne montaigne) les Lacedemoniens ſe mettront en tel endroit, & ſe donneront à cognoiſtre à toy quels ils ſont. Tant de mille de perſonnes ſeront rembarrez arreſtez & encloz par trois cents ſoldats: & n'y aura aucun d'eux, qui bouge de ſon lieu, ains garderont les paſſages & deſtroits des Thermopyles, qui leur ont eſté

Conſeil de Demarate à Xerxes.

baillez en garde. Toute l'Asie ne les fera desplacer de leur lieu. Bien peu de personnes soustiendront les menaces & brauades de toute ceste gendarmerie, & effort presque de tout le genre humain. Quand, les loix de nature changées, tu aurois nauigé par terre, & cheminé sur la mer, encor t'arresteras tu sur le chemin, & penseras aux maux, qui te peuuent aduenir: & lors que tu auras bien cõsideré, cõbien les destroits des Thermopyles t'ont cousté, tu pourras estimer par cela, quels seront les autres inconueniẽts. Tu cognoistras, que tu peux estre chassé & mis en fuite, quand tu entẽdras que tu peux estre retenu. Ie confesse, qu'ẽ beaucoup de lieux on te fera place, cõme en estãt ostez par la vehemẽce & impetuosité de ton armée, comme d'vn torrẽt, duquel la premiere force est terrible & espouuẽtable. Mais puis apres sortiront gẽs de touts costez, qui t'assailliront, & te pourrõt vaincre auecques ta puissance mesme. Certes ce, qu'on dit, est vray: à sçauoir, que l'appareil de ceste guerre est si grand, qu'il ne peut estre receu du pays, lequel tu as deliberé combatre. Mais cecy est cõtre nous. La Grece te vaincra pource mesmement qu'elle

qu'elle ne pourra receuoir toute ta gendarmerie. Tu ne te peux seruir de touts tes gents. D'auantage, tu ne pourras (en quoy gist & consiste le salut d'vne bataille) te trouuer aux premiers assaults & escarmouches, ny ayder à ceux qui seront ruez par terre, ny fortifier ce qui sera sur le point d'estre perdu, ny donner courage aux recreuz & presque failliz. Tu seras vaincu, beaucoup deuant que tu t'en sois donné garde. Et ne fault pas que tu penses, que, iaçoit que ton camp soit si grand, superbe, & en si grand nombre, que tu n'en sçais pas mesme le compte, pour ceste cause il ne puisse estre soustenu, & brauement receu. RIEN N'EST SI GRAND, QVI NE PVISSE PERIR: & de ta grandeur, naistra la cause de ta ruine, encor qu'il n'y ayt autre chose, qui l'aduance. Tout ce que Demarate auoit predit à Xerxe, luy aduint: de sorte que troys cents hommes feirent arrester celuy, qui menaçoit le Ciel & la terre, & qui ruoit par terre tout ce, qui luy resistoit. Et par ainsi Xerxe, estant par toute la Grece mis en routte, à entendu, quelle difference il y auoit entre vne multitude, & vne gendarmerie. Parquoy Xer-

Xerxe remercie Demarate.

xe(plus malheureux de honte, que de perte,qu'il euſt faite)remercia Demarate, en luy diſant,que luy ſeul auoit dit la verité: & luy permit,qu'il demandaſt ce qu'il voul droit. Demarate luy demanda,que ſon plaiſir fuſt de le laiſſer entrer dans la ville de Sardes(qui eſt la plus grande ville de toute l'Aſie) ſus vn chariot,ayant la tiare ou turbã ſur ſon chef,qui eſtoit vn accouſtremẽt de teſte,leql porter n'eſtoit permis qu'aux Roys.Certes tel honneur & recompenſe luy eſtoit iuſtement deuë, meſmes auant qu'il l'euſt demandée.O nation malheureuſe,& digne de compaſsion,en laquelle n'y auoit vn ſeul homme, qui diſt verité à leur Roy,ſinon celuy, qui ne le faiſoit pas pour ſon profit!

CHAPITRE XXXIIII.

Auguſte.

L'EMPEREVR Auguſte banniſt ſa fille plus que impudique, ſous le nom de paillardiſe:& manifeſta les crimes fort execrables d'vne race la plus noble de tout le mõde:diſant, que ſa fille auoit prins plaiſir de receuoir grand nõbre de paillards & adulteres,& de faire la nuict banquets & feſtins diſſoluz,en la compagnie de gents impudiques,non pas en vn ſeul endroit de la ville, mais(qui eſtoit choſe incroyable,&

deteſtable) au Senat & aux Roſtres, dans leſquels ſon pere auoit fait publier la loy cõtre les adulteres. [Ces Roſtres, eſtoit vn tẽple, en maniere d'vne loge, ſitué au milieu de la grande place du palais, au deſſus du Capitole: auquel lieu les Tribuns & officiers ſaſſeoyent, quand ils vouloient haranguer au peuple: dit Roſtres, pour ce qu'il fut iadis fait de becs de nauires gagnez ſur les ennemis, qui en Latin ſappellẽt *Roſtra.*] Il publia auſsi, quelle alloit iournellemẽt en la maiſon de Marſie, à fin que d'adultere, elle deuinſt paillarde cõmune & mercenaire, & pour plus librement reſſaſier ſa lubricité & paillardiſe auec touts venants, à elle incogneuz. Ceſte choſe, qui ne deuoit pas moins eſtre punie d'vn prince, que celée (pource que ſouuentesfois la villainie d'vn vice, redonde ſur celuy, qui le punit) Auguſte, ne pouuant refrener ſa colere, auoit publiée. Puis quelque temps apres, au lieu de colere, fut ſurprins de honte, eſtant fort dolent & marry, qu'il n'auoit teu telle choſe, laquelle il n'auoit entendue que lors, qu'il ne ſe ſceut contenir, qu'il ne la declaraſt à ſon deshonneur. Parquoy il ſe eſcria pluſieurs fois, en diſant: Si Agrippe,

Roſtres, quoy.

Agrippe. Mecene. ou Mecene fussent en vie, rien de tout cecy ne me fust aduenu. Combien est il difficile à vn homme, qui a tant de mille hommes en sa subiection, d'en pouuoir trouuer deux semblables? Les bandes, & legiõs des soldats, ont esté souuent deffaites, & toutes taillées en pieces, & incontinant on en mettoit d'autres en campagne. L'armée de mer a esté souuentesfois brisée & rompue, toutesfois en peu de iours on en a remis sus vne nouuelle. Les beaux & excellents bastiments publics, ont esté bruslez cruellement, toutesfois on en a reedifié de plus superbes & excellents que ceux, qui ont esté cõsumez & mis en cẽdre. Mais les lieux d'Agrippe & de Mecene, depuis leur mort, ont esté vacants. Dois ie penser, que au lieu d'eux, il n'en ait peu trouuer d'autres, ou bien, que la faulte est à celuy, qui aime mieux estre cherché, que chercher? Nous ne deuons penser, pour cela, qu'Agrippe & Mecene fussent coustumiers de luy dire la verité, lesquels, si pour lors ils eussent esté pleins de vie, eussent esté simulateurs, comme les autres. Car c'est la coustume d'vn prince, de tousiours louër les choses perdues, pour mespriser les presentes:

Coustume des prĩces.

tes: & dire que ceux disoient verité, desquels il ne la pouuoient plus ouyr.

CHAPITRE XXXIIII.

MAIS à fin que retournions à nostre propos, considere, combien il nous est aisé de rendre le bienfait, mesmes aux plus riches, & constituez sur les richesses mundaines. Dy leur, non ce, qu'ils veulẽt ouyr, mais ce, qu'ils vouldroient touſiours auoir ouy: à fin qu'en l'oreille, pleine de flaterie, puisse entrer quelquefois la voix de verité. Donne leur bon & vtile conseil. Tu me demandes, quel plaisir tu sçaurois faire à l'homme riche. Fais en sorte, qu'il n'ayt point fiance en sa prosperité & fortune, & qu'il entende, que la felicité se doit garder auec beaucoup de mains fideles. Penserois tu luy auoir peu donné, & fait petit plaisir, si tu luy auois osté ceste folle & temeraire presomption, qu'il a, par vne asseurance vaine, de rester touſiours en prosperité & honneur? & si tu luy apprens, que les biens, que la muable fortune nous donne, s'enfuyent de plus grande viſteſſe, & legereté, qu'ils ne sont venuz? & qu'ils

Verité ne doit estre celée aux plus grãs.

Le plaisir, qu'on doit faire aux riches.

ne reculent pas de telle proportion, qu'ils ſont paruenuz en grandeur? & que ſouuentesfois il n'y a gueres de difference entre vn grand heur, & vn malheur? Tu n'entens pas de quel pris & efficace eſt l'amitié, ſi tu ne cognois, combien tu donnes à vn homme, en luy donnant vn amy. Choſe (à la verité) rare non ſeulement en vne maiſon, mais à tout le monde, & de laquelle nous en auons autãt de deffault, que nous en pẽſons auoir d'abondance. *Quoy? Penſes tu*, que touts les noms eſcrits dans ces liures ſi grands, qu'auec grande difficulté le Nomenclateur les peut tenir en ſa main, ou en ſa memoire, ſoient touts noms d'amis? Ie n'appelle pas amy, celuy, qui heurte à la porte auecques vne grande roydeur & impetuoſité: ny ceux, qui ſont diuiſez en la premiere & ſeconde entrée? C'eſt à faire à vn Roy, & à celuy qui le veult enſuyure, de faire deſcription & regiſtre de la multitude des amis. C'eſt le naturel de l'arrogance, d'eſtimer beaucoup l'entrée & touchement de ſa porte: & de penſer faire grand honneur à vn homme de luy permettre ſaſſeoir pres de ſon huis, à fin d'eſtre le premier, qui entre en la maiſon:

Amy bon, choſe rare.

ſon: en laquelle il y a beaucoup de portes les vnes apres les autres, leſquelles ne permettent entrer plus outre que la premiere porte.

CHAPITRE XXXV.

Gracche, & Druſe, premiers inuẽteurs des ſeparations d'amys.

Les premiers des noſtres, qui inſtituerent la couſtume de ſeparer la multitude des amys, furent auant touts autres Gracche, & apres luy Liue Druſe. Ceux cy receuoient les vns en ſecret, les autres auec plus grand nombre, & les autres en la preſence de touts. Ceux cy dõcques ont eu des amys, premiers & ſeconds, mais iamais n'en eurẽt de vrais & entiers. Appelles tu celuy amy, pour lequel veoir & ſaluër il y a certain ordre? La foy de celuy là te peut elle eſtre manifeſte, qui n'ẽtre pas, mais ſe coule pluſtoſt tout doucemẽt & à la deſrobbée par la porte malicieuſement ouuerte? Veux tu qu'il ſoit permis à quelcun, de dire librement ſa penſée, à celuy, au quel il ne peut donner le bon iour au matin, ſinõ en certaine heure & ordre: ce qui eſt commuñ & ordinaire, & qui ſe dit encores à ceux, qu'on ne cognoit? A quiconques de telles gents tu faces bonne alliance (pour leſquels ſaluër on fait le

matin tant de bruit parmy la ville) ſçaches qu'encores que tu voyes les rues pleines de gents, & les chemins battuz par pluſieurs perſonnes qui y vont & en reuiennent: ſçaches, dis-ie, que tu vas en vn lieu plein d'hommes, mais vuide d'amys. L'amy ne ſe doit chercher en la maiſon, ny au marché, ains au cueur: dans lequel nous le deuons retenir, auquel il doit eſtre gardé, & ou il fault le cacher. Enſeigne leur ces choſes, & tu leur rendras le bien, *qu'ils* te pourroient auoir fait. Tu as vne tres mauuaiſe opinion, ſi tu penſes n'eſtre en ton pouuoir de faire plaiſir à perſonne, qu'aux pauures & affligez: & ſi, les choſes eſtants en bon eſtat, & bien aſſeurées, tu t'eſtimes eſtre inutile. Tout ainſi qu'en choſes douteuſes, aduerſes, & proſperes, tu te gouuernes ſagement, adminiſtrant celles, qui ſont douteuſes prudemment, les aduerſes conſtamment, les proſperes moderement: par meſme moyen tu te peux monſtrer vtile à ton amy en toutes ces choſes, ſi tu ne l'abandonnes en ſes aduerſitez, & ne luy en deſires point. Pluſieurs choſes (encores que tu n'en ayes point d'enuie) te donneront matiere de te monſtrer fidele. Tout ainſi

L'amy ſe doit chercher au cueur.

que

que celuy, qui desire richesses à quelcun, pour en auoir vne partie, combien qu'il semble les souhaiter pour l'autre, pourvoit à soy mesme: ainsi celuy, qui desire à son amy quelque necessité, à fin que par son aide il l'en deliure, qui est le propre d'vn ingrat, se prepose à luy, & prise beaucoup qu'il soit miserable, à fin que de sa part il luy puisse estre recognoissant: & par ce moyen il est ingrat. Car il se veult descharger, & deliurer d'vn tel fardeau, qu'il estime fort pesant & fascheux. Il importe beaucoup, si tu t'efforces d'estre recognoissant, à fin de rendre le bienfait, ou bien à fin de ne luy estre obligé. Celuy, qui veult rendre le plaisir, s'accommode à l'vtilité & profit de l'amy, & en desirant attend le temps oportun à ce faire. Celuy, qui ne desire que de se deliurer par quelque moyen que ce soit, cherche de venir à son intẽtion, laquelle procede d'vn tresmauuais cueur.

CHAPITRE XXXVI.

TV me diras, que ceste trop grande hastiueté est signe d'vn ingrat. Ie ne puis plus apertement expliquer ce, si ie ne re-

pete ce, que i'ay dit au commencemẽt. Tu ne veux pas rendre le plaisir, que tu as receu, mais tu le veux fuyr. Il semble que tu veux dire: Quand auray ie default de cestuy cy? Il fault que ie m'esforce par touts moyens, de ne luy estre plus obligé. Si tu desirois le payer du sien mesmes, tu serois bien loing d'estre recognoissant: ce, que tu desires, est encor plus inique. Tu le maudis, & desires qu'vn hõme de bien, moyennãt ta malediction, te soit assubietty. Personne (à mon iugement) ne douteroit de ta meschanceté, si apertement tu priois Dieu, qu'il le reduisist en pauureté, ou le feist estre prisonnier, ou tõber en quelque grand danger. Mais quelle difference ou interest y a il, de le dire tout hault ou de le desirer secretement dans ton cueur? Va maintenant, & pẽse que c'est vne chose fort agreable, laquelle mesmes vn ingrat ne feroit pas, pourueu qu'il ne soit venu si auant de hayr celuy, qui luy auroit bien fait, mais seulement nyeroit le plaisir qu'on luy auroit fait.

Difference de celuy, qui souhaitte mal à vn autre, à fin de luy ayder puis apres, & de l'ingrat.

CHAPITRE XXXVII.

QVI seroit celuy, qui estimeroit Ænée charitable, s'il auoit souhaité q̃ Troye feust

feuſt prinſe des Grecs, à fin qu'il tiraſt ſon pere de captiuité? Qui en iugeroit d'auanta ge des ieunes Siciliens, ſi, pour monſtrer le bon vouloir & charité, que doiuent touts bons enfants à leur parents, ils auoient deſiré, que le mont d'Ethne bruſlaſt plus que de couſtume, à fin qu'ils euſſent moyen de monſtrer à leurs peres le deuoir de charité enuers eux, en les tirant hors des flammes? Rome ne ſeroit de rien tenüe ny obligée à Scipion, ſi, pour mettre fin à la guerre Punique cõtre les Carthaginois, il deſiroit qu'el le perſeueraſt & duraſt longuemẽt: ny aux Deciens, pour auoir gardé le pays par leur mort, ſ'ils auoient parauant deſiré, que les affaires vinſſent en telle extremité, qu'il leur feuſt beſoing de ſ'expoſer à la mort vertueuſement, à fin de ſauuer leur patrie. Le medicin, qui deſire auoir le moyen d'ex ercer ſa ſcience & art, eſt digne de grand blaſme. Pluſieurs ont augmenté les maladies, à fin qu'ils acquiſſent plus d'honneur en leurs cures, leſquelles à la fin ils n'ont ſceu guerir, ou ſ'ils les ont gueries, ç'a eſté auec grãde difficulté de leur coſté, & douleur des pauures patients.

Calliſtrate. ON dit que Calliſtrate (comme veritablement recite Hecaton) ſen allant en exil, auquel ceſte ſeditieuſe, & par trop libre cité, l'enuoyoit auec pluſieurs autres, entre touts ceux de ſa cõpagnie, en trouua vn, qui prioit Dieu, q̃ les Atheniẽs feuſſent reduits en telle extremité, qu'ils euſſent beſoing de rappeller ceux, qu'ils auoient banniz: mais Calliſtrate eut en grand *horreur* *Rutile.* & deteſtatiõ tel retour. Noſtre Rutile feit encores plus vertueuſemẽt: car eſtant conſolé par quelqu'vn, qui luy diſoit qu'en peu de temps ſappreſtoit vne guerre ciuile, par le moyen de laquelle touts les banniz pourroient retourner à Rome: il luy diſt: Quel mal t'ay ie fait, pour me ſouhaiter vn plus mauuais retour, que n'a eſté le banniſſemẽt? I'ayme m'ieux que mon pays ayt honte de m'auoyr bãny, qu'occaſiõ de pleurer pour mon retour. Ce n'eſt pas bã- *Notez.* niſſement, quand ceux, qui ont bãny quelcun, ont plus de honte de l'auoir fait, que luy d'eſtre banny. Tout ainſi que ceux lá font actes de bon citoyen, qui ne veulent retourner en leur pays auec le danger d'iceluy

celuy & ruine de leur cité, & qui eſtiment qu'il eſt meilleur que deux hommes endurent iniuſtement, que ſi toute vne republique en ſouffroit: au cas ſemblable, ceux cy n'ont pas bõ vouloir enuers ceux, qui leur ont bienfait, qui deſirent qu'ils ſoient preſſez de beaucoup d'affaires & grands inconueniẽts, à fin qu'ils les en deliurẽt. Leſquels (encores qu'ils ayent bon vouloir) faillent grandement en priant. Ce n'eſt ſecours ny aide, ny choſe digne d'honneur & recompenſe, d'eſteindre vn feu, que tu auras allumé. En certaines villes les mauuaiſes prieres eſtoient iadis auſsi griefuemẽt punies, que les actes meſchants.

CHAPITRE XXXIX.

Demade condamne à Athenes vn vẽdeur de poiſon.

DEMADE condamna vn homme à Athenes, lequel vendoit choſes appartenantes à la mort, luy ayant prouué, qu'il auoit deſiré faire grand profit, lequel il ne pouuoit faire ſans la mort de pluſieurs. Toutesfois on peut demãder, ſ'il fut iuſtement cõdamné. Car parauenture il ne deſiroit d'en vendre à pluſieurs, mais de vendre cher, & d'achetter à bõ marché ce qu'il vouloit vendre. Mais puis que la trafique & negociation conſiſte à vendre & achetter,

pourquoy amenes tu ſon vouloir en la ſeu
le partie de vẽdre, veu que le gaing & pro-
fit, eſt tant au vẽdre qu'à l'achetter? Outre
cela, tu pourras blaſmer, ſelon ta fantaſie,
touts les marchands qui ſe meſlent de tra-
fiquer en vendãt & achettãt: car il n'y a ce-
luy, qui n'ayt enuie de profiter: touts le de-
ſirẽt, & par ainſi tu cõdãneras la plus grãde
partie des hõmes. Car qui eſt celuy, qui ne
deſire ſon profit au dõmage d'autruy? Le gẽ
d'arme deſire la guerre, pour acquerir gloi-
re & hõneur. La cherté des viures enrichit
le laboureur. L'aduocat deſire force pro-
cés. Quand le temps eſt mauuais, & l'air pe
ſtiferé, les medicins gagnẽt beaucoup. Les
ieunes gents desbauchez enrichiſſent les
marchands des viandes friandes & delica-
tes qu'ils demandent. Si les maiſons n'e-
ſtoient iàmais ruinées ou par tempeſte, ou
par feu, l'art d'architecture ne ſeroit pas en
grãd eſtime. Quel on a cogneu le vouloir
d'vn ſeul, tel auſsi lon a cogneu le vouloir
de touts les autres. Penſes tu qu'Arunce, &
autres, qui ont fait profeſsion de receuoir
les teſtaments, ne ſouhaittent ſemblables
choſes, que les maiſtres des ceremonies, &
ceux, qui font meſtier d'enſeuelir les treſ-
paſſez,

Il n'y a celuy, qui ne deſire à faire ſon profit au dommage d'vn autre.

paſſez,& d'appreſter ce, qui eſt neceſſaire aux funerailles? Ceux lá ne ſçauent, de qui ils ſouhaitent la mort: mais ceux cy deſirét celle de leurs plus grands amys, deſquels, à cauſe de l'amitié, ils attendét auoir plus de biens. Perſonne ne vit, au dõmage de ceux lá: mais d'autãt que plus on differe de mourir, d'autant ont ils plus à endurer. Ils deſirent donc, non ſeulement de receuoir le ſalaire de leur vile & ſalle ſeruitude, mais auſsi de ſe deliurer de quelque grief tribut. Il n'y a donc point de doute, qu'ils ne deſirent ce, qui a eſte reprouué par cy deuant, diſants, q̃ celuy nuyt par ſa vie lequel peut profiter par ſa mort. Neantmoins touts les deſirs de telles gents ne ſont point puniz. Finablemẽt qu'vn chacun examine & mette la main à ſa conſcience, & qu'il conſidere ce, qu'en ſoy meſme il a deſiré. Combien y a il de deſirs & penſées, qui font honte en les cõfeſſant à ceux qui les deſirẽt? & cõbiẽ peu en oſe lõ faire en preſẽce de teſmoins?

Dire cõmun de ceux, qui deſirent la mort d'autruy, pour s'enrichir.

CHAPITRE XL.

TOVTES choſes, qui meritent reprehenſion, ne meritent pas blaſme & condamnation: comme ce deſir & volonté d'amy que nous defendons, lequel a bon

vouloir, mais il en vse mal, & qui tombe en la faulte, qu'il vouloit fuyr. Car ce pendant qu'il s'efforce de monstrer son bon vouloir, il tombe au vice d'ingratitude. Cestuy cy dit, Ie prie à Dieu qu'il puisse tomber en mes mains, qu'il puisse auoir affaire de mõ aide, qu'il ne puisse estre sauué, ny garder son honneur, ny estre en seureté, sans mon aide & secours: & qu'il soit tant miserable, que tout ce, que ie luy rendray, luy soit au lieu d'vn bienfait. Osera il dire ces choses en la presence de Dieu? Qu'il soit tellemẽt enuironné des embusches de ses ennemis domestiques, que moy seul l'en puisse deliurer, & les saccager touts: que quelque puissant homme luy soit ennemy, le presse, & luy soit fort rude: que quelque assemblée bien equippée d'armes luy coure sus: que ses crediteurs le vexent, & ses accusateurs le tourmentent.

Voix de l'homme meschant & ingrat.

CHAPITRE XLI.

REGARDE comme tu es raisonnable. S'il ne t'auoit fait plaisir, tu ne luy souhaiterois rien de cecy. Mais à fin que ie taise les autres plus grandes faultes que tu commets en rẽdant mal pour bien, tu erres grãdement en ce, que tu n'as point de cõsideration

tiõ à l'opportunité du tẽps, cõme il conuiẽt auoir en toutes choſes: car de faire vne choſe auãt qu'il en ſoit tẽps, n'eſt pas moindre erreur, que de la faire quand il n'en eſt plus beſoing. Tout ainſi qu'on ne doit receuoir en tout temps vn plaiſir, auſsi ne le fault il pas rendre en toute ſaiſon. Si tu le me rẽds n'en ayant point affaire & ne le deſirant point, tu ſeras ingrat. De combien donc es tu plus ingrat, ſi tu me contrains de le deſirer & d'en auoir affaire? Attens vn peu. Pourquoy ne veux tu, que mõ bienfait demeure auec toy: Pourquoy es tu faſché, de m'eſtre obligé? Pourquoy te haſtes tu tãt de me vouloir rendre la pareille, comme ſi tu auois affaire à vn vſurier importũ, & auare crediteur? Pourquoy me veux tu donner faſcherie? Pourquoy veux tu prouoquer l'ire de Dieu contre moy? Comment l'exigeras tu, puis que tu le rends en telle ſorte?

Il ne fault pas rendre le plaiſir, quãd on a fait en tout temps & ſaiſon.

Obiection.

CHAPITRE XLII.

SVR toutes choſes donc (amy Liberal) apprenons à deuoir les bienfaits, ſans aucune crainte & paſsion, & que nous ſoions preſts de les rendre, quand l'occaſion & opportunité ſ'y addonnera, non pas l'aduãcer & faire auec la main: nous ſouuenants, que

Sur tout faut apprẽdre a deuoir le biẽ & plaiſir

qui nous aura esté fait.

ceſte cupidité & enuie de ſe deliurer des biẽfaits, le plus toſt qu'on peut, appartient à vn ingrat: pource que perſonne ne rend iamais volontiers ce qu'il doit malgré luy: & eſtime ce, qu'il ne veult auoir, eſtre vn fardeau, non pas vn don. Cõbien eſt il meil leur, & plus raiſonnable d'auoir touſiours entre mains les dõs & plaiſirs, que tes amys t'ont faits, & leur offrir la pareille, non pas ietter, & ne ſeſtimer pour cela endebté?

Le biẽfait eſt vn lien, qui lie les perſonnes les vnes auec les autres.

Car vn bienfait eſt vn lien cõmun, lequel lie deux perſonnes l'vne auec l'autre. Dy luy: Il ne tient pas à moy, que ce, qui t'appartient, ne te ſoit rendu. Ie deſire que tu le reçoiues ioyeuſemẽt. Si par quelque neceſsité, ou bien, par la deſtinée l'vn de nous deux eſt contreinct de receuoir, ou bien de donner: que celuy, qui a apprins de donner, dõne. Quant à moy, ie ſuis tout preſt, il n'y a entre nous deux aucũ retardemẽt. Quãd le temps, & l'opportunité auec l'occaſion ſe preſentera, lors monſtreray ie mõ bõ vouloir. Ce pendant Dieu en ſera teſmoing.

CHAPITRE XLIII.

IAY de couſtume (amy Liberal) d'obſeruer & preſque toucher auec la main ceſte tienne affection: c'eſt, que tu as grande crain-

crainte d'eſtre eſtimé tardif ou pareſſeux en aucunes choſes, qui concernent ton deuoir. Sçache, qu'il n'eſt decent ny conuenable à vn bon eſprit & recognoiſſant, de ſe contriſter, quand il ne fait ce, qu'il doit, ſçachant bien qu'il eſt preſt à le faire, toutes & quantes fois, que le temps ſe preſentera, & le conuiendra faire. Quand quelqu'vn ſçait pour vray ce, qu'il aime, il ne doit iamais ſe tourmenter. Cela n'eſt honneſte de receuoir ce, qui n'eſt cõuenable, ny plus ny moins, que de ne rendre ce, que tu dois. Il fault que la premiere loy du bienfait qu'on donne, ſoit telle: à ſçauoir, que celuy, qui le fait, eliſe le temps commode, quand il le vouldra reprendre. Mais ie doute (pourras tu dire) que les hommes ne parlent de moy, comme ceux, qui ne l'entendent point: & que ie ne le face à leur fantaſie. C'eſt fort mal fait, d'eſtre recognoiſſant, pour acquerir bon bruit, & non pour deſcharger ſa cõſcience. En ceſte choſe icy tu as deux iuges, qui ne te peuuent trõper, & que tu peux deceuoir. Si donc l'occaſion ne ſe preſente iamais, dirois tu, ie ſeray touſiours debteur? Tu le ſeras vrayement, mais ce ſera volontairement: & en tou-

La loy de donner.

Celuy faulx grãdemẽt, qui ne rẽd le pluſir, qu'õ luy a fait, ąpour acąrir bon bruit.

te ioye & plaisir, considereras diligemment en toy mesme ce, que tu auras receu. Celuy, qui se fasche, quand il n'a rendu le plaisir qu'on luy a fait, est marry de l'auoir receu. Parquoy celuy, qui t'a semblé estre digne de receuoir plaisir de luy, te doit il sembler indigne, auquel tu sois longuement redeuable?

CHAPITRE XLIIII.

Contre ceux, qui n'estiment q̃ les grãds biẽs & plaisirs.

CEVX lá s'abusent grandement, qui estiment estre grande chose, & digne d'vn grand cueur de faire grands dons & presents, & de remplir les seins & maisons de plusieurs personnes. Chose, que quelque fois les bõs vouloirs, & grands cueurs ne font pas, ains la grande & bonne fortune. Ceux cy ignorẽt de combien c'est plus difficile chose & grãde, de receuoir vn plaisir, que le faire. Parquoy à fin de n'oster riẽ de l'vn ny de l'autre (par ce qu'ils sõt egaux quand ils sont faits auec vertu) cela ne procede pas moins d'vn bon cueur, de vouloir estre debteur du biẽfait receu, que de le dõner. Aucuns pensent, que la chose soit plus fascheuse à rendre, que de la donner: pource que chose, qu'on prẽd, se garde auec plus grande peine, que celle, qu'on reçoit. Pour laquelle

laquelle cauſe, il n'eſt ia beſoing d'auoir tãt de peur ny de honte de la rẽdre, ny de ſ'en efforcer auant le tẽps: pource que celuy ne fault pas moins, qui ne rẽd le plaiſir en tẽps cõuenable, que celuy, qui taſche à ce faire, quand il n'en eſt beſoing. Il a mis ce plaiſir entre mes mains. Ie n'ay crainte ny pour luy, ny pour moy: car il eſt en bonne & ſeure garde. Il ne le peut perdre, ſinon auec moy: & encores ne le peut il perdre auec moy. Ie l'en ay remercié, c'eſt à dire, que ie luy ay rẽdu. Celuy, qui par trop eſt curieux de rẽdre le bienfait, penſe que celuy, qui le luy a fait, a par trop d'ẽuie de le recouurer. Il eſt meilleur d'eſtre facile en vne part & en l'autre: ſ'il veult receuoir le plaiſir, rẽdõs le luy ioyeuſement. Il aime mieux qu'il ſoit entre noz mains: pourquoy donc luy voulõs nous oſter ſon treſor? pourquoy faiſons nous difficulté de le garder? Il merite que ce, qu'il vouldra, touchãt ceey, luy ſoit permis. Or quant à l'opinion & renõmée des hõmes, nous la deuons auoir en reuerẽce: non pas, qu'il la faille tirer par force, mais fault qu'elle ſuyue de ſon gré.

Fin du ſixieſme liure.

LIVRE SEPTIESME DE SENEQVE, TRAITANT *des bienfaits.*

CHAPITRE I.

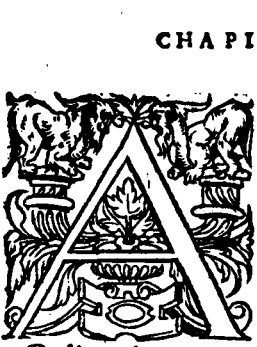

AYES BON courage, amy Liberal, car nous sommes au bord.

De longs discours ie ne te retiendray:
Propos obscurs point ne commenceray.

Ce liure icy va ramasser toutes les choses esparses es precedents. Ayant fourny à la matiere, ie ne regarde & considere en moy seulement, ce que ie dois dire, mais aussi ce que ie n'ay encores dit. Tu prendras, toutesfois, en bonne part ce, qui reste, & ce qui ne profite rien au propos. Si ie m'eusse voulu complaire, ie deuois faire en sorte, que ceſt œuure allast croissant de peu en peu,

peu,& reſeruer ſur la fin la partie, laquelle chacun, encores qu'il feuſt laſſé des choſes precedentes,deſiraſt grandement. Toutesfois i'ay ramaſſé au commencemẽt toutes les choſes,qui eſtoient grandement vtiles, & neceſsaires:& maintenant,ſ'il y en a aucune,qui ſoit paſſée,ou oubliée,ie la ramaſſeray. Et à la verité,ſi tu me demãdois mon opinion, ie te dirois, que i'eſtime(apres auoir traité les choſes, qui regiſſent & appartiennent aux mœurs, & les font meilleures)qu'il n'importe pas beaucoup, de pourſuyure le reſte,qui a eſté inuenté,non pour le remede, ains pour l'exercice ſeulement de noz eſprits. Pour laquelle cauſe Demetrie le Cynique, homme fort grand à mon iugement,encores qu'il ſoit comparé aux plus grands, auoit couſtume d'vſer de ce prouerbe fort excellent: Qu'il eſtoit plus vtile de ſçauoir peu de preceptes de biẽ viure,& les auoir à la main,& ſ'en ſeruir prõptemẽt, q̃ d'en auoir beaucoup aprins, & ne ſ'en ſçauoir promptemẽt aider. Tout ainſi,dit il,q̃ celuy n'eſt grãd luicteur, qui a apprins entieremẽt touts les tours & prinſes qu'õ peut ſçauoir en l'art de luicter,deſquels, quãd viẽt au ioindre,peu ſe ſouuiẽt:

Notable dit de Demetrie le Cynique.

mais c'eſt celuy, qui en vn ou en deux eſt fort adroit, & attẽd l'occaſiõ de ſ'en aider & ſeruir, & les biẽ mettre en beſongne quãd il en eſt tẽps. Car il n'importe en riẽ d'en ſçauoir beaucoup, pourueu qu'on en ſçache aſſez pour vaincre. Auſsi en ceſte eſtude, il y a pluſieurs choſes, qui nous plaiſent: mais bien peu, qui emportent la victoire. Et cõbien que tu ne ſçaches les raiſons pourquoy la mer Oceane ſ'enfle & deſenfle: & pourquoy de ſept ans en ſept ans, l'homme ſe change auec l'aage: ny pourquoy la largeur d'vn portique ou galerie (à qui la regarde de loing) ne maintient ſa proportion, mais la derniere partie ſemble aller en reſtreignant: & pourquoy les extremes eſpaces des colonnes ſ'appetiſſent & ioingnent enſemble: d'ou procede que les gemeaux naiſſent en vn meſme temps, & ne ſe conçoiuent en vn meſme: & ſi vne meſme ſemence ſe diuiſe en deux, ou bien ſi vrayemẽt ils ſont engendrez à deux diuerſes fois: & pourquoy les meſmes gemeaux, qui naiſſent enſemble, ont diuers effets, bien qu'il n'y ayt que bien petit interualle de temps en leur naiſſance: Il ne te nuyra pas beaucoup de laiſſer toutes ces choſes,

enſem-

enſemble beaucoup d'autres, leſquelles on ne peut ſçauoir : & les ſçachants bien, l'intelligence d'icelles ne nous eſt profitable en rien. La verité, enueloppée ſous mille couuertures, demeure cachée au plus profond. Nous ne deuons eſtre marriz contre nature, ſ'il n'y a aucune choſe mal-aiſée à trouuer, ſinon celle, laquelle (eſtant de nous trouuée) ne nous profite en riẽ, ſinon que nous l'auons trouuée. Tout ce, qui nous doit rendre meilleurs & plus heureux, elle l'a expoſé à noſtre veuë au deſcouuert, ou donné moyen d'en approcher. Si l'eſprit de l'homme meſpriſe les choſes ſubiectes à fortune : ſ'il ſeſleue tant, qu'il n'ait crainte aucune : ſ'il n'embraſſe pas les choſes infinies, auec vne eſperance deſmeſurée : ſ'il a apprins d'acquerir richeſſes, non d'autruy, ains de ſoymeſmes : ſ'il a chaſſé de ſoy la crainte de Dieu & des hommes, eſtimant qu'il ne fault pas craindre les hommes, & bien peu Dieu : ſ'il meſpriſe toutes les choſes, qui tourmentẽt noſtre vie, ce pẽdant que nous taſchons à l'orner : ſ'il eſt venu iuſques lá, qu'il penſe la mort n'amener auec ſoy aucun mal, ains eſtre la fin de pluſieurs : ſi ſon eſprit eſt addonné à vertu, &

Verité eſt cachée au plus profond.

Les choſes, que doit ſçauoir, et s'y exercer celuy, qui fait profeſſion de vertu.

que ſon chemin luy ſemble plein & aiſé, en touts les endroits qu'elle l'appelle: ſil eſt animal ſociable, & engendré pour le bien commun: ſil regarde le monde non autrement, qu'vne ſeule maiſon, & deſcouure ſa conſcience à Dieu, & vit en telle maniere comme ſil viuoit en public, craignant plus de mal faire pour l'amour de Dieu & ſa conſciẽce, que pour la crainte des hommes: ſil ſabſente des mondaines tempeſtes, & ſuit la vraye & claire voye, *qui eſt la* plus aſſeurée: Il eſt lors paruenu à la perfection d'vne tres vtile & neceſſaire ſcience. Les autres choſes ne ſont que plaiſirs & ſoulagements d'eſtrit. Car il eſt licite à vn eſprit, qui eſt ia retiré en ſeurté, de recourir encor à telles choſes, leſquelles n'apportent pas force aux eſprits, mais plus toſt quelque ornement.

CHAPITRE II.

NOSTRE Demetrie diſoit, q̃ ce ſont icy les choſes, q̃ celuy qui fait profeſsiõ de vertu, doit embraſſer auec les deux mains, ſans iamais les laiſſer partir de ſoy, ains les imprimer, & ficher en ſon eſprit, comme vne

vne partie de ſoy meſmes, & faire tant auec ſa penſée quotidienne, qu'elles aident de leur bon gré à autruy, & qu'elles ſoient preſtes en tout lieu, ſans aucun retardement, toutes & quantes fois qu'on aura affaire d'elles. Qu'on mette en auãt telle diſtinctiõ du vice & de la vertu, & qu'on ſçache, qu'il n'y a aucune choſe, qui ſoit de ſoy mauuaiſe, ſi elle n'eſt villaine & deshonneſte: ny pareillemẽt aucune bonne, ſi elle n'eſt honneſte. Que ceſte reigle diſtribue les œuures & actions de la vie, que ceſte loy face & exige toutes choſes. Qu'elle cõdamne & iuge ceux là eſtre les plus meſchants & malheureux, qui, eſtants fort riches & opulents, ne deſirent autre choſe, qu'yurongner, faire grand chere, & paillarder, ayants les eſprits endormiz & abbaſtardiz. Que l'homme die cecy en ſoy meſmes: Tant plus que la fragile & breue volupté reiette & ſe faſche des choſes, qui luy ſont miſes deuant, & qu'elle eſt prinſe de plus grande affection, tant plus toſt ſe chãge elle en ſon contraire, duquel puis apres il fault de neceſsité qu'elle ſe repente incõtinant. Il n'y a rien d'excellent en la volupté, ny choſe aucune, qui ſoit conuenable

Diſtinctiõ du vice & de vertu.

Volupté indigne de l'homme.

ny digne d'vn homme, lequel approche de Dieu. C'eſt vne choſe fort vile, ne procedant que du ſeruice des membres ords & ſalles, & qui ne retourne à la fin qu'en toute faſcherie. C'eſt vne volupté honneſte, & digne de l'homme, & meſmes de l'homme vertueux, de ne remplir par trop ſon corps de viandes, ny l'engreſſer, ny irriter ſes cupiditez, le repos deſquelles eſt fort aſſeuré: ne ſe troubler d'aucune choſe: ne ſe ſoulcier ny de ambition, par laquelle les hommes ſ'entrebattent & bataillent enſemble touts les iours: ny de celle, qui eſt inſupportable, & vient du ciel, à ſçauoir, quād nous croyons les choſes qu'on dit de Dieu faulſement, & l'eſtimons ſelon noz vices. La volupté, de laquelle nous parlons, eſt touſiours en vn meſme eſtat, & n'eſt entremeſlée d'aucune crainte, & ne ſe faſche iamais de ſoy. C'eſt elle, qui gouuerne le ſage, qu'à preſent nous introduiſons, lequel, eſtant docte (par maniere de dire) tant en droict diuin qu'humain, ſ'eſiouyt des choſes preſentes, ſans qu'il depende des futures. Parce que celuy, qui eſt incliné aux choſes incertaines, n'a rien d'aſſeuré. Et pourtant celuy,

Volupté hõneſte, quelle.

luy,qui eſt hors des grandes paſsions qui tourmentent l'eſprit,n'eſpere ny ne deſire aucune choſe,& ne ſe met en doute ou ſoucy de rien,ains ſe contente du ſien. Et ne penſe pas qu'vn tel ſoit cõtent de peu:tout eſt à luy.Non pas en telle ſorte que toutes choſes eſtoient à Alexandre,lequel (encores qu'il feuſt paruenu iuſques au bord de la mer rouge) auoit faulte de plus de choſes, que n'eſtoient celles, par ou il eſtoit lá venu,& qu'il auoit miſes en ſon obeiſſance. De ſorte que ce, qu'Alexandre poſſedoit & auoit ſubiugué,n'eſtoit point à luy: veu que Oneſcrite, Admiral & chef de ſon armée nauale,eſtoit par luy enuoyé deuant, pour eſpier les lieux incogneuz, errant par mer,& cherchãt à faire guerre. Ne ſe voit il pas manifeſtement,qu'Alexandre eſtoit pauure, puis qu'il alloit emouuoir guerre aux choſes hors des termes & limites de nature?Lequel,par vne aueuglée cupidité, ſexpoſoit au danger d'vne mer grande & incogneüe?Car que ſert il d'auoir oſté à autruy & rauy par force tant de royaumes,& en auoir donné à d'autres? Que luy profittoit il de ſçauoir combien de parties du monde il auoit rendues tributaires à ſoy?

Oneſcrite Admiral d'Alexandre.

Autant luy defailloit, qu'il desiroit auoir.

CHAPITRE III.

CELA n'a pas esté seulemẽt le vice d'Alexandre, lequel son heureuse follie & temerité a conduit iusques aux vestiges & traces de Bacchus & d'Hercules, mais aussi de touts ceux, que fortune stimule & irrite, en les enrichissant. Compte bien toute la genealogie de Cyre, & Cãbises, & de touts les Roys de Perse: qui trouueras tu qui se soit contenté des terres de son *empire*, & qui n'ayt finy ses iours auec vne pensée & couuoitise d'aggrãdir ses limites? Et ne s'en fault esbahir, pour autant que tout ce, qui appartient à la cupidité, se cache & englou tit du tout. Mais il n'y a pas grand interest combien tu verses sur vn vaisseau, qui ne peut estre remply. Celuy seul est sage, auquel toutes choses appartiennẽt, & qui n'a querelle ny noise à les deffendre. Tel n'a besoing d'enuoyer embassadeurs de lá la mer, n'y d'amener gẽdarmerie & se camper sur les frõtieres de son ennemy, ny de mettre garnisons en ses forteresses, ny de corõnals, capitaines, lieutenants, enseignes, sergẽts de bãde, infanterie, ny caualerie quelconque. Et tout ainsi q̃ Dieu immortel re-

Le vray sage.

git

git & gouuerne son regne sans armes, & d'vn hault & trãquille lieu garde & modere tout ce, qui est à luy: aussi fait cestuy cy son deuoir & office (cõbien qu'il soit grãd) sans aucun bruit, & contemple toute l'humaine generation, de laquelle il est le plus puissant & le meilleur. Tu t'en mocqueras tãt que tu vouldras: si est ce chose de grãd esprit, d'auoir veu, & tournoyé tout l'Oriẽt, & tout l'Occident, par lesquels on paruient aux autres regions plus loingtaines, ou lon ne peut aller pour les deserts & lieux inaccessibles, qui de toutes parts les enuirõnẽt & enferment: & apres auoir veu tant d'animaux, & si grande abõdance de choses, que nature produit heureusement, prononcer ceste parolle, laquelle n'appartient qu'à vn seul Dieu: Tout est à moy. Dont se fait qu'il ne desire aucune chose, pour autant qu'il n'y a rien apres tout.

Ironie sur les faits & conquestes d'Alexandre.

CHAPITRE IIII.

VOY cy ce, que ie voulois, diras tu, ie te tiens: ie veux veoir, comme tu te deueloperas des laçs, ausquels tu es tõbé de ton gré. Dis moy: commẽt pourra lon donner quelque chose au sage, si tout est sien? Car tout ce, qu'on luy dõne, est sien. Chose, par

Si lon peut donner au sage, auil toutes choses appartiennent, ou

aux amys, entre lesquels tout est commũ.

laquelle il sensuit, qu'on ne peut à vn sage faire plaisir, pource qu'on le luy fait du sien. Si vous dites qu'on peut donner quelque chose au sage, sçachez que i'en veux autant demander des amys. Vous autres dites que toutes choses sont communes entre les amys: l'amy dõc ne pourra rien dõner à son amy, pource que tu auras honte de luy dõner vne chose cõmune. Il n'y a riẽ qui empesche, qu'vne chose ne puisse estre à celuy qui la possede, & a celuy, à qui elle est donnée & assignée. Par ainsi i'entens que tout est au sage, combien que pour cela vn chacun n'ayt moindre authorité & dominatiõ sur son biẽ. Selon le droict ciuil, tout est au Roy: si est ce que ce, qui luy appartient, est separé particulierement: vne chacune chose a son seigneur, maistre, & particulier possesseur. Parquoy nous pouuons donner au Roy vne maison, vn seruiteur, de l'argẽt: & ne dit on pourtant qu'on luy ait dõné quelque chose du sien, & qui luy appartenist. Car la puissance de toutes choses est aux Roys, & à vn chacun la proprieté d'icelles. Nous disons: Voicy les limites du finage des Atheniens, celles cy des Champenoys: lesquelles apres les voisins separent entre

On peut donner au Roy quelque chose.

eux

eux par bornes particulieres : de ſorte que toute la contrée eſt à la republique premie remẽt, mais puis apres vne chacune partie ſe diſtribue, à qui il appartient. Et par ce moyen nous pouuons donner noz poſſeſſions à la republique, combien qu'on die qu'elles ſont à elle : pource qu'elles ſont d'vne autre ſorte à elle & d'vn autre à moy. Y a il doute que le ſeruiteur ne ſoit à ſon maiſtre, & l'argent, ou autre choſe qu'il luy baille pour traffiquer, auec ſes acquiſitions & biens? Toutesfois il peut donner à ſon maiſtre quelque choſe. Car on ne dit pas le ſeruiteur n'auoir riẽ, pource q̃, ſi ſon maiſtre vouloit, il n'auroit rien. Ny pour cela ne ſe doit appeller vn don (l'ayant donné librement) pour autant que ſon maiſtre le luy pouuoit oſter, malgré qu'il en euſt. Or eſt il beſoing que nous prouuions (ayants deſia entre nous accordé, que tout appartiẽt au ſage) cõment vn autre pourra eſtre liberal enuers celuy, à qui nous diſons toutes choſes appartenir. Tout ce qui eſt en la puiſſance du fils, eſt au pere. Or qui eſt celuy, qui ignore, que le fils ne dõne par fois quelque choſe à ſon pere? Tout eſt à Dieu : toutesfois nous luy pouuõs dõner quelque don, *Tout eſt à Dieu.*

en iettant vne piece d'argẽt ſur l'autel. Par ce moyen, mon bien laiſſe il de m'appartenir, ſi ce, que i'ay, eſt encores tien? car il ſe peut bien faire qu'vne meſme choſe ſoit à toy, & à moy. Tu diras: Ceux là, deſquels les femmes ſont putains, ſõt macquereaux. Or tout appartient au ſage: les putains donc ſerõt à luy. Or eſt celuy macquereau, à qui les paillardes appartiennẽt: le ſage donc eſt macquereau. Par le meſme argumẽt, ils ne veulent que l'homme ſage achette aucune choſe: Pourautãt que (cõme ils diſent) perſonne n'achette ce qui eſt ſien: or tout eſt au ſage: le ſage donc ne peut ny ne doit riẽ achetter. Et par meſme ſyllogiſme ils deffendent, qu'il ne doit rien emprunter à intereſt, pource que nul ne paye l'vſure de ſon argent. Les choſes ſont innumerables, par leſquelles ils nous cauillent, encores qu'ils entendent fort bien ce, que nous voulons dire.

CHAPITRE V.

ENTENS bien dõc: car ie veux dire, que tout appartient au ſage, en telle ſorte & maniere, q̃ pour cela chacũ n'a pas moindre dominatiõ & ſuperintendence ſur ſon biẽ: tout

tout ainſi qu'vn bon Roy, par ſa puiſſance poſſede tout ce, qui eſt en ſon royaume, & les particuliers le poſſedent ſous ſa puiſſance & ſubiection : comme nous prouuerons, quand il en ſera temps. Cecy nous ſuffira pour ceſte heure, pour mõſtrer que ie puis donner au ſage ce, qui autrement appartient à moy. Et ne ſe fault esbahir, ſi on peut donner quelque choſe à celuy, auquel eſt le tout. I'ay loüé de toy vne maiſon: en ceſte maiſon il y a certaines choſes, qui t'appartiennent, & d'autres à moy. La maiſon eſt tiẽne, mais l'vſage en eſt mien. Parquoy tu ne peux cueillir les fruicts de ta poſſeſsion malgré ton fermier, encores qu'ils ſoient venuz en ton heritage, & que les viures ſoiẽt chers, & meſmes en temps de famine. Helas! comment regarderas tu en vain, durant la grande cherté, les grands monceaux de blé d'vn autre, encores qu'il les ait cueilliz en tes poſſeſsions, leſquels tu penſeras deuoir eſtre menez en tes greniers! Si eſt ce que tu n'entreras pas malgré moy dans ce, que i'auray loüé, encores que tu en ſois le maiſtre: & ne pourras emmener quãt & toy, celuy, qui autresfois aura eſté ton ſeruiteur, quãd ie l'auray loüé: &

ſi i'ay à loüage de toy vn chariot, coche, ou lictiere, tu auras receu plaiſir de moy, & m'en es obligé, ſi ie t'ay permis de t'aſſeoir dedans ta coche meſmes. Tu vois doncques qu'il ſe peut faire, qu'vne perſonne, en receuant le ſien, peut receuoir plaiſir.

CHAPITRE VI.

EN TOVTES ces choſes, que i'ay *recitées*, l'vn & l'autre eſt maiſtre d'vne meſme choſe. Comment? Pource que l'vn eſt maiſtre de la meſme choſe, l'autre de l'vſage. Nous diſons: Ces liures ſont de Ciceron: au contraire, celuy, qui les vend, dit qu'ils luy appartiennent: toutesfois l'vn & l'autre eſt vray: l'vn, comme en eſtant autheur; l'autre, comme en eſtant l'achetteur. Touts les deux ſont vrays, pource qu'ils ſont à l'vn & à l'autre, mais non pas d'vne meſme ſorte. Par meſme moyẽ, Tite Liue peut prendre ou achetter d'vn Libraire certains de ſes liures. Ie puis donner à vn ſage, ce, qui ſpecialement & particulierement eſt à moy, combien que tout ſoit à luy. Car tout ainſi que toutes

choſes

choſes luy ſont cõmunes, cõme au Roy,& que l'vſage des choſes eſt à vn chacun particulierement departy: il peut receuoir vn don,& le deuoir, achetter, & louër. L'Empereur a tout: de ſon dommaine il a ſeulement ſon reuenu, ſes choſes priuées & particulieres. Tout eſt entierement ſous ſon empire: mais pour ſon propre il n'a que ſon patrimoine à part. Et pour ceſte cauſe on demande ce, qui eſt à Ceſar, & ce, qui n'eſt pas à luy, ſans aucunement diminuer l'authorité & puiſſance de ſon empire. Car encores que la raiſon luy oſte ce, qui n'eſt pas à luy, ſi ne laiſſe il d'eſtre à luy, mais c'eſt par vn autre moyen. Par ainſi le ſage poſſede tout auecques l'eſprit: & de ſon propre droit ſont ſiennes les choſes, qui luy appartiennent en particulier.

CHAPITRE VII.

BION PROVVE maintenant, que touts les hommes ſont ſacrileges: maintenant il dit, qu'il n'en y a pas vn. Quand il veult, que touts meritent le gibet, il argumente & diſpute en ceſte ſorte. Celuy, qui approprie en ſon vſage ce, qui appar- *Bion.* *Le ſacrilege.*

tient à Dieu, eſt ſacrilege. Or tout eſt à Dieu. Quiconques donc prend quelque choſe, la deſrobbe à Dieu, auquel toutes choſes appartiennent. Celuy dõcques, qui prend quelque choſe, eſt ſacrilege. Mais quand il cõmande qu'on pille les egliſes, & qu'on bruſle le Capitole, il dit qu'il n'y a point de ſacrilege: pource que tout ce, qu'on prend des lieux ſaints & ſacrez, & dediez à Dieu, eſt tranſporté en autre lieu, qui eſt auſsi à Dieu. On peut reſpondre à cecy en telle ſorte: Il eſt vray que tout eſt à Dieu, mais tout ne luy eſt pas voüé, ny conſacré. Quand on deſrobbe ce, qui luy a eſté voüé, on commet ſacrilege. En ceſte ſorte lon dit, que le monde eſt vne egliſe de Dieu immortel, de la grandeur & magnificence duquel, le monde ſeul eſt digne, à fin de luy ſeruir de temple: ce neantmoins les choſes prophanes ſont ſeparées des ſacrées: & q̃ toutes les choſes, qui ſont licites de faire ſous le ciel & à la veuë des eſtoilles, ne ſont permiſes en vn coing auquel on aura impoſé le nom de tẽple. C'eſt choſe aſſeurée, qu'vn ſacrilege ne peut faire iniure à Dieu: car ſa diuinité fait, qu'il ne peut eſtre offenſé de luy: ſi eſt-ce qu'il eſt puny

Le ſacrilege ne peut faire iniure à Dieu.

puny de telle offenſe, par ce qu'il l'a faite cõme à Dieu, & cõtre Dieu. Noſtre opinió & la ſienne l'obligent à la peine. Tout ainſi que nous cognoiſſons vn ſacrilege, quãd il deſrobbe quelque choſe ſacrée, bien qu'en quelque part qu'il la trãſporte, elle ne paſſe ny n'eſt hors des limites du mõde: au cas pareil on peut deſrobber le ſage. On ne luy oſte riẽ des choſes qu'il a toutes vniuerſellemẽt, mais de celles, deſquelles par les loix & cõſtitutions humaines il eſt fait maiſtre, & qui luy ſeruẽt cõme à vn hõme particulier. Il recognoiſtra ſa premiere poſſeſsion, & ne vouldra auoir ceſte derniere, cõbien qu'il la puiſſe tenir en ſa puiſſance. Il dira ſemblables parolles, q̃ diſt vn iour vn Empereur Romain, quãd, par ſa vertu ayãt biẽ regy la republique, luy fut aſsigné autãt de terre, qu'il en pourroit circuir en vn iour, en labourãt. Vous n'auez point beſoin, diſt il, d'auoir vn citoyen, auq̃l il faille plus qu'à vn autre citoyen. Cõbien pẽſes tu que cela procede d'vn plus noble cueur, d'auoir refuſé vn tel don, que de l'auoir biẽ merité? Car il y a eu beaucoup d'Empereurs, qui ont oſté les termes & finages aux autres: mais on en trouue biẽ peu, qui mettent fin à leur couuoitiſe.

Apophteg me d'vn Empereur Romain.

CHAPITRE VIII.

IE CROY que, quand nous contemplons l'esprit d'vn homme sage, lequel peut tout, & s'espand en touts lieux, nous disons toutes choses estre en sa puissance: mais quand nous regardons aux raisons ordinaires, nous trouuons qu'il y a grande difference à estimer ce, qu'il possede, ou de la grandeur de l'esprit, ou du reuenu. Il ne vouldra auoir pour chose du monde ce, dequoy tu parles. Ie ne m'arresteray icy à te racompter Socrates, Chrysippe, Zenon, & les autres, lesquels certes estoient grãds personnages, encores plus grands que ie ne dis: pour ce que l'enuye ne peut en rien nuyre, à la loüange des anciens. Ie t'ay, vn peu par cy deuãt, fait mention de Demetrie, lequel me semble auoir esté produit de nature en nostre temps, pour monstrer, qu'il ne pouuoit estre corrompu de nous, ny au semblable nous de luy. Homme de parfaite sageſſe (iaçoit qu'il le nie) & d'vne tres asseurée constãce, en tout ce, qu'il proposoit faire. Duquel l'eloquence & faculté de bien dire (comme il est decent aux choses graues) n'estoit forcée ny palliée de parol-

Enuye ne peut nuyre à la louange de nos anciens.

Eloquence de Demetrie.

parolles, mais dite & proferée d'vn courage, selon que l'impetuosité des choses requeroit. Ie ne doute point, que la prouidence n'ayt donné à cestuy cy telle vie, & telle faculté de bien dire, à fin qu'en nostre siecle lon n'eust default d'homme, lequel on peust imiter, & à l'exemple duquel on peust reprendre & arguer les vices.

CHAPITRE IX.

SI DIEV vouloit donner à Demetrie, la possession de noz biens, sous telle condition qu'il ne les pourroit donner: i'oserois affermer, qu'il n'en vouldroit point, & diroit: Ie ne veux entreprendre porter vn fardeau si pesant & malaisé, ny ne veux deprimer, contraindre, ny abaisser mon esprit en vne chose enueloppée d'vne telle bouë. Pourquoy me veux tu apporter l'occasion du mal de touts les hommes, lesquels ie ne prendrois, encores qu'il me fust permis de les pouuoir donner: pource que ie vois beaucoup de choses, lesquelles ne me conuient donner. Ie me veux presenter au deuant ces choses, lesquelles aueuglent les yeux du peuple, & des Roys. Ie

veux veoir le pris de voſtre ſang,& de voz eſprits.Mettez moy au deuant des yeux les deſpouïlles de toutes les richeſſes & ſuperfluitez : ou bien deſploiez les moy, par ordre,l'vne apres l'autre:ou bien pluſtoſt (ce que ſera le meilleur) donnez les moy toutes à vn coup. Ie voy vne vouſte en façon de Tortue, peincte auec grād artifice & diligence, enſemble les coquilles des beſtes villaines & tres lentes, achettées en grand pris, leſquelles, pour leur varieté & vraye portraicture,nous plaiſent & reſiouyſſent, eſtants ſi bien peinctes & colorées en diuerſes ſortes, qu'on les iugeroit eſtre en vie. Ie voy d'autre coſté des tables, & vn petit morceau de bois, lequel vault autant que le reuenu d'vn Senateur:& tāt plus eſt il eſtimé, que la liaiſon & entrelaſſeure de l'arbre, le plie en pluſieurs neuds . Ie voy des taſſes de criſtal,leſquelles ſont plus eſtimées,d'autāt qu'elles ſont plus fragiles. Car le plaiſir de toutes les choſes,que la ſimple populace & gents ignares eſtimēt,pour cela meſmes pourquoy ils les louēnt, ne doiuēt eſtre en riē priſez . Ie voy des couppes de Porcelaine ou myrrhe, la ſumptuoſité deſquelles ne ſeroit par trop eſtimée,ſ'elles n'eſtoiēt

Superfluité des Romains,taxée.

Le plaiſir, que le peuple eſtime, eſt à meſpriſer.

n'eſtoiẽt toutes couuertes de perles & pierres precieuſes, qui ont telle vertu, q̃ par icelles on cognoiſt ſi ce, qu'on veult boire, eſt cõtraire à l'eſthomac. Ie voy des perles, nõ pour en mettre vne à chaque aureille, mais (pource que la couſtume eſt de porter ce fardeau) on en pend deux l'vne ſur l'autre, & encor d'auãtage. La folie des femmes, aymãts l'eſtat, n'auoit pas aſſez aſſubietty les hõmes, ſi à chacune aureille ne pendoit la valeur de trois ou quatre patrimoines. Ie voy des robbes de ſoye (ſi robbes ſe doyuẽt appeller) auſquelles n'y a riẽ, dequoy on puiſſe defendre le corps, ou couurir les parties honteuſes: deſquelles la femme en eſtant veſtue, n'oſera iurer ſi elle eſt nue, ou non. On les fait apporter de loingtain pays par gents incogneuz, auec grands frais & deſpens, à fin que noz matrones & courtiſanes monſtrent autant leur chair à tout le peuple, comme elles font en chambre à leurs adulteres.

Mondanité des femmes de Rome fort taxée.

CHAPITRE X.

QVE dis tu, auarice? Combien y a il de choſes beaucoup plus cheres, & precieuſes, que ton or? Toutes les choſes, que

Richesses, propremẽt qu'est ce.

par cy deuant i'ay recitées, sont plus prisées & honorées. Ie veux maintenant recognoistre les richesses, lesquelles ne sont autres choses, que lames d'or & d'argent, ausquelles nostre cupidité est eblouye. Certes la terre, qui met en euidence toutes choses qui nous sont vtiles, cache l'or & l'argent, comme choses pernicieuses & dõmageables, & ne sont tirez hors qu'auec grand mal de tout le monde, & auec grand peine, qui est la cause qu'elle les a *bien* auant cachées. Ie voy le fer estre tiré des mesmes tenebres que l'or & l'argent, à fin que n'eussions faulte dequoy tuer l'vn l'autre. Or ces choses ont tousiours quelque matiere, par laquelle nostre esprit peut suyure l'erreur des yeux. D'autre costé ie voy des lettres patentes, cedulles, obligations, & autres cautions, images & simulachres vuydes de verité, pour attrapper deniers, qui n'est autre chose qu'vmbre d'auarice, laquelle ne s'entremelle, que de trõper les esprits de ceux, qui se delectent à choses vaines. Parquoy, dis moy, que sont toutes ces choses? Ie te respõs, que ce sont iournelles vsures & obligez, cherchez outre la cupidité humaine. Ie me puis plaindre

Auarice trompe ceux, qui se delectẽt en choses vaines.

dre de nature, qu'elle n'a caché plus profond dans terre l'or & l'argent, & qu'elle ne l'a fait si pesant, qu'on ne l'en sceust tirer. Quoy? que sont ces regiſtres? que sont ces comptes & supputations, & le temps qu'on vend par cruelles & sanglantes vsures, en baillant cent pour cent? Ce n'est autre chose, qu'vn mal volontaire, lequel depend de noſtre maniere de faire: en laquelle n'y a aucune choſe, qui puiſſe eſtre veuë des yeux, ny touchée des mains, ains eſt vn ſonge d'vne auarice vaine. O combien malheureux eſt celuy, qui ſe delecte de veoir vn gros liure de ſes rẽtes & reuenuz: & d'auoir infinies terres, pour les faire labourer par ſes eſclaues: & innumerables trouppeaux de beſtes, pour les faire paiſtre ça & là: telle quantité de ſeruiteurs, qu'elle eſt plus grande qu'vne belliqueuſe natiõ: & finablemẽt maiſon plus grãde, que beaucoup de grandes villes! Quand il aura bien cõſideré ces choſes, par leſquelles il penſe eſtre riche & deuiẽt ſuperbe, ſ'il parangõne tout ce, qu'il a auec ce quil deſire auoir, il cognoiſtra qu'il eſt pauure. Laiſſe moy (diſoit Demetrie) & me rens à icelles miennes richeſſes. Ie ſçay que le Royaume de ſageſſe eſt *Le Royau-*

me de sagesse est grand, & asseuré.

grand, & fort asseuré. Par ce moyen, i'ay toutes choses en telle sorte que toutesfois elles sont à touts.

CHAPITRE XI.

CESAR donc luy voulant donner dix mille escus, il les refusa en riant, & ne luy sembla la somme si grãde, qu'il se deust puis apres glorifier de l'auoir receuë. O mõ Dieu, combien en peu de choses Cesar vouloit magnifier son esprit, ou le corrompre! Ie suis tenu de tesmoigner pour cest homme de bien. Ie luy ay ouy dire, qu'il s'esbahissoit de la follie de Cesar, qui le peut changer pour si petite somme. S'il vouloit faire preuue de moy (disoit il) il falloit qu'il en feist l'experience en me donnant tout son Empire.

CHAPITRE XII.

ON peut donc donner quelque chose au sage, combien que tout soit à luy. Il n'y a rien pareillement qui engarde qu'on ne donne quelque chose à son amy, combien que nous disons, qu'entre les amys tout est commun. Car ie n'ay les choses communes

auec

auec vn amy, comme auec vn compagnon qui a vne partie sienne, & l'autre est mienne: mais c'est de mesme sorte, que les enfants sont cõmuns au pere, & à la mere, lesquels enfants estants deux, le pere n'en a pas vn à part, & la mere vn autre, mais chacun en a deux. La premiere chose, que ie veux monstrer à cestuy cy, qui dit mes biẽs luy estre communs, sera, que ie luy veux faire entendre, qu'entre luy & moy n'y a rien de commun. Pourquoy? Pource que ceste association & compagnie n'est qu'entre les sages, entre lesquels se trouue la vraye amitié. Les autres ne sont non plus amys, que compagnons. Outre ce, les choses sont communes en diuerse sorte. Les lieux equestres sont communs à touts les cheualiers Romains, & n'y a rien en iceux, qui me soit propre, sinon le lieu que i'occupe. Si i'accorde cecy à quelcun, encores que ie luy aye accordé vne chose commune, si luy ay ie donné quelque chose. Il y a certaines choses, qui appartiennẽt à quelques vns, sous certaines cõditions. I'ay au Theatre vn lieu entre les cheualiers, non que ie le puisse vendre, ny engager, ny en iceluy habiter, mais seulemẽt pour m'asseoir, & re

Comment touts les biens doiuẽt estre communs entre les amis.

La vraye amitié ne est qu'entre les sages.

garder faire les ieux. Outre ce, ie ne mentiray, si ie dis, q̃ i'ay lieu entre les cheualiers: mais si par fortune, quand ie suis arriué au Theatre, les lieux des cheualiers sõt pleins, à la verité i'y ay vn lieu, car ie m'y puis asseoir s'il me plaist: & n'y en ay point, pource qu'il est premierement occupé par ceux, auec lesquels il m'est commun. Pense que le semblable se fait entre les amis. Tout ce, qui appartient à nostre amy, nous est commun: mais c'est le propre de celuy, qui le possede. Ie ne m'en sçaurois seruir contre son vouloir. Te mocques tu de moy? diras tu. Si ce, qui appartient à mon amy, est mié, m'est il pas licite de le vendre? Il ne t'est pas permis. Pource que tu ne sçaurois vendre le lieu, que tu as entre les cheualiers, encores qu'il te soit commun auec eux. L'argument n'est pas bon de dire: Ie ne puis vendre telle chose, ny la despẽdre, ny la louër, ny eschanger à vne meilleure, ou pire: elle n'est dõc pas à moy: pourautant qu'elle est encores à toy, combien qu'elle t'appartienne sous loy & condition. Ie l'ay receu, mais certes tu n'en as pas moins pour cela.

CHAPI-

CHAPITRE XIII.

AFIN q̃ ie ne te tienne plus longuemẽt: le plaisir & bienfait ne peut estre plus grand: mais les causes & circonstãces d'iceluy peuuent estre plus grandes, & se peut estendre la beneuolence en plus de choses: & se plaist & fait pour soy mesme tout ainsi comme ont coustume de faire les amoureux, lesquels, combien qu'ils se baisent & embrassent plus estroictement, par cela n'augmentent leur amour, mais l'exercẽt. Iaçoit que la question, qui s'ensuit, ayt esté par cy deuãt declarée, si ne differerõs nous pour cela d'en parler quelque peu: pource que le mesme argument s'accommode & transporte fort proprement du susdit lieu en cestuy cy. On demande, si celuy a rendu le plaisir qu'on luy a fait, qui s'est efforcé de toute sa puissance, à le rendre. Combien que tu sçaches (diras tu) qu'il ne l'a rendu, si a il fait tout ce, qu'il a peu, pour le rendre. Considere donc qu'il ne l'a fait, pour n'en auoir eu la commodité. Celuy, qui doit de l'argẽt, ne le paye pour le chercher de touts

En beaucoup de choses, le seul bon vouloir suffit.

costez, & ne le sçauoir trouuer. Il y a certaines choses, qui sont de telle sorte, qu'en icelles se recherche le fait : d'autres y en a, ausquelles suffit d'auoir cherché touts les moyens pour les faire. Si vn medicin a fait tout ce qu'il a peu à fin de gueriſon, & n'a rien obmis de ce, que son art luy commande, il a fait son deuoir. Encores que celuy, que defendoit vn aduocat, ait esté condamné : pourueu que l'aduocat ayt vsé de touts les termes & couleurs de rhetorique, & qu'il ayt fait son deuoir de playder la cause de sa partie, il s'est acquitté de son office. Vn capitaine, encores qu'il ayt esté vaincu, est fort loüé, si sa prudence, industrie, & hardiesse n'ont esté espargnées, ains ont fait leur deuoir. Il a fait tout ce, qu'il a peu, pour te rendre le bien, qu'il a receu de toy : mais ton heur, & fortune l'ont empeſché à ce faire. Il ne t'auient aucune chose contraire à ton bon heur, pour laquelle il te puisse monstrer son amitié n'estre point feinte. Toy estant riche, il ne te pouuoit rien donner : ny te garder, n'ayant aucune maladie : ny te donner secours, toy estant heureux en ton estat. Encores que tu n'ayes de luy receu plaisir aucun, si t'a il

rendu

rendu la pareille. Or le personnage, qui aura esté tousiours attentif à te satisfaire, attendant le temps commode pour le pouuoir faire, n'ayant autre soing plus grād, ny ne mettant en chose du monde plus grande diligēce, que de pouuoir trouuer moyē de recognoistre le bien que tu luy as fait, cōme il est tenu: tel personnage, dis-ie, a enduré beaucoup plus de peine, que n'a celuy qui a eu le moyen de le rendre plus tost, & incontinant.

CHAPITRE XIIII.

L'EXEMPLE, que tu m'as amené d'vn debteur, est dissemblable: pource que celuy est peu de chose, d'auoir cherché argēt, s'il ne le paye. Car le debteur a tousiours apres sa queuë vn mauuais crediteur & importun exacteur, lequel ne le laisse passer vn seul iour en repos, sans luy demander la debte. De toy, tu as vn bienfaiteur doux & demēt, lequel te voyant courir çà & là en ialcherie, pour luy satisfaire, te dit: *Le bienfaiteur.*

Il fault chasser de ton entendement
ce dur soucy, & faschеux pensement.

Cesse de te molester. I'ay tout ce, que ie

veux auoir de toy. Tu me fais tort, si tu pẽ-
ses, que ie desire auoir de toy autre chose,
que ce, que tu fais. I'ay fort bien cogneu tõ
bon vouloir. Dis moy, diras tu, penserois tu
celuy là m'auoir rendu le plaisir que ie luy
ay fait, pour m'auoir seulement remercié?
Par ce moyen donc celuy, qui ne rendra le
plaisir, sera en tel degré q̃ celuy, qui le rend.
Au contraire, dis moy, s'il auoit mis en ou-
bly le biẽfait, & si mesmes il n'auoit pas tas-
ché aucunement de le rendre, *ny crois* tu
qu'il te l'eust rendu? Mais cestuy cy s'est mis
en peine nuict & iour, laissant touts autres
affaires, estãt tousiours attẽtif à cestuy seul,
à fin qu'il ne laissast passer aucune occasion
pour le pouuoir rendre, En mesme degré
donc est celuy, qui ne pense iamais à rẽdre
le bienfait, & celuy, qui ne pense iamais en
autre chose, qu'à le rendre? Tu es iniuste, si
tu recherches en moy & exiges le fait, voy-
ant que i'ay tousiours eu bon vouloir de
ce faire, & qu'il ne tient pas à moy. Et pour
dire en brief, pense, quãd tu as esté prison-
nier, que i'ay emprunté les deniers pour
payer ta rãçon: & laissé en gage à celuy, qui
me les a prestez (pour seureté) tout ce, que
i'auois: & que ie me suis mis en mer, enco-

res que ce que fust en hyuer, & qu'elle fust pleine de coursaires: que i'ay passé touts les perils, qui peuuẽt aduenir sur mer, encores estant calme: & ayant passé toutes ses solitudes, en cherchant ceux, que touts autres fuyoient, finablement ie suis tombé entre les mains des coursaires: & en mesme tẽps vn autre t'ayt rachetté: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir? Et cõbien qu'en ceste nauigation, i'aye perdu l'argent, que i'auois amassé pour te rachetter, & que i'aye esté mis en captiuité, de laquelle ie te voulois retirer: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir? Or tu sçais bien, que les Atheniens appellent Hermode & Aristogitone tyrãnicides, qui est à dire, meurtriers de tyrans: & la main de Mutie, laissée sur l'autel, fait qu'il est autant loüé, que s'il eust tué Porsenne. En tout temps ceux, qui ont taschés à faire œuures vertueuses, combiẽ que la fortune leur ayt esté contraire, pour n'auoir conduit l'œuure en sa perfection, ont esté neantmoins louëz comme vertueux. Plus a fait celuy, qui a cherché touts les moyens, sans en laisser aucun en arriere, pour pouuoir rendre le bien qu'on luy a fait, que celuy, qui, sans aucune peine &

Hermode. *Aristogitone.* *Mutie.*

difficulté, a eu moyen de le rendre des le commencement.

CHAPITRE XV.

TV DIRAS, que ceſtuy cy t'a donné deux choſes, à ſçauoir, la bonne volonté, & la choſe meſme. Tu luy en dois donc au ſemblable autres deux. Tu pourrois à bon droit dire cecy meſmes à celuy, qui ne t'auroit rendu autre choſe, que le vouloir, ſans ſe donner aucune peine de pouuoir rendre par effet. Mais tu es veritablement obligé à celuy, lequel veult eſtre recognoiſſant, & taſche à faire tout ce qu'il peut: pource que preſentement il te donne vne choſe, qui eſt le bon vouloir, & taſche à t'en dõner vne autre, tãt qu'il luy eſt poſsible. D'auantage, il ne fault rendre les plaiſirs, en pareil nombre, que nous les auons receuz. Car quelquefois vn tout ſeul en vault deux. De là vient, que le bon vouloir de celuy, qui eſt ſi deſirant & couuoiteux de recognoiſtre le bienfait, tient le lieu du bienfait meſmes, & ſe doit autant eſtimer, que le propre fait. Or ſi le ſeul vouloir n'eſt aſſez ſuffiſant pour recognoiſtre les bienfaits, nul ne pourra eſtre

Il ne fault rendre les plaiſirs en pareil nõbre, qu'on les a receuz.

reco-

recognoissant enuer Dieu, auquel nous ne pouuons rien donner, que la seule volonté. Tu respondras, que vrayement nous ne luy pouuons donner autre chose. Mais si ie ne puis donner autre chose à celuy, à qui ie suis tenu de rendre le bien, qu'il m'a fait: quelle chose y a il, qui empesche que ie ne fois (par mon bon vouloir seul) recognoissant enuers les hommes, voyant que ie n'en presente pas d'auantage à Dieu?

CHAPITRE XVI.

TOVTESFOIS tu me demandes ce qu'il m'en semble, & veux noter ma response. Que cestuy cy estime, qu'il a receu le bienfaict: mais que c'est autre pense, que ce n'est luy, qui l'a rendu. Que cestuy cy le laisse: que l'autre ne s'en aille point. Que cestuy cy die, ie suis content: & l'autre, ie ne l'ay point. En toutes questions & demãdes nous deuons tousiours auoir deuant noz yeux le bien & proffit du public. Il fault retrencher aux iuges toutes excuses, ausquelles ils pourroient auoir recours, & par icelles couurir leur refuz & deniement. I'ay tout fait fais le encores vne fois.

On doit auoir pour recõmandé en tous lieux le bien commun.

Dis moy: pẽſes tu que noz anceſtres ayent eſté ſi imprudẽts, qu'ils n'ayent eſtimé eſtre choſe inique, de mettre en pareil degré, celuy, qui auroit iouë ou paillardé l'argent emprunté; & celuy, lequel, auec ſes biens propres, auroit perdu ce, qu'il auroit emprunté, ou par feu, ou deſtrouſſement, ou par quelque autre deſaſtre? Ils n'ont voulu admettre aucune excuſe, à fin que les hõmes ſceuſſent, que la foy doit eſtre gardée & maintenuë en touts euenements. Car il eſtoit plus expediẽt, de ne receuoir l'excuſe (encores qu'elle feuſt iuſte) de peu de perſonnes, pour ne dõner occaſion à touts de ſ'excuſer. Tu as fait touts tes efforts, pour luy rendre le bien qu'il t'a fait. Cela luy ſuffit: mais à toy, c'eſt peu de cas. Car tout ainſi que celuy, qui ne ſe cõtente d'aucun deuoir, auquel tu te ſois mis, pour luy rendre le plaiſir, ny de ton bon vouloir, ny effort, eſt indigne qu'on le luy recognoiſſe: auſsi es tu ingrat, ſi tu ne demeures grãdement & beaucoup plus redeuable à celuy, qui ſe contente de ta ſeule volonté, pour ceſte cauſe ſeulement qu'il te quitte. Ne te ſers point de cecy, diſant: I'ay tout fait. Et ne cherches pas moins les occaſiõs,

La foy doit eſtre touſiours gardée.

pour

pour recognoiſtre le biẽ, qu'il t'a fait. Rens luy le plaiſir, pource qu'il te le demande: & à ceſtuy auſsi, pource qu'il te le donne, & t'en quitte: à l'autre, pource qu'il eſt meſchant: à ceſt autre icy, pource qu'il eſt homme de bien. De lá vient, qu'il ne fauſt que tu penſes appartenir à toy ceſte queſtion, qui eſt telle: à ſçauoir, ſi celuy, qui a receu vn plaiſir d'vn homme ſage, eſt tenu de le luy rendre, encor qu'il ſoit deuenu fol & mauuais. Pourquoy ne le luy rendras tu, ſi tu es tenu luy rendre vn depoſt, ou vne debte? Te veux tu chãger, ſ'il ſeſt changé? Dis moy, ſi tu auois receu vn plaiſir d'vn homme ſain, ne le luy vouldrois tu pas rẽdre, ſ'il eſtoit malade, veu que nous ſommes plus tenuz de faire plaiſir à noz amys eſtants malades, qu'eux eſtants ſains? Auſsi ceſtuy eſt malade d'eſprit: qu'on luy aide, qu'il ſoit ſupporté, & enduré. Folie eſt vice de l'eſprit. Mais à celle fin que cecy ſ'entende mieux, il me ſemble bõ de le diſtinguer.

Folie, vice de l'eſprit.

CHAPITRE XVII.

IL Y A deux manieres de bienfaits. L'vne eſt, ce que perſonne ne peut donner au

Deux manieres de bienfaits.

ſage,fors celuy qui eſt ſage:& eſt le vray & parfait plaiſir. L'autre eſt commun & vulgaire,qui eſt celuy, que les hommes ignorants ſe font les vns aux autres. De ceſtuy cy, on ne doute aucunement, que ie ne le doiue rendre à celuy,qui me l'a donné,ſoit homicide,larrõ,ou adultere. Les vices ont leurs loix.Le iuge corrige & amende pluſtoſt ceux cy,que ne fait pas vn ingrat.Perſonne ne te face meſchãt,pource qu'il l'eſt. Ie feray eſtat de perdre le plaiſir fait au mauuais,& le rendray au bon : à ceſtuy cy, qui eſt homme de bien,pource que ie luy ſuis obligé:&à l'autre,lequel eſt meſchant, pour ne luy eſtre tenu.

CHAPITRE XVIII.

ON DOVTE de l'autre maniere de biẽfaits, leſquels ſi ie n'ay peu receuoir ſans eſtre ſage, ie ne les puis rendre qu'au ſage.Parquoy fais cõpte que ie les rende,ſi ne les peut il receuoir:tãt à cauſe qu'il n'eſt capable de ceſte choſe, que pour autant qu'il a perdu la ſcience d'en ſçauoir vſer.Ne ſeroit ce pas comme ſi i'enuoyois l'eſteuf à vn manchot?C'eſt vne grãde folie,de vouloir

C'eſt folie de donner quelque choſe à celuy,qui ne s'en ſçauroit ſeruir.

loir donner quelque choſe à vn, qui ne le peut receuoir, & qui, encores qu'il le reçoiue, ne ſ'en ſçauroit aider. Pour commencer à te reſpondre au dernier : Ie ne luy donneray ce, qu'il ne peut receuoir: ie luy rendray le bien, encores qu'il ne le puiſſe receuoir. Parquoy ie ne puis obliger aucun à moy, ſ'il ne reçoit rien de moy, mais ie me puis bien acquitter, en rendant ce que ie dois. Il ne ſ'en pourra ſeruir (diras tu) & ainſi la coulpe ne ſera mienne, ains ſienne.

CHAPITRE XIX.

Que c'eſt que rẽdre.

RENDRE (diras tu) c'eſt bailler quelque choſe à celuy, qui la deuoit receuoir. Par ainſi ſi tu dois du vin à quelcun, & il te dit que tu le verſes dans vn rays, ou dans vn crible, diras tu luy auoir rendu ſon vin? Ou bien, vouldrois tu ainſi rendre vne choſe, laquelle rendant, elle ſe perd pour toy, & pour celuy, qui la reçoit? Cela ſ'appelle rendre, de bailler ce que tu dois à celuy, à qui il appartient, & qui le veult auoir. Ie n'ay autre choſe à faire, que de le luy

rendre : mais quand il l'aura receu, c'eſt à luy, de garder ce, que ie luy auray rendu. Ie ne ſuis obligé d'eſtre ſon tuteur, ains de luy garder la foy: & par ce moyen il luy eſt beaucoup plus expediēt qu'il ne l'ayt point, qu'à moy de ne le rēdre. Ie payeray à mon crediteur ce que ie luy dois, encores que ce ſoit pour le deſpendre follement, à la boucherie, roſtiſſerie, ou poiſſonnerie. Et ſi l'on me dit, que ie le baille à ſa fauorite & adultere, ie le luy bailleray, combien qu'elle mette ceſt argent dans ſon ſein, ſans eſtre ceincte: pource que ie ſuis tenu de le luy rendre, non pas de le garder & defendre, quand ie luy auray rendu. Ie ſçay bien, que ie ſuis tenu à la garde d'vn plaiſir deu: mais non pas, quand ie l'auray rendu. Pendant que ie l'ay, ie le dois garder. Ainſi, combien qu'il ſe doiue eſcouler & euanouïr entre les mains de celuy qui le reçoit, ſi fault il que ie le rende, en eſtant requis. Ie le rendray à celuy, qui ſera homme de bien, quand il en ſera beſoin: & à vn meſchant, quand il me le demandera. Tu ne peux (diras tu) luy rendre tel plaiſir, que tu as receu de luy. Car tu l'as receu d'vn homme ſage, & tu le rens à vn fol. Ie ne le rens pas à ceſte occaſion:

caſion: mais ie le rens tel, qu'il le peut, pour le preſent, receuoir: ny n'eſt ce que ie rends fait pire par moy, mais c'eſt par luy. Ie rendray toutesfois ce, que i'ay receu. Que ſi il retourne à eſtre ſage, ie le rendray tel, que l'ay receu: mais tant qu'il demeurera meſchant, ie luy rendray tel, qu'il le pourra receuoir. Ie te demande, diras tu, ſi non ſeulement il n'eſt deuenu meſchant, mais auſsi ſuperbe, fier, arrogant, & autant inhumain qu'vn Apollodore, ou Phalaris, luy rendras tu le plaiſir, qu'il t'aura fait? Nature n'endure point tel changement en vn homme ſage. Car encores qu'vn hõme de bien ſoit deuenu meſchãt, ſi luy eſt il beſoing, qu'en ſa meſchanceté il tienne quelques veſtiges & traces de vertu. Car iamais vertu ne ſe feint tant, qu'elle ne laiſſe & imprime quelque marque & ſigne ſi apparẽt, qu'aucun changement ny alteration ne la peut oſter, ny arracher totalement. Les beſtes ſauuages, que nous auons nourries & appriuoiſées entre nous, quand elles ſen ſont fuyes dans les boys & foreſts, retiennent touſiours quelque peu de leur premiere douceur: & tant leur a profité ceſte domeſtique nourriture, qu'elles different autant

Demande

Apollodore. Phalaris.

Vertu ne meurt iamais.

de la nature des beſtes douces, que de celles, qui ont touſiours demeuré dans les foreſts, & n'ont iamais eſté maniées, ny domptées des hommes. Celuy, qui touſiours ſ'approche de vertu & ſapience, ne deuient iamais meſchant totalement. Il eſt ſi bien teinct, qu'il ne peut receuoir aucune autre couleur ou teincture, qui puiſſe du tout effacer la premiere. D'auantage, ie demande, ſi ceſtuy eſt ſi cruel & farouche d'eſprit, qu'il ſoit tout preſt à nuyre à la republique? Car tu m'as propoſé Apollodore, & Phalaris Tyrans, auſquels ſ'il eſt ſemblable de nature, & eſt meſchant dans le cueur, pourquoy ne luy rendray ie le plaiſir qu'il m'aura fait, à fin que iamais plus ie n'aye affaire auec luy? Mais ſ'il ne prẽd plaiſir qu'à faire eſpandre le ſang humain, & ſ'en nourrit, & a en ſoy vne telle cruauté, qu'elle ne ſe peut reſſaſier qu'en exerçant les plus grã des inhumanitez qu'on peut excogiter en noſtre temps à tourmenter & faire patir gents de toutes aages: ſ'il monſtre ſa fureur non par ire, mais par vne cruelle & forcenée cupidité qu'il a d'eſtre cruel, ſ'il eſtrangle l'enfant en la preſence du pere: ſi, non cõtent de la ſimple mort, il tourmente, &

Qui ſ'approche de vertu, ne deuient iamais meſchant.

Obiection.

te,& ne bruſle ſeulement ceux, qu'il veuſt faire mourir,mais les fricaſſe:ſi ſon art n'eſt que toute cruauté à tuer & maſſacrer les hommes, & s'arroſer touſiours de nouueau ſang:ce ſera peu de cas, quand iamais ie ne luy rendray le plaiſir, qu'il m'a fait: pource que toutes les raiſons, par leſquelles il eſtoit conioint auec moy, ſont rompues, pour auoir corrompu & depraué toute humaine ſocieté. Si vn homme m'auoit fait quelque plaiſir, & puis venoit à faire guerre à mon pays: il auroit perdu tout ce qu'il auroit fait, & eſtimeroit on à follie,de le luy rendre. Et encores qu'il ne feiſt guerre à mon pays, ains au ſien, & eſtant loing de ma nation, il tourmente la ſienne:ce neantmoins ſon mauuais & meſchãt vouloir le ſepare totalemẽt de moy: & ores qu'il ne ſe ſoit ſoymeſme rendu mon ennemy, pour le moins il m'eſt odieux: & dois plus eſtimer le deuoir, duquel ie ſuis tenu à tout le genre humain, que celuy, qui ne m'oblige qu'à vn ſeul homme.

Il faut plus eſtimer ce que on doit au gẽre humain que ce que on doit à vn ſeul hõme.

CHAPITRE XX.

COMBIEN que cela ſoit ainſi, & q̃ dés le temps qu'il m'a eſté libre de ne luy faire aucun bien (pour ce que luy, en violãt tout droict & raiſon, a fait en ſorte qu'il m'eſt permis de luy faire touts les maux que ie pourray) ie ne dois douter qu'il ne me faille tenir tel moyen, que, ſi le plaiſir, que ie luy fais, ne luy augmente les forces contre la Republique, & le bien d'icelle, & ne luy confirme & eſtablit celles, qu'il a: mais ſera telle choſe, que ie luy pourray donner ſans le dommage du bien public: ie la luy donneray. Ie ſauueray, ſi ie puis, ſon petit enfant. Car en quoy nuyt ce miẽ bienfait à aucun de ceux, qui ſont tourmentez & flagellez par la cruauté de ſon pere? Ie ne luy baillcray point argent, par lequel il puiſſe ſoudoyer ſon ſatellite & eſtaffier. S'il veult dreſſer vne ſtatue de marbre, ou auoir vne robbe, ie la luy donneray: pource que la choſe, par laquelle ſa luxure eſt ornée & aſſouuie, ne peut nuire à perſonne. S'il me demande des ſoldats ou des armes, ie ne les luy enuoyeray. Mais ſ'il me prie, au lieu d'vn grand plaiſir, que ie luy

luy enuoye des basteleurs, des filles, ou autres choses, qui pourroient addoucir sa fierté: ie les luy offriray volontiers. Auquel ie n'enuoyerois nauires, & galeres en equipage pour combatre. Ie luy feray bien tenir des nauires peintes & contrefaites, & autres telles petites gentillesses, esquelles les Roys prennent plaisir quand ils s'esbatent sur mer. Que si sa santé & vie est du tout abandonnée, ie la luy rendray si ie puis, en mesme sorte, que i'ay accoustumé de faire plaisir à touts: combien que contre telles gents, la fin de leur vie soit le seul & plus seur remede, puis qu'ils sont tant endurciz à mal, qu'ils ne se vueillent amender. Car le plus grãd & profitable bien, qui puisse auenir à celuy, qui ne se veult corriger, & retourner à soy, est la mort. Toutesfois si grãde iniquité n'auient gueres souuẽt, & a esté touſiours estimée comme vn mõstre, tout ainsi que quand la terre s'ouure, & quand des cauernes & concauitez marines sort quelque feu. Parquoy laissons telles choses, & parlõs de celles, lesquelles nous haïssons sans aucun horreur. Ie rendray le plaisir, que i'ay receu, à vn de ces meschants & malheureux, qu'on trouue par touts les mar-

Le plus grand biẽ qui puisse auenir à celuy, qui ne se veut chastier, est la mort

chez,& duquel tout le monde ſe deffie & a crainte. Pour autant qu'il ne m'eſt licite ny profitable, d'eſtre ſecouru ny aidé de ſon iniuſtice & meſchanceté. Il ne me fault ſoucier, ſ'il retourne bon ou mauuais en ſa maiſon. O combien diligemment,& attentiuement i'y aurois l'œil, ſi c'eſtoit, que ie vouluſſe faire vn plaiſir, & que ce ne fuſt pour rendre la pareille! Pour bien donner à entendre ce lieu cy, il eſt bon que ie compte vne nouuelle, pour ſeruir d'exemple.

CHAPITRE XXI.

VN perſonnage, de la ſecte Pythagorique, auoit achetté à credit vne paire de bottines. Quelques iours apres, retournãt à la boutique du cordõnier pour le payer, il la trouua fermée: & apres auoir aſſez lõg temps heurté à la porte, luy fut dit: Pour quelle raiſon demeures tu ſi long temps lá, pour perdre ton temps? Le cordõnier, que tu cherches, eſt mort,& enterré: ce qui eſt faſcheux à nous, qui perdons les noſtres, ſans iamais rien eſperer d'eux: mais à toy, tout au contraire (en ſe mocquãt de l'opinion des Pythagoriens) qui crois qu'il doit reſuſciter, & touts autres morts auſsi. Ce

que

que voyãt ce bon philoſophe, rapporte en ſa maiſon fort ioyeuſemẽt les trois ou quatre deniers (vaillants la piece, trois ſols ſix deniers) qu'il auoit pour payer ſon cordõnier, les faiſant ſonner aſſez ſouuent l'vn auec l'autre. En apres, quand il eut luy meſme reprins ceſte ſienne occulte volupté, qu'il auoit de ne payer point ce qu'il deuoit, cognoiſſant que ce petit profit luy auoit eſté aggreable, incontinant il retourna en la boutique, & diſt: Il eſt en vie pour toy, parquoy rens ce, que tu luy dois. Ce dit, luy ietta par vne fente dans la boutique les quatre deniers, (qui eſtoit la ſomme de quatorze ſols tournois) ſe voulant luy meſmes punir de ſa folle cupidité, pour ne ſaccouſtumer à couuoiter le bien d'autruy.

CHAPITRE XXII.

CHERCHE à qui tu rendras ce, que tu dois: & ſi perſonne ne le demande, demande le à toy meſmes. Soit bon ou meſchant celuy, à qui tu dois rendre, cela ne t'appartient en rien. Rens luy le ſien, & puis apres accuſe le, & le reprens, n'ayant oublié cõme les bienfaits ſont partiz & di-

ſtribuez auec vous. Il a eſté cõmandé à celuy qui fait plaiſir, de l'oublier: & à toy, qui le reçois, t'a eſté cõmandé de t'en ſouuenir. Celuy toutesfois ſe trõpe, qui penſe (quãd nous diſons que celuy, qui a fait le plaiſir, le doit oublier) que nous vouliõs, qu'il ne ſ'en ſouuiẽne point, veu que c'eſt vne choſe tãt hõneſte, & tant honorable de faire plaiſir à autruy. Il y a certaines choſes, leſquelles nous cõmandons outre leur meſure, à fin que nous les puiſsiõs remettre en leur deu & entier moyen. Quand nous diſons, qu'il ne ſ'en doit ſouuenir, nous voulons qu'on l'ẽtẽde ainſi, à ſçauoir, qu'il ne le doit point publier, ny ſ'en vãter, ny en eſtre importun exacteur. Pource qu'il en y a pluſieurs, qui, ſ'ils ont fait vn plaiſir, le racomptent à vn chacun: quãd ils n'ont point beu, ils ne ceſſent d'en parler: & quand ils ſont yures, ils ne ſ'en peuuẽt garder. Ils le recitent, tant à ceux, qui ne cognoiſſent point, qu'à leurs amis. Et ainſi, à fin que ceſte par trop repro chante memoire ſ'efface & repoſe quelque peu de tẽps, nous auõs cõmãdé, que celuy, qui auoit dõné quelque choſe, l'oubliaſt: & en luy commandãt plus qu'il ne peut faire, luy auons perſuadé & prié de ſe taire.

Cõme ſ'entẽd ce, qu'õ dit cõmunement, qu'il ne ſe faut ſouuenir du bien qu'on a fait.

CHAPI-

CHAPITRE XXIII.

TOVTES fois & quantes que tu te defies de celuy, auquel tu commandes faire quelque chose, tu luy dois commander vn peu d'auantage, qu'il ne t'en fault, à fin qu'il en face autãt, que tu en as de besoing. En cecy toute hyperbole (ainsi nommée par les Grecs, laquelle nous pourrions appeller surpassement) excede, à fin que la verité soit sceuë & cogneuë par la mensonge. Parquoy Virgile, voulãt louër certains cheuaux, dit en ceste sorte: *Hyperbole.*

Qui en blancheur la nege passeroient,
Et à courir les vents surmonteroient.

Il a dit ce, qui ne peut estre, à fin qu'on en creust le plus que lon pourroit. Celuy qui dit,

Plus, qu'vn rocher, stable est & immobile:
Plus, qu'vn torrent, violant & habile:

Pense il nous faire croire, quelqu'vn pouuoir estre autant immobile, qu'vn rocher? Celuy, qui vse de ceste hyperbole, n'espere pas tãt persuader, cõme il ose & entreprẽd: mais il afferme choses incroyables, à fin de pouuoir faire croire les croyables. Quand nous voulõs, que celuy, qui a fait le plaisir,

l'oublie, nous voulõs dire, qu'il face en telle sorte, comme s'il ne s'en souuenoit point, & qu'on ne s'apperçoiue en aucune sorte qu'il s'en souuiẽne. Quand nous disons, qu'il ne fault pas repeter le bienfait, nous ne voulons pas par cela dire, qu'il ne se doiue repeter. Car souuentesfois il est besoing d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bons, pour les en faire souuenir. Quoy donc? Ne declareray ie point l'occasiõ à celuy, qui ne la sçait? Pourquoy ne luy declareray ie mes necessitez, à fin que puis apres il ne se pleigne iniustement, disant, qu'il n'en sçauoit rien, ou qu'il ne s'en souuient pas? Fais quelque fois souuenir celuy, à qui tu as bienfait, mais modestement, & en telle sorte, qu'il ne luy semble, que tu le demandes, ou que tu le vueilles recouurer par iustice.

Il est besoing quelques fois, d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bõs

CHAPITRE XXIIII.

Socrates. SOCRATES dist vne fois en la presence de ses amis: I'achetterois volõtiers vn mãteau, si i'auois argẽt. Il ne demãda rien à personne, mais il les aduertist touts, de sorte qu'il fut entre eux debattu, qui seroit celuy,

luy, qui le luy donneroit: & non sans cause. Car pourquoy ne s'en deuoient ils debattre? Combien estoit ce grande chose, que Socrates receuoit vn present? Combien estoit ce grand honneur d'estre celuy, qui meritoit, que tel personnage, qu'estoit Socrates, daignast prendre de luy quelque chose? Il n'eust sceu les chastier plus honnestement, qu'en disant: I'achetterois vn manteau, si i'auois de l'argent. Ce dit, bien que chacun se despeschast de luy donner, toutesfois c'estoit bien tard. Car desia Socrates auoit eu default. Nous defendons, que les bienfaits soient repetez, pour cause de ceux, qui les demandent trop rudement. Ie ne veux par cela entendre, que lon ne les doiue demander: mais il fault que ce soit bien peu, & le moins que faire se pourra.

CHAPITRE XXV.

ARISTIPPE, ayant vne fois experimẽté que c'estoit de se parfumer, voyant que cela luy plaisoit, dist: Mal puisse auenir aux hommes effeminez, qui ont souïllé si *Aristippe.*

belle choſe. Le ſemblable peut on dire: Mal auienne aux meſchans, & importuns exacteurs de leurs bienfaits, qui ont oſté d'entre les amys vne ſi belle & plaiſante admonition. I'vſeray toutesfois de ce droit d'amitié, & redemanderay le plaiſir, que i'ay fait, à celuy, à qui ie l'euſſe au parauant demandé: lequel deura prendre au lieu d'vn autre bienfait, de l'auoir peu rendre. Ie ne diray iamais, pour faſché que ie ſois, ce que diſoit Dido d'Enée:

Virgile au 4. des Eneides, traduit par Loys des Maſures.

Il n'y a foy certaine en part du monde.
Ie l'ay receu getté à bord de l'onde,
Pauure, indigent: & d'vn ſens peruerty
I'ay auec luy mon royaume party.

Tel propos n'eſt point vne admonition, ains vne iniure, reproche, & contumelie. C'eſt vouloir faire, de plaiſirs, iniures & haines. C'eſt faire, qu'il ſoit permis, ou vtile à touts, d'eſtre ingrat. Il ſuffit de ramener en memoire ce, que tu as fait, par douces & amyables paroles: comme au parauant auoit fait la meſme Dido à Enée, quand elle diſoit:

Au meſme lieu.

Si quelque bien de toy i'ay merité,
Si rien de moy te fut oncq' à plaiſir,
D'auoir pitié te vienne le deſir

D'vne

D'vne maiſon, qui en ruine paſſe:
Et ſi encor en toy peut trouuer place
L'humble prier, ie te prie humblement
Oſte cela de ton entendement.

A laquelle Enée deuoit ainſi reſpondre:

Ie le feray, puis que de bon courage
Tu m'as receu, getté ſur le riuage,
Pauure, indigent: me faiſant tel party,
Qu'auec moy as ton royaume party.

CHAPITRE XXVI.

MAIS quelcun pourroit dire: Nous n'auons rien profité. Il fait ſemblant de ſ'en ſouuenir, il l'a oublié. Que dois ie faire en tel cas? Tu demandes vne choſe grãdement neceſſaire, en laquelle giſt la cõſummation & accompliſſemẽt de ceſte matiere: à ſçauoir, comment on doit endurer les ingrats: auec vn bon vouloir, doux viſage, & magnanime. Que l'homme, pour ingrat & inhumain qu'il ſoit, ne t'offenſe iamais tant, qu'il te garde de te reſiouyr de luy auoir fait plaiſir. Que iamais l'iniure & tort, qu'il te fait, ne t'incitent à dire telles parolles: Ie vouldrois ne l'auoir iamais fait. Que le plaiſir, que tu auras fait, te ſoit touſiours

Comment il faut endurer des ingrats.

aggreable, encores que tu l'ayes mal employé. Il s'en repentira touſiours, ſi maintenant meſmes tu ne t'en repens pas. Tu n'as occaſion de te moleſter, comme ſ'il te fuſt auenu quelque choſe de nouueau. Tu te deuois beaucoup plus esbahir ſi telle choſe ne te fuſt auenuë. Les vns ſont deſtournez de ce, pour le trauail: les autres, pour la deſpenſe: les autres, par les dangers: les autres, par vne laide & villaine honte, à fin de ne confeſſer les auoir receuz, quād ils les rendent: les autres, par ignorance de leur deuoir: les autres, par pareſſe: vn autre, pour ſes occupations. Regarde & conſidere diligemment, comme les deſmeſurées & inſatiables cupiditez des hommes demandent touſiours quelque choſe. T'esbahiras tu, ſ'il n'y a perſonne qui rende, veu qu'il n'y a aucun, qui reçoiue tant qu'il demande? Qui eſt celuy d'entre les hommes de ſi ferme & ſolide vouloir, auquel tu puiſſes aſſeurement faire tes bienfaits? L'vn eſt enragé de paillardiſe: vn autre, de gourmandiſe: l'autre eſt addonné au gain, & n'a iamais aſſez: l'autre eſt enuieux: vn autre eſt ſurprins d'vne aueuglée ambition, & qui ſe feroit elle meſ-

me

me tuer. Adiouſte à cecy le trop grand repos,& aſſopiſſement de l'eſprit:& ſon contraire, qui eſt vne perpetuelle cure, ſolicitude, & tumultes perpetuels. Adiouſte la trop grande eſtime & preſomption qu'on a de ſoy meſmes,par laquelle iuſtement les hommes ſont meſpriſez. Que diray ie de l'obſtination, fierté, meſpris, contumace, & rebellion de ceux, qui ſ'esforcent à faire le contraire de leur deuoir? Que diray ie de l'inconſtance & legereté, laquelle ſe change d'vne choſe en autre? Que la precipitée temerité ſoit icy adiouſtée, enſemble la crainte,qui ne peut iamais dõner bõ & ſeur conſeil: auec mille autres erreurs, deſquels no⁹ ſommes agitez. L'audace des plus craintifs,la diſcorde des plus grands amis,& qui eſt vn mal cõmun, la trop grãde fiance aux choſes incertaines, ſe faſcher de ce qu'on poſſede,que premierement tu ne penſois iamais pouuoir acquerir.

Pour preſumer trop de ſoy on eſt iuſtement meſpriſé.

CHAPITRE XXVII.

ENTRE les affections, qui n'ont aucun repos,tu cherches vne ſoy tranquille & paiſible. Si la vraye contemplation de noſtre vie vient de ton eſprit, il te ſemblera veoir propremẽt l'obiect d'vne grãde cité

Belle figure.

Vie à quoy ſemblable.

prinſe par force des ennemis, en laquelle toute pudicité eſt conténée, enſemble toute honneſteté. Il n'y a autre conſeil ny recours, que la force: cela nous eſtant quaſi dõné pour ſigne & figure d'vn entier renuerſement du monde. On ne ſabſtient ny de fer, ny de feu. Les meffaits & crimes n'ont aucunes loix qui les retranchent & cõtraignẽt. Ny la religion meſmes, laquelle, eſtant ennemie des armes, a peu defendre ceux qui ſe ſont vouëz à elle, & retenir l'impetuoſité de ceux, qui furieuſemẽt pillent & deſrobbent tout. Ceſtuy rauit le biẽ du priué, l'autre du public, & l'autre du profane. L'vn deſrobbe les choſes ſacrées, l'autre rompt les murailles, vn autre les tranſperſe. Quelcun, ne ſe contẽtant d'vn chemin eſtroit, fait abbatre toutes les maiſons qui luy empeſchent, & penſe gagner beaucoup en faiſant telle ruine. Les vns deſrobbẽt ſans meurtrir, aucuns portent les deſpouïlles ſanglantes en leurs mains. Il n'y a celuy, qui ne deſrobbe quelque choſe à vn autre: tãt eſt pour lors grãde la cupidité de l'humaine generatiõ! Certes tu as par trop oublié l'eſtat de la cõmune fortune, quand tu cherches vn hõme reuerẽd entre ceux, qui

Religion ennemie des armes.

qui saccagẽt & brigandent. Si tu mespriſes l'auarice des hõmes, deteſte quant & quant leur impudicité, auarice, infirmité, brutalité, laideur, & palle vieilleſſe. Il eſt vray, que l'ingratitude eſt vn vice fort faſcheux & intolerable, tãt pource qu'il ſepare les hõmes de la iournelle cõuerſation, que pource qu'elle rompt toute paix & cõcorde, ſur laquelle ſe fonde l'humaine felicité. Et cõbien que ceux, qui s'en marriſſent & pleignent, la fuyent, ſi n'eſt elle pas moins pour cela vulgaire & commune, meſmes à ceux, qui taſchent à l'euiter.

La felicité humaine eſt fondée ſur la paix.

CHAPITRE XXVIII.

CONSIDERE vn peu, ſi tu as touſiours rendu le plaiſir à touts ceux, à qui tu en eſtois tenu & obligé: & ſi iamais il ne s'en eſt perdu aucun en ſon endroit: & ſi tu as bonne ſouuenãce de touts ceux, qu'on ta faits. Tu trouueras, que tu as mis en oubly ceux, qu'as receuz en tõ enfance: d'autres auſsi, eſtant paruenu en l'aage d'adoleſcence: & que les choſes, qui t'ont eſté données en ta ieuneſſe, n'ont demeuré en ta memoire iuſques en l'aage de vieilleſſe. Nous auons perdu quelques vnes de ces choſes, les autres ſe ſont oſtées petit à petit

de nostre regard, de quelques autres nous meſmes auons deſtourné noz yeux. Or à fin que ie te donne le moyen d'excuſer ton imbecillité, tu peux dire, que la memoire eſt fort fragile, & ne peut retenir tãt de diuerſes choſes. Il eſt neceſſaire qu'elle en gette autant dehors, qu'elle en reçoit, & que de main en main elle couure les choſes vieilles des nouuelles. Et par ainſi ſe fait que ta nourrice a moins de credit enuers toy, que n'a vn autre, pource que l'aage a mis le bienfait d'icelle au loing. De lá s'eſt enſuyuy, que tu ne portes aucun honneur & reuerence à ton precepteur. Il s'eſt auſsi enſuyuy, que tu as mis en oubly celuy, qui t'a aidé à eſtre Queſteur, threſorier, ou receueur, quãd tu brigues l'office de Conſul, ou quelque eſtat de prebſtriſe. Si tu regardes diligemment à toy, peut eſtre que tu trouueras en ton ſein le vice, duquel tu te pleins tãt. Tu fais mal, de te courroucer au vice, qui eſt commun: & follement, au tien. Pardonne à autruy, àfin qu'il te ſoit pardõné. Tu le feras meilleur, quand tu l'endureras: & au cõtraire, tu le feras pire, ſi tu le luy reproches. Tu ne dois luy faire endurcir le front: permets luy, qu'il maintiẽne & garde ce peu

Excuſe des ingrats ſur la fragilité de la memoire.

te peu de honte, qu'il a. Pour dire outrage à quelcun publiquement, on a eſté ſouuẽtesfois cauſe, qu'il a rompu toute honte, laquelle n'auoit encores couſtume de ſe deſborder. Nul ne craint eſtre ce, qui à chacun ſemble eſtre tel. Quãd vn vice ſe voit deſcouuert, toute honte eſt perdue incõtinãt.

CHAPITRE XXIX.

Biẽfait eſt touſiours bien employé.

I'AY perdu le plaiſir, que i'ay fait (diras tú). Mais ie te demãde, auons nous perdu ce, qu'auons cõſacré & dedié à Dieu? Le bienfait eſt du nombre des choſes ſacrées, lequel eſt touſiours bien employé, encores qu'on ne nous en ſçache aucun gré. Il n'eſt pas tel, que nous eſperiõs: mais ſoiõs nous autres tels, que nous auons eſté, à ſçauoir, diſſemblables à luy. Le dõmage, qui ſe fait pour lors, n'eſt point apparẽt, & ne s'en apperçoit on incontinãt. Vn ingrat ne ſe manifeſte point ſans noſtre hõte: pource que c'eſt ſigne d'auoir mal colloqué le biẽfait, quand on s'en plaint. Defendons maintenant, tant que nous pourrons, ſa cauſe: peut eſtre, qu'il n'a pas eu le pouuoir, ou bien il l'a ignoré, ou peut eſtre qu'il le fera. Vn crediteur ſage, & patient fait bon ſon debteur, pour endurer ſa dilation. Nous en

deuons faire autant en ceſt endroit. Nourriſſons & entretenons au mieux qu'il nous ſera poſsible, vne foy que nous verrons eſtre languiſſante.

CHAPITRE XXX.

J'AY perdu le plaiſir que i'ay fait, dira quelcun. Fol que tu es, tu ne cognois point, quand il eſt beſoing de donner. Il eſt vray, que tu as perdu, mais ç'a eſté en donnant. Maintenant cela eſt deſcouuert. La moderation a beaucoup profité aux choſes, qu'on tenoit pour perdues. Tout ainſi que la maladie du corps veult eſtre traitée doucement, auſsi fait celle de l'eſprit. Souuentesfois ce, qui par lõg temps a eſté deſployé, a eſté rõpu par la pertinacité de celuy, qui differoit. Qu'eſt il beſoing de maledictions, de querelles, & de pourſuites? Pourquoy le deliures tu? Pourquoy le laiſſes tu? S'il eſt ingrat, par ce moyen il ne doit rien. Quelle raiſon y a il d'irriter vn homme, auquel tu auras beaucoup fait de plaiſirs, & de faire en ſorte, que d'vn amy incertain, tu en faces vn ennemy tout certain, qui ne cherche qu'à ſe defendre, auec noſtre infamie & deshonneur? Et ne fault douter, qu'il n'y en ait pluſieurs, qui diront: Ie ne

ſçay d'ou vient cela, qu'il ne puiſſe endurer celuy, duquel il a receu tãt de plaiſirs. Il y a quelque choſe. Il n'y eut iamais perſonne, qui, ſe pleignant d'auoir receu iniure de quelcun, (cõbiẽ qu'il feuſt grãd perſonnage, & plus que celuy, qu'il auroit offenſé) n'ait taſché par touts moiẽs, de blaſmer, & intereſſer l'honneur & grandeur de celuy, qui luy a fait tort, pour ſe vanger, ſinon du tout, pour le moins de quelque partie. Et n'y a perſonne qui ſe contente de diſsimuler choſes legieres, quand il veult qu'à force de mentir, on le croye de ce qu'il dit.

CHAPITRE XXXI.

Celuy qui perſiſte en ſa bõte, ſurpaſſe touts les meſchants.

COMBIEN eſt meilleur le moyen, par lequel l'eſperance d'vne amitié luy eſt gardée, & noſtre amitié meſme, ſil ſe veult remettre en ſon bon ſens! Celuy, qui perſeuere en ſa bonté & preud'hommie, ſurmonte & gagne les meſchants. Il ne ſe trouue aucun de ſi mauuais vouloir, & tant endurcy enuers la choſe qu'on doit aimer, qu'eſtant mauuais, il n'aime les bons: auſquels il commence auſsi à eſtre obligé, pource qu'il n'a ſouffert aucune peine, pour n'auoir eſté recognoiſſant. Penſe donc à ces choſes icy. Le plaiſir ne m'a point eſté ren-

Il nous fault imiter la bōté de Dieu, en la tolerāce de. ingrats

du. Que dois ie faire? Ce que fait noſtre bō Dieu, autheur de toutes bonnes choſes, qui eſlargit ſes bienfaits à ceux, qui point ne le cognoiſſent: & perſeuere touſiours, encores q̄ ceux, qui les reçoiuent, ſoient ingrats. Il y en a aucuns, qui luy reprochent, qu'il n'a aucun ſoing & cure de noz affaires: d'autres, qu'il n'a point bien departy ſes biens, en dōnant plus à vn, qu'à l'autre: les autres le chaſſent hors leur monde, & le laiſſent ſans faire aucune choſe, comme ſ'il nen entendoit aucune, & comme ſ'il eſtoit ſans lumiere, & ſans œuure. Il ſen trouue encores de ceux, qui diſent, que nous ſommes obligez & tenuz au ſoleil, en ce que, par ſon moyen, nous auons ordonné le temps du trauail & du repos: & que n'eſtants point ſuffoquez des tenebres, auons fuy & euité la confuſion d'vne perpetuelle nuict: & en ce que, par ſon cours, il tempere l'année, & qu'il nourrit & entretiēt noz corps, & qu'il fait naiſtre les ſemēces, & meurir les fruicts: & qu'il n'eſt autre choſe qu'vne pierre, ou bien vn globe de feu tournoyant par cas fortuit: & l'appellēt toute autre choſe, plus toſt que de l'appeller Dieu. Si eſt ce toutesfois (comme font les bons peres, leſquels ſe

rient,

ſient des iniures, que leurs enfants leur diſent entre leurs dẽts) qu'il ne ceſſe de faire bien à tout le mõde, voire à ceux meſmes, qui doutent, de qui ils reçoiuent les biens: mais touſiours d'vne meſme ſorte & egale proportion diſtribue à touts peuples, & nations ſes bienfaits: n'eſtant autre ſa puiſſance & vouloir, que de bien faire & profiter. Il arroſe la terre d'vne opportune & amyable pluye, il fait emouuoir la mer par les vents, il a ſeparé & diſtingué le temps par les cours des planettes, en faiſant l'hyuer froid, l'eſté chauld, & benin: de façon que eſtant doux, & facile à pardonner, il ſupporte l'erreur des eſprits deſtournez de toute bonne raiſon. Enſuyuons le doncques. Donnons touſiours encores que beaucoup de choſes ayent de nous eſté données en vain. Pour cela ne nous gardons de donner aux autres: donnons auſsi a ceux, à l'endroit deſquels nous auons perdu tout ce, q̃ leur auons donné. La cheute & ruine des maiſons n'eſtonna iamais homme de ſorte qu'il feuſt diuerty d'en reedifier d'autres: & quãd quelque edifice a eſté bruſlé, tout incontinant, au lieu meſme, la place eſtant encores toute chaulde, on y fait d'au-

Bonté & liberalité de noſtre Dieu.

tres fondements. Nous reedifions souuentesfois vne cité au lieu mesme ou elle a esté ruinée. Tant est nostre esprit opiniastre à bié esperer. Toutes trafiques & affaires humains, tant ceux de la mer, que de la terre, cesseroient, si nous ne les releuions & mettions sus apres qu'ils sont tombez.

CHAPITRE XXXII.

Il est ingrat. Il ne me fait point d'outrage, mais à soy mesme. Ie m'ayde de mon biẽfait, quand ie le donne: ny pour cela ie ne seray plus tardif à faire plaisir, ains ie m'y rendray plus prompt & diligent. Ce que i'auray perdu en quelcun, me sera recompensé d'vn autre. Ie feray de rechef plaisir à cestuy cy, & feray comme le bõ laboureur, ie vaincray la sterilité de la terre, auec ma diligence & soing de la cultiuer comme il fault. Il me prend mal en vn plaisir, mais à luy il luy a mal prins en toutes choses. Ce n'est le fait d'vn bon cueur & vertueux, de donner vn bienfait, & le perdre: mais c'est le fait d'vn hault courage, de perdre, & donner.

Fin du septiesme & dernier liure de Seneque, touchant les bienfaits.